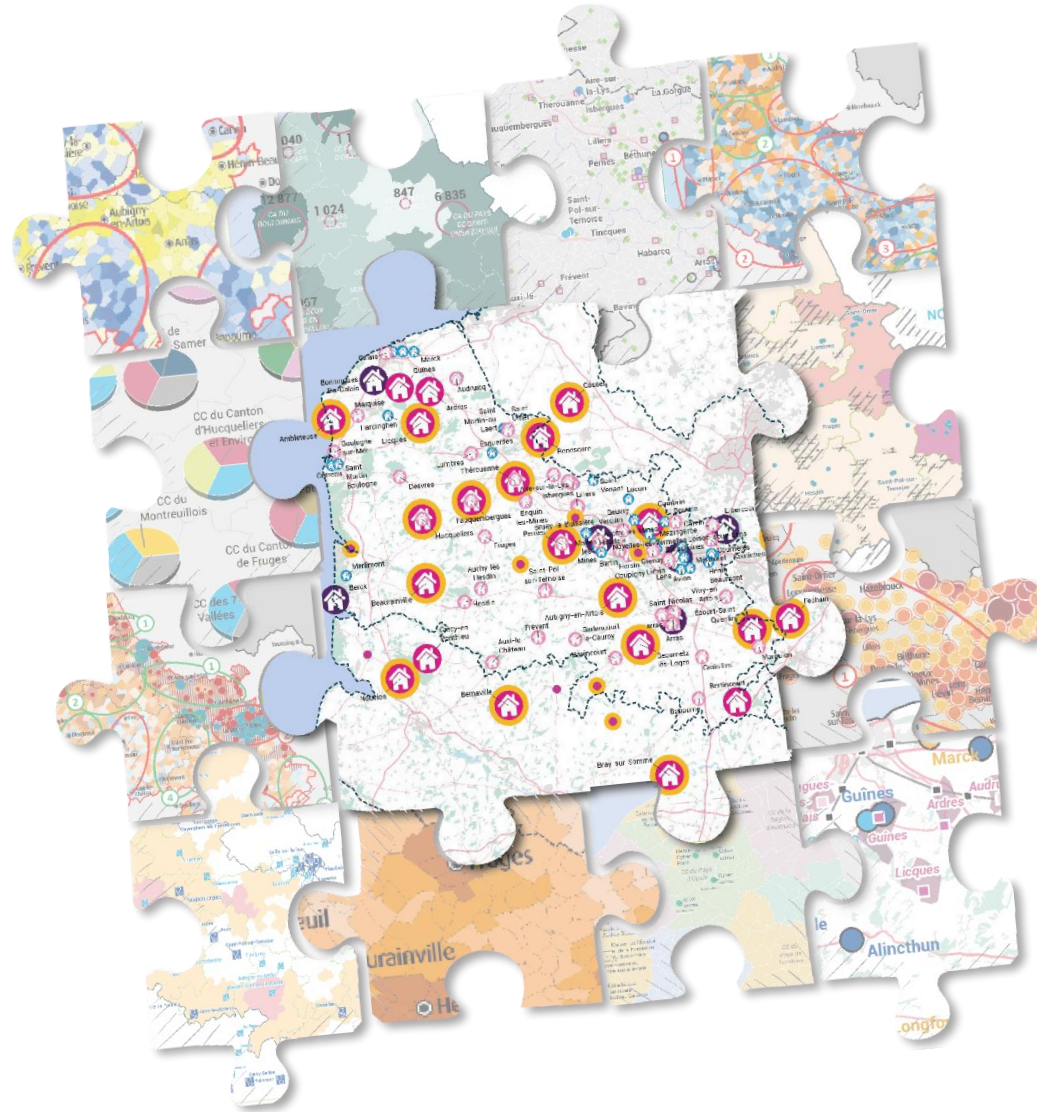


Atlas cartographique



Sommaire

► **A la rencontre des territoires et des partenaires p. n°3**

Rencontres avec les partenaires, état d'avancement au 10 mars 2017 p. n°4

Top 3 des thématiques identifiées par les EPCI comme à améliorer dans le cadre du SDAASP p. n°5

Top 3 des thématiques identifiées par les communes comme à améliorer dans le cadre du SDAASP p. n°6

► **Principaux éléments d'analyse et d'enjeux p. n°7**

Temps d'accès médian aux principaux services de la vie courante p. n°8

Indicateur des dynamiques démographiques p. n°9

Indicateur de structure par âge p. n°10

Indicateur social p. n°11

Indicateur de mobilité p. n°12

Armature territoriale en pôles de services p. n°13

Eloignement aux services de proximité p. n°14

Eloignement aux services intermédiaires p. n°15

Eloignement aux services supérieurs p. n°16

Eloignement aux services-synthèse p. n°17

► **Santé p. n°18**

Les maisons de santé pluridisciplinaires et zones de premier recours ARS p. n°19

Temps d'accès moyen pour se rendre chez un médecin généraliste p. n°20

Temps d'accès pour se rendre chez un dentiste p. n°21

Offre de santé en direction de l'enfance p. n°22

► **Services publics p. n°23**

Les espaces mutualisés p. n°24

Accessibilité au réseau postal p. n°25

Temps d'accès moyen pour se rendre dans un lieu d'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité p. n°26

Points d'accès au droit p. n°27

► **Services de la solidarité p. n°28**

Equipements d'accueil du jeune enfant p. n°29

Les relais assistants maternels (RAM) au 30 mai 2016 p. n°30

Temps d'accès à un point de contact du département pour la consultation d'enfant p. n°31

Points d'informations pour les jeunes p. n°32

Part des personnes âgées de 60 ans et + dans la population des EPCI p. n°33

Part de la population âgées de 75 ans et plus dans la population des EPCI p. n°34

Places d'accueil en établissements médicalisés pour personnes âgées p. n°35

Fréquence mensuelle d'utilisation des points de contacts solidarité du département pour des permanences sociales et/ou administratives p. n°36

Points d'accueil solidarités du département et quartiers politique de la ville p. n°37

Caisse d'Allocations Familiales p. n°38

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail p. n°39

► **Emploi p. n°40**

Chômage des jeunes et temps d'accès à une mission locale et maison de l'emploi p. n°41

Chômage et temps d'accès à Pôle Emploi p. n°42

Logement p. n°43

Répartition des logements sociaux au 1er janvier 2016 par EPCI p. n°44

Demandes de logement social non satisfaites au 31/12/2013 p. n°45

Guichets d'enregistrement SNE p. n°46

Pauvreté et parc privé potentiellement indigne p. n°47

► **Education p. n°48**

Ecoles maternelles et élémentaires p. n°49

Temps d'accès moyen pour se rendre à une école primaire p. n°50

Temps d'accès moyen pour se rendre à une école maternelle p. n°51

Temps d'accès moyen pour se rendre à un collège p. n°52

Temps d'accès moyen pour se rendre à un lycée général, technologique ou professionnel p. n°53

► **Culture-Sports-Loisirs p. n°54**

Spectacles vivants : structures culturelles accompagnées par le département p. n°55

Temps d'accès moyen pour se rendre à un cinéma p. n°56

Equipements d'enseignement et de pratiques artistiques p. n°57

Dispositifs d'éducation artistique et d'éveil culturel p. n°58

Bibliothèques publiques par typologie nationales p. n°59

Installations sportives dans les bassins de vie du Pas-de-Calais : les 4 familles principales p. n°60

Installations sportives dans les bassins de vie du Pas-de-Calais : les autres familles p. n°61

PDIPR, vélos routes voies vertes et boucles cyclo-touristiques p. n°62

► **Services marchands p. n°63**

Temps d'accès pour se rendre dans une épicerie ou une superette p. n°64

Temps d'accès moyen pour se rendre à une boulangerie p. n°65

Temps d'accès moyen pour se rendre à une agence bancaire p. n°66

Les drives en Nord-Pas-de-Calais p. n°67

► **Numérique p. n°68**

Espaces publiques numériques p. n°69

Le déploiement de la fibre dans le Nord et le Pas-de-Calais p. n°70

Potentiel de télétravailleurs p. n°71

► **Mobilité p. n°72**

Ménages non motorisés en 2013 par EPCI p. n°73

Transports et espaces de services mutualisés p. n°74

Réseau départemental des lignes régulières de transport en commun p. n°75

Nombre total des voyages en Transport à la demande effectués en 2015 p. n°76

Nombre total de voyages effectués dans les réseaux de transport urbain en 2015 p. n°77

► **Cartes territoriales : indicateur démographique p. n°78**

► **Cartes territoriales : indicateur de structure par âge p. n°86**

► **Cartes territoriales : indicateur social p. n°94**

► **Cartes territoriales : indicateur de mobilité p. n°102**

► **Cartes territoriales : armature territoriale et pôles de services p. n°110**

► **Cartes territoriales : éloignement aux services p. n°118**

► **Cartes territoriales : opérateurs et quartiers politique de la ville p. n°126**

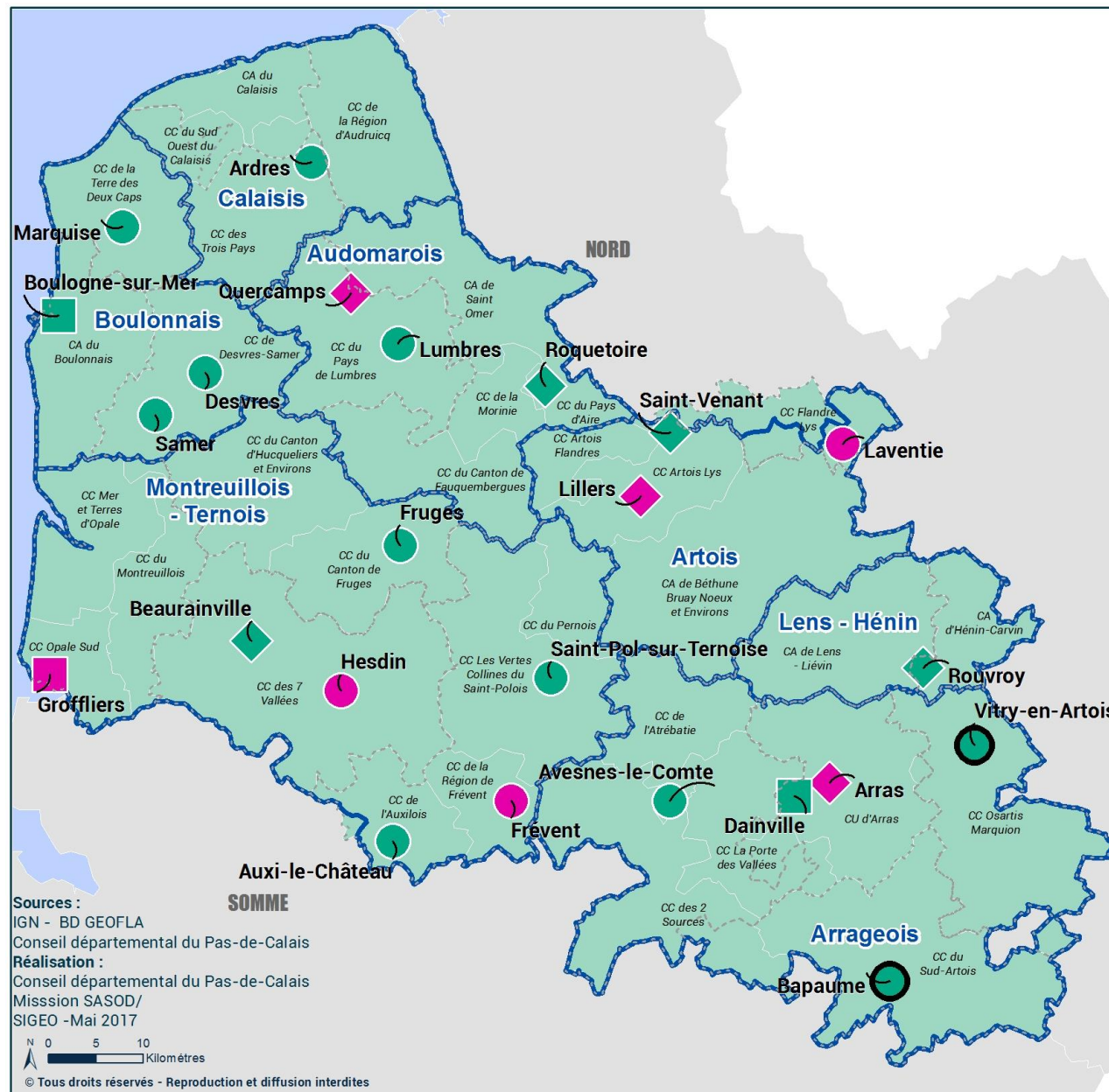


Pas-de-Calais

Le Département

A la rencontre des territoires et des partenaires





Légende

Communes

● Communes avec une fonction de centralité: 14 communes

◆ CDCI: 7 communes

■ CTAP-Titulaires: 3 communes

Avancement :

■ Rencontre effectuée ou planifiée : 17 communes

◆ Rencontre en attente : 7 communes

○ Situation de la commune évoquée lors de la rencontre avec l'EPCI : 2 communes

EPCI

■ Rencontre effectuée ou planifiée : 34 EPCI

◆ Rencontre en attente : 0 EPCI

○ EPCI au 1er janvier 2017

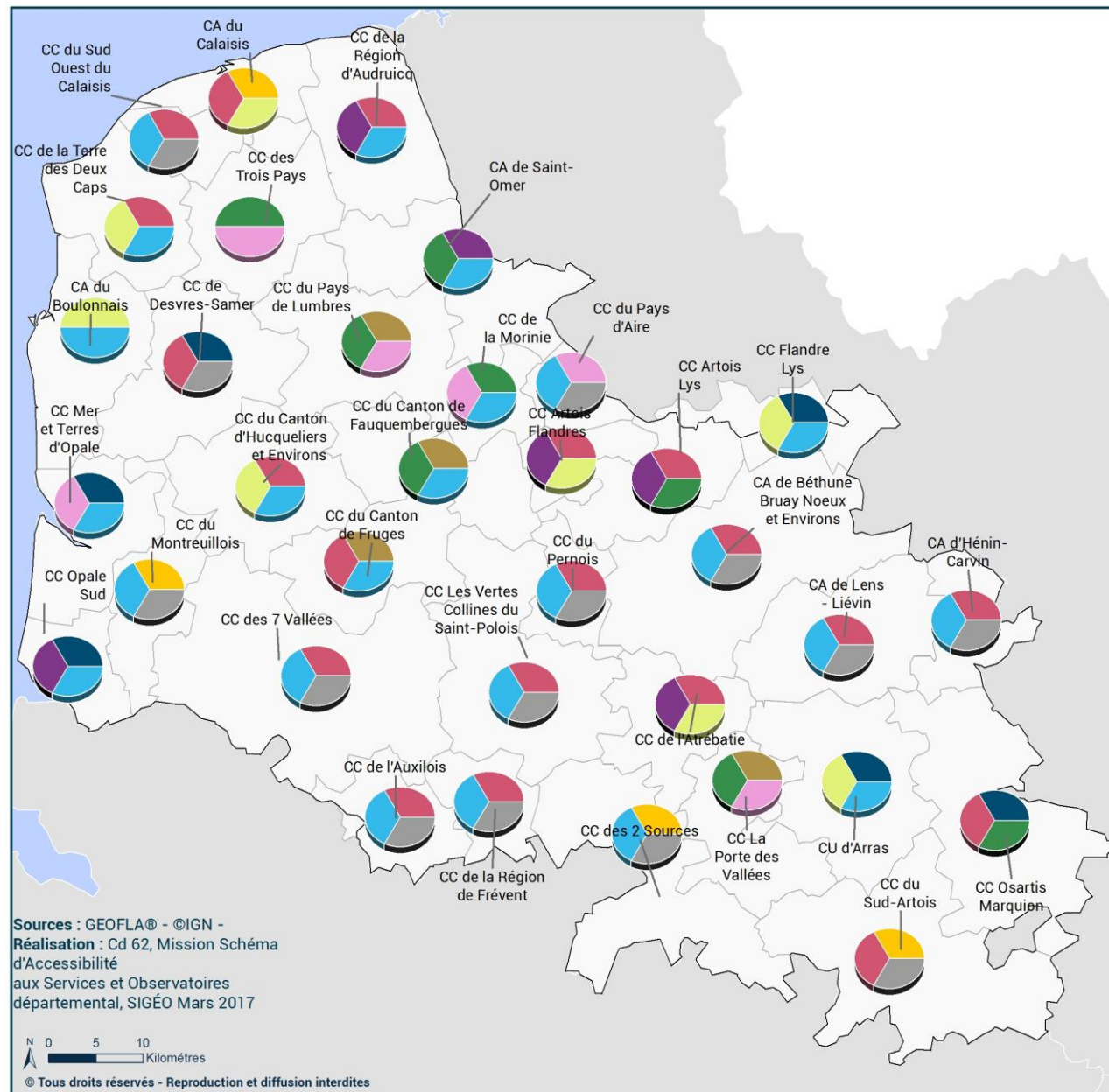
■ Territoires d'intervention du département

Près de 50 EPCI et communes ont été rencontrés, quelques,

Les communes rencontrées sont soit des communes ayant une fonction de centralité, soit des communes membres de la CDCI ou désignées à la CTAP.

L'objectif de ces rencontres est d'identifier s'il existe au sein des territoires rencontrés, des **problématiques d'accessibilité aux services pour les habitants**, et le cas échéant quels sont les types de service qui posent le plus de problèmes d'accessibilité, dans quels secteurs et pour quels profils d'habitants.

Top 3 des thématiques identifiées par les EPCI comme à améliorer dans le cadre du SDAASP



Légende

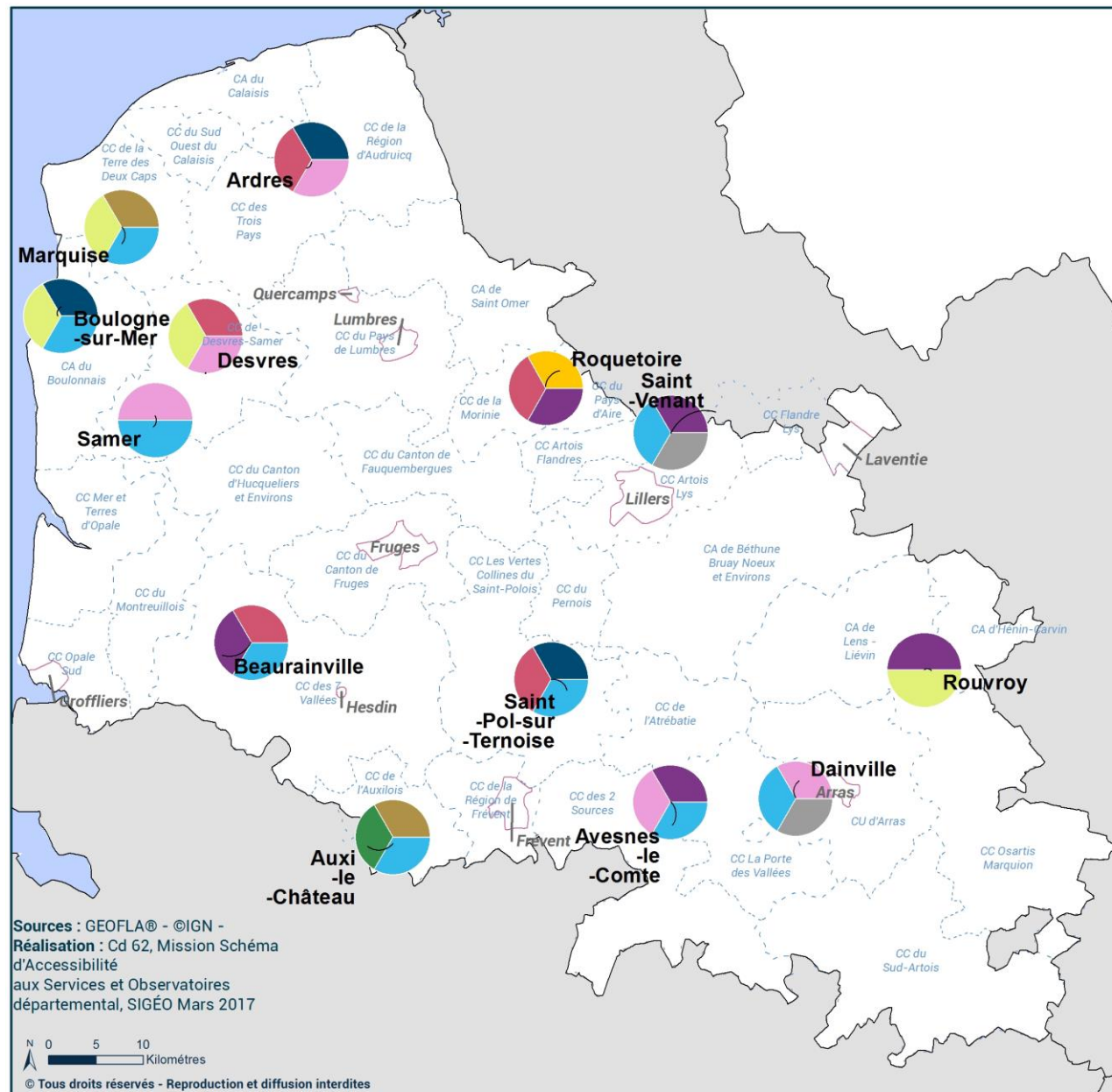
- Sport, culture, animation, vie locale
- Education
- Logement
- Santé
- Services publics
- Services de l'emploi
- Services du quotidien
- Services sociaux
- Mobilité
- Réseaux TIC

Il ressort des entretiens avec les **EPCI rencontrés**, qu'ils portent une attention particulière à l'accès à certains services et notamment ceux liés à la **mobilité**, à la **santé** et au **numérique**. Pour certains territoires les mêmes priorités en matière d'accès au service sont identifiées comme à l'échelle de la CALL, CAHC, ancien Artois Comm. autour de la **santé**, la **mobilité**, le **numérique**. Ces thèmes sont également relevés comme prioritaires dans le Ternois et une partie du Montreuillois. Des thèmes sont plus localisés comme l'accès aux services marchands qui est plus présent dans le secteur de Lumbres, Fauquembergues, et de la Morinie ou comme l'éducation, cité dans le sud de l'arrageois (Sud Artois et ex 2 sources).

Thématiques	Détails
Services du quotidien	Commerces, poste, DAB, station service, cafés, accès à l'énergie
Services publics	MSAP, collectivités (mairie, EPCI, Cd, Région,...) préfecture, services de sécurité
Services sociaux	Administratifs (CCAS, CAF, CPAM), Petite-enfance (PMI, RAM,..), PA-PH
Santé	MSP, cabinet médical, soins de 1 ^{er} niveau (infirmier, kiné...), Hôpitaux, CPAM, pharmacie,...
Services de l'Emploi	Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi, Associations d'insertion, Ag Travail temporaire
Education	Ecoles, collège, lycée, université, CIO,...
Logement	Point d'information sur l'offre de logement, Bailleurs sociaux, E.I. Energie, ...
Sport, culture, animation, vie locale	Sport, Culture, loisirs, Equipements (salle de sport, piscine, site naturel, cinéma, théâtre, musée, centre socioculturel, médiathèque BM, et associations,...
Mobilité, réseaux TIC	Transports en commun, TAD, covoiturage, autos écoles, bornes électrique, location de cycles/voiture THD, points d'accès internet, cybercentre, ...



Les **communes** identifient également les problématiques autour de la **mobilité** comme prioritaires mais citent bien souvent des questions **d'accès aux services publics et aux services sociaux**.



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Mars 2017



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

- Sport, culture, animation, vie locale
- Services de l'emploi
- Education
- Services du quotidien
- Logement
- Services sociaux
- Santé
- Mobilité
- Services publics
- Réseaux TIC

Thématiques	Détails
Services du quotidien	Commerces, poste, DAB, station service, cafés, accès à l'énergie
Services publics	MSAP, collectivités (mairie, EPCI, Cd, Région,...) préfecture, services de sécurité
Services sociaux	Administratifs (CCAS, CAF, CPAM), Petite-enfance (PMI, RAM,..), PA-PH
Santé	MSP, cabinet médical, soins de 1 ^{er} niveau (infirmier, kiné...), Hôpitaux, CPAM, pharmacie,...
Services de l'Emploi	Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi, Associations d'insertion, Ag Travail temporaire
Education	Ecoles, collège, lycée, université, CIO,...
Logement	Point d'information sur l'offre de logement, Bailleurs sociaux, E.I. Energie, ...
Sport, culture, animation, vie locale	Sport, Culture, loisirs, Equipements (salle de sport, piscine, site naturel, cinéma, théâtre, musée, centre socioculturel, médiathèque BM, et associations,...
Mobilité, réseaux TIC	Transports en commun, TAD, covoiturage, autos écoles, bornes électrique, location de cycles/voiture THD, points d'accès internet, cybercentre, ...



Pas-de-Calais

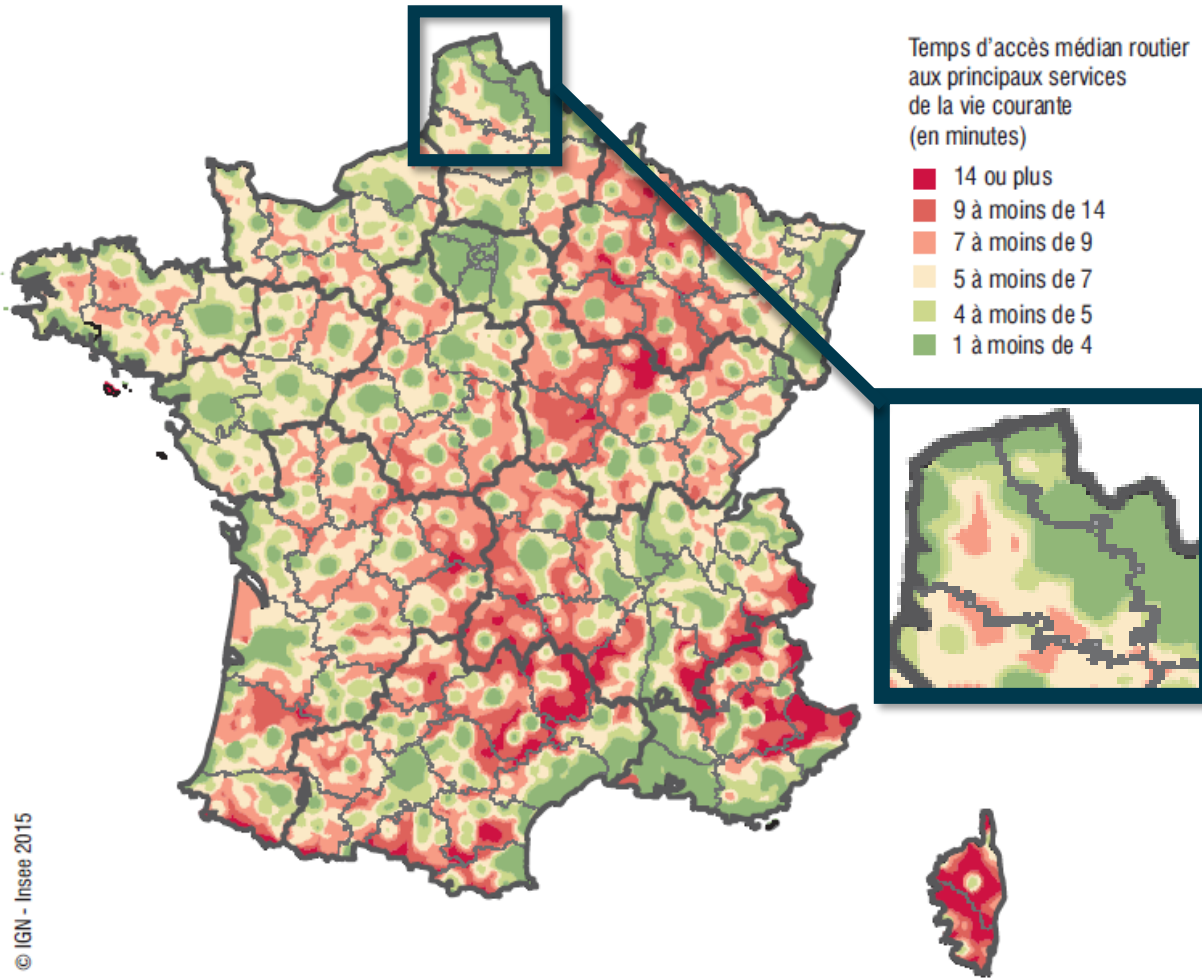
Le Département

Principaux éléments d'analyse et d'enjeux

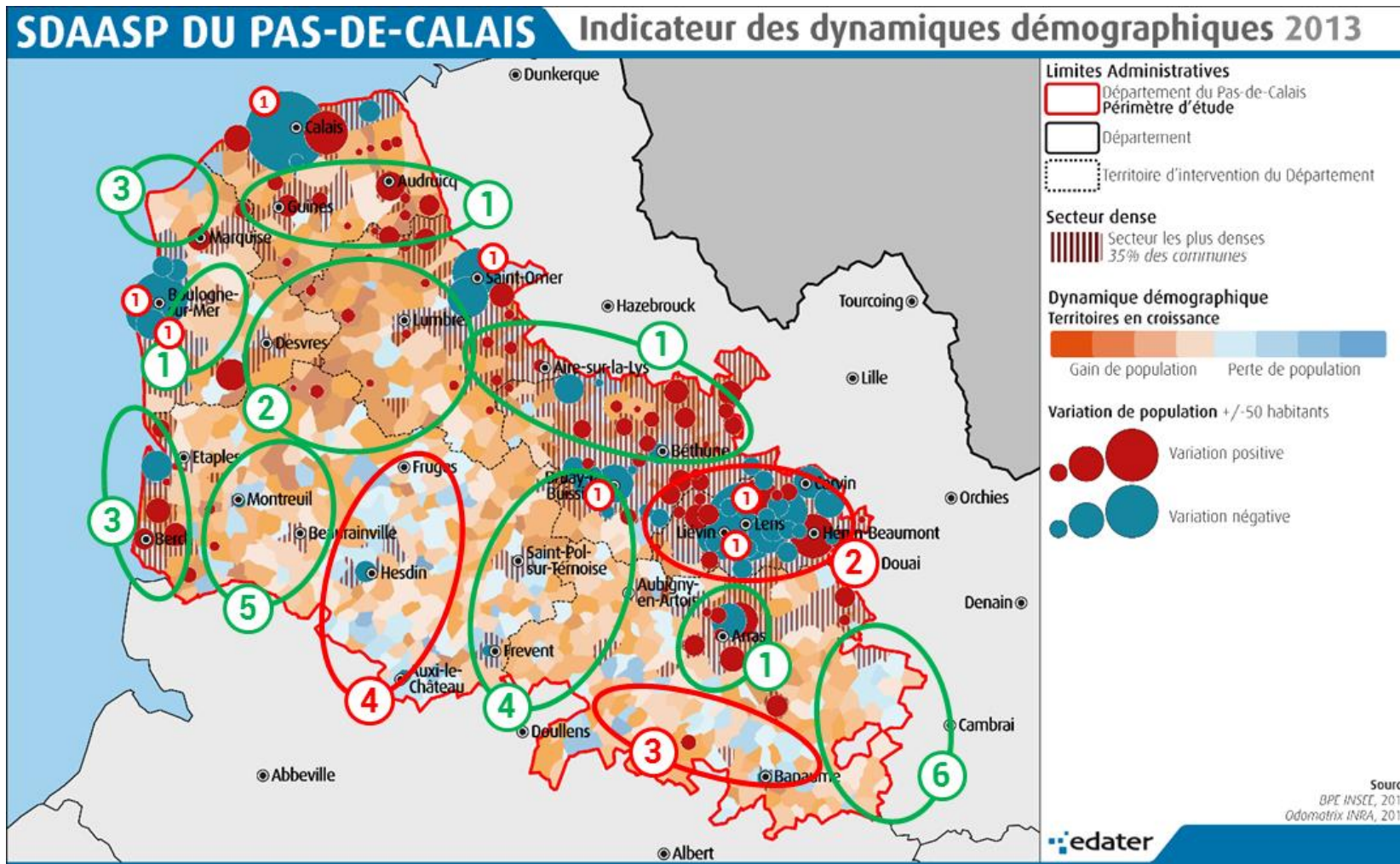




4 Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante



Avec **91% de ses habitants accédant aux services et équipements du quotidien en moins de 7 minutes**, le Pas-de-Calais bénéficie à l'échelon national d'une **position favorable**. Ce résultat est notamment favorisé par trois facteurs endogènes ; le Pas-de-Calais disposant d'une topographie favorable, d'un réseau d'infrastructures de transport développé et d'une importante densité de population (7 habitants sur 10 vivent dans un territoire densément peuplé ou intermédiaire). Cependant des disparités territoriales existent au sein du département.



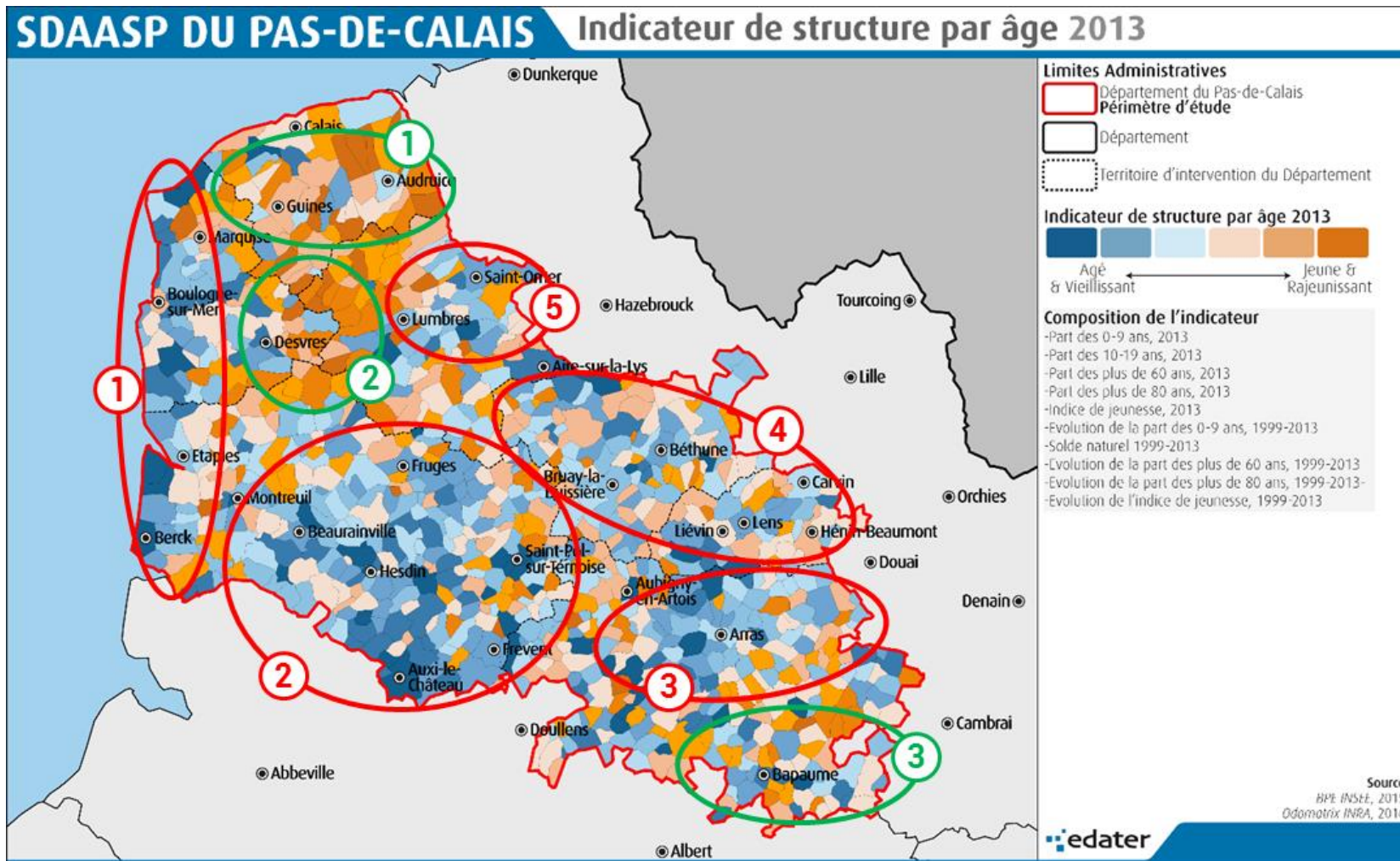
Espaces en croissance démographique :

- ① Les couronnes périurbaines autour des principaux pôles (sud Calais, rétro-littoral de Boulogne-sur-Mer, périphérie d'Arras, périphéries de Béthune et Saint-Omer avec desserrement aire métropolitaine lilloise)
- ② L'intervalle Calais – Boulogne-sur-Mer – Saint-Omer (secteurs de Licques, Desvres, Lumbres, Hucqueliers, Fauquembergues)

- ③ Le littoral et secteur rétro-littoral (côte d'Opale, terres des Deux Caps)
- ④ Les franges ouest Arrageois & ouest Ternois (secteurs de Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Aubigny-en-Artois)
- ⑤ Le Montreuillois
- ⑥ L'est Arrageois

Ralentissement démographique :

- ① Les principaux pôles du Pas-de-Calais en déclin démographique
- ② Le bassin minier, notamment du territoire Lens-Hénin
- ③ Le sud Arrageois (intervalle Arras-Bapaume)
- ④ Le centre Montreuillois-Ternois (axe Fruges - Hesdin - Auxi-le-Château)



Les espaces plus âgés et vieillissants :

- ① Le littoral (de la côte d'Opale au cap Gris Nez)
- ② Le Montreuillois-Ternois
- ③ Le nord Arrageois
- ④ Les communes en déclin démographique du bassin minier

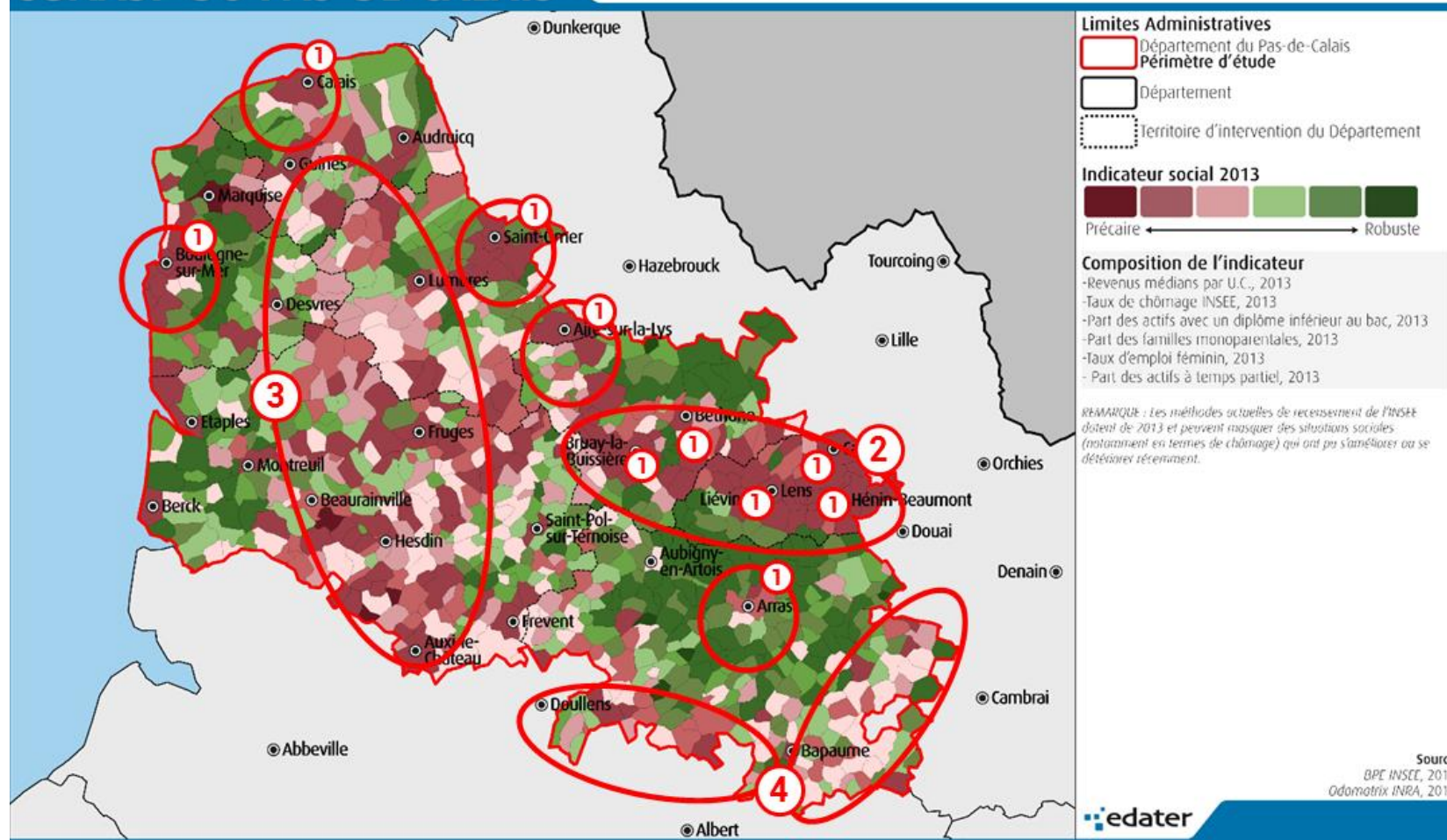
- ⑤ Le secteur de Saint-Omer

Les espaces moins âgés et rajeunissants :

- ① Le Calais et notamment les espaces périurbains attractifs du sud (CC de la Région d'Audruicq)
- ② Les franges sud de l'Arrageois
- ③ Les territoires ruraux attractifs (secteurs de

Desvres, Fauquembergues et Hucqueliers) avec plus localement, des communes isolées mais attractives

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Indicateur social 2013



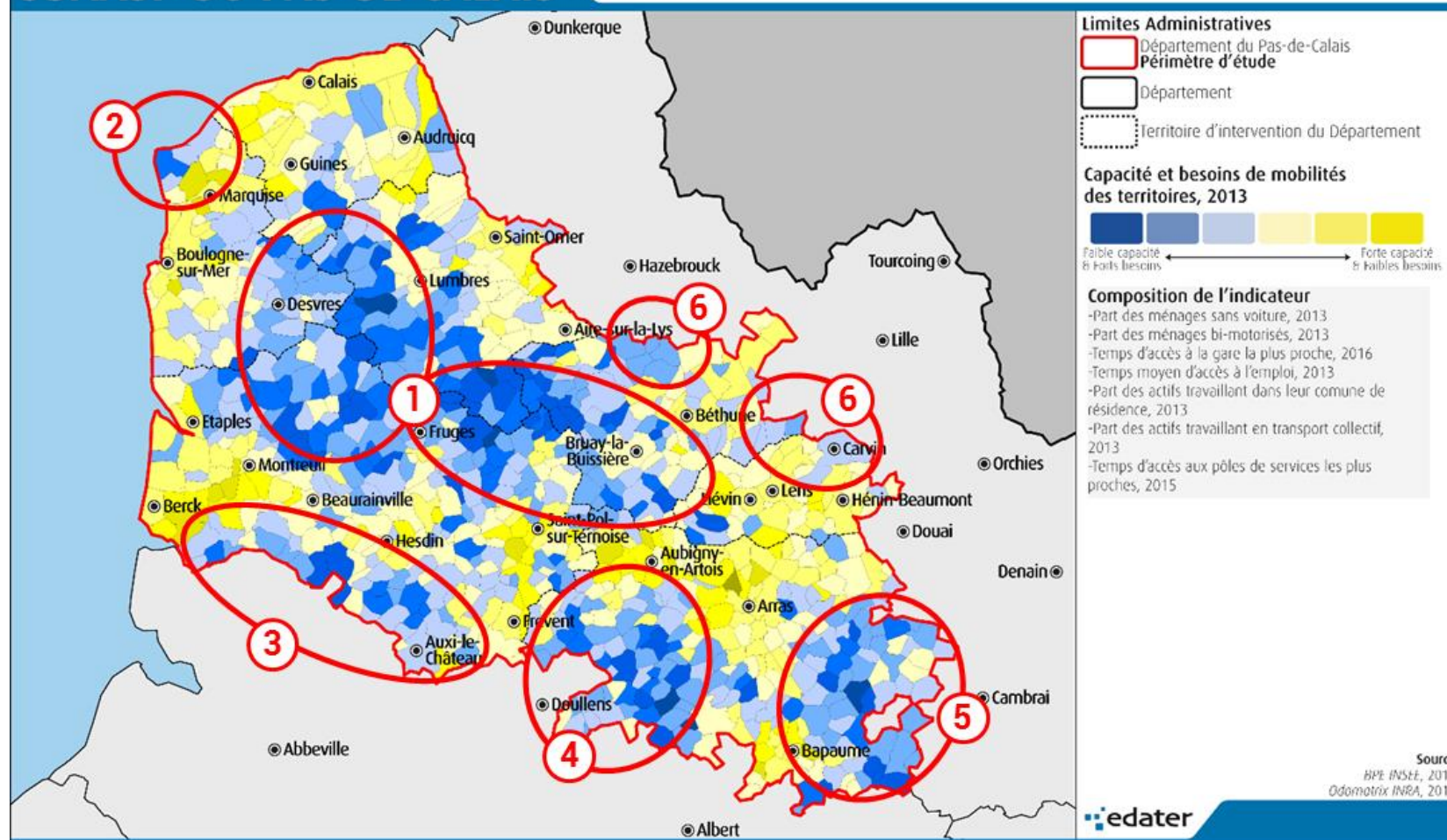
Les espaces précaires sont marqués par un fort enjeu de l'accessibilité des services, de type sociale (tarification des services) mais aussi culturelle (accès aux droits, facilitation aux mobilités, services « hors les murs »). Sur ces espaces, une attention particulière doit aussi porter sur l'offre de services spécifiques liés aux profils des publics : services sociaux, services publics et services de solidarité.

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Les espaces urbains et leur proche couronne urbaine, et notamment les 64 quartiers politiques de la ville du département (Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, etc.)
- ② Le bassin minier, concentrant les indicateurs de fragilité sociale

- ③ Un vaste espace rural allant du sud Calais aux franges samariennes (secteurs de Guînes, Licques, Desvres, Lumbres, Fauquembergues, Fruges, Montreuil, Beaurainville, Hesdin, Frévent, Auxi-le-Château)
- ④ Les franges sud et est de l'Arrageois

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Indicateur de mobilité 2013



Concernant ces espaces plus enclavés et dépendants, les objectifs reposent sur des logiques de renforcement/réorganisation de l'offre de services de proximité, d'organisation des mobilités des usagers et des services et de déploiement prioritaire des services numériques.

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la

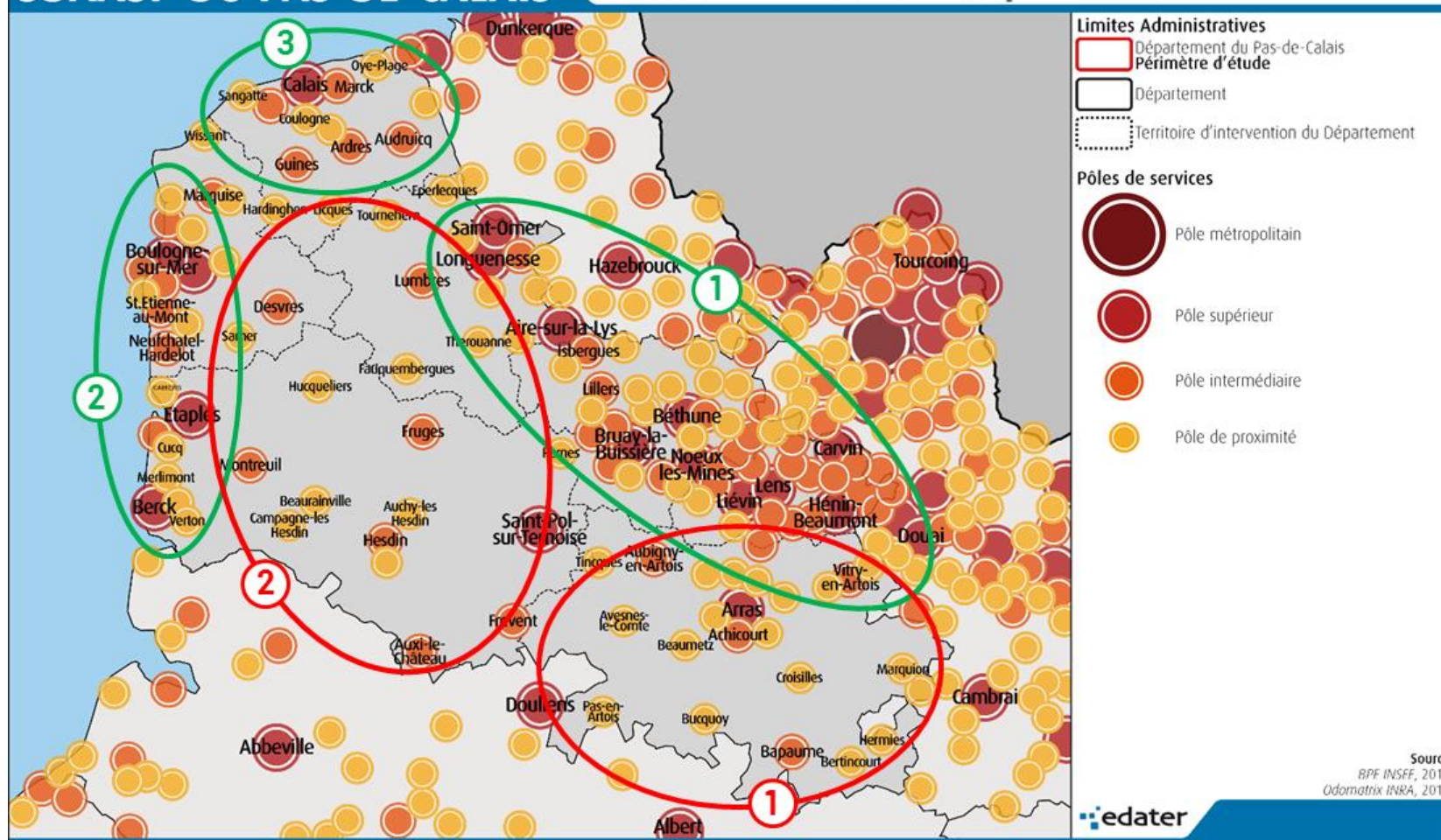
carte :

- ① Le cœur rural du Pas-de-Calais sur un vaste secteur allant du sud Calais au secteur d'Hesdin (nord-sud) et du secteur de Desvres aux franges ouest du bassin minier (est-ouest)
- ② Le cap Gris Nez
- ③ Les limites avec le département de la Somme du

Montreuillois-Ternois

- ④ Le sud-ouest de l'Arrageois
- ⑤ Les franges est de l'Arrageois (intervalle Arras-Cambrai)
- ⑥ Les franges sud de l'aire métropolitaine lilloise

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Armature territoriale en pôles de services 2015



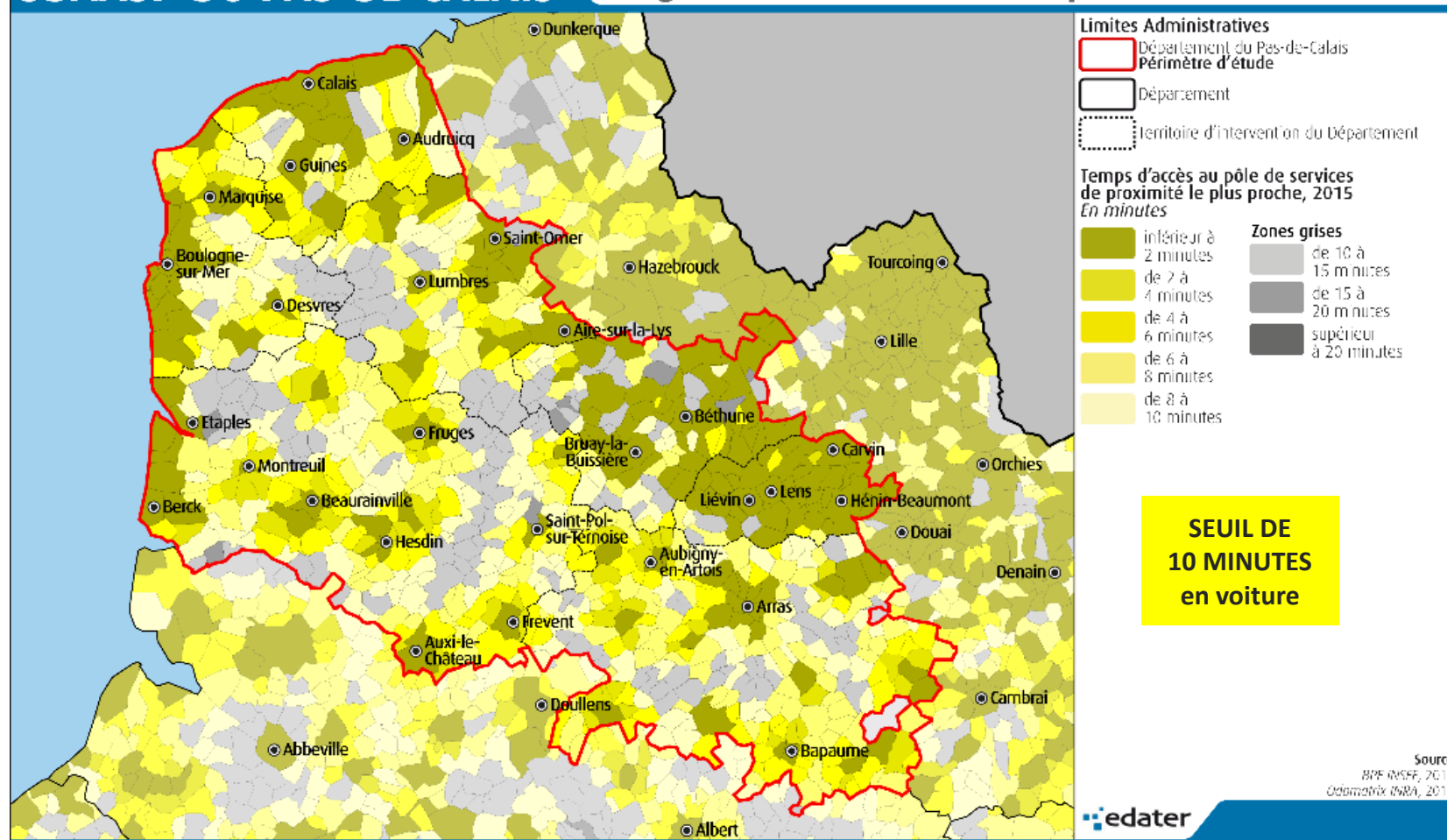
Le département présente 3 secteurs denses et hyper structurés avec une continuité de pôles de services plus ou moins structurants :

- ① De l'Artois au Bassin minier
- ② Le littoral de Boulogne-sur-Mer à Berck-sur-Mer
- ③ Le Calaisis avec les dynamiques périurbaines et les problématiques de mobilités.

Deux secteurs sont moins denses avec un maillage en pôles de services et des logiques territoriales spécifiques :

- ① L'Artois structurant (Aubigny ou Bapaume) et un maillage de proximité
- ② Cœur rural du Pas-de-Calais à l'intervalle du littoral, du Calais, de l'aire métropolitaine lilloise et de l'Amiénois

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Eloignement aux services de proximité 2015

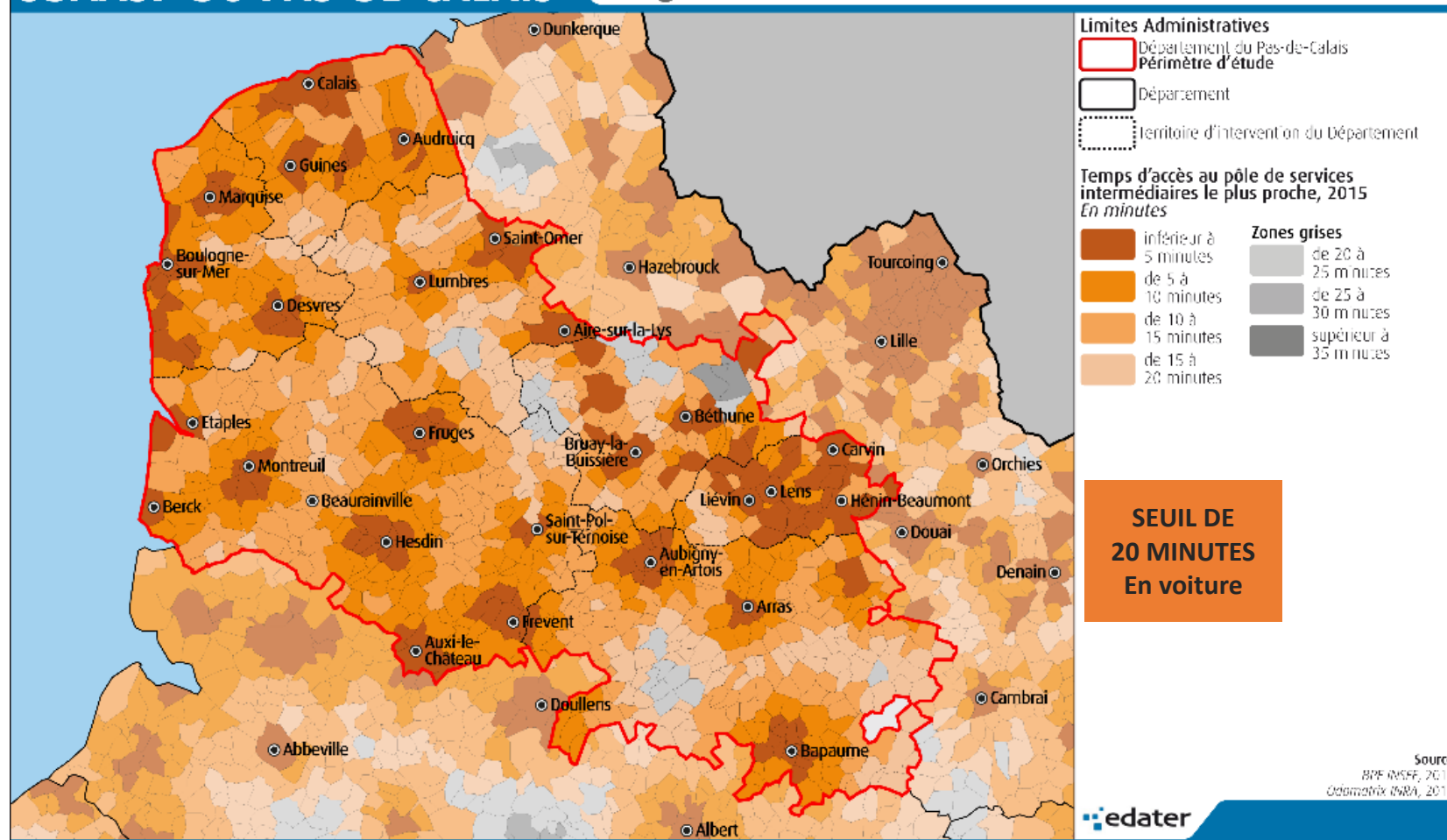


Les services de proximité contiennent : épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, services de La Poste, retrait d'argent, coiffeur, café/restaurant, école élémentaire, médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacie, salle non-spécialisée pour la pratique du sport.

151 communes du département sont en zones grises (sur 891) quant aux services de proximité, c'est-à-dire à plus de 10 minutes d'au moins un des services cités ci-dessus, ce qui représente **78 406 habitants et 5,4% de la population** (6,5% en Hauts-de-France et 7,5% en France).

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS

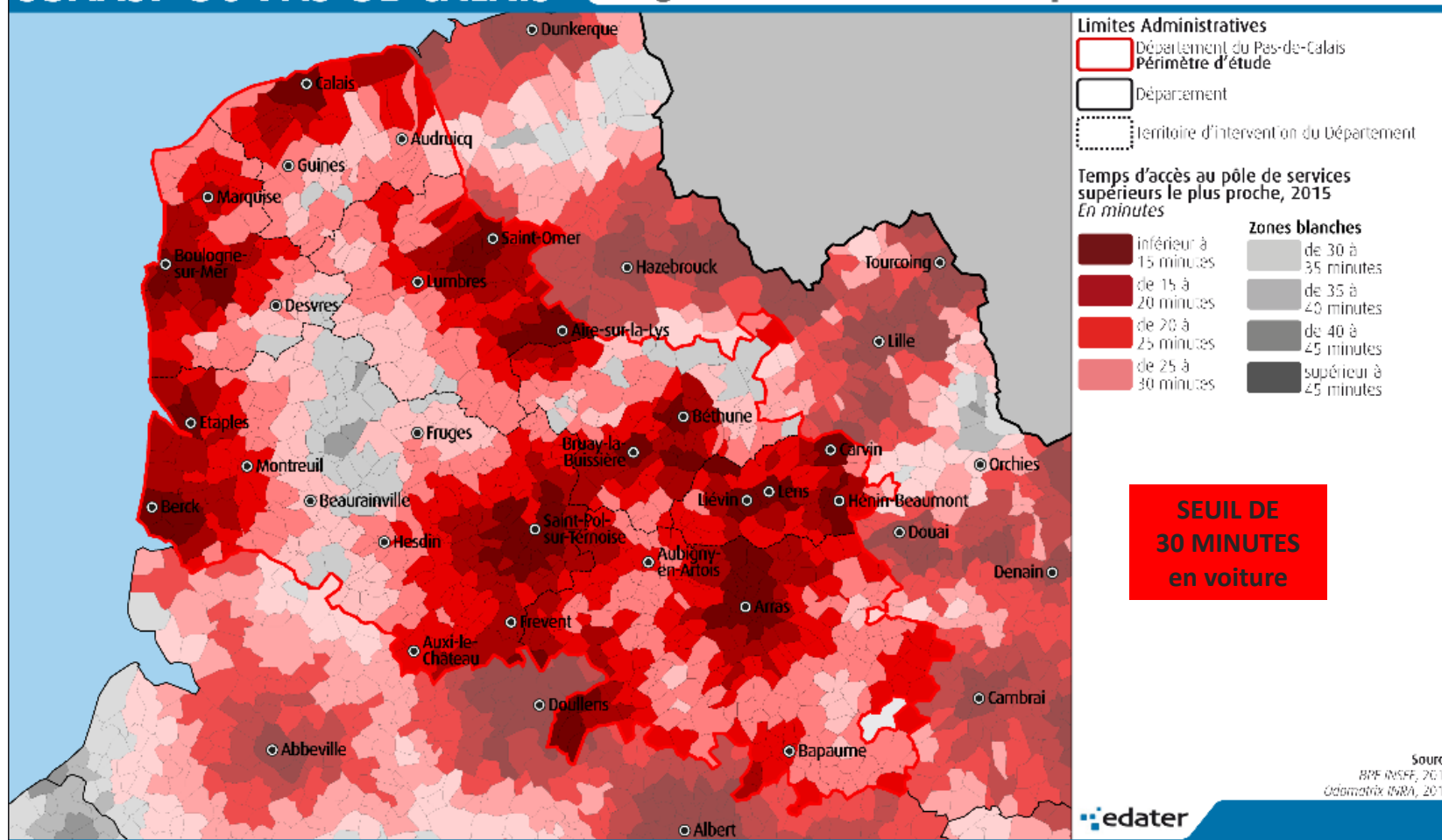
Eloignement aux services intermédiaires 2015



Les services intermédiaires comportent : librairie-papeterie, Supérette ou supermarché, magasin d'équipements des ménages, magasin d'équipements de la personne, collège, école de conduite, chirurgien-dentiste, police ou gendarmerie, Hébergement pour personnes âgées, garde enfant préscolaire, salle non-spécialisée couverte pour la pratique

de sport. 28 communes en zones grises, c'est-à-dire à plus de 20 minutes d'au moins un de ces services, ce qui représente **22 029 habitants et 1,5% de la population** (2,4% en Hauts-de-France et 3,6% en France)

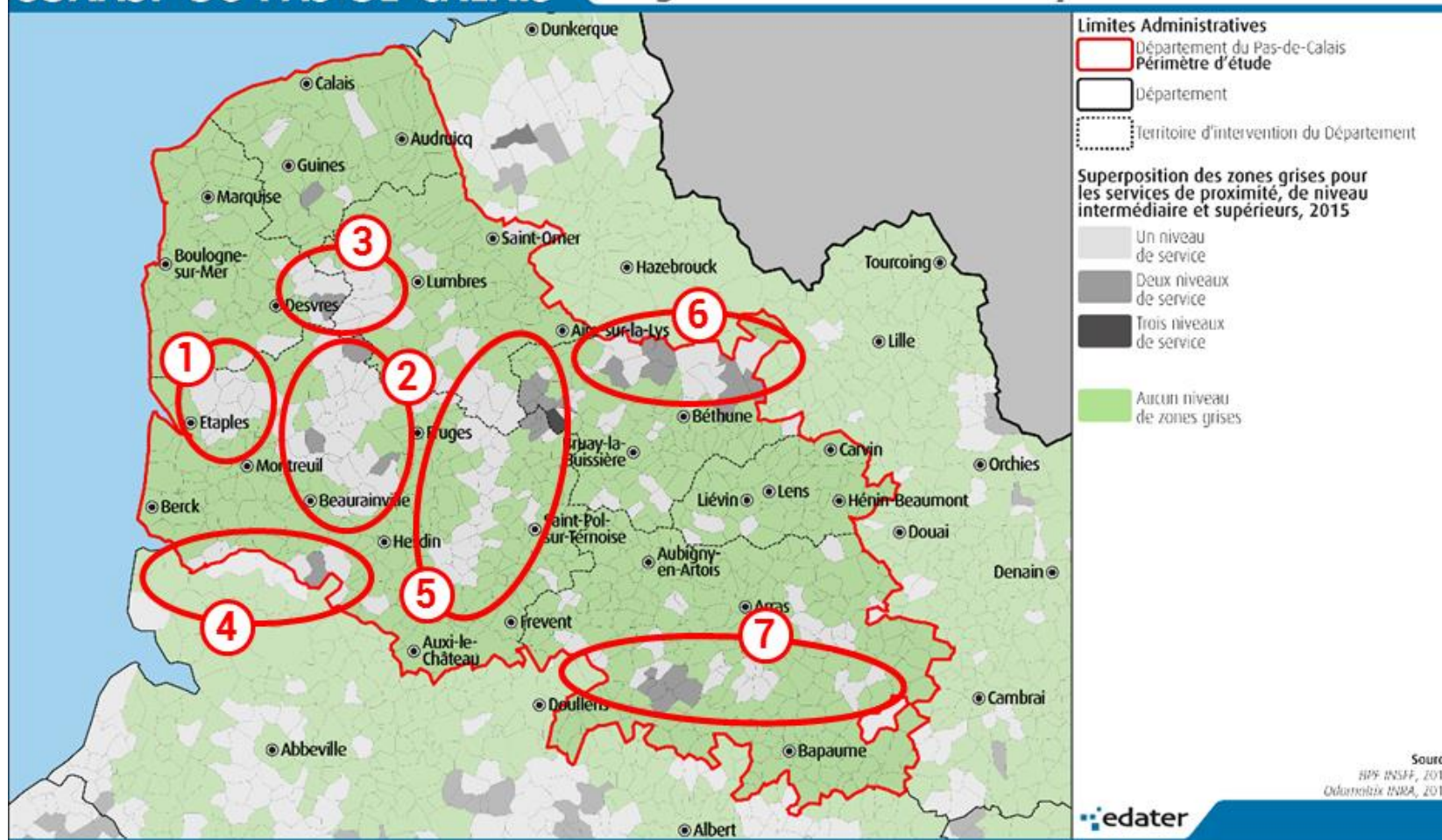
SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Eloignement aux services supérieurs 2015



Les services supérieurs comportent : hypermarché, lycée, formation supérieure, ophtalmologiste, laboratoire d'analyse médicale, hôpital moyen et long séjour, Pôle Emploi ou agence de travail, cinéma, piscine avec bassin(s) couvert(s). 51 communes en zones grises, c'est-à-dire à plus de 30 minutes en voiture d'au moins un de ces services, ce qui

représente **35 566 habitants** et **2,4% de la population** (2,7% en Hauts-de-France et 8,1% en France)

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Eloignement aux services - Synthèse 2015



La superposition des zones grises fait émerger. Sept secteurs à enjeu :

① **Nord de l'ex CC Mer et Terre d'Opale**

Bonne accessibilité aux pôles structurants du littoral, mais déficit d'accès aux fonctions de proximité

② **Centre du Montreuillois-Ternois**

Présence d'un maillage de proximité (Hucqueliers, Fauquembergues, etc.) et influence de pôles intermédiaires (Montreuil, Fruges) mais à équidistance des pôles supérieurs du littoral et du

Bassin minier

③ **Intervalle Desvres-Lumbres**

Déficit de services de proximité à l'intervalle de ces deux pôles intermédiaires

④ **Franges de la Somme**

Secteur restreint de communes en déficit de services de proximité à la limite des deux départements

⑤ **Axe entre Aire-sur-la-Lys et Auxi-le-Château**

Corridors de communes éloignées des pôles intermédiaires ou supérieurs d'Auxi-le-Château,

Hesdin, Frévent ou Saint-Pol-sur-Ternoise

⑥ **Frange sud de l'aire métropolitaine lilloise**

Secteur polarisé par Lille, à vocation résidentielle avec un faible maillage en pôles de services. Diversité des problématiques d'éloignement.

⑦ **Communes du sud Arrageois**

Secteur restreint de communes éloignées des pôles de proximité du sud Arrageois à l'intervalle de Doullens et Bapaume

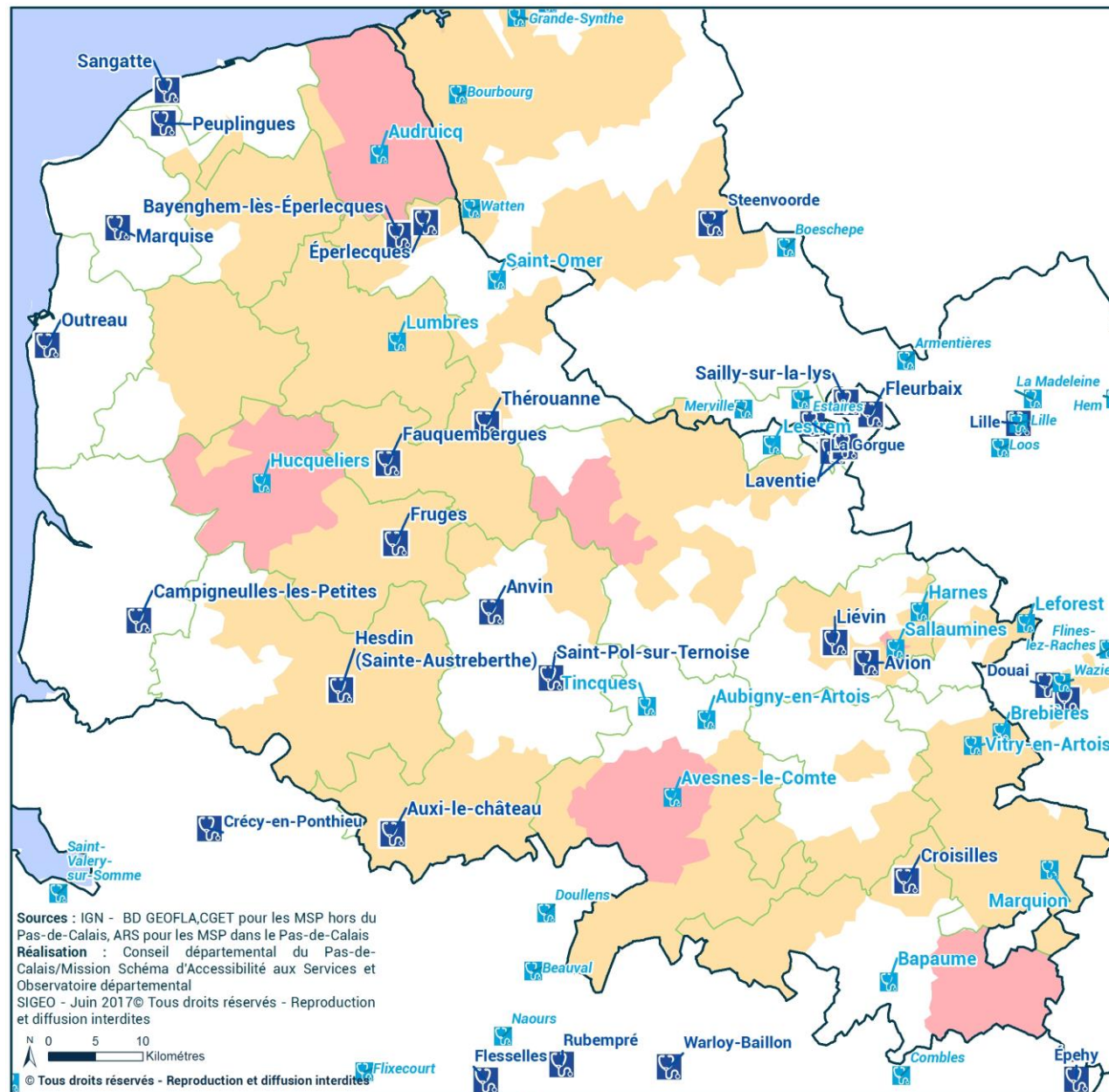


Pas-de-Calais

Le Département




Santé





Sources : IGN - BD GEOFLA,CGET pour les MSP hors du Pas-de-Calais, ARS pour les MSP dans le Pas-de-Calais
 Réalisation : Conseil départemental du Pas-de-Calais/Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental SIGEO - Juin 2017 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

-  Maisons de santé pluridisciplinaires ouvertes dans le Pas-de-Calais, source ARS : 21
-  Maisons de santé pluridisciplinaires en projet dans le Pas-de-Calais, source ARS : 15
-  Zones fragiles
-  Zones en difficulté
-  EPCI au 1er janvier 2017

Le zonage de l'offre de soins de 1^{er} recours de l'ARS Nord-Pas de Calais-Picardie (août 2015) montre l'**existence de secteurs en difficulté**, voire fragiles, dans certains bassins de vie en croisant la densité de soins de premier recours (médecins généralistes, infirmiers et kinésithérapeutes) avec les besoins de santé de la population (consommation de soins, affections de longue durée, bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire).

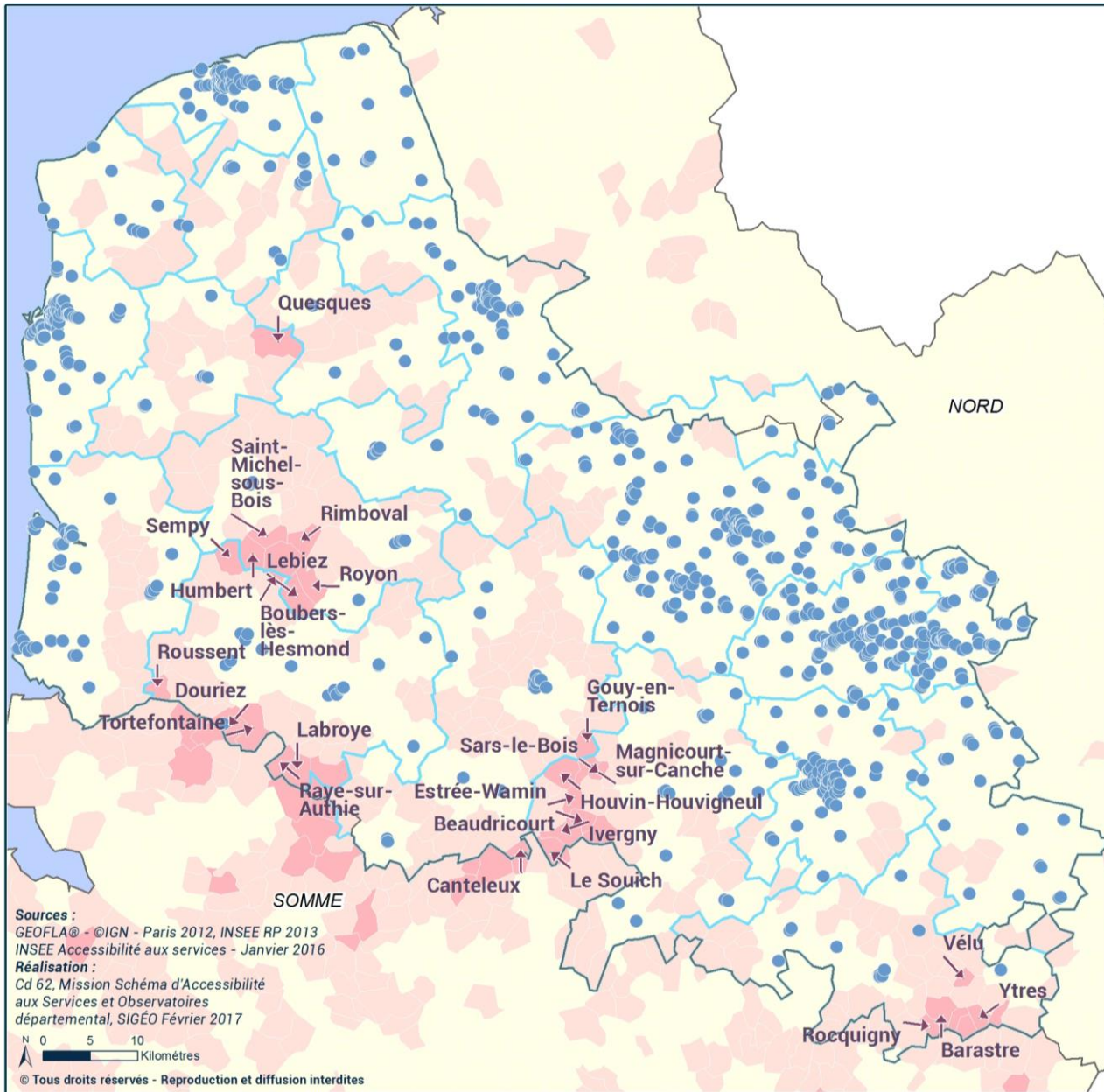
Ainsi, les secteurs les plus fragiles sont

Les régions rurales d'Hucqueliers, d'Avesnes-le-Comte et de Bertincourt, le secteur d'Audruicq sur le littoral calaisien,

Et les secteurs de Norrent-Fontes, de Sallaumines et d'Auchel dans le Bassin minier.

Globalement, les zones déficitaires se situent sur un axe rural Audruicq - Fruges - Auxi-le-Château - Avesnes-le-Comte - Bertincourt.

L'ARS Hauts-de-France arrêtera avant le 31 décembre 2017 un **nouveau projet régional de santé (PRS)** qui sera soumis à de nombreuses concertations préalables et comprendra un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé. Dans ce cadre, un nouveau zonage des secteurs déficitaires sera défini.



Légende

Temps d'accès moyen pour se rendre chez un médecin (BPE 2014)

- < = à 5 min : 577 communes
- entre 5 et 10 min : 285 communes
- > à 10 min : 33 communes

• Médecins omnipraticiens : 1 374

□ EPCI au 1er janvier 2017

Le temps de parcours a été estimé en heure pleine

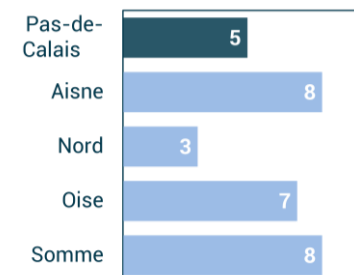
Le département du Pas-de-Calais bénéficie globalement d'un temps d'accès moyen en voiture à un médecin généraliste plutôt satisfaisant :

Le temps d'accès moyen en voiture à un médecin généraliste est identique à la moyenne nationale : 3 minutes (3 minutes en France métropolitaine et dans la région Hauts-de-France, 2 minutes dans le Nord, 4 minutes dans la Somme et l'Aisne).

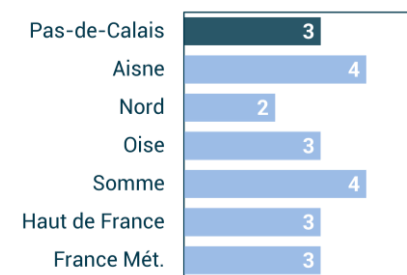
Le temps d'accès moyen pour les communes les plus éloignées est de 5 minutes (3 minutes dans le Nord, 8 minutes dans la Somme et 8 minutes dans l'Aisne). Seuls 0,5% de la population se situent à plus de 10 minutes en voiture d'un médecin généraliste.

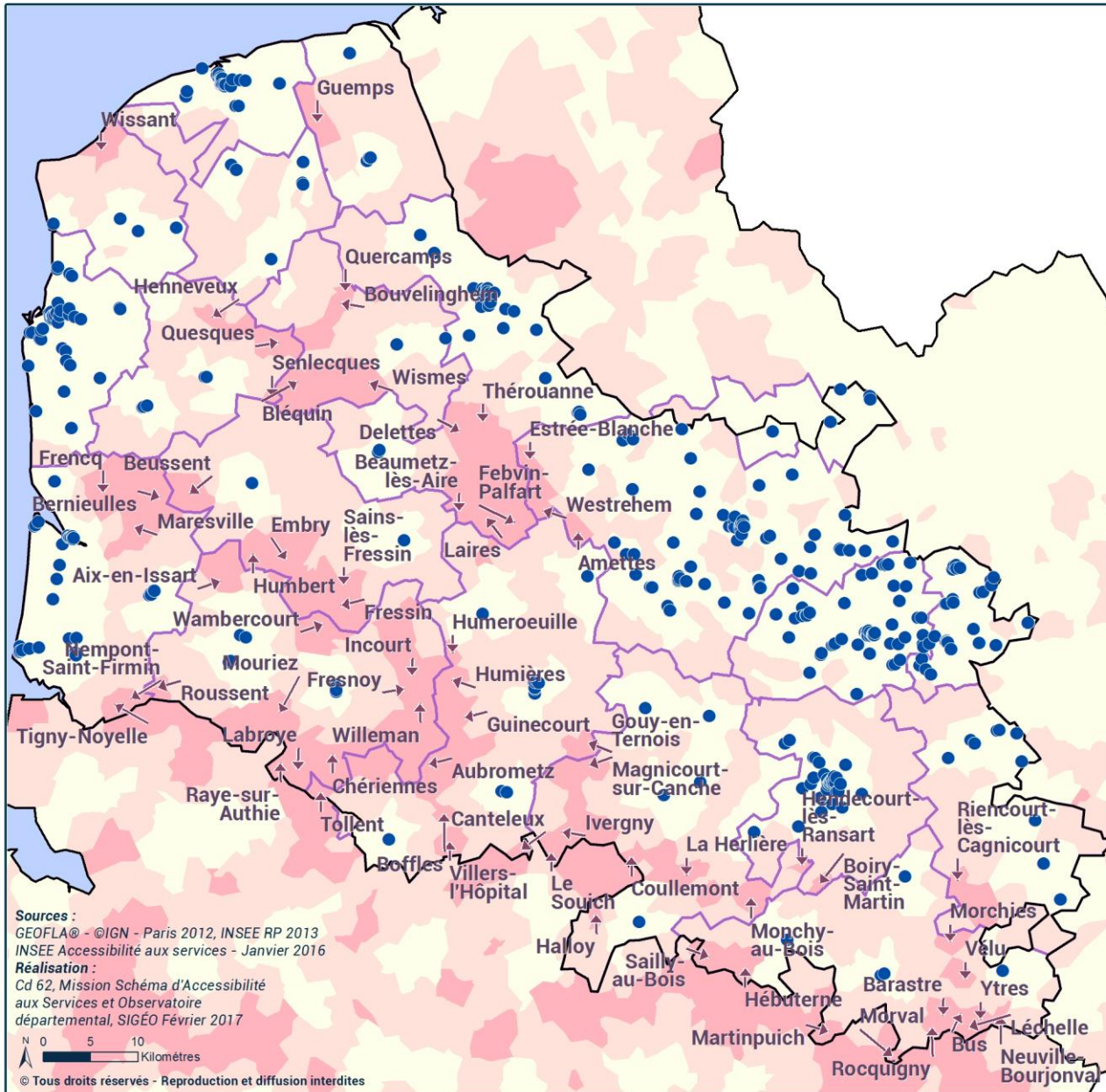
Dans le détail, il existe de fortes inégalités territoriales avec des secteurs caractérisés par une faible densité de médecins généralistes notamment dans les espaces ruraux. Plus généralement la raréfaction de médecins risque de fortement s'accroître dans les prochaines années avec les départs en retraite à venir.

Médecin omnipraticien
Temps d'accès des 10 % des communes les plus éloignées (en min)



Médecin omnipraticien
Temps d'accès moyen d'accès (en min)





Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGEO Février 2017
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

Temps d'accès moyen pour se rendre chez un dentiste (BPE 2014)

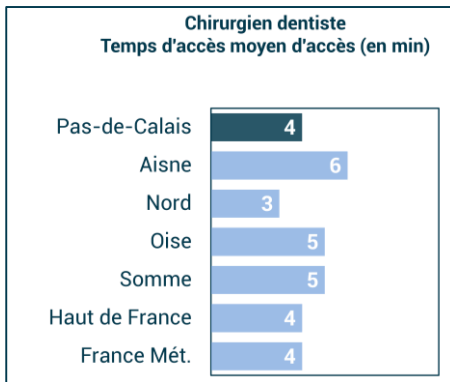
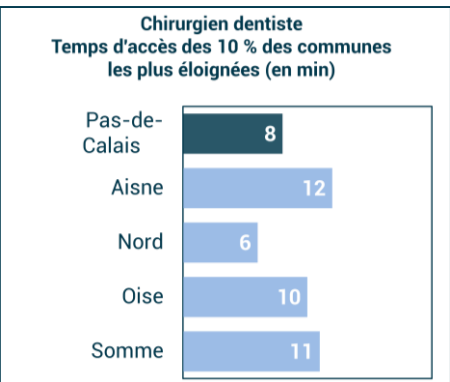
- <= 5 min (352)
- 5 à 10 min (412)
- > 10 min (131)
- Chirurgien dentiste (607)
- EPCI au 1er janvier 2017

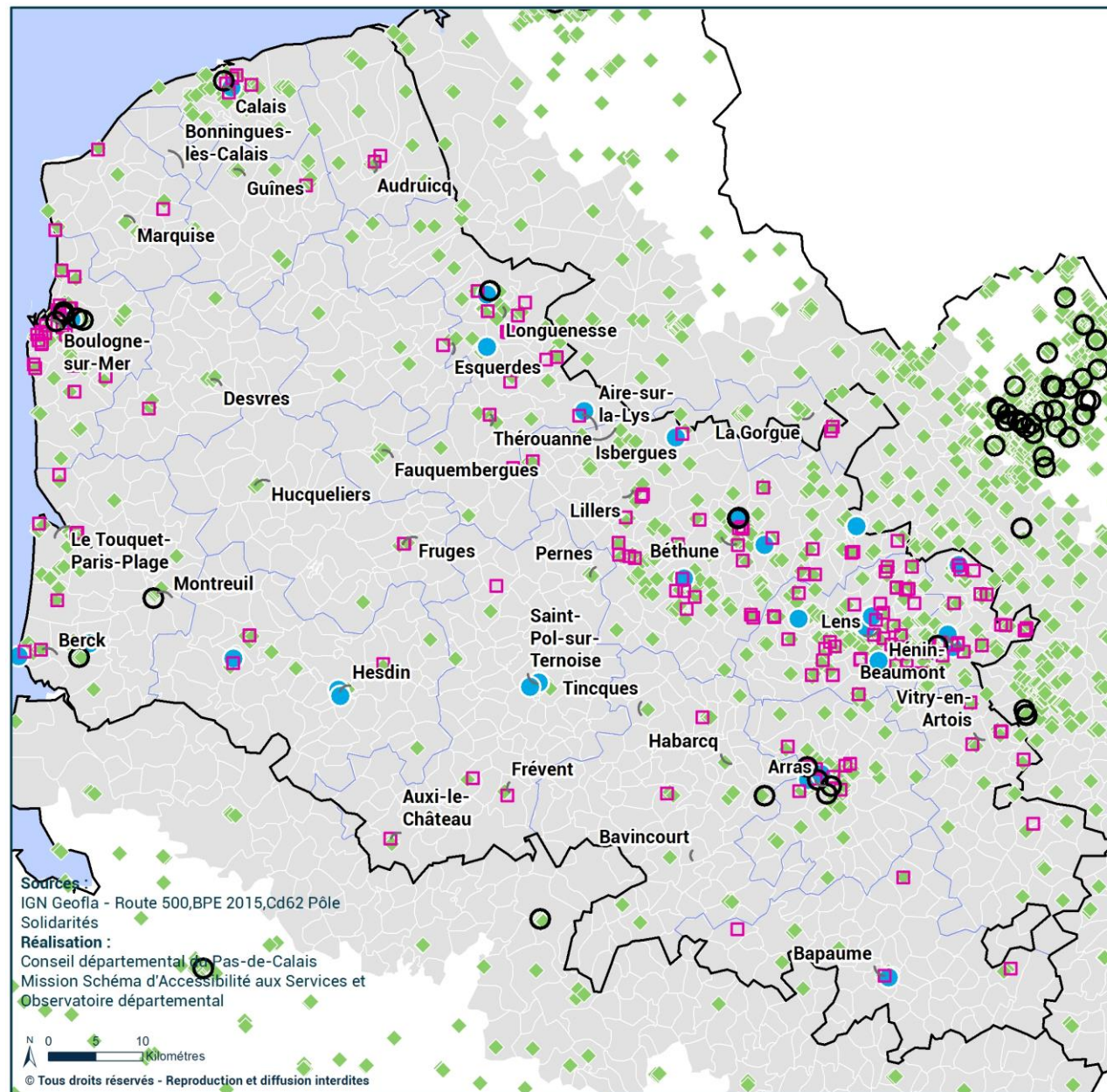
Le temps de parcours a été estimé en heure pleine

La présence de **dentistes** est **très déficitaire** dans les zones repérées par l'ARS, en particulier les secteurs ruraux de l'Arrageois et de l'arrière-pays du Littoral.

Le temps d'accès moyen en voiture à un chirurgien dentiste est identique à la moyenne nationale : 4 minutes (4 minutes en France métropolitaine et dans la région Hauts-de-France, 3 minutes dans le Nord, 6 minutes dans l'Aisne et 5 minutes dans la somme).

Le temps d'accès moyen pour les communes les plus éloignées est de 8 minutes (6 minutes dans le Nord, 11 minutes dans la Somme et 12 minutes dans l'Aisne).





Légende

- Spécialiste en pédiatrie
- Lieux d'activité PMI organisée par le département
- Hôpitaux dans le Pas-de-Calais
- ◆ Médecin omnipraticien
- Communes du Pas-de-Calais et dans un rayon de 10 km
- EPCI au 1er janvier 2017

Des déficits d'offre de santé existent dans certains secteurs ou certaines spécialités. La densité de **pédiatres** est globalement **déficitaire dans le Pas-de-Calais** (31 pédiatres pour 100 000 enfants de moins de 15 ans en 2016, contre 56,9 en France, 56,4 dans le Nord, 56,7 dans la Somme et 38,8 dans l'Aisne), à l'exception des secteurs de Berck-Montreuil et de la région d'Arras. **29% de la population est située à plus de 20 minutes d'un pédiatre.** De plus, les territoires comptant une part importante d'enfants âgés de moins de 6 ans connaissent une **diminution des effectifs** des pédiatres, notamment le Calais et l'Audomarois. Une **augmentation des fréquentations des consultations de PMI**, ne nécessitant pas d'avance de frais, est constatée par les professionnels de ces structures. A noter que la **difficulté de remplacement des départs de médecins de PMI** est également une problématique à souligner dans l'ensemble du Pas-de-Calais. Les puéricultrices y assurent des missions de chef de service local de PMI mais pas de consultations médicales. En 2015, il y avait 174 lieux de consultation PMI dans tout le département.

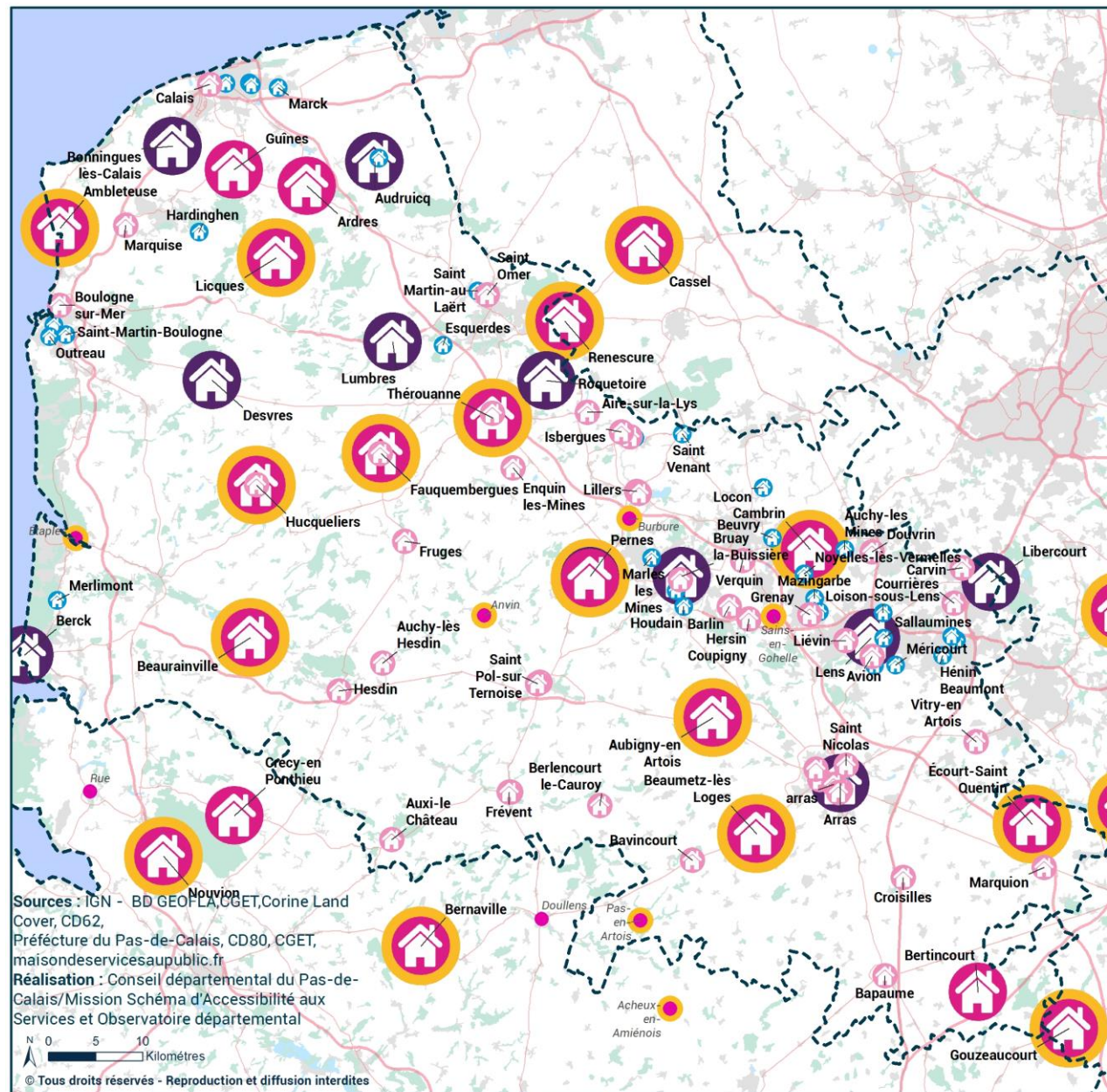


Pas-de-Calais

Le Département

Services publics





Légende

Espace mutualisé ouvert :



Maison de service labellisée : 14



Maison de service non labellisée avec projet de labellisation : 11



Maison de service non labellisée : 45



Autre type d'espace mutualisé : 34

MSAP dans un bureau de Poste :



MSAP ouverte : 11



MSAP en projet : 5

Espace mutualisé en projet :



Maison de services labellisée : 5



Maison de services non labellisée : 0

Les espaces mutualisés de services au public se développent. Ils sont de plusieurs sortes :

1) Les MSAP labellisées par l'Etat

Dans le Pas-de-Calais, au 31 décembre 2016, **14 MSAP labellisées** sont présentes :

• 11 MSAP labellisées dans un bureau de poste.

Les 11 points postaux, labellisés depuis le 16 novembre 2016, se situent à Licques, Ambleteuse, Ecourt-Saint-Quentin, Beaurainville, Cambrin, Aubigny-en-Artois, Beaumetz-les-Loges, Pernes, Théroutanne, Hucqueliers et Fauquembergues, ces 4 derniers étant à proximité d'un espace mutualisé de services au public non labellisé dans la même commune.

La labellisation MSAP de plusieurs bureaux de poste est prévue en 2017 à Pas-en-Artois, Etaples, Burbure, Sains en Gohelle, Anvin.

• 3 MSAP labellisées hors bureau de poste.

Ces MSAP ont été créées à l'initiative d'intercommunalités : La MSAP du Sud-Artois à Bertincourt (la 1ère labellisée dans le département), les 2 espaces multiservices de l'ex Communauté de Communes des Trois Pays à Guînes et à Ardres.

2) Les autres espaces mutualisés (non labellisés)

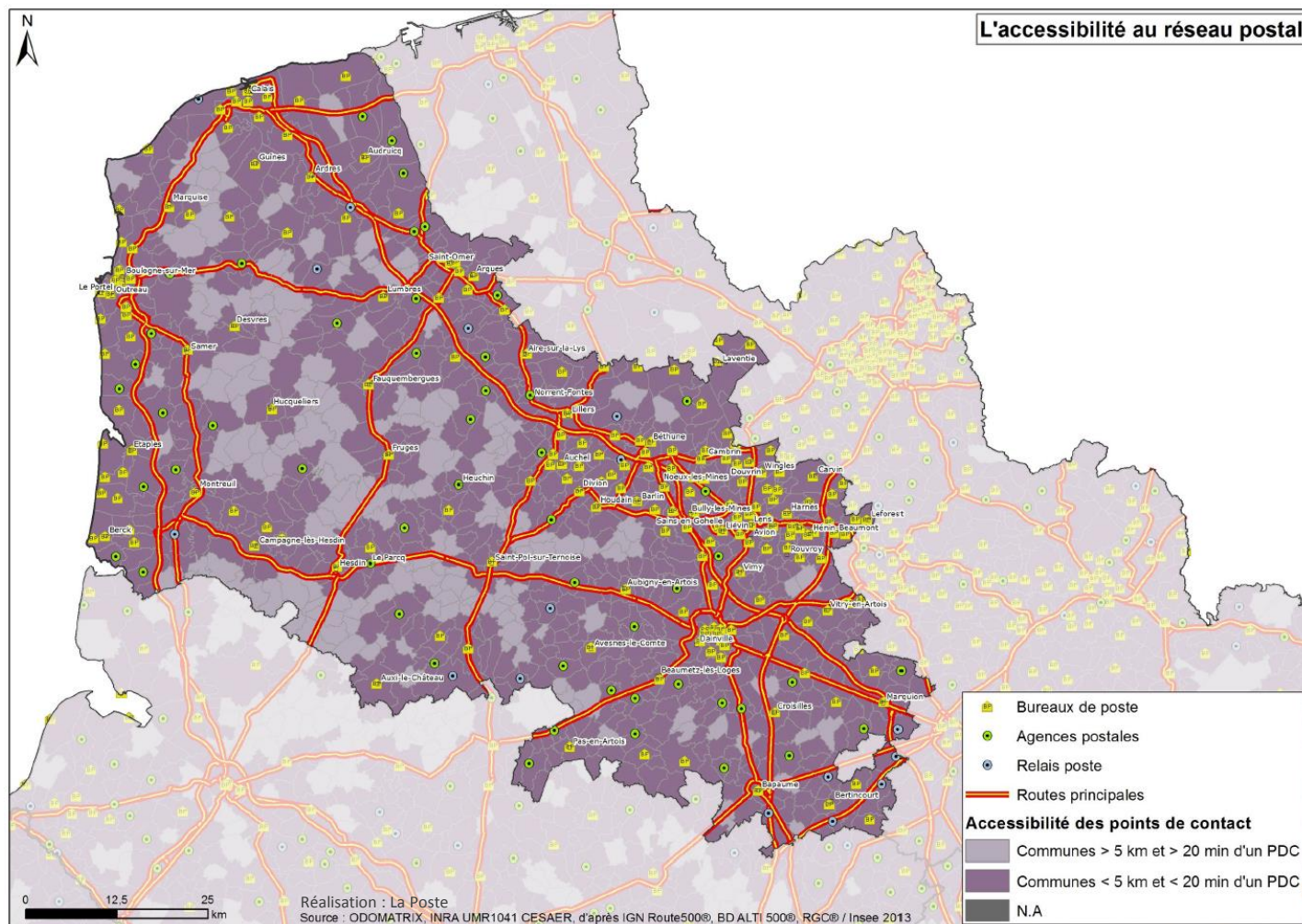
Le département compte **un nombre important d'autres espaces mutualisés** de services au public. Ceux-ci remplissent les mêmes missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement aux démarches mais **n'ont simplement pas sollicité de labellisation auprès de l'Etat.**

Parmi ces sites, **une quarantaine** accueille au moins 4 opérateurs. Ils sont ouverts au moins 24 heures par semaine et ont un rayonnement supra-communal.

Ces espaces sont proposés par les communes ou les intercommunalités. Par exemple, la Maison de services publics de Courrières, l'Espace initiative et solidarité de Boulogne-sur-Mer, la Maison de l'Enfance et de la Famille d'Isbergues, la Maison des services de Lumbres, ou encore le siège de l'ex Communauté de Communes des 2 Sources à Bavincourt-L'Arbret.

Certains de ces lieux, comme les 4 sites du Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) Artois-Gohelle à Libercourt, Lens, Arras et Bruay-la-Buissière, offrent des services de médiation en direction des publics en situation de précarité.

Une trentaine d'autres espaces accueillent également des permanences d'opérateurs ou des activités des Maisons du Département Solidarités du Département. Ces équipements sont majoritairement communaux : ce sont très souvent des maisons des associations, des centres sociaux, des CCAS ou des maisons de quartiers.

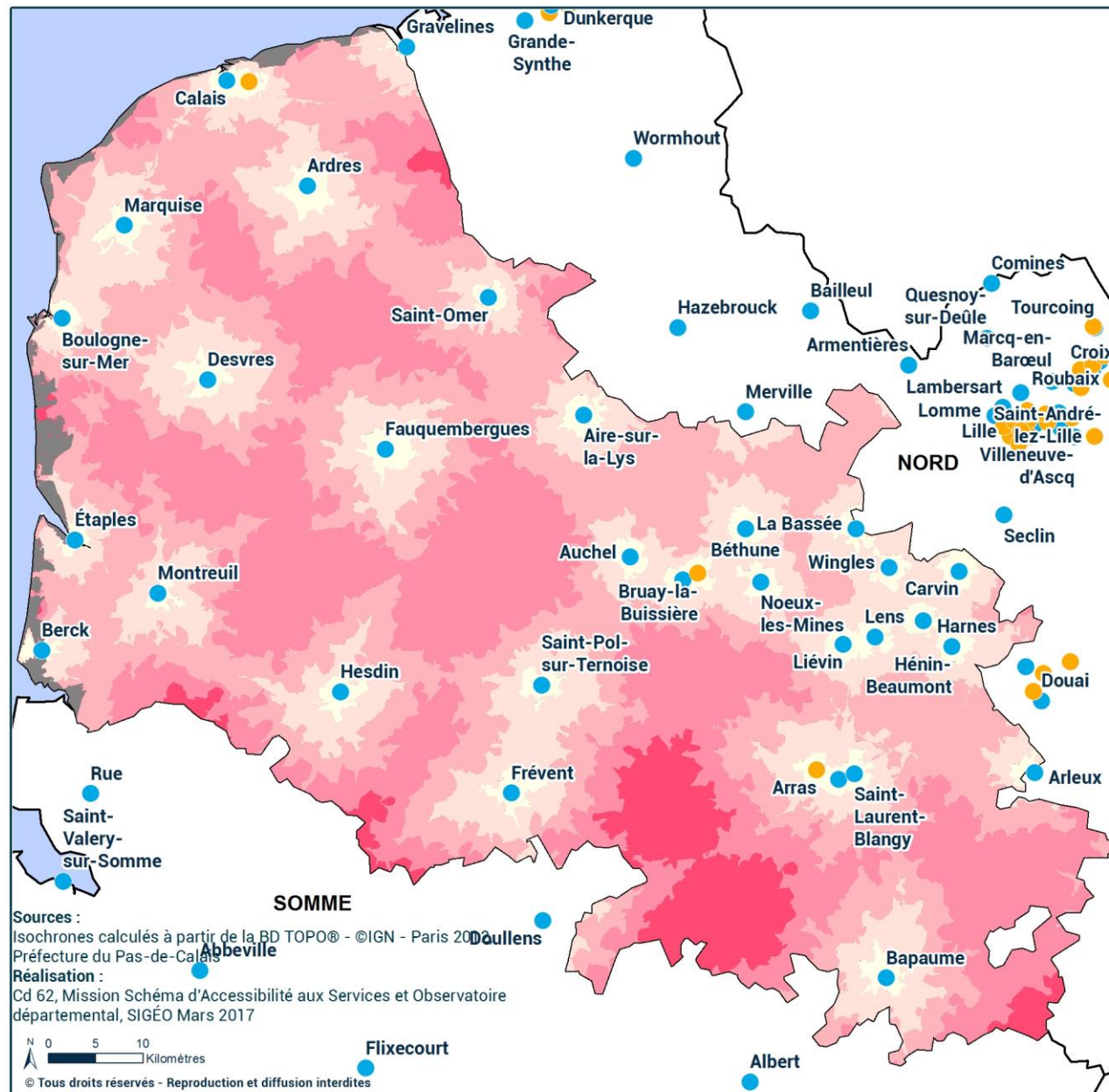


La présence postale dans le Pas-de-Calais répond aux objectifs du contrat de présence postale. Celui-ci est élaboré à l'échelle nationale pour une durée de 3 ans, signé par la Poste, l'Etat et l'AMF, après consultation de chaque commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT). La Poste souhaite que **plus de 90% de la population se situe à moins de 5 km et 20 minutes en voiture d'un point de contact** (objectif national). Dans les

zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles, le nombre de points de contact doit être maintenu. En 2015, 95,6% de la population habitaient à moins de 5 km et 20 minutes de trajet d'un point de contact (95,5% en 2013) et 81% de la population étaient situés à moins de 5 minutes d'un point postal (92% en France). Les **zones les plus éloignées** sont principalement les

territoires ruraux du Boulonnais et du Montreuillois-Ternois. Dans le Pas-de-Calais au 1^{er} janvier 2016, il existe **266 points de contact**, dont 27 en zone urbaine sensible et 4 en zone de revitalisation rurale :

- 198 bureaux de poste,
- 16 relais-poste (gérés par des commerçants),
- et 52 agences postales (gérées par des communes ou des EPCI).



Légende

Temps d'accès moyen pour se rendre dans un lieu d'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité

- Moins de 5 min
- De 5 à 10 min
- De 10 à 15 min
- De 15 à 20 min
- Plus de 20 min
- Zone non desservie par un réseau routier

Lieux d'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité

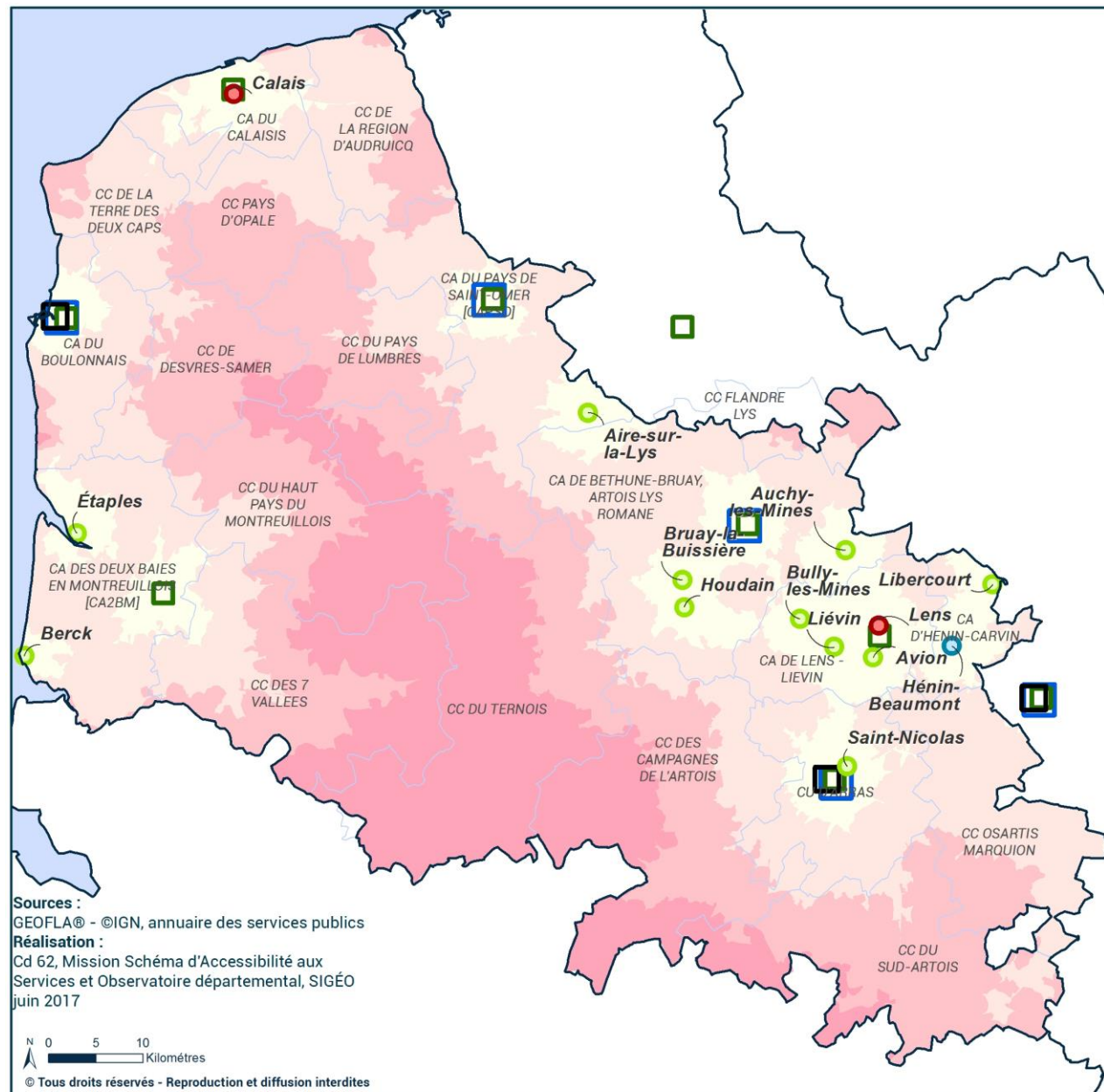
- Annexe Mairie : 3
- Mairie : 27

Le calcul des zones de desserte ne prend pas en compte l'état du trafic routier, les travaux en cours, etc. Les informations obtenues sont donc à utiliser à titre indicatif.

Depuis fin mars 2017 dans la région Hauts-de-France, la procédure de **demande de carte d'identité nationale** est alignée sur celle du passeport biométrique pour des raisons de sécurisation des titres. Ainsi, l'instruction des demandes se fait **dans les communes équipées du dispositif de recueil de données**.

Dans le Pas-de-Calais, **27 mairies et 4 annexes accueillent ce dispositif** (20 mairies et 1 bureau de police municipale dans la Somme ; 41 mairies, 1 bureau de police municipale et 28 mairies annexes dans le Nord). Les habitants peuvent se rendre dans n'importe quelle mairie équipée, quel que soit leur département de résidence.

Cependant même en prenant en compte les communes situées aux franges avec le Pas-de-Calais à moins de 10 kilomètres, **le secteur des Deux-Sources** (Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois) **est très éloigné du service** (situé en moyenne à plus de 20 minutes en voiture d'une mairie équipée). **Des zones plus isolées**, situées aux franges avec la Somme et avec le Nord (7 Vallées, Pays de Lumbres, région d'Audruicq, Sud-Artois) **sont également éloignées** (plus de 20 minutes) de ce nouveau service.



Légende

Tribunaux	Autres points d'accès au droit	Temps d'accès à point d'accès au droit
Tribunal de grande instance (4)	Point d'accès au droit (11)	0 - 10 minutes
Tribunal d'instance (7)	Antenne de justice (1)	10 - 20 minutes
Tribunal de commerce (2)	Maison de la justice et du droit (2)	20 - 30 minutes
		30 - 60 minutes

Les habitants du Pas-de-Calais peuvent bénéficier des services d'aide, d'assistance, d'orientation, de consultations juridiques délivrés au sein de lieux d'accueil dédiés :

- Les 2 maisons de la justice et du droit : à Lens et Calais.
- Les **11 points d'accès au droit** : à Liévin, Libercourt, Houdain, Bruay-la-Buissière, Auchy-les-Mines, Aire-sur-la-Lys, Berck-sur-Mer, Saint-Nicolas-lez-Arras, Avion, Etaples.
- L'**antenne de justice** d'Hénin-Beaumont,

On observe cependant des temps d'accès relativement long (plus de 30 minutes) dans le cœur rural du Pas-de-Calais ainsi qu'à la frange sud.

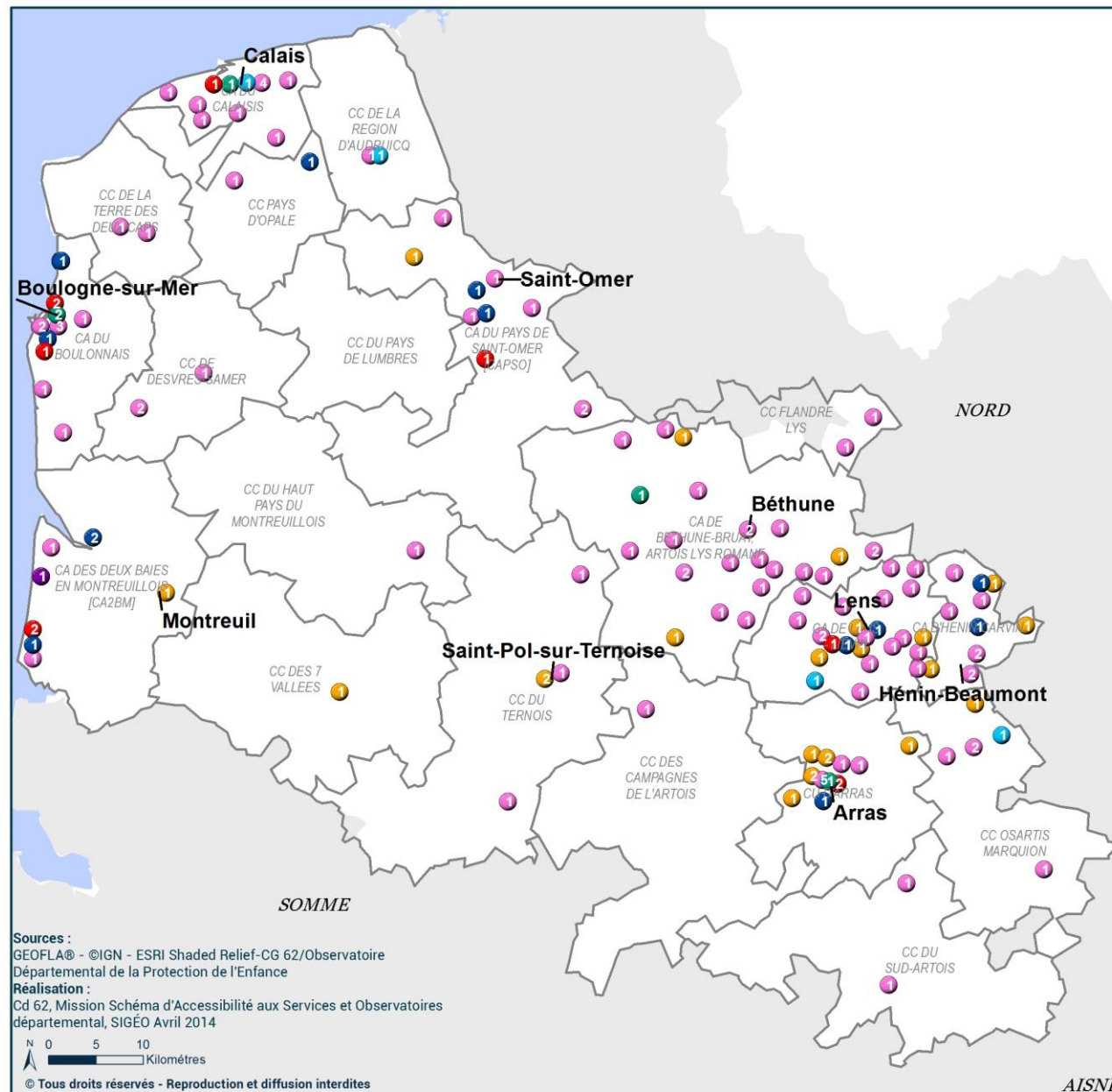


Pas-de-Calais

Le Département

Services de la solidarité





Sources :
 GEOFLA® - ©IGN - ESRI Shaded Relief-CG 62/Observatoire
 Départemental de la Protection de l'Enfance
 Réalisation :
 Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires
 départemental, SIGÉO Avril 2014

N 0 5 10
 Kilomètres

© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

AISNE

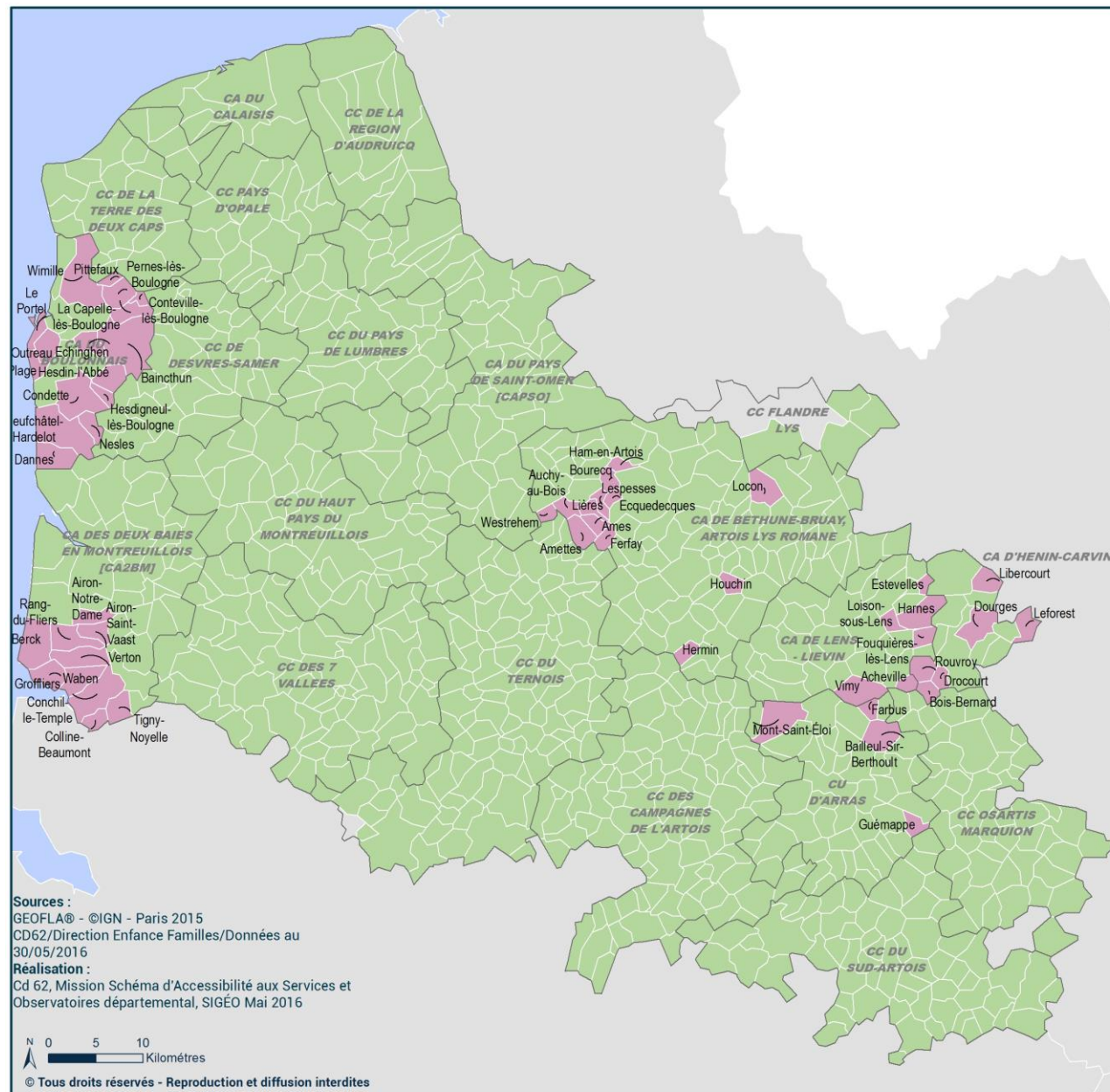
Légende

Equipements d'Accueil Jeunes Enfants :	● Crèches collectives : 10	● Halte-Garderies : 13
● Crèche Parentale : 1	● Crèches Familiales : 5	● Jardins d'enfants : 4
	● Micro-crèches : 24	● Multi-Accueil : 96

En 2015, il y a dans le département 63,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce taux de couverture comprend l'accueil individuel (+0,1%) et l'accueil collectif (+9,6%). **Cette capacité d'accueil est en hausse depuis 2013 (+1,4 points) et situe le Pas-de-Calais dans une situation proche de la moyenne nationale.**

En 2015, le Pas-de-Calais comptait 32 290 places auprès des assistants maternels agréés et 4 365 réparties dans les établissements, soit près de 500 places supplémentaires depuis 2013. **Entre 2013 et 2015 avec la création de 34 structures supplémentaires, les modes d'accueil collectif majoritairement gérés par des collectivités ont enregistré une progression de 22,2%**

Toutefois il reste, dans certaines zones géographiques des besoins partiellement couverts ou des besoins spécifiques (ex. horaires atypiques, flexibles.)



Sources :
 GEOFLA® - ©IGN - Paris 2015
 CD62/Direction Enfance Familles/Données au
 30/05/2016
 Réalisation :
 Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et
 Observatoires départemental, SIGÉO Mai 2016



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

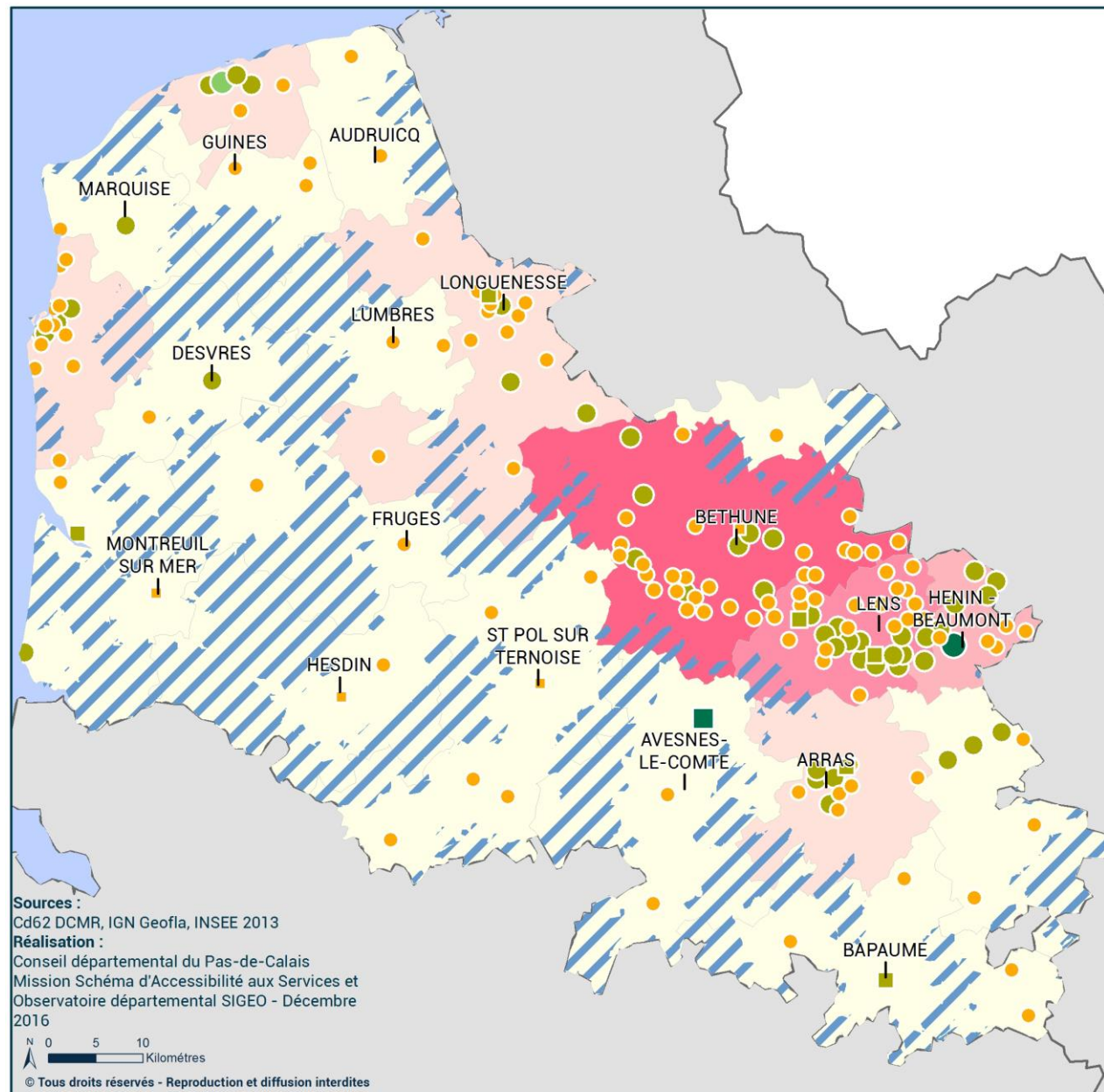
Légende

RAM :

- Communes couvertes par un RAM : 838
- Communes non couvertes par un RAM : 55
- Epci

L'accueil individuel est le principal mode de garde dans le département (88% de la capacité d'accueil, 65 % en France).

La quasi-totalité du territoire départemental est couverte par des Relais d'Assistants Maternels (838 communes au 31 mai 2016). Cependant, 55 communes ne le sont pas, notamment sur le secteur de l'ex. Communauté de Communes Opale sud, certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de l'ex. CC d'Artois Lys et des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.



Légende

Nombre de demi-journées mensuelles pour la consultation d'enfants dans un site MDS :

- 1 à 2 demi-journées par mois
- 3 à 8 demi-journées par mois
- 9 à 14 demi-journées par mois
- 15 à 40 demi-journées par mois

Hors d'un site MDS :

- 1 à 2 demi-journées par mois
- 3 à 8 demi-journées par mois
- 9 à 14 demi-journées par mois
- 15 à 40 demi-journées par mois
- ▨ Zone à plus de 10 minutes en voiture d'un lieu de consultation d'enfant

Population de moins de 6 ans en 2013 par EPCI

- 20 001 - 21 737
- 15 001 - 20 000
- 10 001 - 15 000
- 5 001 - 10 000
- 1 308 - 5 000

L'implantation de proximité des lieux de consultation constitue un avantage certain : 174 lieux en 2015 ; ainsi, près de 95% de la population de moins de 6 ans résident à moins de 10 minutes en voiture d'un lieu de consultation d'enfants.



Légende

Population des 16-25 ans en 2013 par EPCI

20 001 - 32 070	: 2 EPCI
15 001 - 20 000	: 2 EPCI
10 001 - 15 000	: 3 EPCI
5 001 - 10 000	: 1 EPCI
1 556 - 5 000	: 12 EPCI

	Missions Locales: 53
	Points Information Jeunesse: 38
	Maison des ados : 3
	Point Accueil Ecoute Jeunes: 4
	Communes concernées par un point d'information pour les jeunes : 64

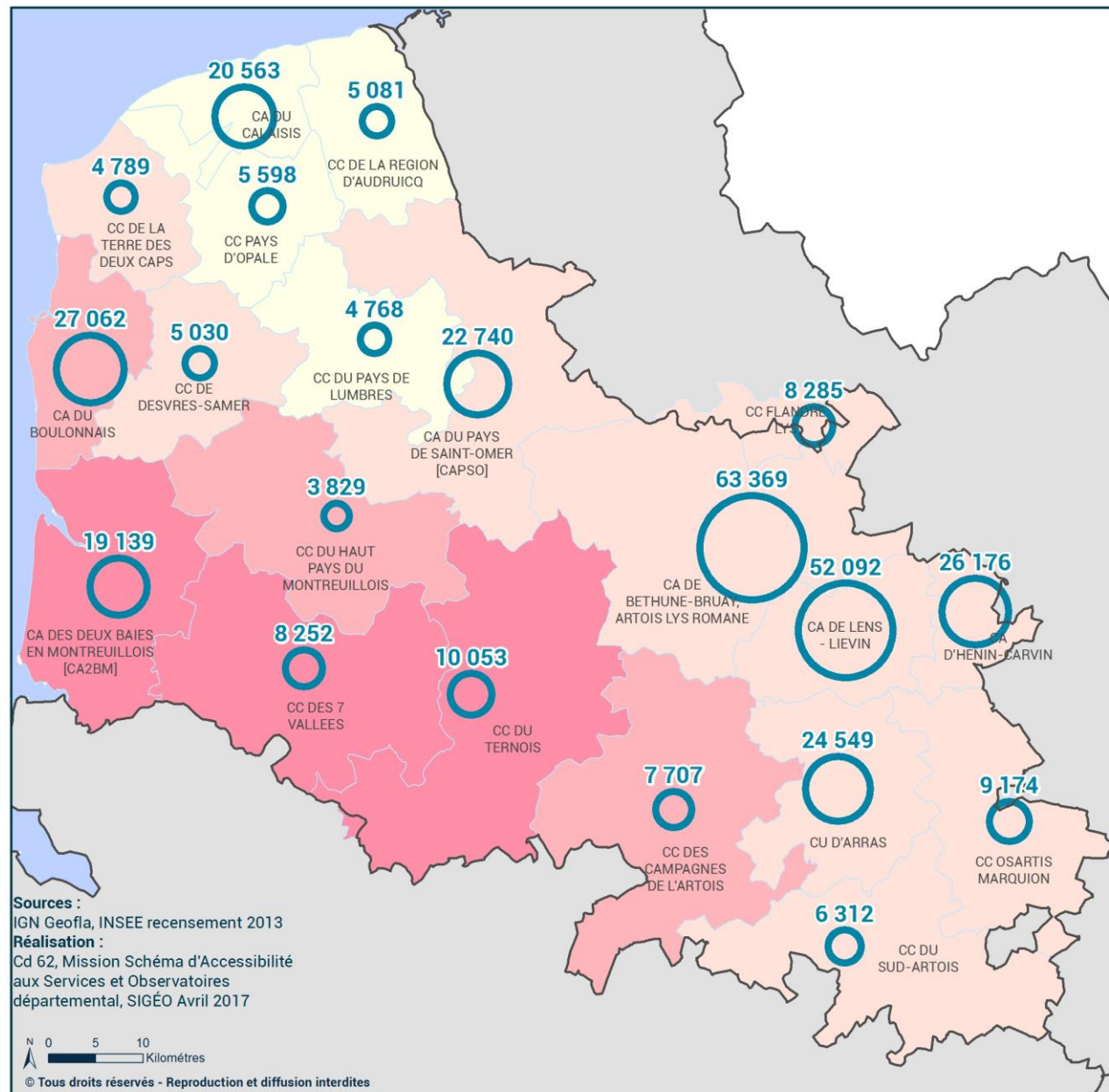
Les lieux d'information et d'orientation des jeunes sont implantés dans les territoires où la population des 16-25 ans est la plus importante.

En 2017, 38 Points d'Information Jeunesse (PIJ) étaient implantés dans le Pas-de-Calais. Ces Points d'Information Jeunesse sont ouverts à tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans et permettent un accès à l'information (enseignement, métiers, emploi, formation permanente, vie pratique, loisirs et sports, vacances, pays étrangers, ...) et aux services développés dans le réseau Information Jeunesse (aide au CV, annonces jobs, logement, aide aux projets...).

Il existe également une **offre d'accompagnement plus spécifique avec les Points d'Informations et d'Accompagnement de la Jeunesse (PAEJ)** mis en place, par étape, entre 1996 et 2006, et destinés aux adolescents et jeunes majeurs (10 – 25 ans) en grande difficulté sociale : conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, conduite à risque, errance... Les missions de ces établissements sont donc de prévenir et d'éviter les décrochages et les ruptures, de rétablir la communication et de restaurer les liens de confiance avec les adultes. Le PAEJ est amené à travailler avec les principaux partenaires œuvrant auprès d'adolescents et de jeunes (clubs de prévention, services sociaux, missions locales, les collèges et lycées, secteur pédopsychiatrique...). 30 à 40% des jeunes reçus peuvent être considérés comme en situation de difficulté d'insertion sociale.

Dans le Pas-de-Calais, il existe 4 structures porteuses : l'association la Vie Active (PAEJ Henri Darras, Arras), l'association APSA (« le fil d'Ariane » à Lens), le Sagittaire (Carvin) et l'Association Littoral Prévention Initiatives de Boulogne. Chacune propose des lieux d'accueils et de permanence selon leur périmètre d'intervention (Carte n°4).

Enfin, en 2012 le Département a proposé une nouvelle forme d'accueil par le biais des **Maisons des Adolescents**. La création des Maisons des Adolescents a fait partie d'une des grandes orientations du Schéma de l'Enfance et de la famille (2011-2015), piloté conjointement par le Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil départemental. L'ouverture en 2012 de deux Maisons des Adolescents, l'une sur le territoire de Lens Hénin (Héning-Beaumont) et la seconde sur le littoral organisé sur deux sites, St Omer et Boulogne (carte n°4), permet de proposer une offre de services complémentaires sur l'ensemble du département tant pour les adolescents et leur famille que pour les professionnels.



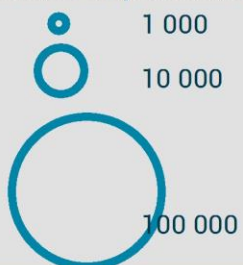
Même si à l'échelon national, le Pas-de-Calais fait partie des départements ayant la part de population âgée de plus de 60 ans la plus faible (22,5%), leur poids connaît une forte progression (+2,3 points entre 2008 et 2013 contre +2,1 points en France Métropolitaine).

Entre 2008 et 2013, la population des plus de 60 ans a augmenté de 12% soit + 35 500 personnes dans cette tranche d'âge.

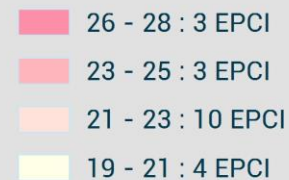
L'ensemble des territoires du sud du département, du sud littoral de la côte d'Opale à l'Arrageois, ont une population « vieillissante » (personnes âgées de 60 ans et + : entre 23% et 28% de la population). Toutefois, en termes de nombre de personnes concernées, les 3 EPCI dont le poids des personnes âgées de 60 ans ou + dépasse 25 % de la population résidente représentent un peu plus de 37 000 personnes de cette classe d'âge alors que les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et le territoire de l'Artois en totalisent à elles seules près de 142 000.

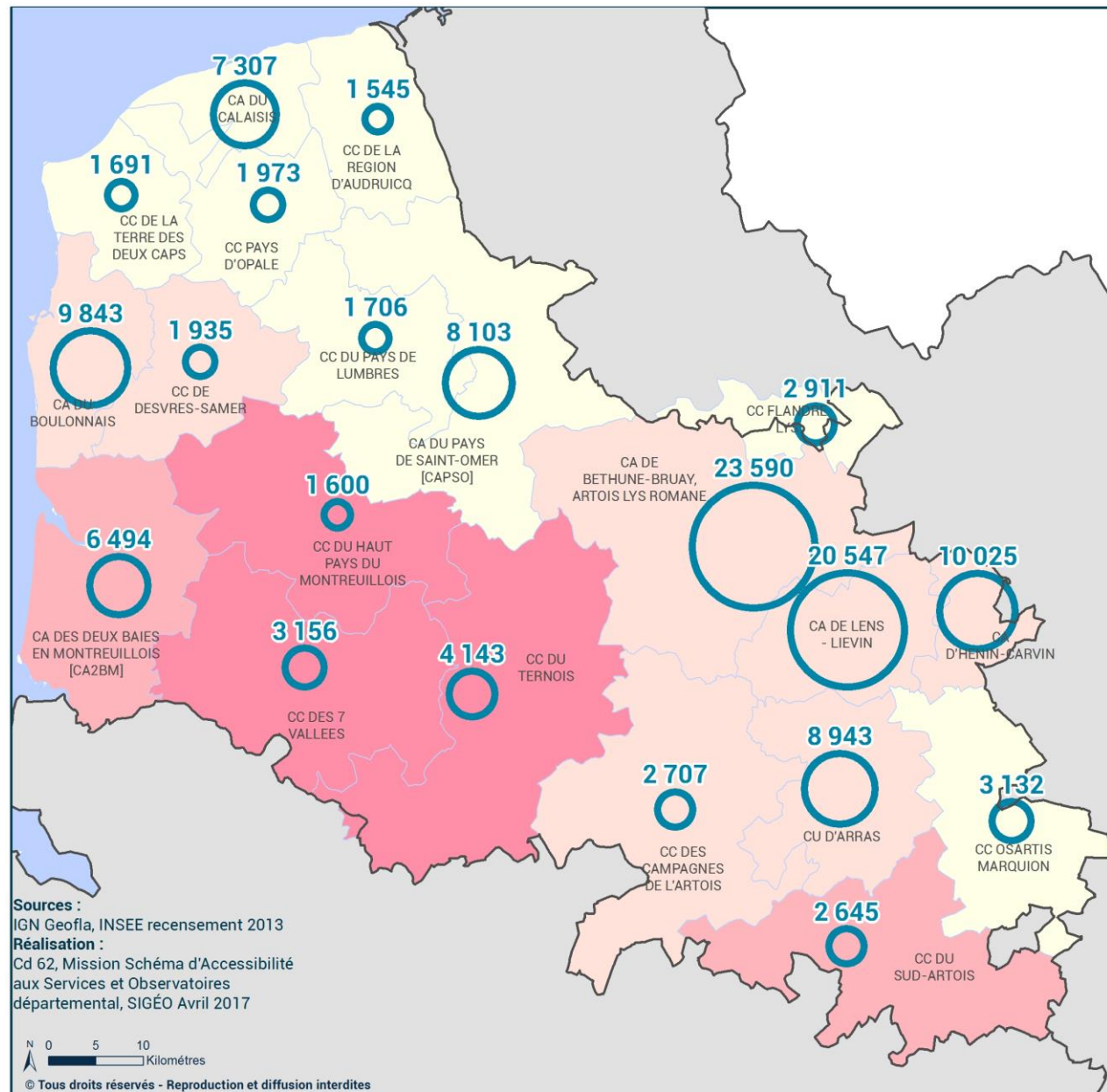
Légende

Nombre de personnes âgées de 60 ans ou + en 2013



Part de la population âgée de 60 ans ou + en 2013 (%)





La répartition de la population âgée de 75 ans et + suit les mêmes tendances que celle des 60 ans et +. Les volumes et poids dans la population sont cependant moins importants.

Les 75 ans et + représentent 122 217 individus en 2013 avec une augmentation de + 6,1 % par rapport à 2008 soit + 35 507 personnes âgées de 75 ans et + entre 2013 et 2008.

Cette tranche d'âge représente 8,3 % de la population départementale (+0,4 points par rapport à 2008).

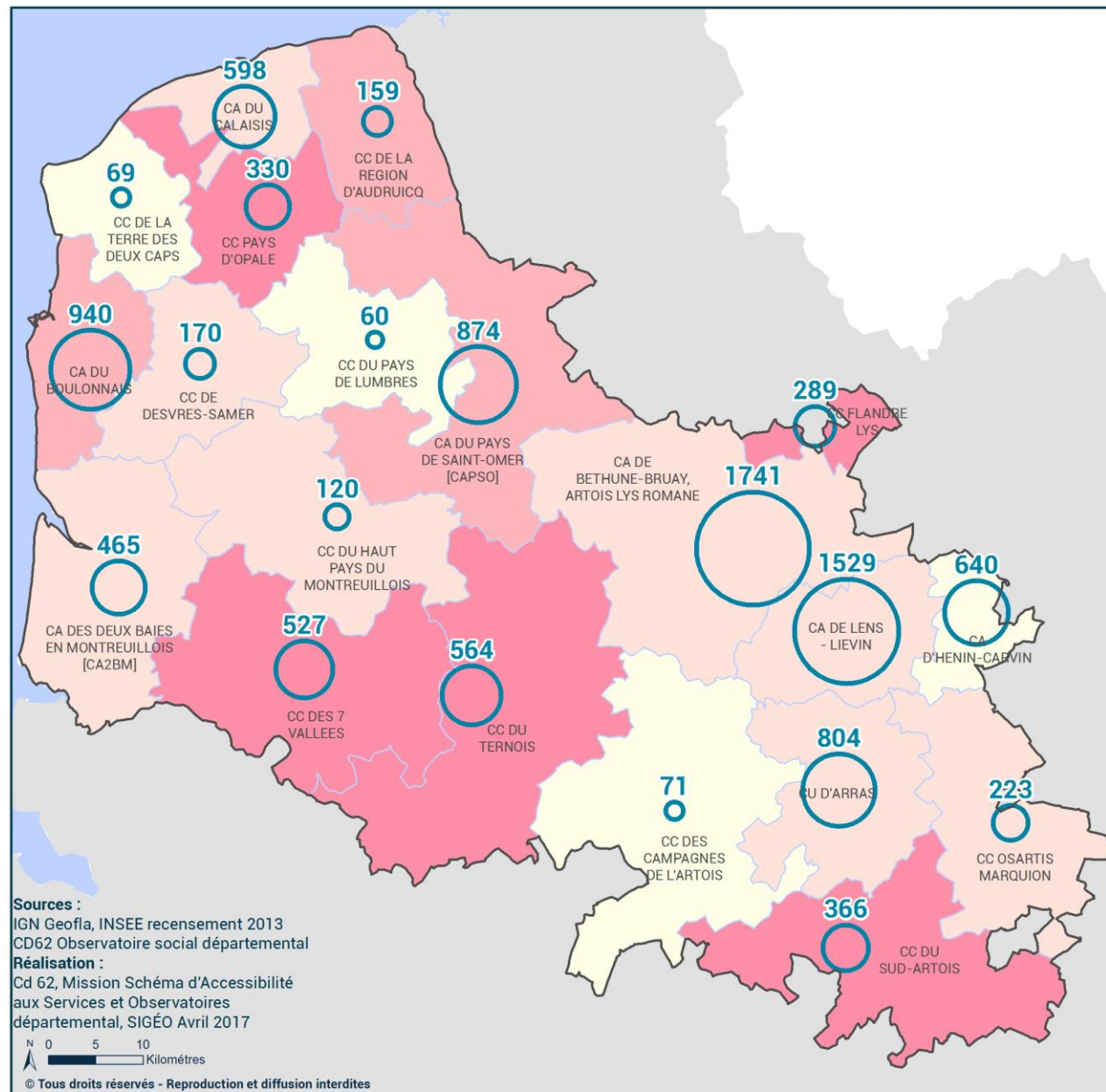
Légende

Nombre de personnes âgées de 75 ans ou + en 2013



Part de la population âgée de 75 ans ou + en 2013 (%)

- 10 - 11 : 3 EPCI
- 9 - 10 : 2 EPCI
- 8 - 9 : 7 EPCI
- 6 - 8 : 8 EPCI



Le département du Pas-de-Calais totalise 220 établissements médicalisés et non médicalisés en 2015. Plus de 2 000 places supplémentaires ont été créées en 5 ans avec un besoin d'adaptation à l'évolution de la nature de la demande des personnes âgées et leur entrée plus tardive en établissement. En effet, un recul constant de l'âge moyen d'entrée en EHPAD s'opère depuis 2009. Entre 2013 et 2015, l'âge moyen d'entrée est passé de 84,2 ans à 84,8 ans (83,5 ans en 2009).

Il y a, dans le Pas-de-Calais, 93,7 lits d'hébergement permanent ou temporaire pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Certains EHPAD disposent d'une unité spécifique accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Au 31 décembre 2013, il y avait 11 139 places autorisées dont 10 100 étaient ouvertes.

C'est près de 2 000 places qui ont été ouvertes entre 2012 et 2016, principalement sur les territoires de Lens Hénilin et de l'Artois. Globalement la capacité d'accueil en hébergement médicalisé progresse pour les personnes de 75 ans et plus, avec 87 lits en 2015 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 84,9 en 2013.

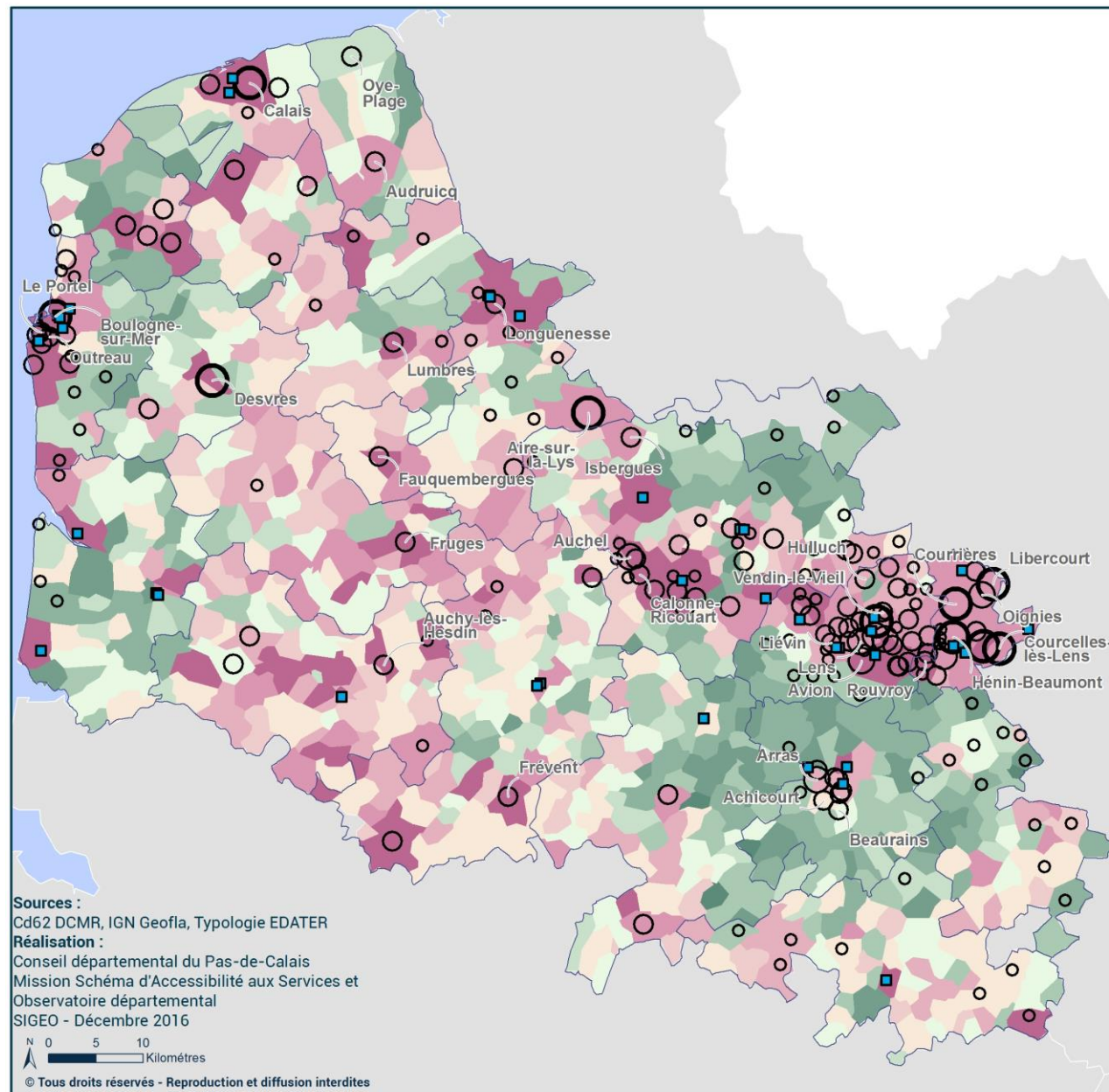
Légende

Capacité d'accueil des établissements médicalisés pour personnes âgées au 31/12/2015

Nombre de places d'accueil en établissement médicalisé pour personnes âgées pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et +



- 111 ‰ - 253 ‰
- 91 ‰ - 110 ‰
- 71 ‰ - 90 ‰
- 26 ‰ - 70 ‰



Les services du Département assurent une présence territoriale de proximité. L'accueil en permanences sociales et/ou administratives est assuré au sein des sites des Maisons Départementales des Solidarités ou dans les points d'accueil de proximité (366 points répertoriés en 2015) ce qui permet à 98 % de la population du Pas-de-Calais d'habiter à moins de 10 minutes d'une permanence sociale.

Deux points sont également à souligner concernant cette forte implantation territoriale :

- En plus des sites existants, les permanences « hors sites » sont situées là où les difficultés sociales sont les plus fortes.
- 30 % des points d'accueil sont situés en quartier politique de la ville.

Les territoires de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin sont les mieux couverts (100% de la population vit à moins de 10 minutes en voiture d'un lieu de permanence). Dans le Montreuillois et le Ternois, où l'échelle des distances est importante, un faible taux de population reste éloigné de plus de 10 minutes en voiture d'une permanence (Montreuillois 10% et Ternois 8%).

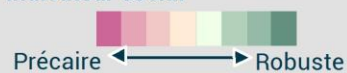
Légende

Hors site :

- 1 à 2 demi-journées par mois
- 3 à 8 demi-journées par mois
- 9 à 14 demi-journées par mois
- 15 à 40 demi-journées par mois

■ Site

Indicateur social



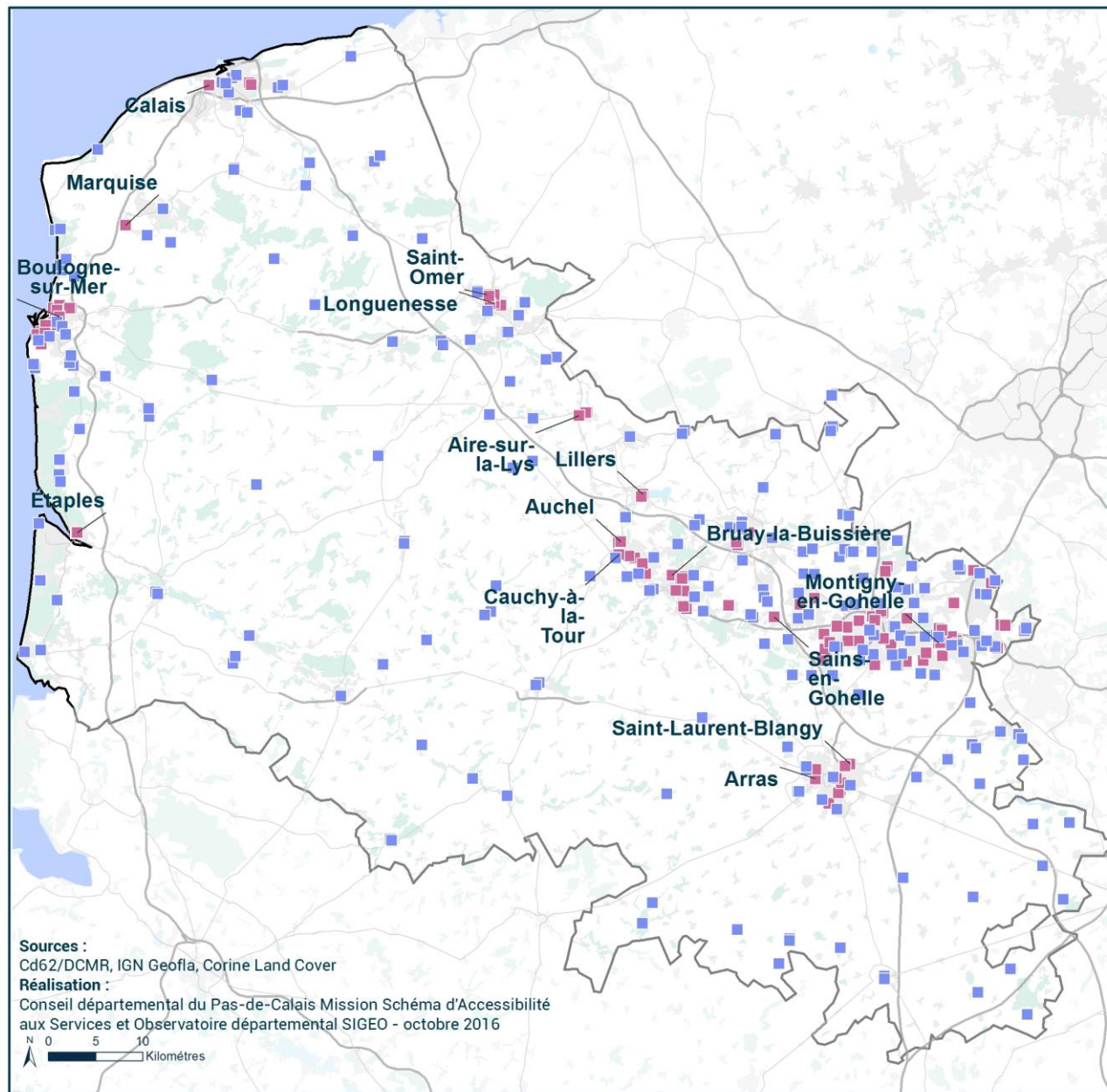
Composition de l'indicateur :

- Revenus médians par U.C. 2013
- Taux de chômage INSEE, 2013
- Part des actifs avec un diplôme

□ EPCI au 1er janvier 2017

inférieur au bac, 2013

- Taux d'emploi féminin, 2013
- Part des actifs à temps partiel, 2013



Sources : Cd62/DCMR, IGN Geofla, Corine Land Cover
Réalisation : Conseil départemental du Pas-de-Calais Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental SIGEO - octobre 2016

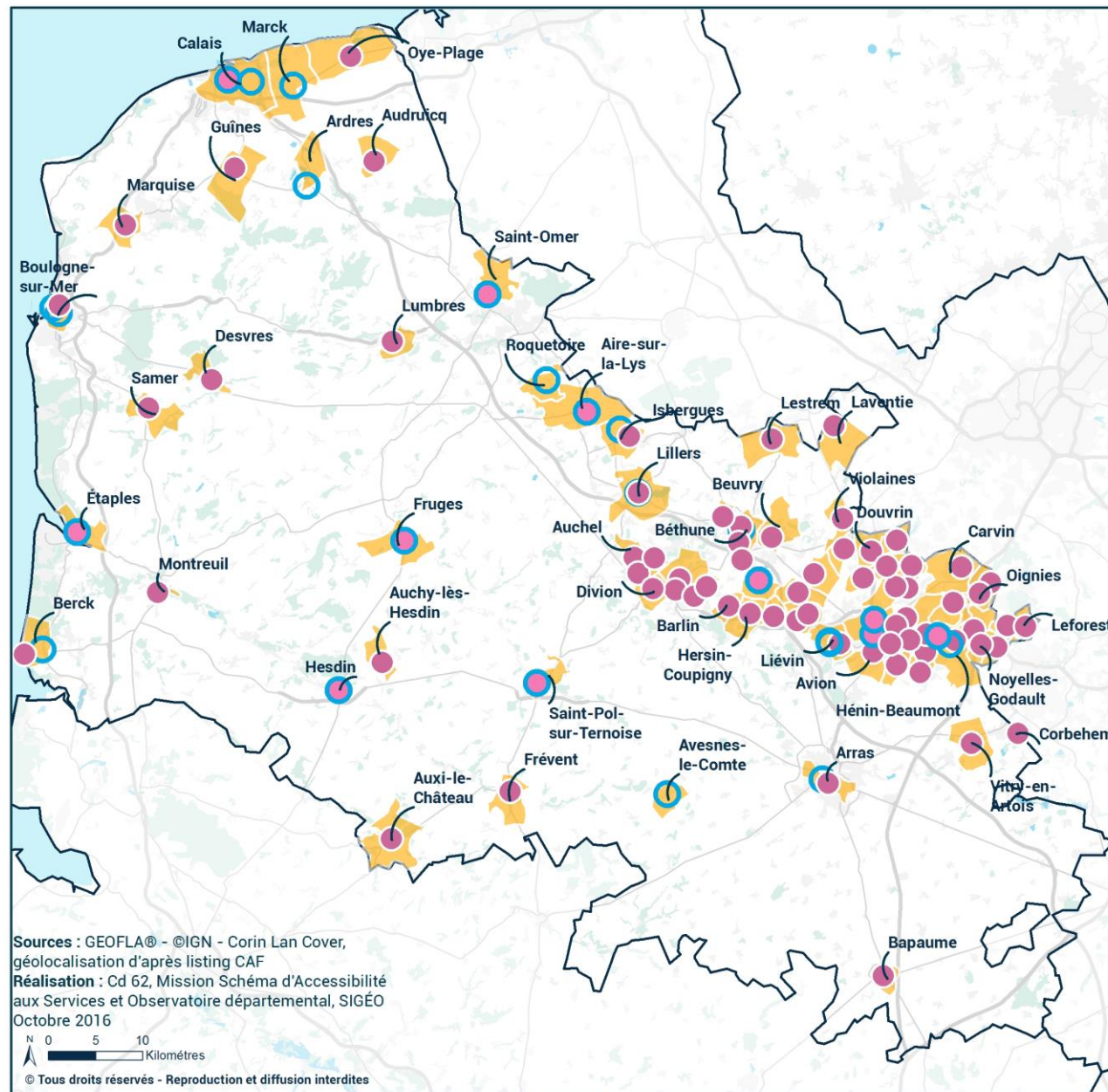
Légende

Localisation des points d'accueil du pôle solidarités :

- Dans un quartier politique de la ville ou dans un rayon de 300 mètres : 110
- Hors quartier et hors du périmètre de 300 mètres : 256

Les quartiers politique de la ville représentent 10 % de la population départementale.

30% des points d'accueil du Pôle Solidarités du département sont situés dans ces quartiers politique de la ville ou à proximité (300m).



La CAF est présente dans 81 communes du Pas-de-Calais, soit par un point d'accueil soit via une borne.

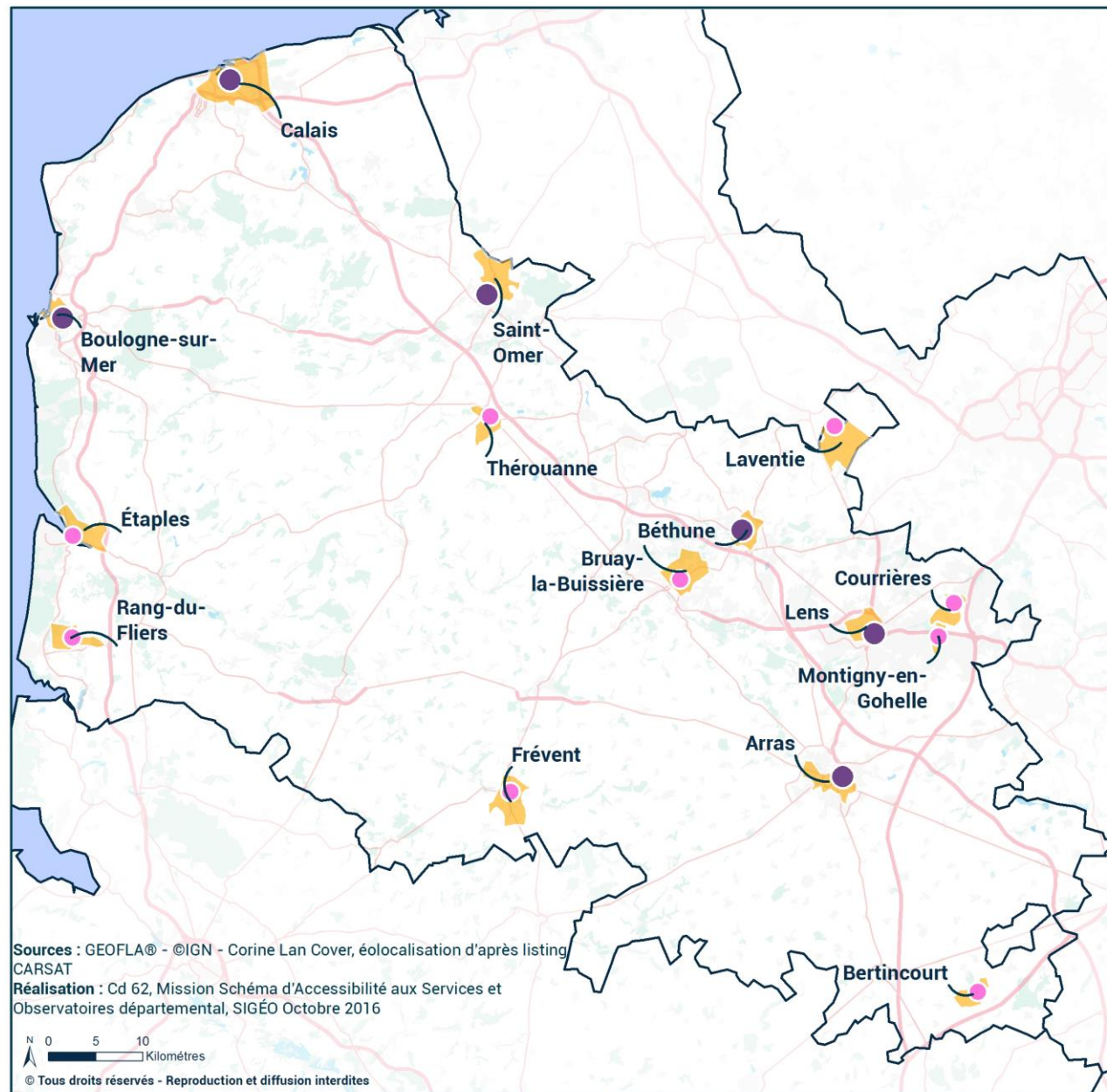
4 lieux d'accueil sont permanent (Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer). Outre ces 4 lieux, la CAF propose 79 permanences d'accueil décentralisé (lieux mis à disposition par des communes ou intercommunalités, en fréquence d'une ½ journée par semaine ou par mois), 17 espaces avec une borne interactive et 8 lieux disposant des deux services.

Sources : GEOFLA® - ©IGN - Corin Lan Cover, géolocalisation d'après listing CAF
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO
 Octobre 2016
 N 0 5 10 Kilomètres
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

CAF, RÉSEAU DES PERMANENCES D'ACCUEIL DECENTRALISÉ

- Communes concernées par un point d'accueil ou une borne : 81
- Bornes CAF : 15
- Accueil Physique CAF : 70
- Accueil Physique CAF et Bornes CAF : 11



Légende

- Agences CARSAT : 6
- Points accueil retraite CARSAT : 9
- Communes concernées par un point de contact CARSAT : 15

En plus de ses 6 agences territoriales qui traitent des questions liées à la retraite à Arras, Lens et Béthune pour l'Artois, Boulogne, Saint-Omer et Calais pour le littoral, la CARSAT a récemment remis en place des permanences dans certains espaces mutualisés de services au public en octobre 2016, après avoir dû les arrêter notamment à cause d'une très forte augmentation du nombre de dossiers de retraites à instruire dans la région qui ne permettait plus d'assurer un niveau de qualité de service satisfaisant. Auparavant, il y avait une centaine de lieux de permanences de la CARSAT dans la grande région. L'objectif était de couvrir l'ensemble du territoire avec des points situés à moins de 15 km du domicile des assurés.

Ces nouvelles permanences se tiennent dans plusieurs lieux identifiés dans le Pas-de-Calais : 6 dans l'Artois à Bertincourt, Frévent, Courrières, Montigny-en-Gohelle, Bruay-la-Buissière et Laventie, et 3 sur le Littoral à Rang-du-Fliers, Étaples et Théroouanne. Ces permanences sont ouvertes depuis le 1er octobre 2016, à raison de 2 fois par mois sur rendez-vous uniquement, pour une information de 1er niveau et une aide à la constitution de dossiers.

La CARSAT Nord-Picardie envisage d'ouvrir trois « centres d'affaires retraite et maladie » dont un à Arras pour le Pas-de-Calais. Ils auront en charge l'ensemble des missions de la CARSAT, à savoir la santé au travail et l'autonomie (contrairement aux agences actuelles qui ne traitent que le volet retraite).

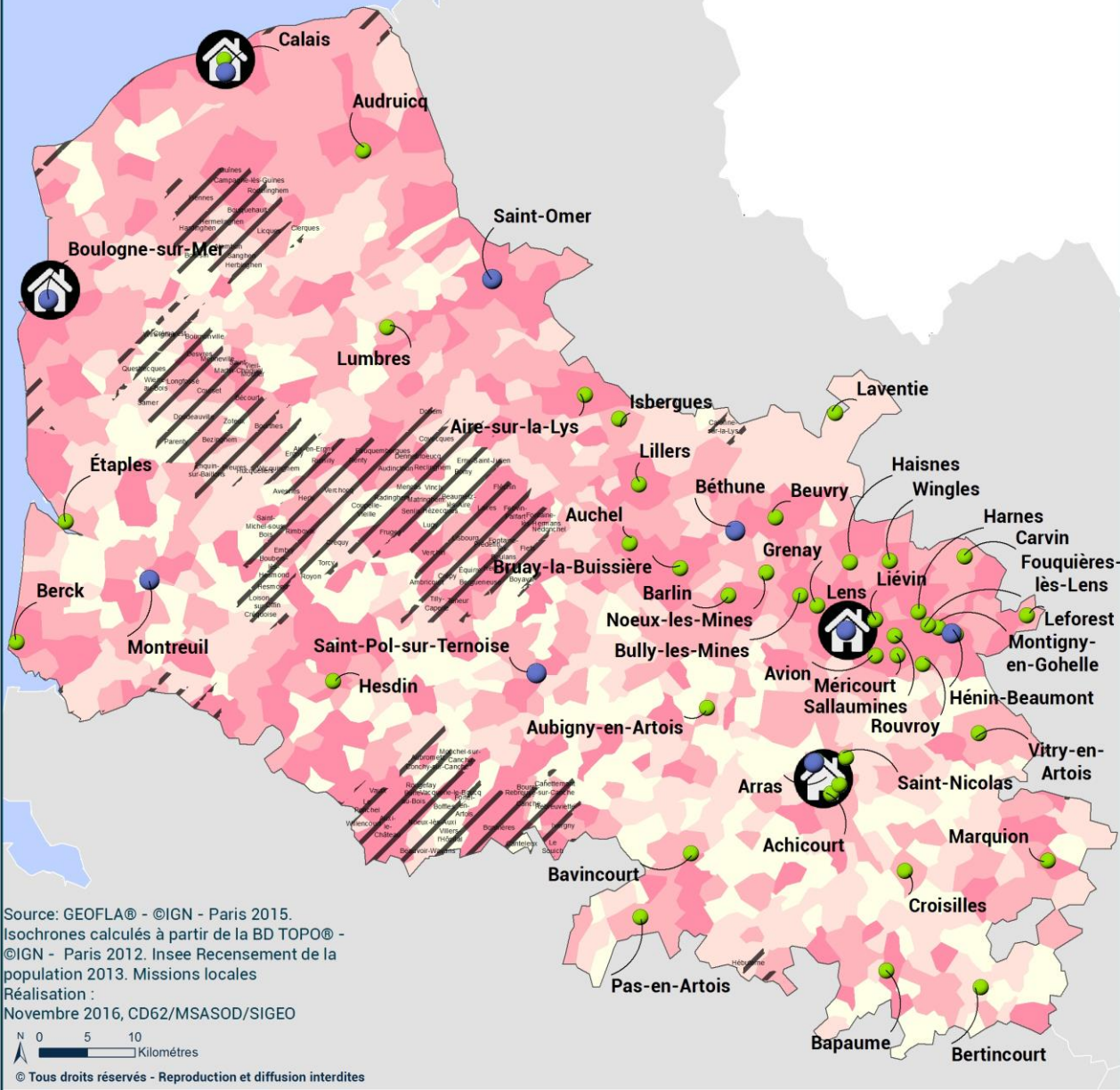


Pas-de-Calais

Le Département

Emploi





Source: GEOFLA® - ©IGN - Paris 2015.
 Isochrones calculés à partir de la BD TOPO® - ©IGN - Paris 2012. Insee Recensement de la population 2013. Missions locales
 Réalisation :
 Novembre 2016, CD62/MSASOD/SIGE0
 N 0 5 10 Kilomètres
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

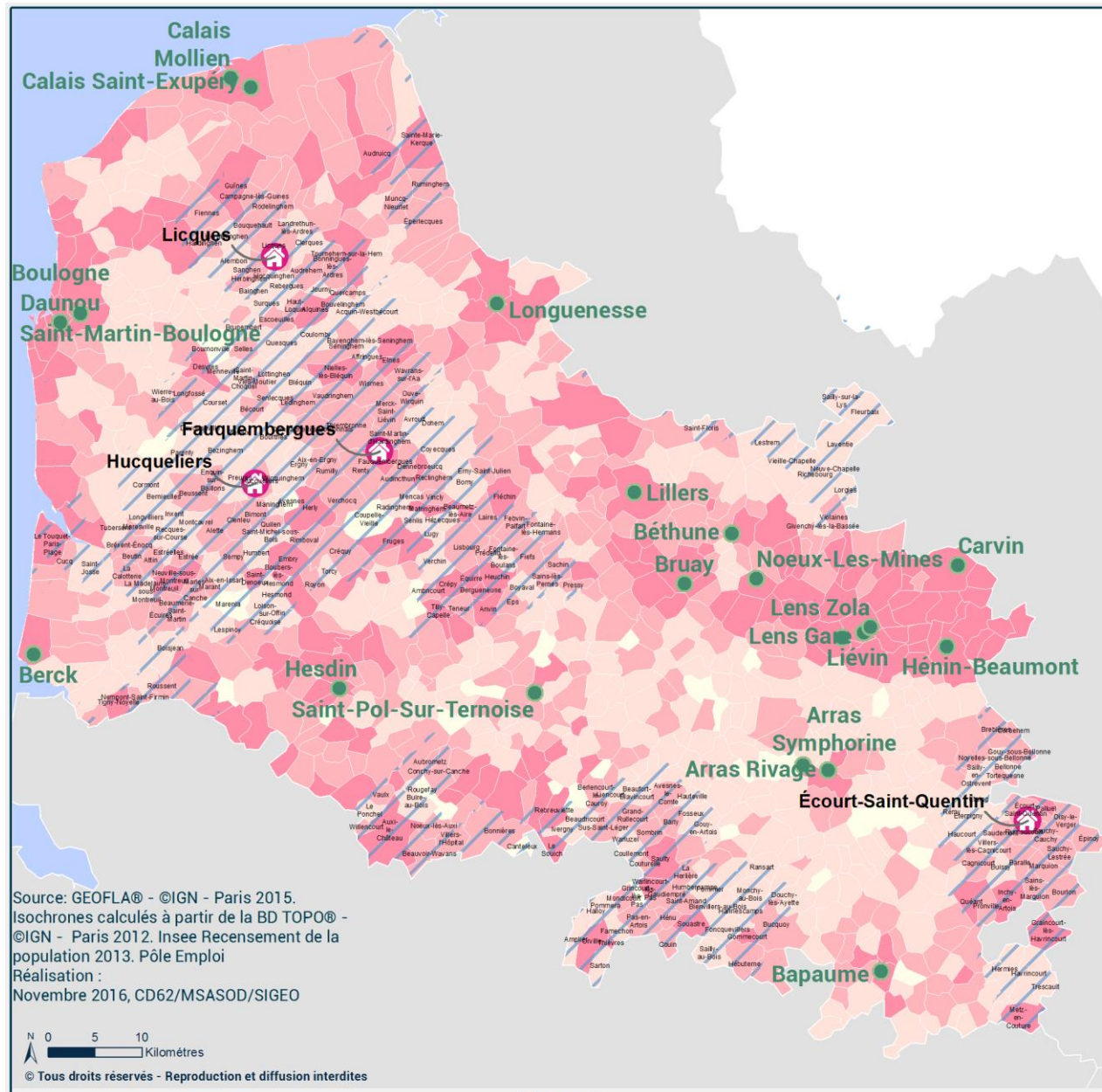
Légende

<p>Taux de chômage au sens du recensement des 15-24 ans en 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> > 40% (205 communes) 31% - 40% (275 communes) 21% - 30% (197 communes) <= 20% (218 communes) 	<p>Mission locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agence Mission Locale ● Antenne Maisons de l'Emploi 	<p>Temps de déplacement en voiture vers une mission locale (agence ou permanence) ou une Maison de l'Emploi supérieur à 20 minutes</p>
--	---	--

Le chômage des jeunes touche particulièrement certaines zones : le Boulonnais, le Calaisis, le Bassin minier ainsi que des secteurs ruraux éloignés des services de l'emploi. C'est également dans ces zones rurales où les temps d'accès à une mission locale ou une maison de l'emploi sont les plus implorants.

Taux de chômage des 15-24 ans au sens du recensement en 2013 :

- Pas-de-Calais : 39,9 %
- Région Hauts de France :36,5 %
- France Métropolitaine : 28,3 %



Source: GEOFLA® - ©IGN - Paris 2015.
 Isochrones calculés à partir de la BD TOPO® -
 ©IGN - Paris 2012. Insee Recensement de la
 population 2013. Pôle Emploi
 Réalisation :
 Novembre 2016, CD62/MSASOD/SIGE0



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

Taux de chômage au sens du recensement des 15-64 ans en 2013

- 16% - 30% (179 communes)
- 11% - 15% (332 communes)
- 6% - 10% (347 communes)
- 0% - 5% (37 communes)

- Pôle Emploi (20)
- 🏠 MSAP avec convention pôle emploi (4)
- Temps de déplacement en voiture vers une agence Pôle Emploi supérieur à 20 minutes

Le calcul d'isochrones ne prend pas en compte l'état du trafic routier, les travaux en cours, etc. Les informations obtenues sont donc à utiliser à titre indicatif.

Des disparités territoriales quant aux temps d'accès aux services de Pôle Emploi existent. 185 communes se situent à plus de 20 minutes d'un site Pôle emploi. Ce sont principalement des communes rurales, situées dans le Calaisis (l'ex CC 3 Pays), Boulonnais (CC Desvres-Samer), Montreuillois (l'ex CC Canton d'Hucqueliers et Environs, l'ex CC Canton de Fruges, CC 7 Vallées), et l'Arrageois (l'ex CC Porte des Vallées, sud de la CC Osartis-Marquion).

Le Bassin minier et le littoral sont des territoires fortement touchés par le chômage, mais la présence des services de l'emploi y est globalement assurée.

Dans les secteurs où les déplacements vers Pôle emploi sont supérieurs à 20 minutes (autour d'Auxi-le-Chateau, du secteur de Licques, de Fauquembergues et d'Hucqueliers et plus au nord, dans le secteur de Desvres et Campagnes les Guînes), des conventionnements entre Pôle emploi et La Poste doivent permettre de résorber les déséquilibres territoriaux. Il s'agit d'accéder aux services de Pôle emploi en ligne depuis un îlot numérique.

Pôle Emploi s'investit, en lien avec La Poste, au sein de 4 MSAP de Licques, Fauquembergues, Hucqueliers, Ecourt Saint Quentin ouvertes en novembre 2016. Les chargés de clientèle de la Poste ont été formés aux outils en ligne de Pôle emploi. Pôle Emploi est notamment investi dans la MSAP de Guînes.

Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement en 2013 :

- Pas-de-Calais : 17,2 %
- Région Hauts de France : 16,5 %
- France Métropolitaine : 13,1 %

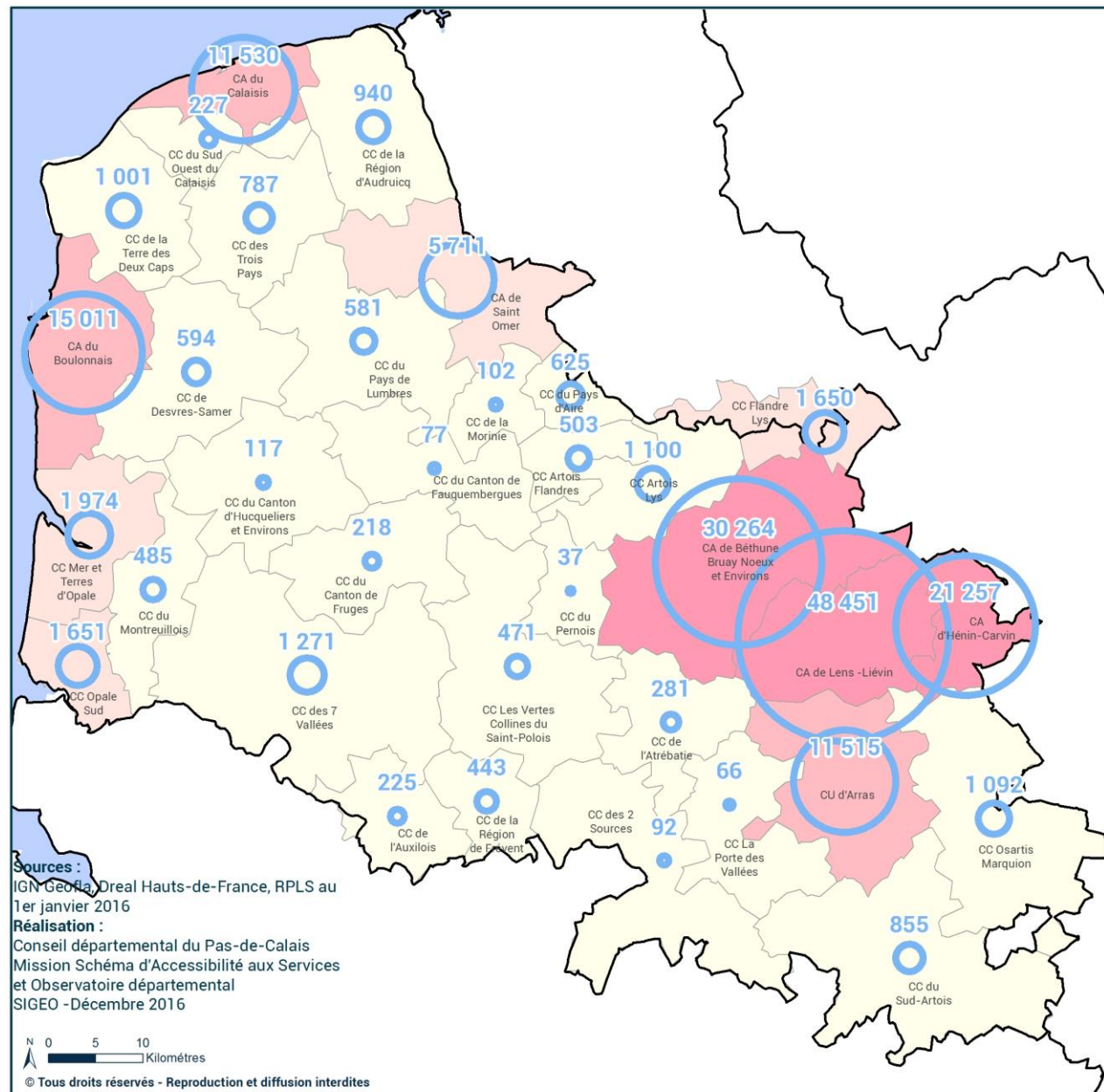


Pas-de-Calais

Le Département

Logement

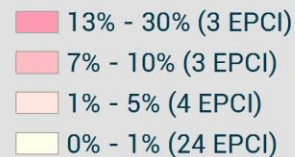




Légende

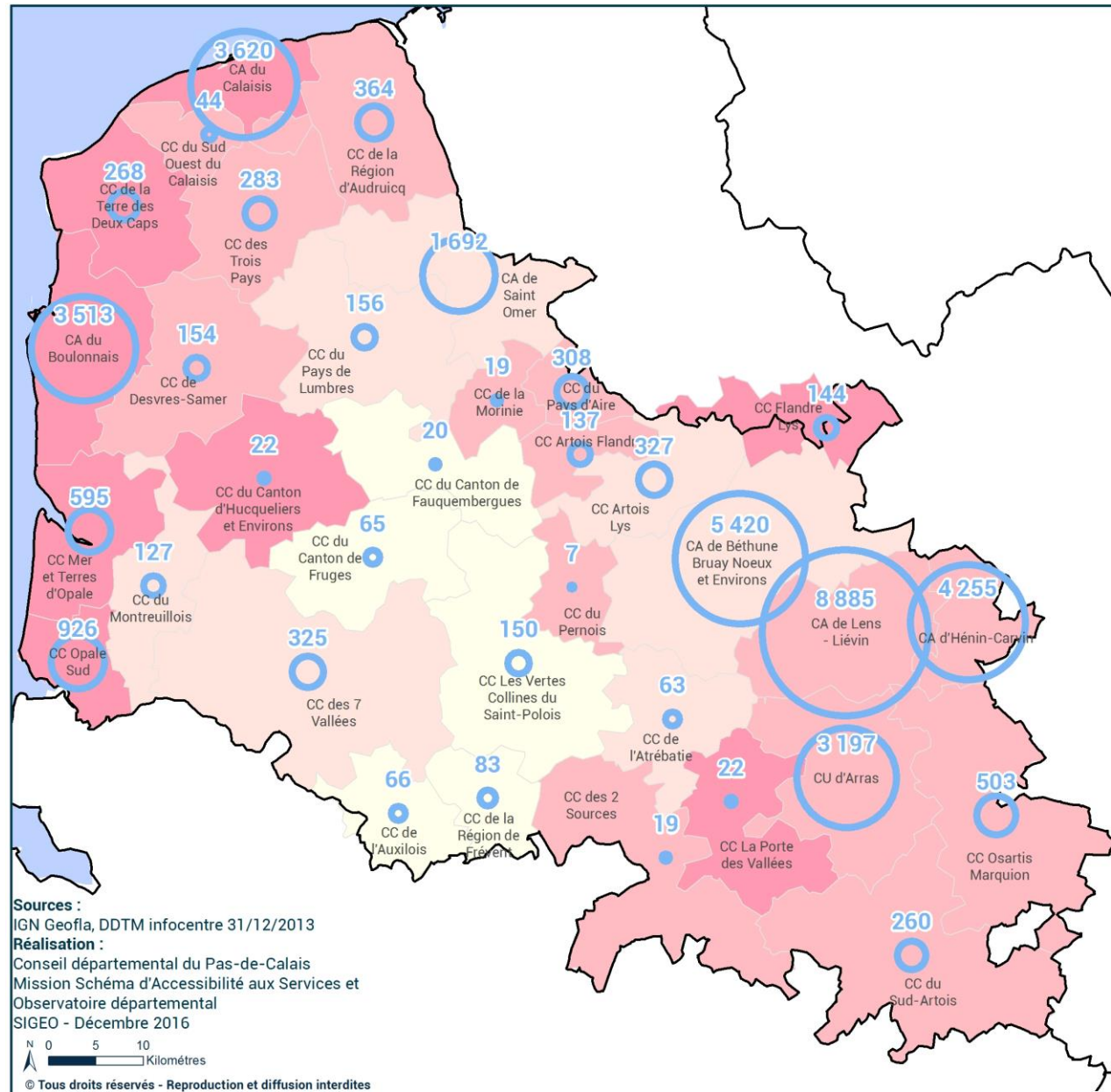
Nombre de logements sociaux au 1er janvier 2016

Poids des logements sociaux de l'EPCI dans le parc de logements sociaux départemental



Dans le Pas-de-Calais, les logements sociaux sont concentrés à l'Ouest du Bassin minier, de Bruay-la-Buissière à Hénin-Beaumont, dans les agglomérations du littoral ainsi que dans celle d'Arras. **Les aires urbaines concentrent 80 % des logements sociaux.**

Lecture : la CUA représente 7% des logements sociaux du département



Légende

Ancienneté moyenne de la demande non satisfaite au 31/12/2013

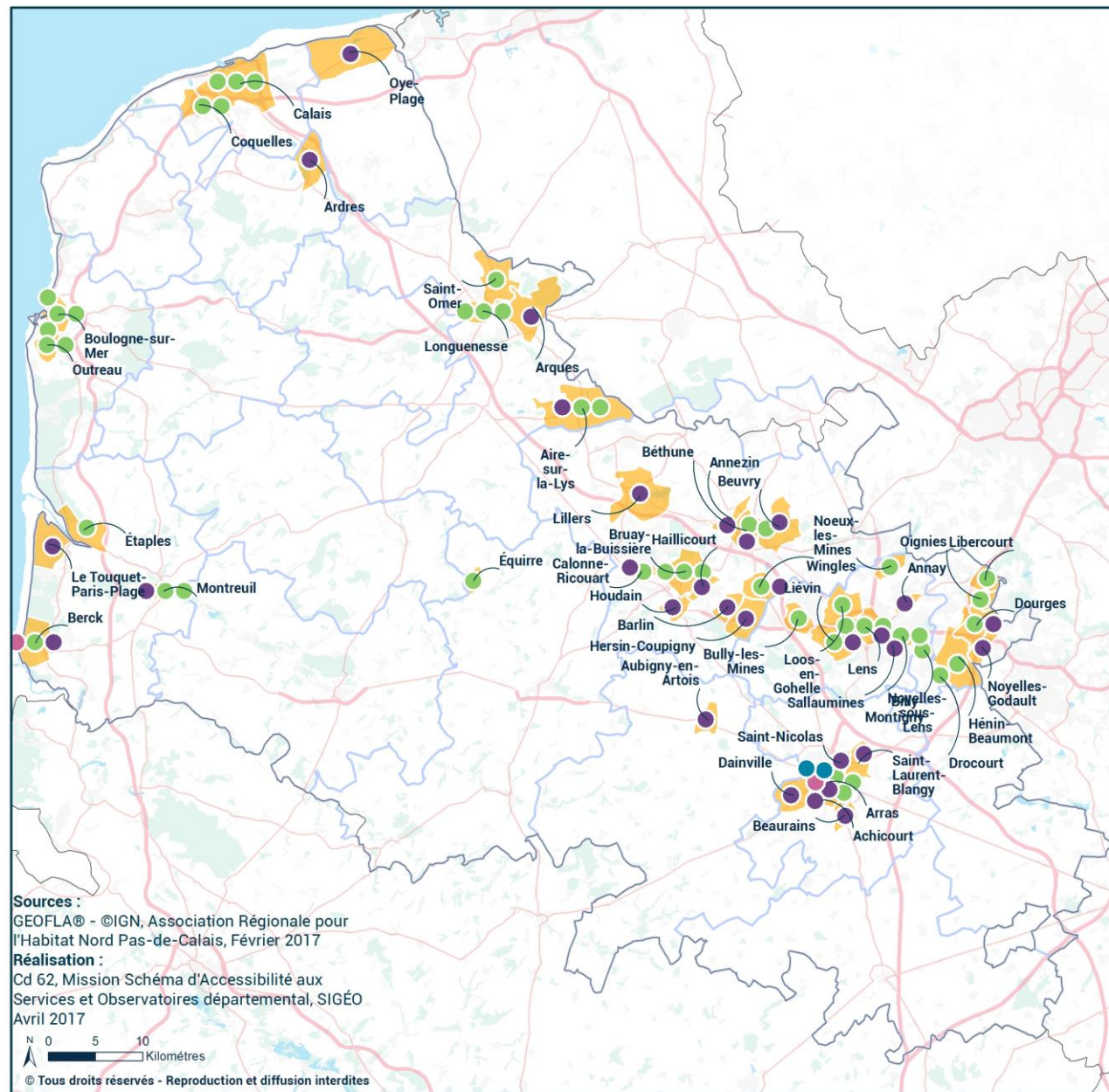
Nombre de demandes non satisfaites au 31/12/2013

- 15 - 16 mois (8 EPCI)
- 12 - 14 mois (14 EPCI)
- 9 - 11 mois (7 EPCI)
- 5 - 8 mois (5 EPCI)



Pas-de-Calais 9 mois

Globalement, les besoins en logement social émanent surtout des besoins liés à la mobilité (desserrement des ménages) et au vieillissement (réduction de la taille des ménages). La demande s'exprime majoritairement dans les centres des agglomérations sur le littoral, et dans les secteurs les plus urbains des agglomérations du Bassin minier. Parmi les demandes de logement, environ 450 ménages ont été agréés Prêts Locatifs Aisés d'Intégration (PLAI) et sont en attente d'un logement.



Sources : GEOFLA® - ©IGN, Association Régionale pour l'Habitat Nord Pas-de-Calais, Février 2017
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Avril 2017
 N 0 5 10 Kilomètres
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

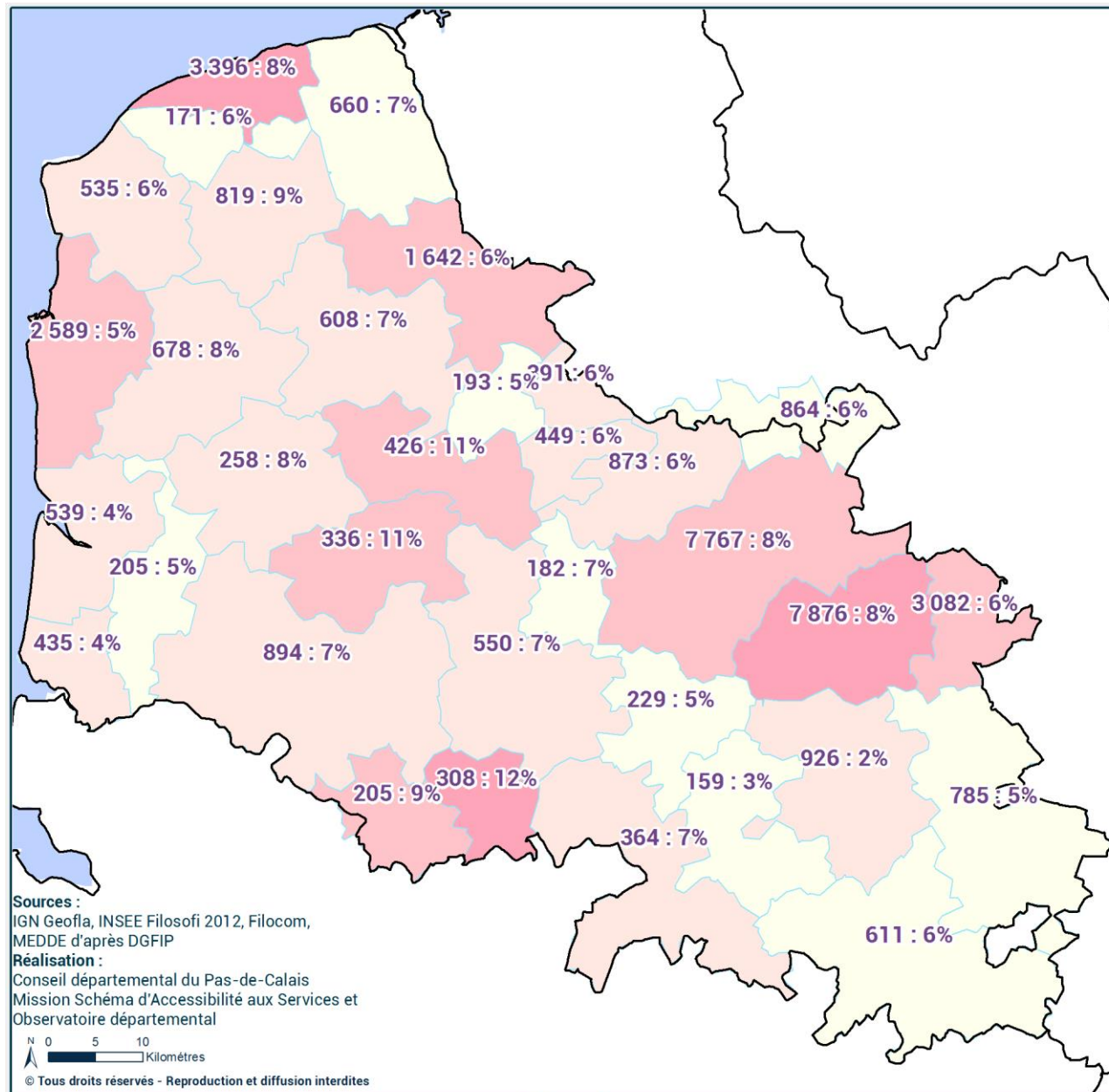
Guichet SNE par type en février 2017 :

- Bailleur (47)
- Commune (30)
- EPCI (2)
- Services de l'état (2)

Communes concernées par au moins un guichet SNE (48)

Concernant les dossiers de demande de logement social, toute personne qui souhaite obtenir un logement social doit constituer un dossier. Cette demande peut être faite en ligne ou à un guichet. Le dépôt de la demande s'effectue auprès d'un bailleur social, d'un service de l'Etat, d'une mairie, ou dans d'autres structures selon la situation de la personne (Service Intégré d'Accueil ou d'Orientation pour une personne hébergée dans une structure d'accompagnement, etc.). Dans le Pas-de-Calais, le maillage des points d'enregistrement des demandes de logements sociaux sont localisés où l'offre de logement social est forte.

Le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr permet d'enregistrer une demande de logement social. Celui-ci donne accès également aux guichets présents sur une commune, et informe sur le nombre de logements disponibles.



Légende

Taux de pauvreté des ménages en 2012 par EPCI (géographie 2014)

- 26% - 27%
 - 21% - 25%
 - 16% - 20%
 - 9% - 15%
- Pas-de-Calais : 20%

116 : 2% Nombre de résidences principales identifiées potentiellement indignes et poids dans le parc des résidences principales en 2013

Le Pas-de-Calais compte en 2013, 39 326 logements du parc privé potentiellement indignes (soit 6,5% des logements du parc privé départemental). Deux critères sont retenus pour qualifier un logement indigne : l'état du logement (selon le classement cadastral des logements médiocres et très médiocres) et la caractéristique des occupants du logement (les ménages les plus démunis étant le plus souvent locataires de ce type d'habitat).

Cette situation est liée en partie à l'ancienneté du parc. En effet, 60 % du parc de logement départemental a été construit avant 1975 (année de référence des premières normes thermiques). Les trois territoires littoraux ont les parcs les plus récents, tandis que le Ternois est composé de plus de 2/3 de logements construits avant 1975. Cette lecture territoriale est cependant à contraster, notamment dans l'arrière-pays du Montreuillois et le sud de l'Arrageois où les taux de logements anciens des communes dépassent les 60 %.

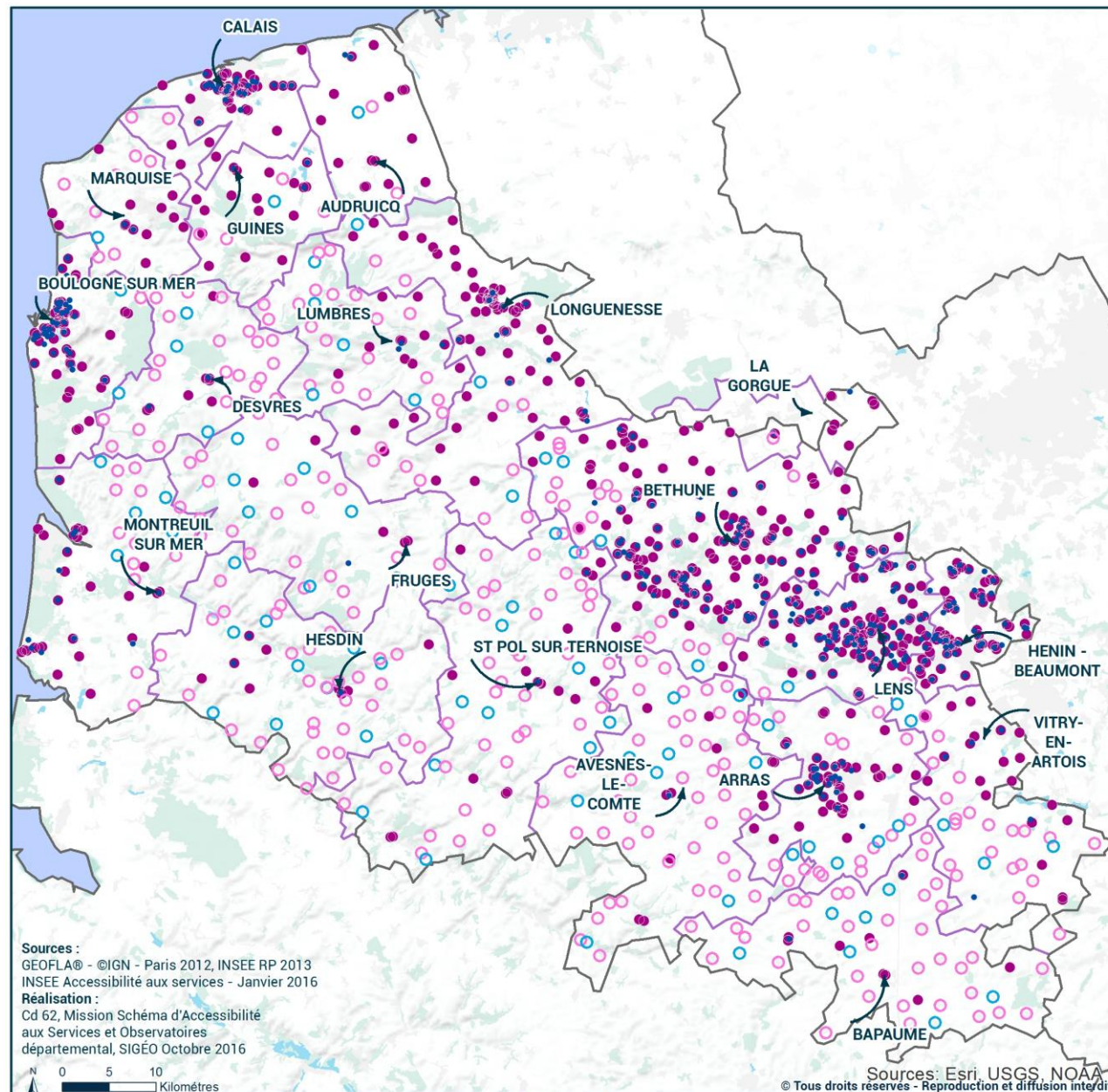


Pas-de-Calais

Le Département

Education





Légende

Ecole en RPI

- Ecole maternelle(85)
- Ecole élémentaire(306)

Ecole hors RPI

- Ecole maternelle (318)
- Ecole élémentaire (666)

Le département compte 1 375 écoles primaires : 403 écoles maternelles et 972 écoles élémentaires dont 865 écoles publiques. Cette offre est en évolution dans les territoires ruraux avec de nombreuses écoles organisées en RPI.

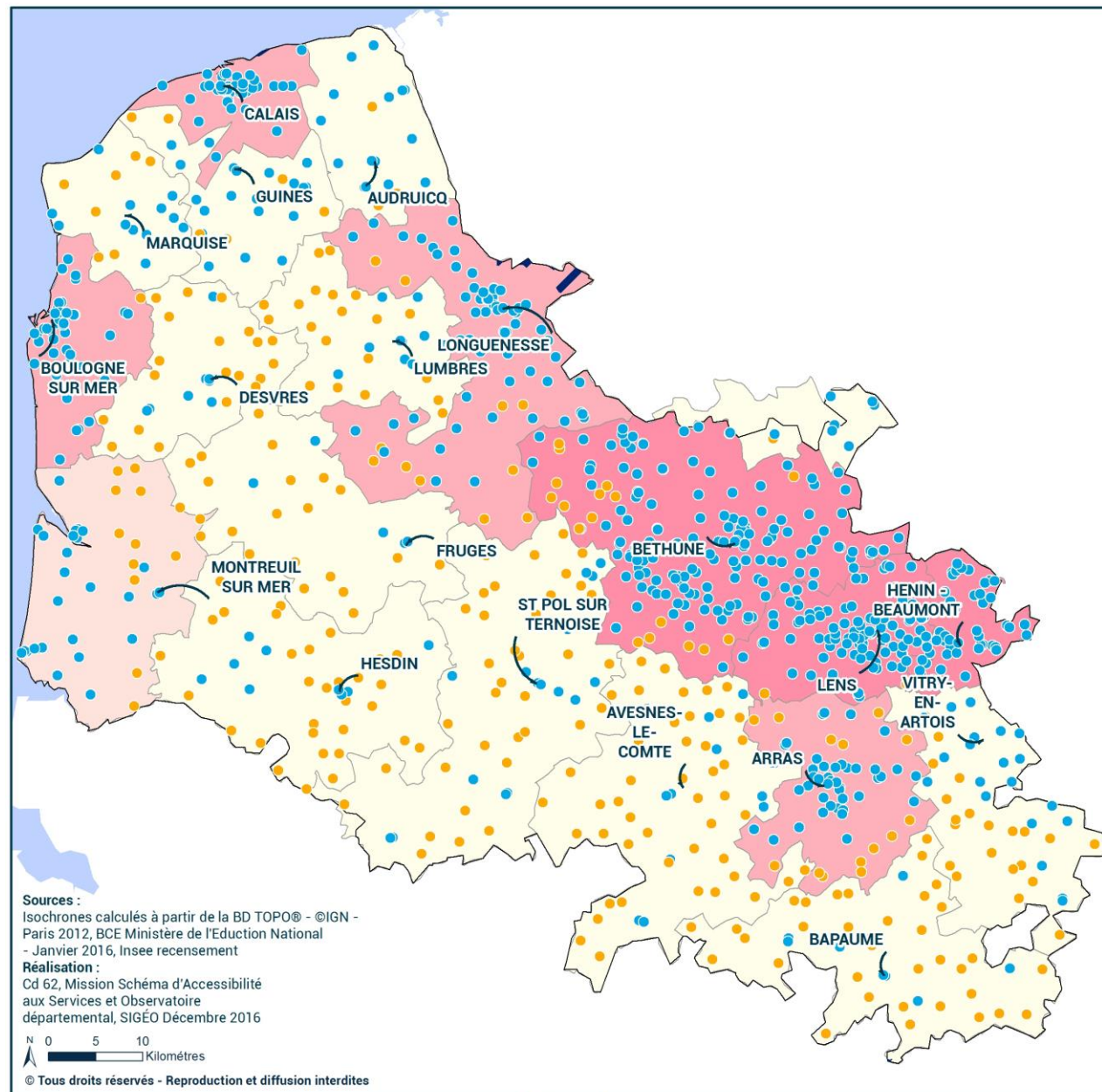
En 2016, il y a 148 RPI dans 497 communes. Ainsi 21% des écoles maternelles et 31% des écoles élémentaires du Pas-de-Calais sont organisées en RPI ; 11,2% des élèves de maternelles et 12% des élèves d'élémentaires sont scolarisés en RPI.

La grande majorité des RPI concerne 2 ou 3 communes. Seuls 8 RPI recouvrent 5 ou 6 communes principalement dans l'Arrageois.

Plusieurs RPI initient des projets de regroupements pédagogiques concentrés (c'est-à-dire organisés sur un seul site, à l'initiative des communes qui composent le RPI). A la rentrée 2016, 8 RPI concentrés existaient dans le Pas-de-Calais : à Rollancourt, Servin, Saulty, Bertincourt, Anvin, Enquin-les-Mines, Metz-en-Couture et Vaulx-Vraucourt. D'autres sont en réflexion (par exemple, à Izel-les-Hameau ou à Willerval).

En novembre 2016, un seul EPCI s'était engagé dans la constitution d'un regroupement pédagogique communautaire : l'ex Communauté de Communes des 2 Sources.

Cette tendance au regroupement s'inscrit dans une perspective de baisse des effectifs dans les années à venir.



Légende

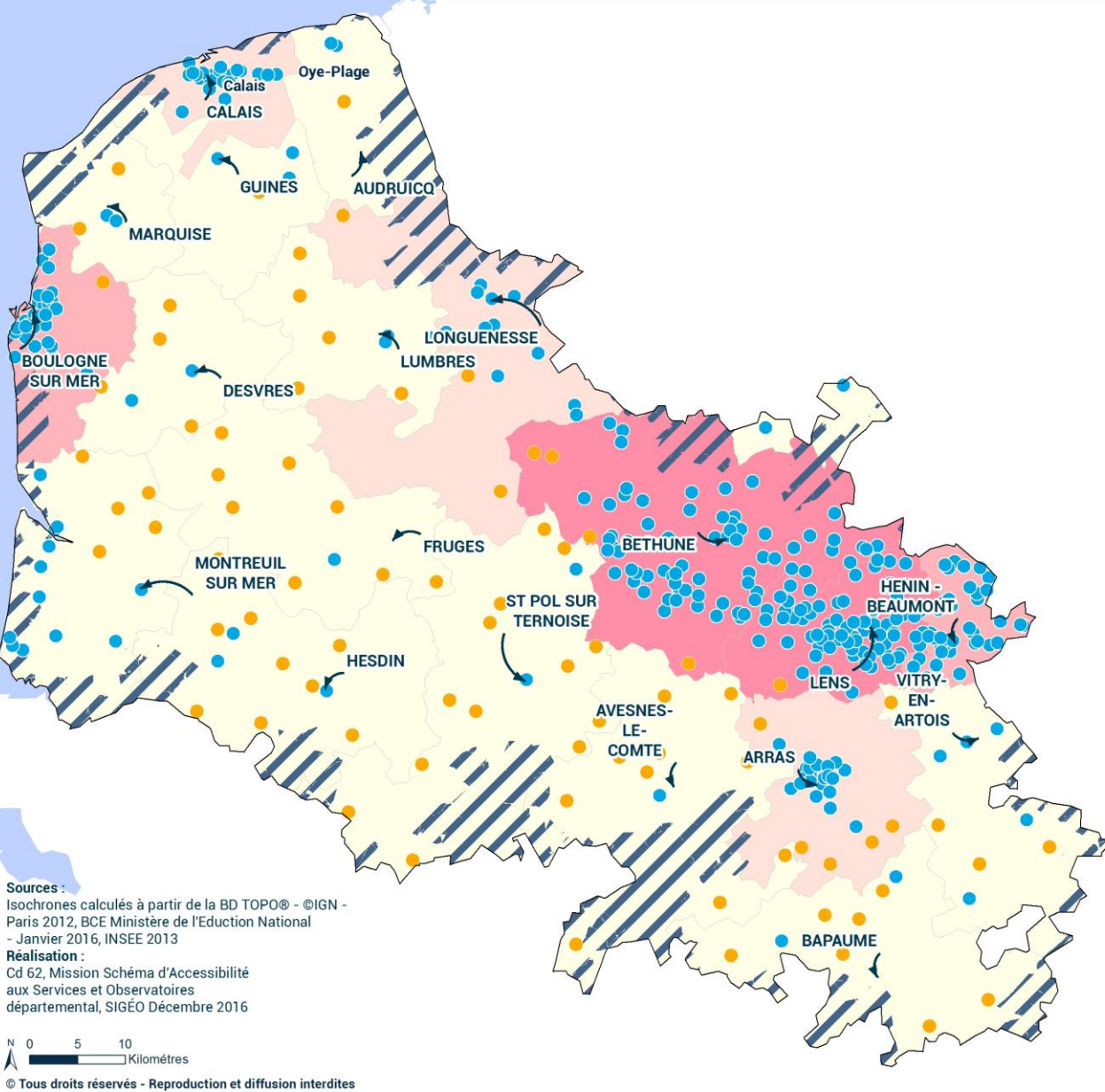
Population des 6-10 ans en 2013 par EPCI

- 8 001 - 18 848 (3 EPCI)
- 6 001 - 8 000 (4 EPCI)
- 3 001 - 6 000 (1 EPCI)
- 1 199 - 3 000 (12 EPCI)

Ecole Primaire

- Ecole hors RPI (666)
- Ecole en RPI (306)
- Zone à plus de 10 minutes d'une école primaire

Le maillage actuel des écoles permet à 99,8% de la population d'être située à moins de 5 minutes d'une école élémentaire. Aucun secteur n'est en revanche situé à plus de 10 minutes d'une école élémentaire.



Sources : Isochrones calculés à partir de la BD TOPO® - ©IGN - Paris 2012, BCE Ministère de l'Éducation National - Janvier 2016, INSEE 2013
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Décembre 2016

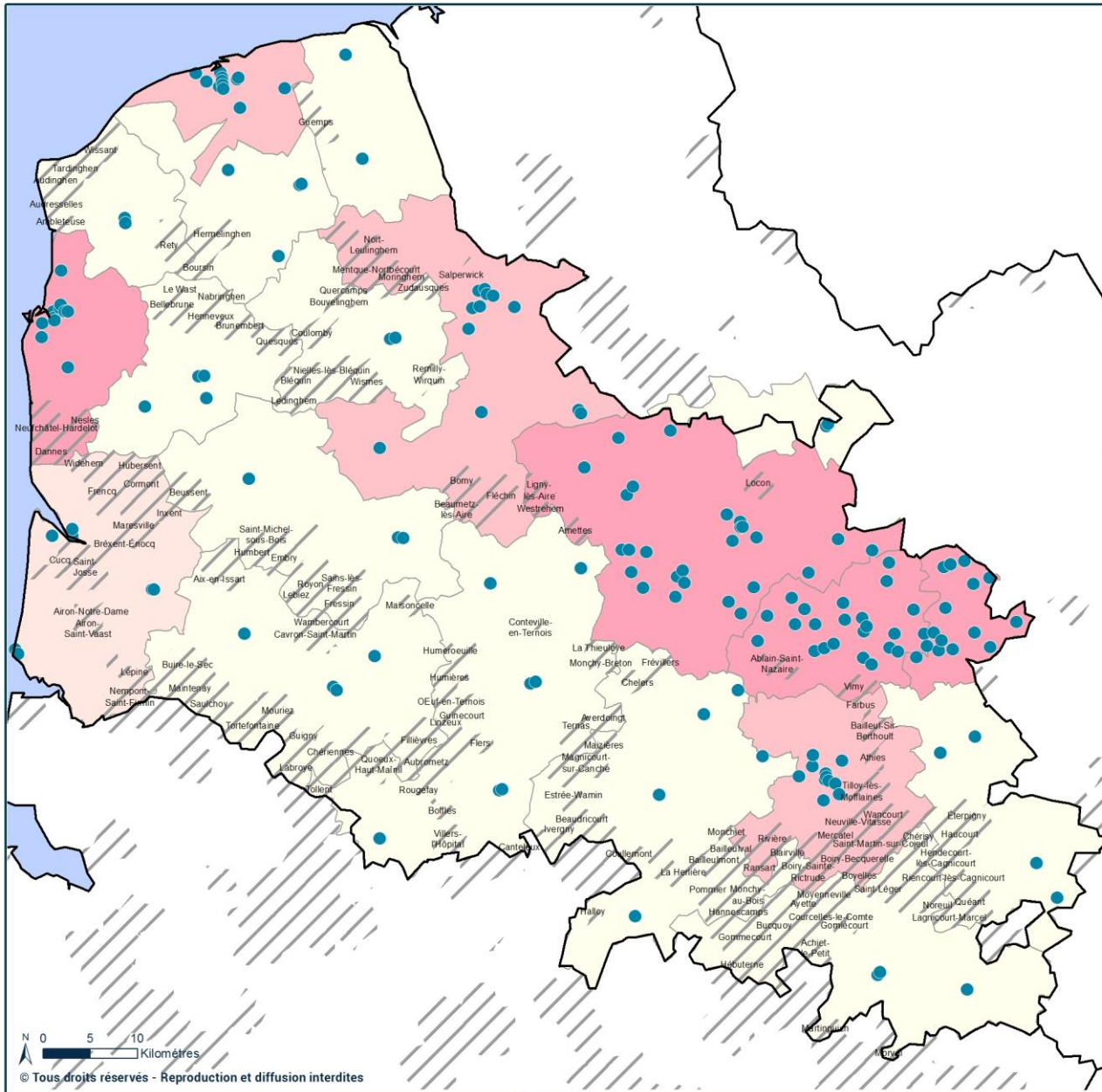


© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

Population de 2- 5 ans en 2013 par EPCI	Ecole Maternelle
9 001 - 14 713 (2 EPCI)	● Ecole en RPI (85)
6 001 - 9 000 (2 EPCI)	● Ecole hors RPI (318)
3 001 - 6 000 (3 EPCI)	▨ Zone à plus de 10 minutes d'une école maternelle dans le département
833 - 3 000 (13 EPCI)	

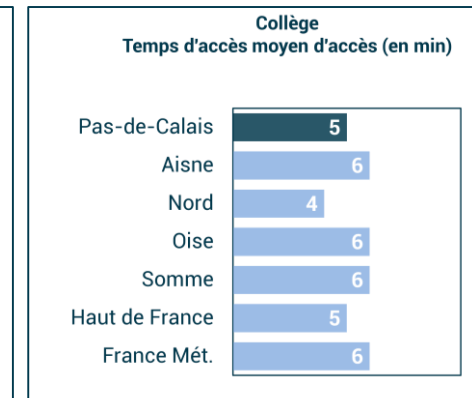
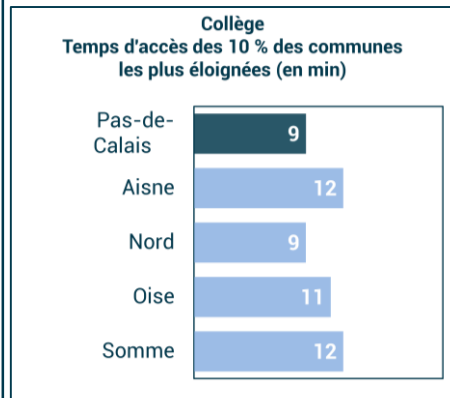
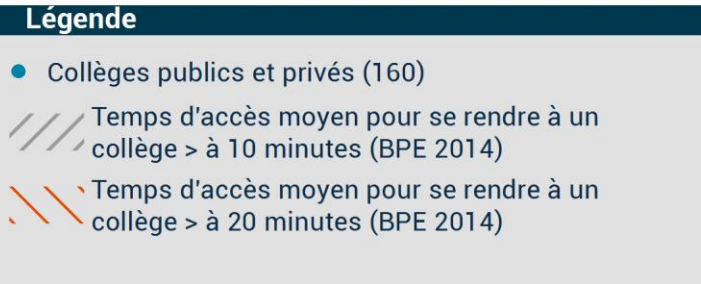
81,6% des habitants du Pas-de-Calais sont situés à plus de 5 minutes en voiture d'une école maternelle (en 2013) dont 2% à plus de 10 minutes, en particulier dans les territoires situés au sud de Saint-Pol-sur-Ternoise et Avesnes-le-Comte (les territoires situés aux franges avec la Somme et le Nord pouvant accéder à l'offre présente dans les départements voisins).



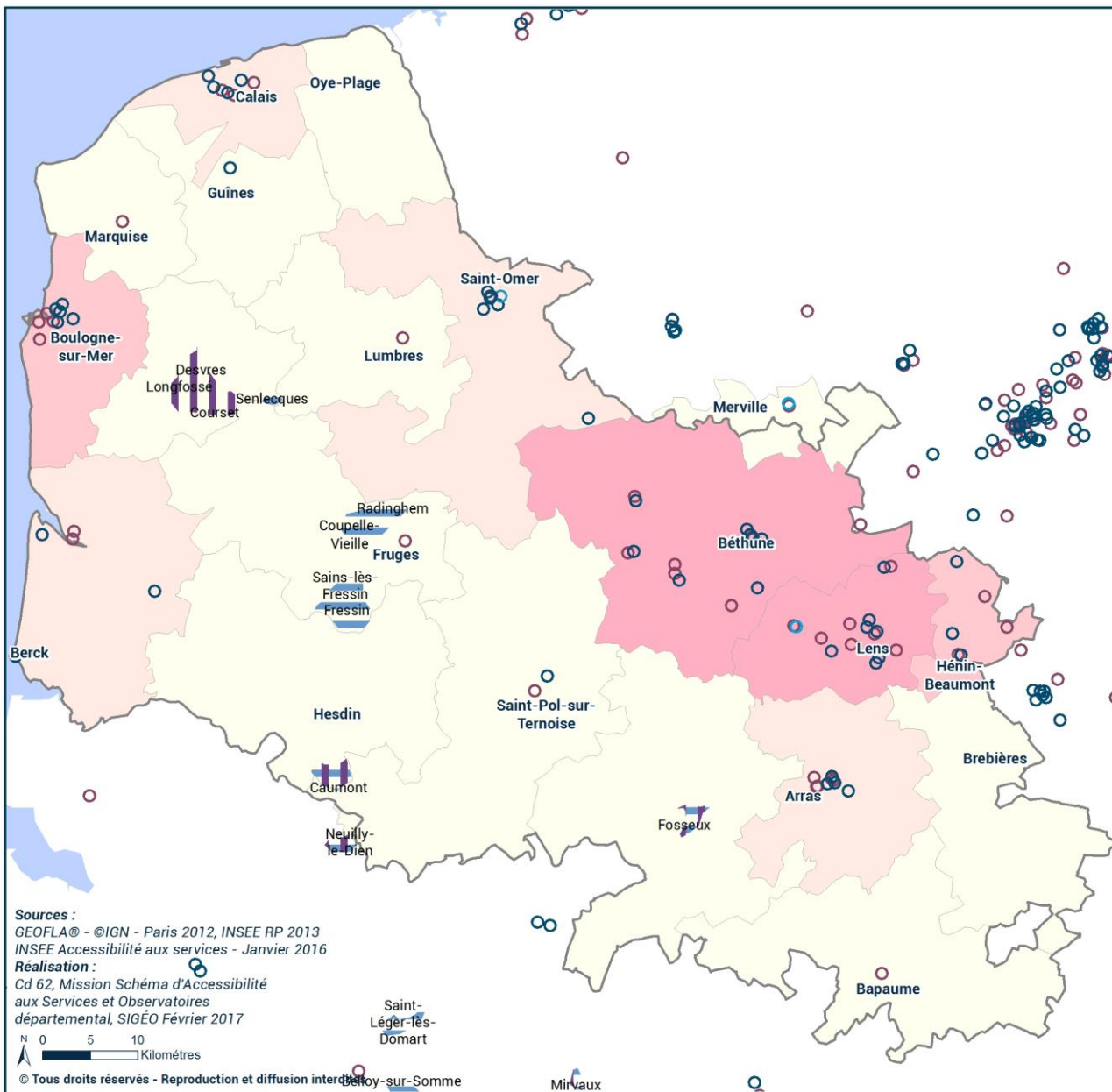
En 2016, le Pas-de-Calais dénombrait 160 collèges, dont 125 collèges publics et 35 collèges privés.

Ce maillage permet à 99,9% de la population d'être située à moins de 15 minutes en voiture d'un collège. Aucun secteur n'est situé à plus de 20 minutes en voiture d'un collège dans le Pas-de-Calais. Le temps d'accès moyen s'élève à 5 minutes en voiture (6 minutes en France).

(Source : Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, juillet 2016).



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013; INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017



Sources :
GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013
INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016
Réalisation :
Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité
aux Services et Observatoires
départemental, SIGÉO Février 2017

0 5 10
Kilomètres

© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdite

Légende

Population de 16-19 ans en 2013 par EPCI

- 8 001 - 13 581 (2 EPCI)
- 6 001 - 8 000 (2 EPCI)
- 3 001 - 6 000 (4 EPCI)
- 686 - 3 000 (12 EPCI)

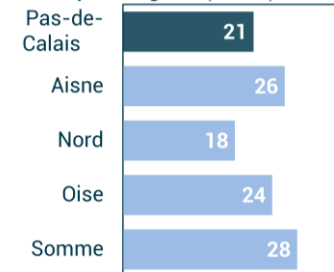
- Lycée d'enseignement général et/ou technologique
- SGT : Section enseignement général et technologique
- Temps d'accès moyen pour se rendre à un lycée
- Lycée d'enseignement professionnel
- SEP : Section enseignement professionnel
- ||| Temps d'accès moyen pour se rendre à un lycée

Le Pas-de-Calais compte 85 lycées (62 publics et 33 privés).

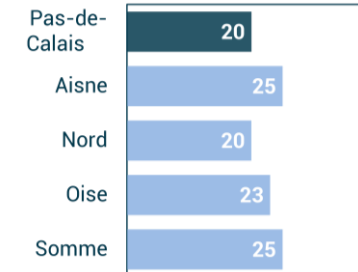
Le maillage des lycées permet de bien couvrir le territoire du Pas-de-Calais. Ainsi, 78% de la population se situe à moins de 15 minutes en voiture d'un lycée d'enseignement général et/ou technologique, et 79% d'un lycée professionnel. 21% de la population est située à plus de 15 minutes d'un lycée. Le temps d'accès à un lycée d'enseignement général et/ou technologique ou à un lycée professionnel s'élève en moyenne à 10 minutes en voiture (11 minutes en France et dans la région Hauts de France).

En revanche, quelques secteurs à la marge sont plus éloignés : le temps d'accès moyen s'élève à plus de 30 minutes pour se rendre à un lycée général ou technologique dans la région de Desvres, ainsi qu'autour de Fruges pour se rendre à un lycée professionnel (même si le nombre de jeunes âgés entre 16 et 19 ans y est moins important que dans d'autres zones du Pas-de-Calais).

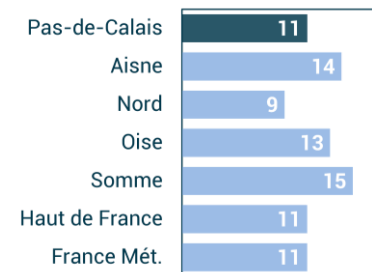
Lycée d'enseignement général et ou technologique
Temps d'accès des 10 % des communes les plus éloignées (en min)



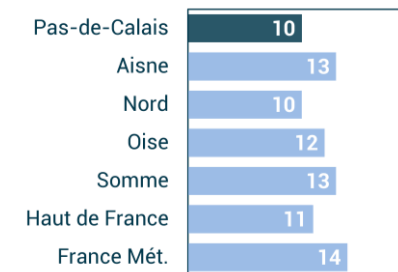
Lycée d'enseignement professionnel
Temps d'accès des 10 % des communes les plus éloignées (en min)



Lycée d'enseignement général et ou technologique
Temps d'accès moyen d'accès (en min)



Lycée d'enseignement professionnel
Temps d'accès moyen d'accès (en min)



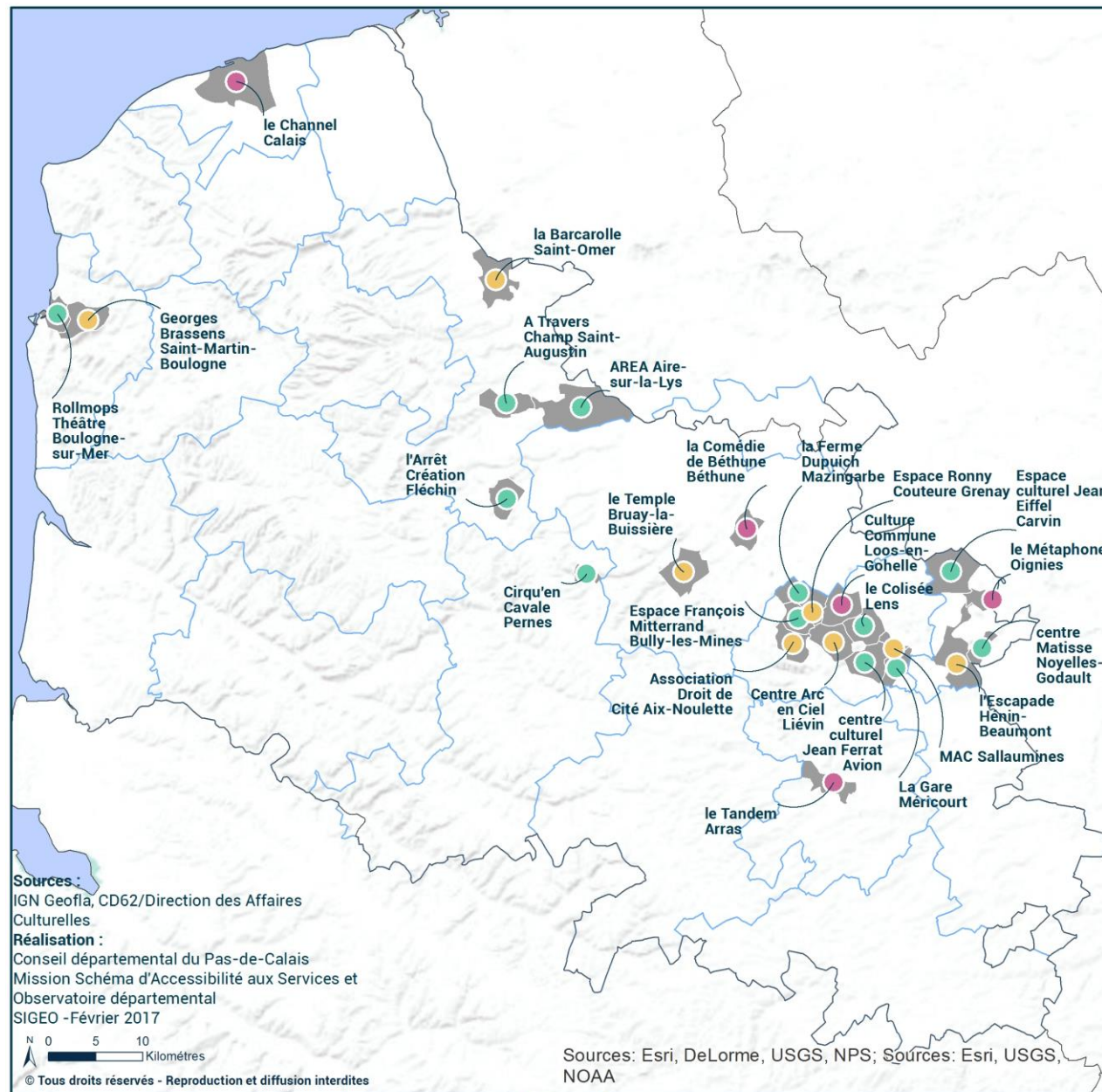


Pas-de-Calais

Le Département

Culture-Sports-Loisirs





Légende

Rayonnement des structures :

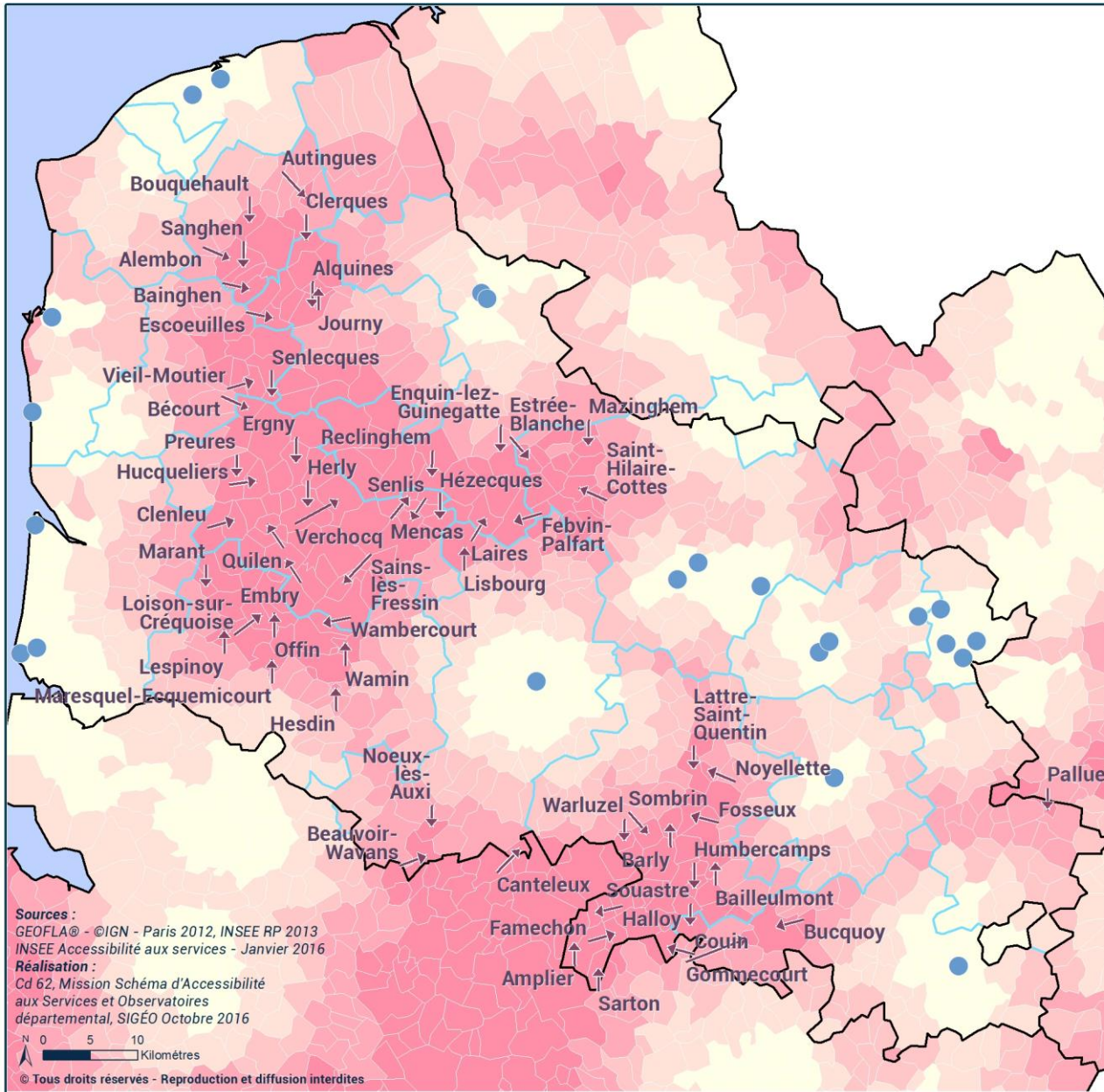
- label national : 5 structures
- territorial : 8 structures
- local : 12 structures

■ Nombre de communes concernées : 25

— EPCI au 1er janvier 2017

Actuellement une vingtaine de structures dédiées à la diffusion et la production de spectacles sont accompagnées par le Département. Elles sont **essentiellement implantées sur les secteurs les plus densément peuplés du Bassin minier**. Il convient d'ajouter d'autres lieux de diffusion, et bénéficiant d'un accompagnement autre que celui du Département, tels que le Grand Théâtre de Calais, le Théâtre Municipal de Béthune, le Théâtre Monsigny de Boulogne-sur-Mer.

Les structures culturelles accompagnées par le Département sont classées selon le rayonnement de leurs actions et leurs activités : rayonnement local au niveau de la commune ou de l'intercommunalité, territorial au niveau des territoires définis par la collectivité, rayonnement départemental à l'intérieur du périmètre du Pas-de-Calais et à l'extérieur, ainsi que leur capacité à diffuser à programmer (dans leur locaux et dans des lieux alentours), à aider à la création et à développer des actions culturelles pour aller à la rencontre et mobiliser les publics.



Légende

● Cinéma (23)

Entre () le nombre d'équipements

□ EPCI au 1er janvier 2017

Temps d'accès moyens pour se rendre dans un cinéma (BPE 2014)

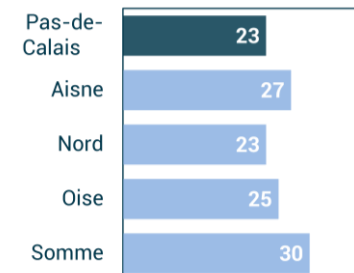
- ≤ à 10 min : 128 communes
 - entre 10 et 15 min inclus : 195 communes
 - entre 15 et 20 min inclus : 226 communes
 - entre 20 et 25 min inclus : 172 communes
 - > à 25 min : 174 communes
- Le temps de parcours a été estimé en heure pleine*

Au niveau national, la région Hauts-de-France est moins bien dotée de cinémas, avec de surcroît une disparité entre le Nord et le Pas-de-Calais : une quarantaine d'établissements dans le Nord contre une vingtaine dans le Pas-de-Calais.

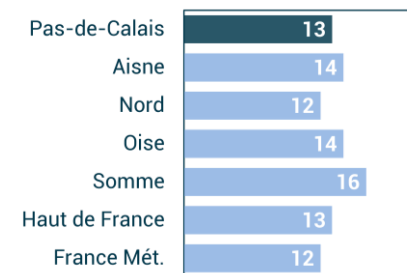
Fortement marquée par l'implantation de multiplexes (59% des écrans contre 31% en moyenne en région), les équipements sont surtout implantés dans les agglomérations, plus rarement dans les secteurs ruraux. Dans le Pas de Calais on trouve les multiplexes (au-delà de 8 salles) en périphérie des agglomérations, les complexes (de 2 à 7 salles) plutôt situés en ville, et les mono-écrans, plutôt dans les petites villes des zones rurales où le public y trouve un espace de partage et de rencontre apprécié. Le Pas-de-Calais bénéficie d'un réseau de 35 partenaires locaux qui accueille la programmation proposée par CinéLigue Nord/Pas-de-Calais, exploitant de cinéma itinérant, complétant ainsi les propositions des cinémas.

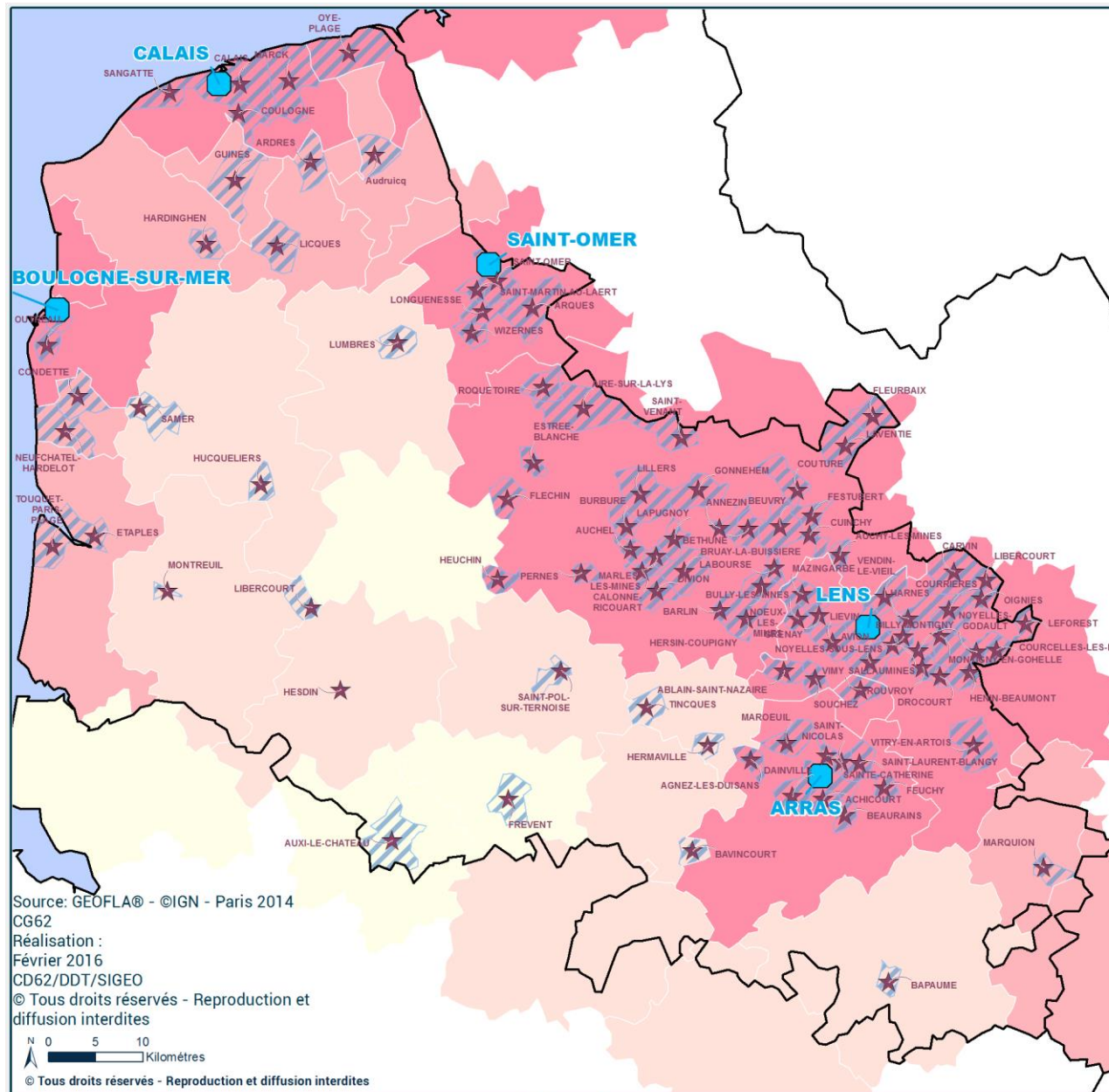
Enfin des événements dont plus particulièrement l'Arras Film Festival, d'envergure internationale, et des actions spécifiques telles que les « Cinésope » dans les médiathèques contribuent à renforcer une offre cinématographique et notamment dans une approche d'Art et Essai.

Cinéma
Temps d'accès des 10 % des communes les plus éloignées (en min)



Cinéma
Temps d'accès moyen d'accès (en min)





Source: GEOFLA® - ©IGN - Paris 2014
 CG62
 Réalisation :
 Février 2016
 CD62/DDT/SIGEO
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

N 0 5 10 Kilomètres
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

<p>Communes concernées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un conservatoire (5) ★ Une école de musique, de cirque, de danse ou un centre culturel (97) Communes concernées par au moins un équipement (100) <p><i>Entre () le nombre de communes concernées</i></p>	<p>Densité de population 2012 des bassins de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> 223 - 781 (9) 101 - 222 (9) 51 - 100 (10) 34 - 50 (4) <p><i>Densité de population des bassins de vie qui concernent le Pas-de-Calais : 222 hab/km²</i></p>
--	---

Le département est doté d'une importante densité d'équipements d'enseignement et de pratiques culturelles : 1438 équipements culturels dont 5 conservatoires, 50 musées, 97 centres culturels, 276 lieux de lecture, de taille, organisation et de niveau d'offre très hétérogène.

Ces équipements sont essentiellement implantés dans les territoires les plus densément peuplés (autour des agglomération de Lens, Arras, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer et Calais).

La problématique de l'accessibilité à l'offre culturelle revêt de différents aspects. Il convient de s'interroger sur les façons de favoriser l'accès au plus grand nombre, notamment les publics éloignés qui ne fréquentent pas ces lieux et équipements pour divers raisons : sociales, géographiques, culturelles, économiques ou faute de places, certaines application étant très demandées.

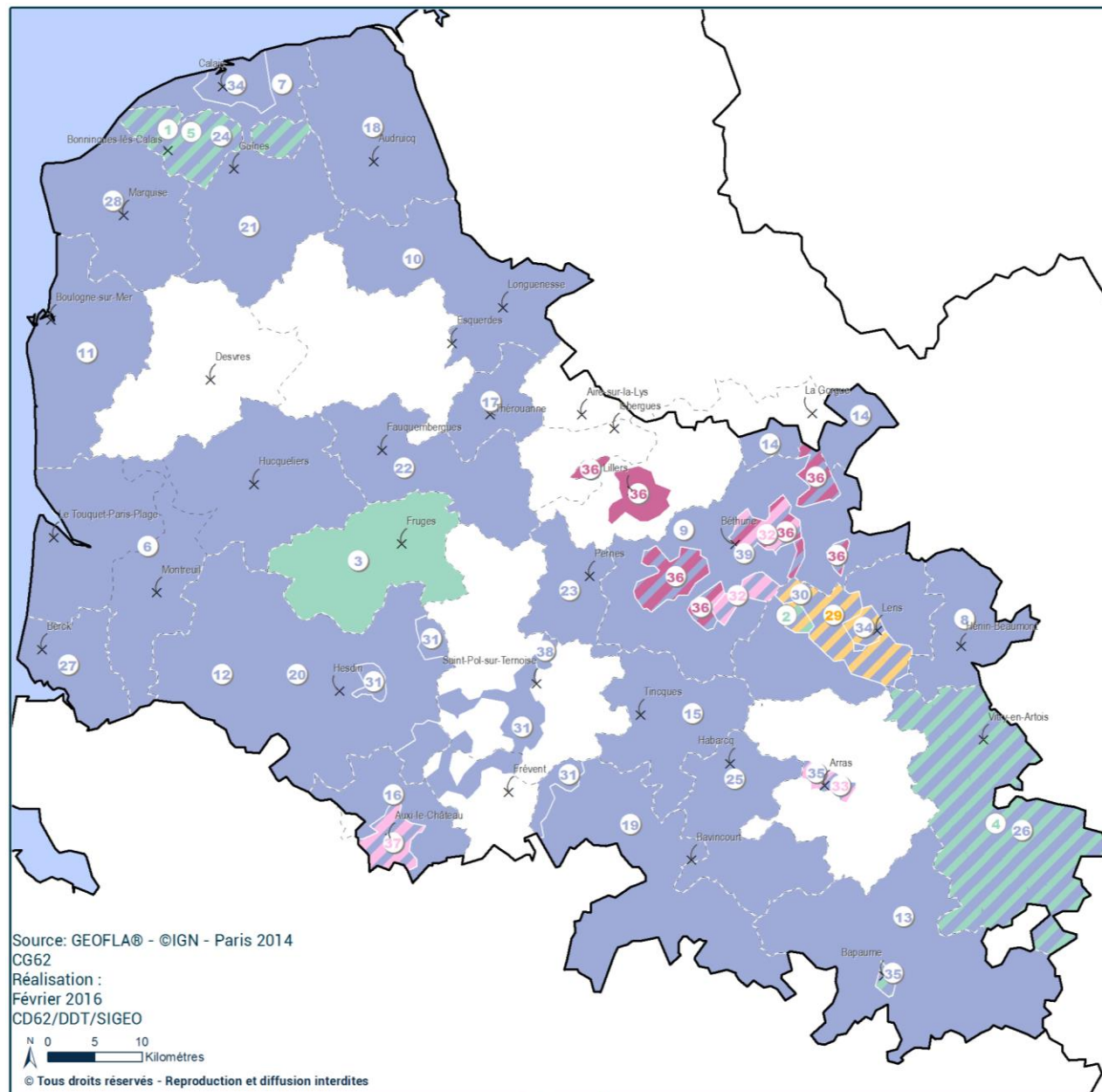
L'éducation artistique et culturelle peut prendre différentes formes. Elle concerne la formation du citoyen tout au long de la vie, sur différents temps : scolaire, périscolaire, extrascolaire et temps libre.

L'offre de services des acteurs est riche et variée. La DRAC en collaboration avec l'Education Nationale et les collectivités locales proposent des dispositifs tels que les Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA), les Parcours d'Education Artistique et Culturelle, les Classes à horaires aménagés artistiques (musique, danse, théâtre), les Ateliers Artistiques, école (collège, lycée...) et cinéma, ART (Artiste Rencontre Territoire),... l'ensemble répondant à l'objectif de généralisation et d'égalité des chances en matière d'accès à l'art et la culture. Le Département conduit ses propres opérations d'éducation artistique.

Dispositifs :

- 1;ART-CC du Sud Ouest du Calaisis
- 2;ARTS Bully, Grenay et Mazingarbe
- 3;ARTS CC du Canton de Fruges
- 4;ARTS CC Osartis-Marquion
- 5;ART CC du Sud Ouest du Calaisis
- 6;CLEA - syndicat mixte du Montreuillois
- 7;CLEA - Jardin des arts CA du Calaisis
- 8;CLEA CA d'Hénin-Carvin
- 9;CLEA CA de Béthune Bruay Noeux et Environs
- 10;CLEA CA de Saint Omer
- 11;CLEA CA du Boulonnais
- 12;CLEA CC des 7 Vallées
- 13;CLEA CC du Sud-Artois
- 14;CLEA CC Flandre Lys
- 15;Saison culturelle intercommunale CC de l'Atrébatie
- 16;Saison culturelle intercommunale CC de l'Auxilois
- 17;Saison culturelle intercommunale CC de la Morinie
- 18;Saison culturelle intercommunale CC de la Région d'Audruicq
- 19;Saison culturelle intercommunale CC des 2 Sources
- 20;Saison culturelle intercommunale CC des 7 Vallées

- 21;Saison culturelle intercommunale CC des Trois Pays
- 22;Saison culturelle intercommunale CC du Canton de Fauquembergues
- 23;Saison culturelle intercommunale CC du Pernois
- 24;Saison culturelle intercommunale CC du Sud Ouest du Calaisis
- 25;Saison culturelle intercommunale CC La Porte des Vallées
- 26;Saison culturelle intercommunale CC Osartis-Marquion
- 27;Saison culturelle intercommunale CC Opale Sud
- 28;Saison culturelle intercommunale CC Terre des Deux Caps
- 29;Projet contrat de ville et souhait de proximité avec les habitants
- 30;Tiot Loupiot
- 31;Sillons de culture
- 32;Rencontres musicales en Artois
- 33;Programme Culture Santé
- 34;Programme Culture Santé
- 35;Programme Culture Justice
- 36;La Comédie près de chez vous
- 37;Centre de musique Ancienne
- 38;Abbaye de Belval
- 39;SMOB Scène Mobile Intercommunale



Légende

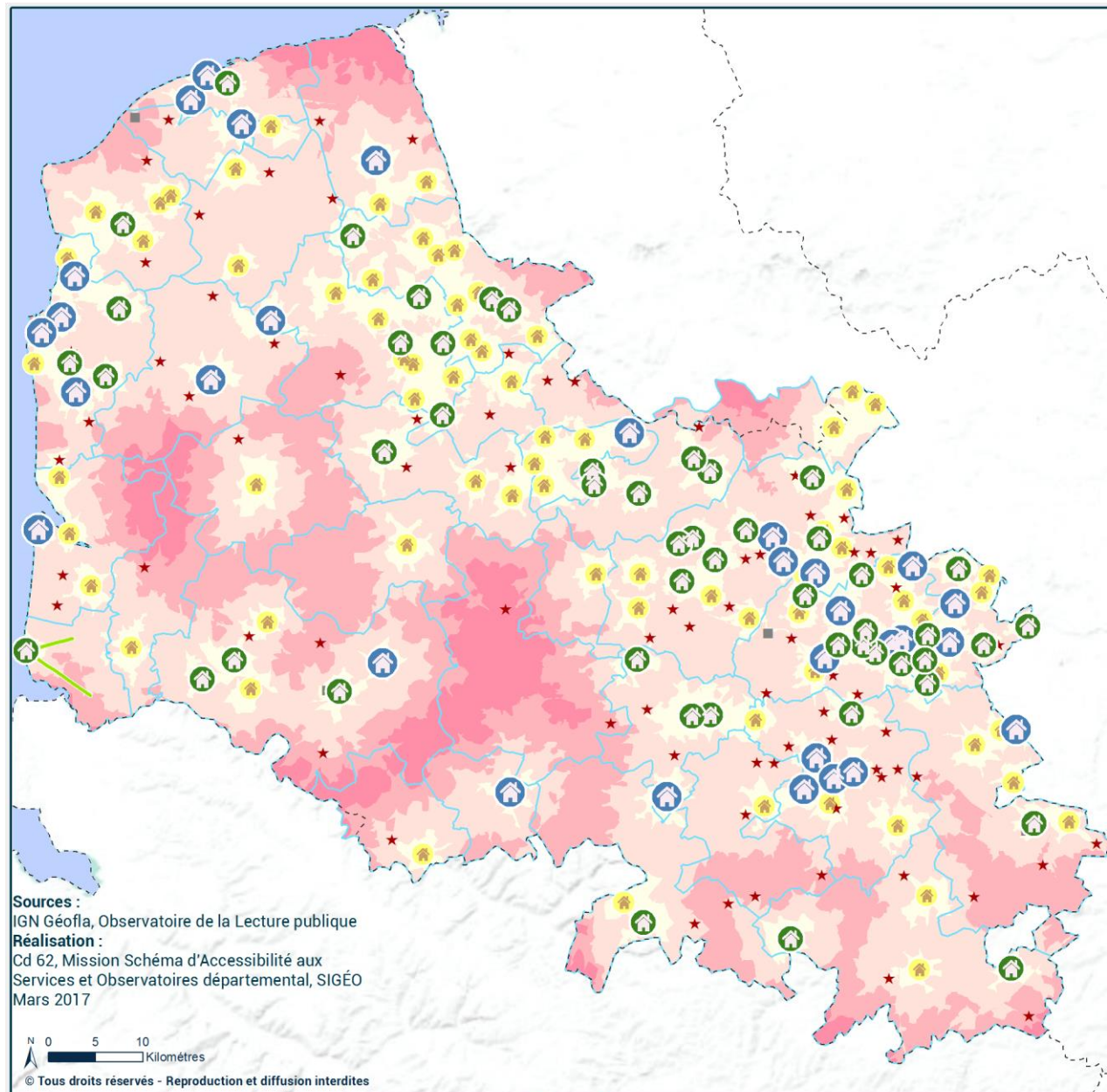
--- EPCI au 1er janvier 2016

- Domaines artistiques :**
- arts de la scène
 - Arts plastiques
 - Musique
 - pluridisciplinaire
 - théâtre

Source: GEOFLA® - ©IGN - Paris 2014
CG62
Réalisation :
Février 2016
CD62/DDT/SIGEO







0 5 10
Kilomètres

© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



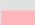
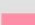
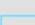


Légende

Typologie des bibliothèques en 2015 :

-  Bibliothèque de niveau 1
-  Bibliothèque de niveau 2
-  Bibliothèque de niveau 3
-  B4 - Point Lecture
-  B5 - Dépôt
-  Lien bibliothèques et annexes

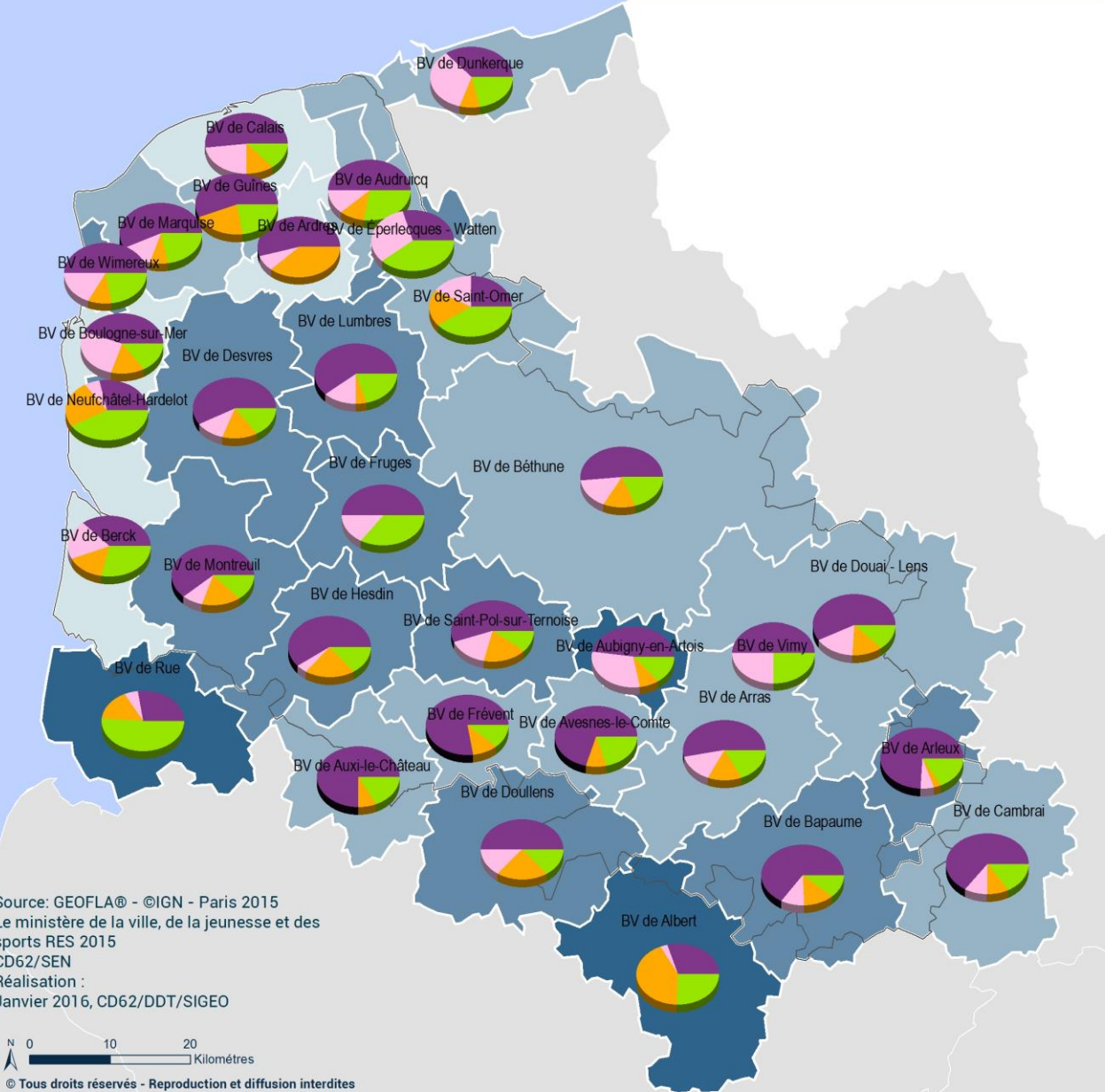
Temps d'accès en voiture à une bibliothèque de niveau 1, 2 ou 3 :

-  Moins de 5 minutes
-  5 à 10 minutes
-  10 à 15 minutes
-  Plus de 15 minutes
-  EPCI en 2016

Le Pas-de-Calais compte 276 lieux de lecture publique dont 80 bibliothèques (de niveaux 1 et 2), 73 bibliothèques-relais (de niveau 3) et 123 points d'accès au livre (de niveaux 4 et 5). Le maillage des équipements de lecture publique sur le département permet d'accéder à une bibliothèque de niveau 1 à 3 avec un temps de trajet en voiture inférieur à 15 minutes (bilan Plan Lecture 2006-2016).

Quelques zones moins pourvues apparaissent dans le sud du département, particulièrement dans les bassins de vie de Montreuil-sur-Mer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Bapaume, Arleux, Desvres ou Fruges. L'offre de lecture de proximité reste fragile quand elle demeure isolée; mais s'améliore par la constitution régulière des réseaux de lecture publique sur leur territoire (26% des EPCI ont effectué la démarche).

Les nouvelles médiathèques « 3ème lieu » proposent de nouveaux services et une toute autre expérience de lecteur. Les médiathèques peuvent être aujourd'hui des espaces accueillants, offrant différents services et média aux usagers : loisir, information, formation, jeux, animations, spectacles imprimés et numériques... L'utilisateur est au cœur du projet et la médiathèque un espace public pouvant être associé à d'autres services.

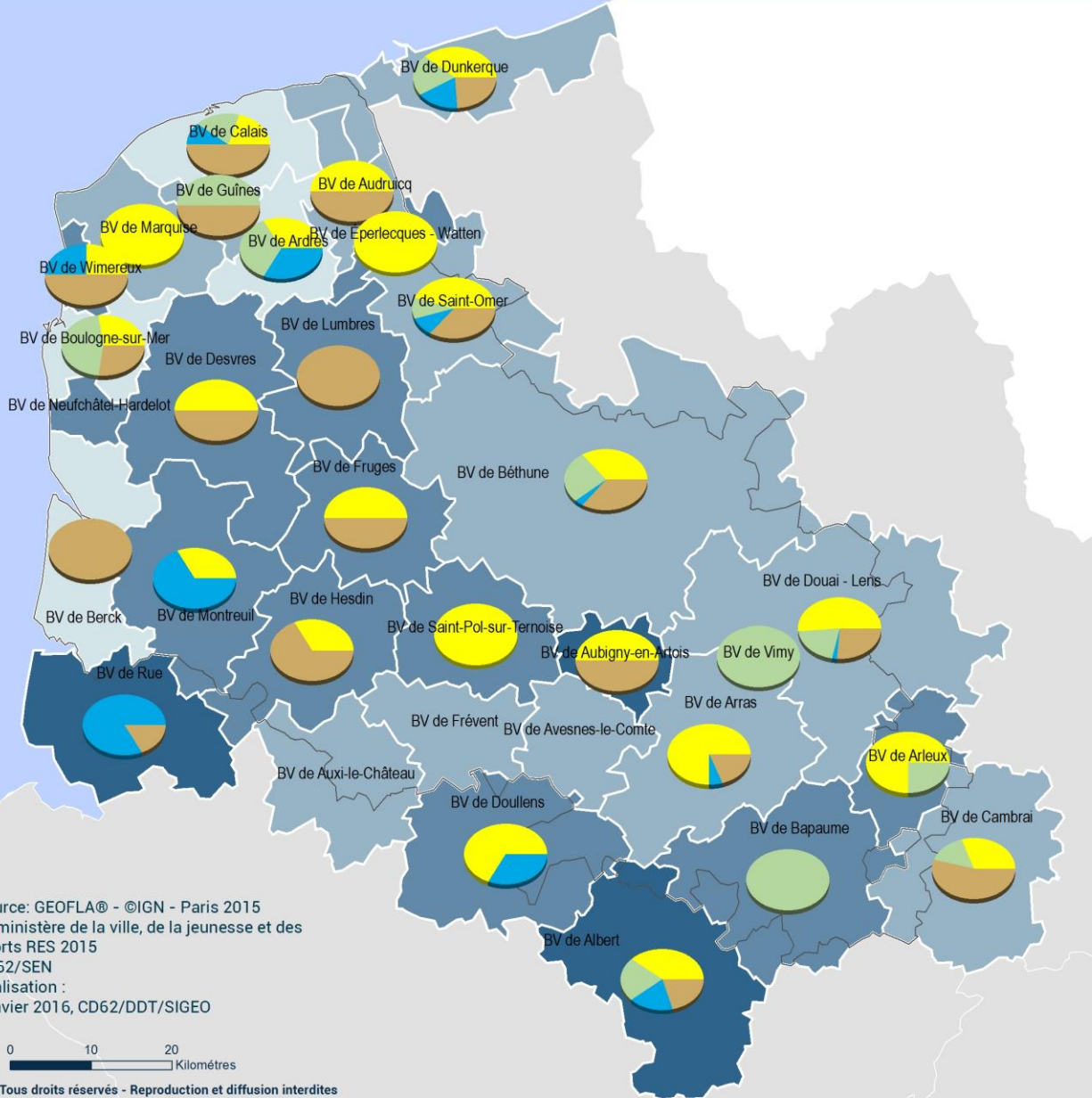


Légende

Poids des 4 familles principales d'installations sportives	Nombre d'installations pour 10 000 habitants par bassin de vie *	* 8 familles d'installations prises en compte :
 sport collectif extérieur	 19 - 36 (3 BV)	-athlétisme
 sport collectif intérieur	 14 - 18 (12 BV)	-gymnastique artistique
 sport de raquette	 10 - 13 (12 BV)	-sport aquatique (hors natation)
 sport pleine nature	 6 - 9 (5 BV)	-sport collectif extérieur
		-sport collectif intérieur
		-sport de combat
		-sport de raquette

Avec 107 licenciés pour 1.000 habitants, le Pas-de-Calais se situe parmi les départements de France métropolitaine comptant le moins de licenciés sportifs (89^{ème} /97). Une donnée qui n'a qu'une valeur indicative car de **nombreuse personnes pratiquent une activité physique sans être licenciées à une fédération**. Pour autant, les licenciés représentent 20% de la population départementale (290 069) et les 2/3 de la fréquentation des 5 441 équipements sportifs.

Au regard des principales familles d'installations sportives, les bassins de vie sont diversement pourvus et il existe une **prédominance des sports collectifs extérieurs à l'image du football qui détient le record de densité régionale d'équipement** ; 6,15 terrains/10 000 habitants. Si quasiment chaque **village dispose de son « terrain de grands jeux »**, nombreux sont ceux à s'être dotés de **salles polyvalentes**, permettant la pratique de la danse, de la gymnastique, du tennis de table ou encore du tir à l'arc ainsi que d'autres activités culturelles ou festives.



Source: GEOFLA® - ©IGN - Paris 2015
 Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports RES 2015
 CD62/SEN
 Réalisation :
 Janvier 2016, CD62/DDT/SIGEO



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

Poids des 4 autres familles d'installations sportives

- athlétisme
- gymnique artistique
- sport aquatique
- sport de combat

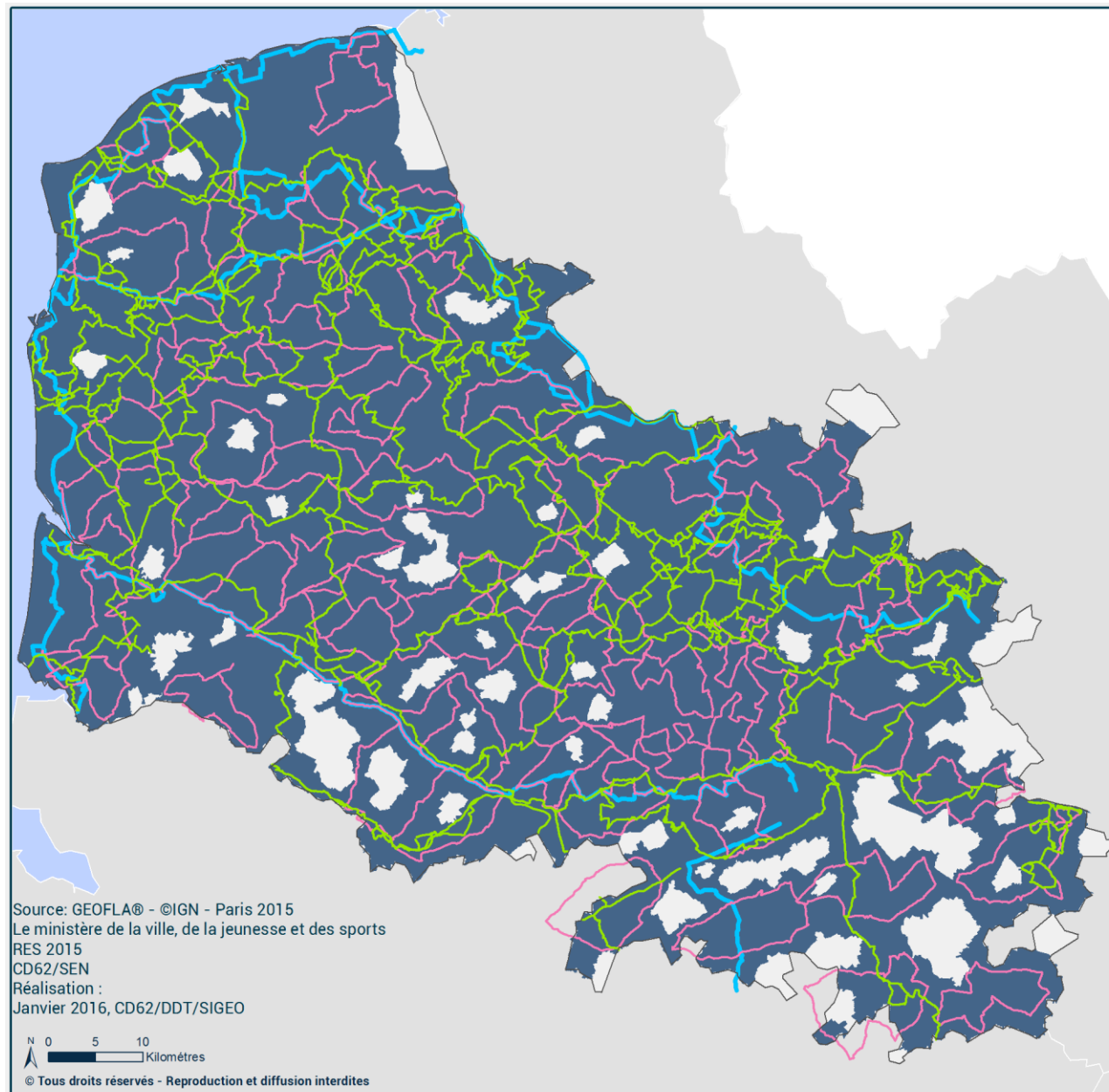
Nombre d'installations pour 10 000 habitants par bassin de vie *

- 19 - 36 (3 BV)
- 14 - 18 (12 BV)
- 10 - 13 (12 BV)
- 6 - 9 (5 BV)

- * 8 familles d'installations prises en compte :
- athlétisme
 - gymnique artistique
 - sport aquatique (hors natation)
 - sport collectif extérieur
 - sport collectif intérieur
 - sport de combat
 - sport de raquette

Au-delà de ce socle d'installations, l'implantation de **salles multisports et d'infrastructures plus élaborées est généralement réservée aux pôles urbains** et autres bourgs centre nonobstant **des spécificités géographiques** et culturelles locales : la base d'eaux vives de Saint-Laurent-Blangy, le circuit automobile de Croix-en-Ternois, la piste de BMX de Lumbres, le complexe gymnique d'Arques, la salle de lutte de Marquise ou la piste d'athlétisme du stade Léo-Lagrange de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Les pratiques s'adaptent à l'environnement proche et les pratiquants à l'offre de proximité, mais parfois leurs niveaux ou attentes personnelles les orientent vers des structures plus adéquates.



Légende

- PDIPR
- Boucle cyclo touristique
- Vélo route voie verte
- Communes concernées par le PDIPR, une boucle cyclo touristique ou une vélo route voie verte

	Nombre de communes concernées	Population 2012 de ces communes
PDIPR	503	1 042 485
Boule cyclo	593	692 016
Vélo route voie verte	174	617 268

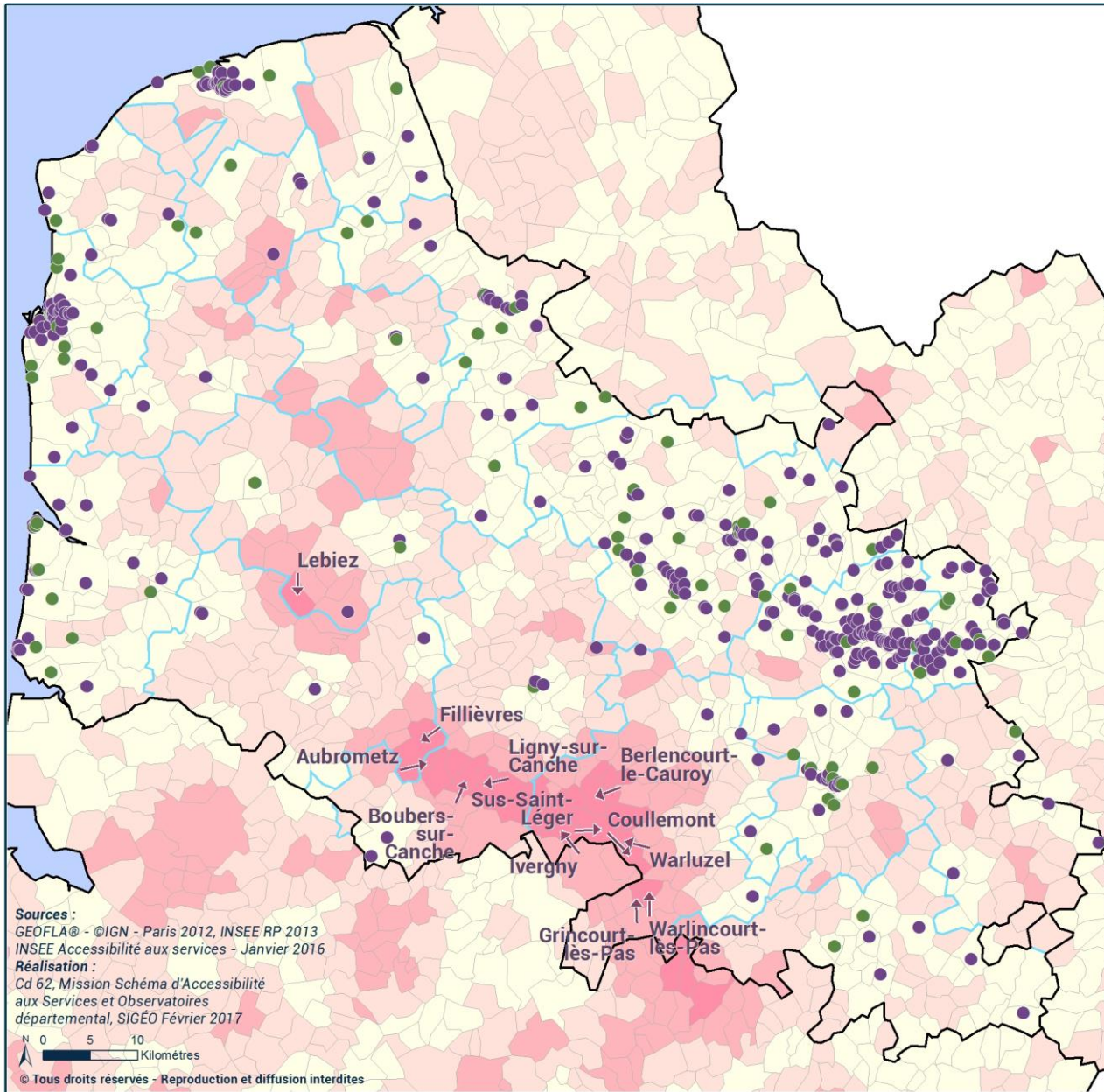
Les équipements en accès libre tels que les plateaux multi-sports et skate-park, les itinéraires de randonnées ou encore des terrains extérieurs non surveillés représentent **une part non négligeable (et non quantifiable) de l'accès au sport**, pour une population le plus souvent jeune ou sénior, recherchant une pratique sans aucune forme de contrainte. Le Pas-de-Calais compte ainsi près de 6 000 ha d'espaces naturels remarquables (avec des espaces de nature protégés et des espaces autorisés à la pratique sportive) comprenant notamment le site « des 2 caps » (2,5 millions de visiteurs annuels), des sites UNESCO (prochainement connectés par « la Chaîne des Parcs ») ...et une offre de randonnée pédestre diversifiée avec 2 795 km de chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR).



Pas-de-Calais

Le Département

Services marchands



Légende

Temps d'accès moyens pour se rendre dans une épicerie ou une supérette (BPE 2014)

- <= à 5 min : 412 communes
- entre 5 et 10 min inclus : 350 communes
- entre 10 et 15 min inclus : 107 communes
- > à 15 min : 26 communes

Épicerie / Supérette

- Supérettes : 96
- Épiceries : 371

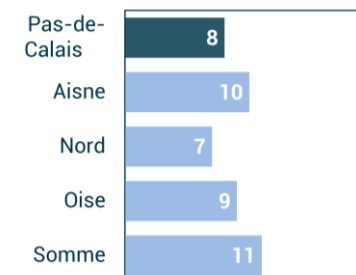
EPCI au 1er janvier 2017

Le temps de parcours a été estimé en heure pleine

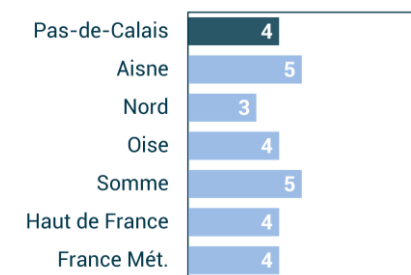
Le Pas-de-Calais dispose globalement d'un bon maillage en épiceries et supérettes. Ces commerces sont principalement implantés dans les territoires densément peuplés du bassins minier et dans les agglomérations.

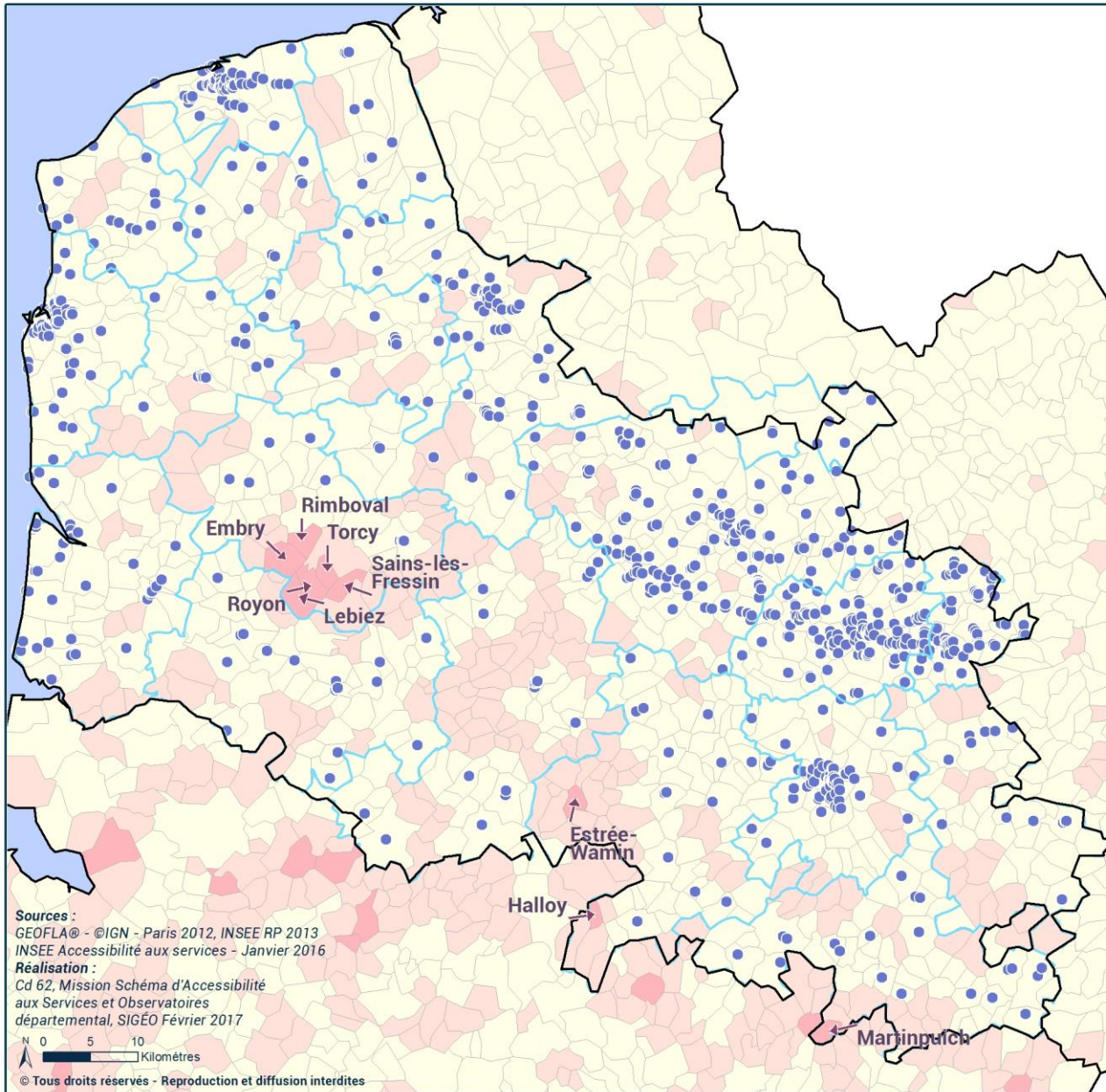
Seules 26 communes ont des temps d'accès supérieurs à 15 minutes pour se rendre à une épicerie ou supérette. Celles-ci sont principalement localisées dans le sur de l'Arrageois et du Ternois. En effet le nombre et la diversité de services marchands de proximité tend à se réduire dans les espaces ruraux, pôles de services intermédiaires et dans certains quartiers politique de la ville.

**Supérette ou Epicerie
Temps d'accès des 10 % des communes
les plus éloignées (en min)**



**Supérette ou Epicerie
Temps d'accès moyen d'accès (en min)**





Légende

Temps d'accès moyen pour se rendre dans une boulangerie (BPE 2014)

- < = à 5 min : 667 communes
- entre 5 et 10 min inclus : 219 communes
- > à 10 min : 9 communes

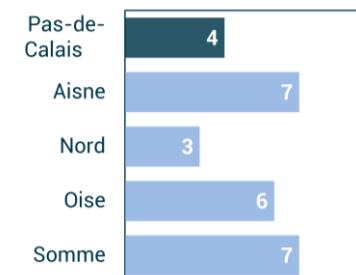
• Boulangerie (916)

Entre () le nombre d'équipements

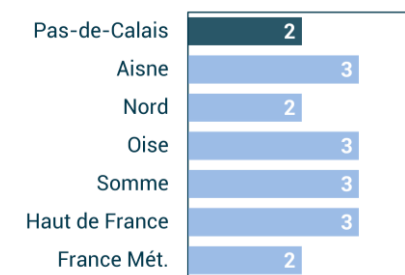
Le temps de parcours a été estimé en heure pleine

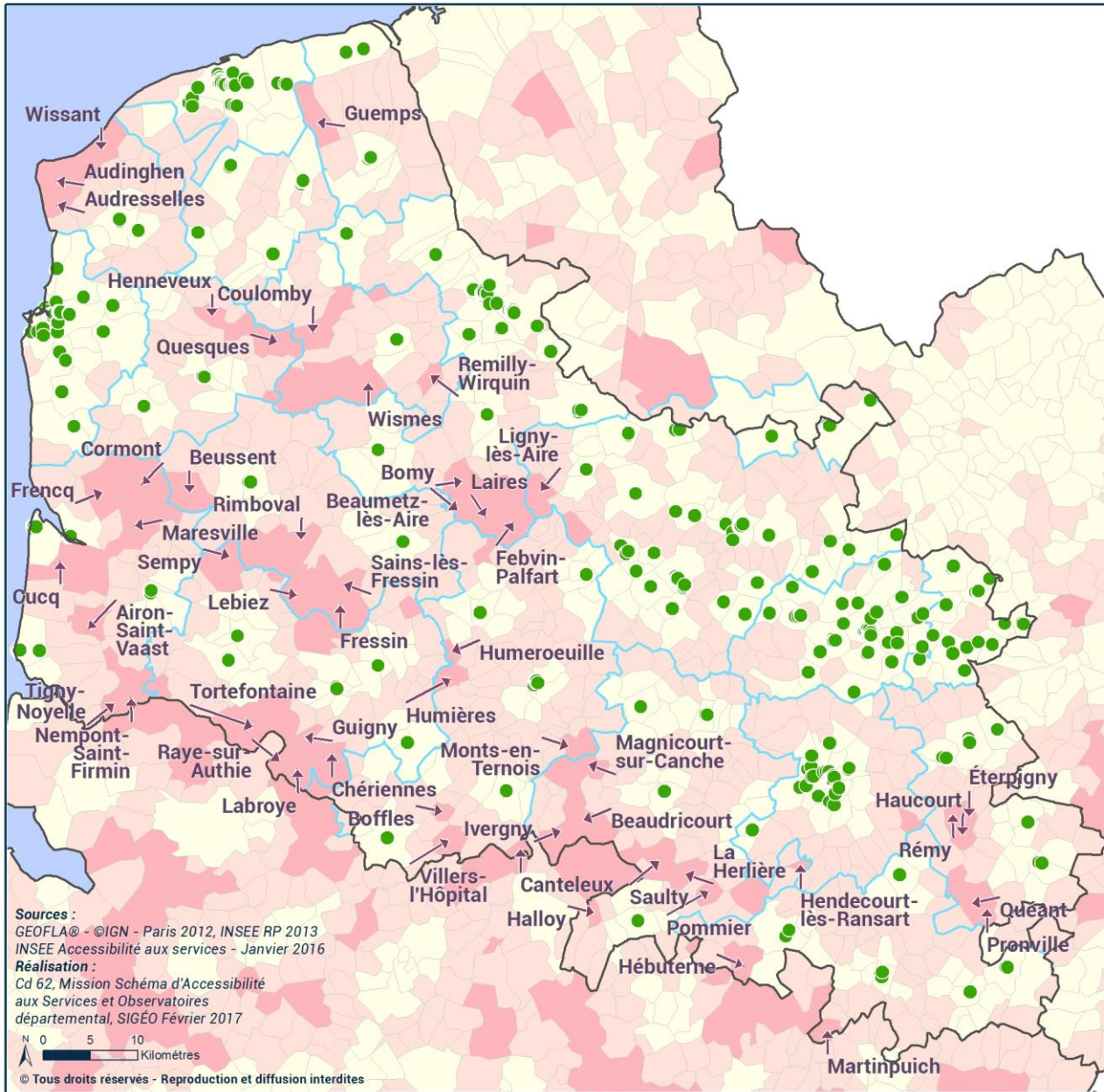
Le département compte 1 boulangerie pour 1 565 habitants dans contre 1 pour 1 350 en France. Le territoire est globalement bien pourvu avec grande majorité des communes du département à moins de 5 minutes en voiture de l'une d'entres-elles, les 10 % des communes les plus éloignées se situent en moyenne à 4 minutes d'une boulangerie,

Boulangerie
Temps d'accès des 10 % des communes les plus éloignées (en min)



Boulangerie
Temps d'accès moyen d'accès (en min)





Légende

● Banque et caisse d'épargne (532)

Entre () le nombre d'équipements

□ EPCI

Temps d'accès moyen pour se rendre dans une agence bancaire (BPE 2014)

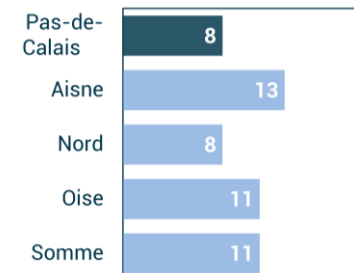
- ≤ à 5 min : 320 communes
- entre 5 et 10 min inclus : 473 communes
- > à 10 min : 102 communes

Le temps de parcours a été estimé en heure pleine

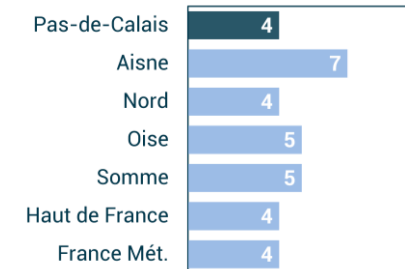
102 communes du département se trouvent à plus de 10 minutes d'une agence bancaire. La majeure partie est située dans le sud du département le long de la frontière avec la Somme, 2 zones émergent à proximité du littoral (Etaples-sur-Mer et entre Boulogne-sur-Mer et Calais). 3 autres au sein du cœur rural du Pas-de-Calais, à la frontière des bassins de vie des 7 Vallées et du Haut Pays du Montreuillois et dans le périmètre du Pays de Saint Omer.

Cela représente une contrainte supplémentaire pour ces habitants déjà éloignés de nombreux services et peut avoir des conséquences pour certains services de ces territoires utilisant couramment les liquidités. En effet, lorsque des personnes sont contraintes de se déplacer pour obtenir de l'argent liquide, elles effectuent potentiellement ensuite leurs achats sur place.

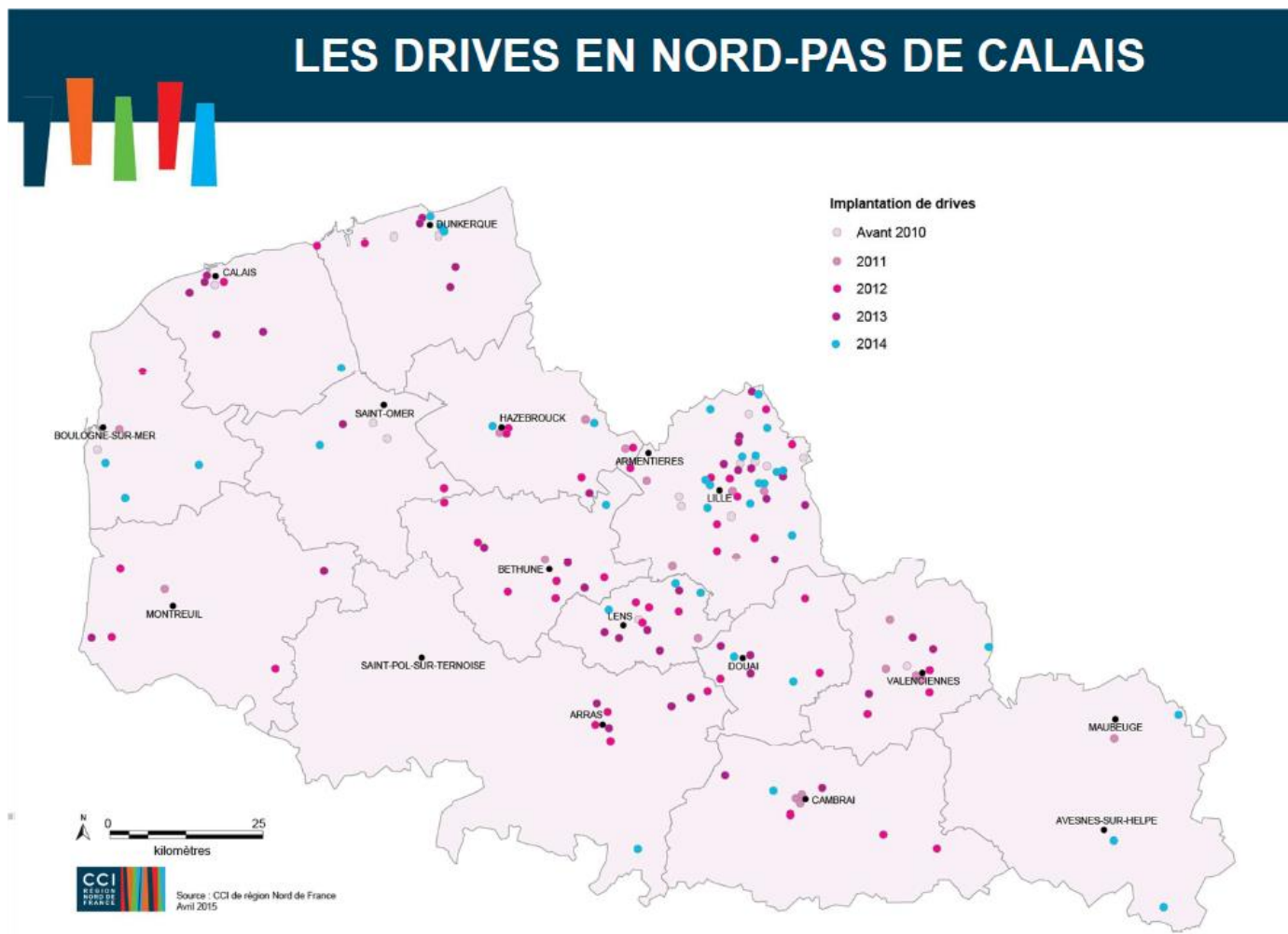
Banque_ Caisse d'Épargne
Temps d'accès des 10 % des communes les plus éloignées (en min)



Banque_ Caisse d'Épargne
Temps d'accès moyen d'accès (en min)



LES DRIVES EN NORD-PAS DE CALAIS



Le premier Drive a été créé par Auchan en 2000. Cette formule - commande en ligne + retrait des achats en station- connaît un **fort développement** pour atteindre 3 500 Drives en France dont 157 dans le Nord et le Pas-de-Calais à la fin 2014. 75% de ces équipements ont été créés entre 2012 et 2014.

Même si le nombre de créations de Drive ralentit, **le modèle est repris** par d'autres commerces et entre dans les habitudes des consommateurs

motorisés. A noter l'initiative, de plusieurs groupements de producteurs maraichers qui ont adapté ce concept afin d'accroître l'activité de leurs points de vente à la ferme (ex : le « Drive fermier Montreuillois 62 »).

Fin 2014, la région comptait 157 Drives, dont 75% créés entre 2012 et 2014.

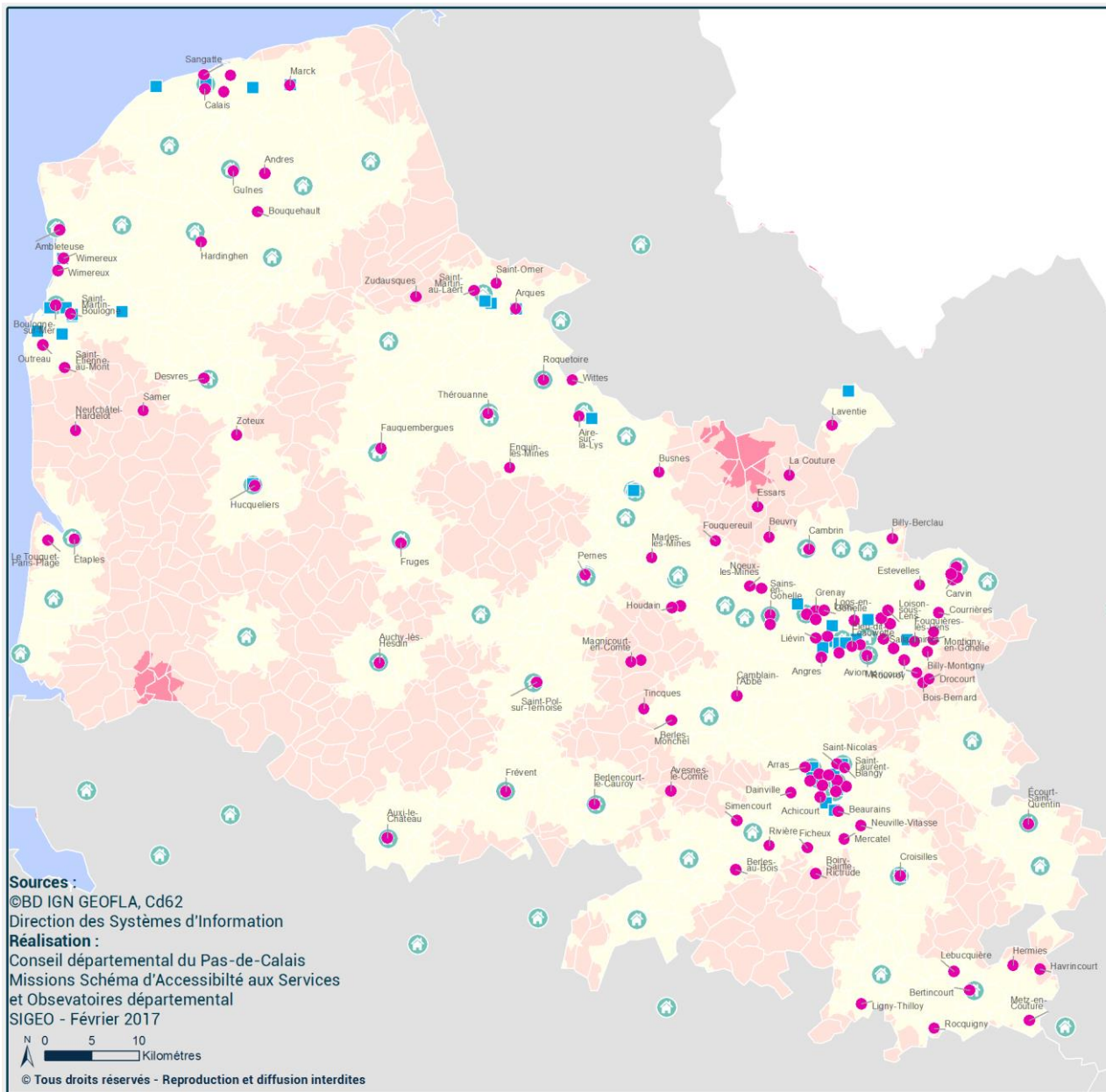


Pas-de-Calais

Le Département

Numérique





Sources :
 ©BD IGN GEOFLA, Cd62
 Direction des Systèmes d'Information
Réalisation :
 Conseil départemental du Pas-de-Calais
 Missions Schéma d'Accessibilité aux Services
 et Observatoires départemental
 SIGEO - Février 2017

N 0 5 10 Kilomètres

© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

- Maisons de services labellisées ou espace de services mutualisés avec au moins 3 services recensés (association, Pôle Emploi, conciliateur de justice...) ouvertes ou en projet : 81
 - Centres sociaux : 36
 - Espaces Publics Numériques : 122
- Temps d'accès à un espace de services mutualisés ou à un centre social**
- 0 - 10 minutes
 - 10 - 20 minutes
 - 20 - 30 minutes

Le département compte 122 espaces publics numériques. Ceux-ci sont principalement localisés dans les agglomérations et alentours et dans les centres bourgs des communes rurales.

De nombreuses MSAP, espaces mutualisés et centres sociaux sont localisés à proximité d'un espace public numérique.

La dématérialisation des services publics et des principaux opérateurs publics nécessite d'avoir accès à un internet pour y accéder. Assurer un maillage de points d'accès au numérique peut-être une réponse alternative à un déficit de couverture numérique, à un manque de matériel des ménages etc.

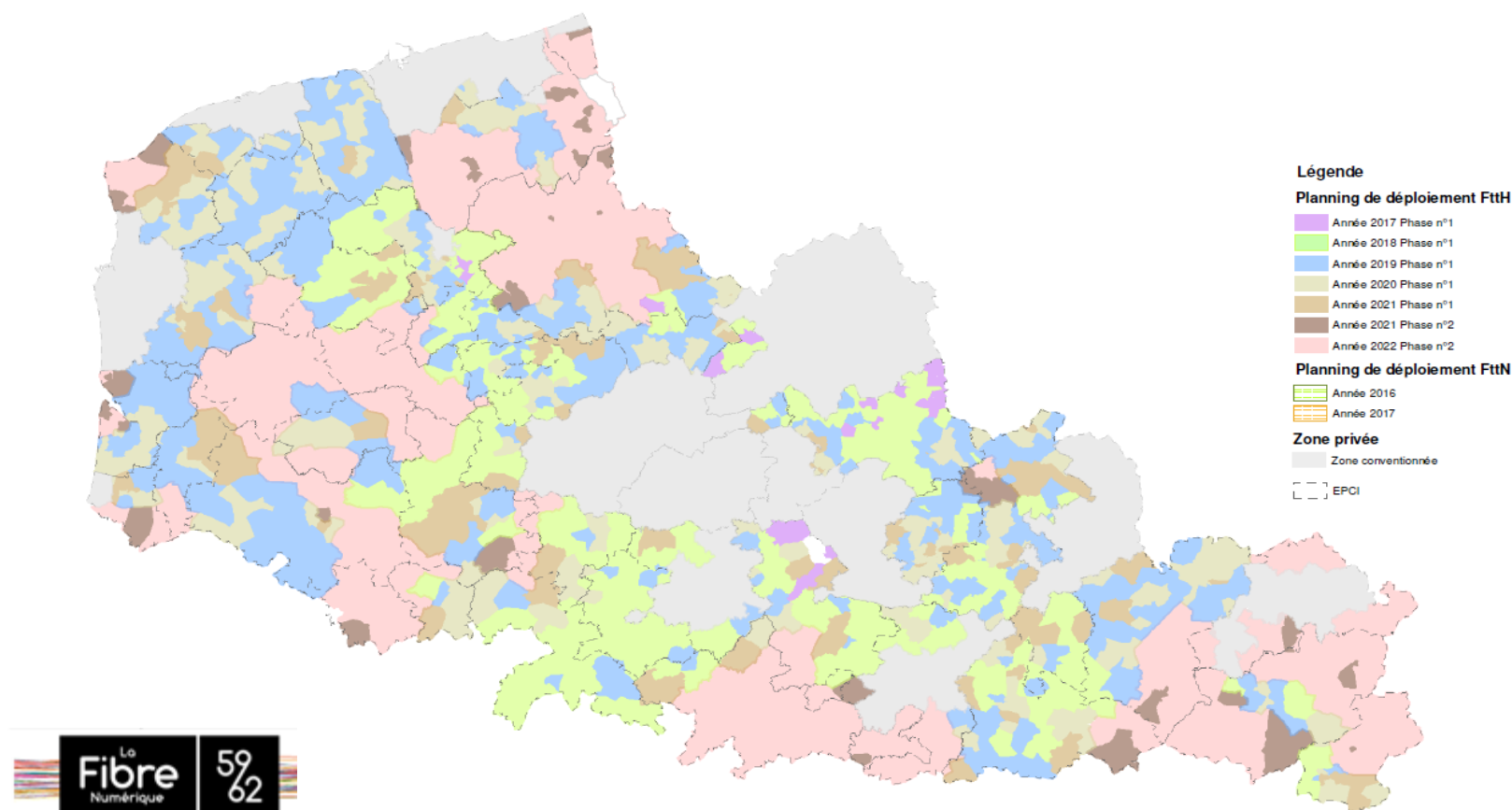
Distance en voiture des espaces numériques aux espaces mutualisés ou centres sociaux

	0 - 10 minutes	10 - 20 minutes	20 - 30 minutes
Arrageois	31	5	0
Artois	10	3	0
Audomarois	9	1	0
Boulonnais	8	2	0
Calais	9	0	0
Lens-Hénin	31	3	0
Montreuillois-Ternois	10	0	0

0% 20% 40% 60% 80% 100%

0 - 10 minutes 10 - 20 minutes

Lecture : dans l'arrageois, 31 espaces numériques sont à moins de 10 minutes en voiture d'un espace de services mutualisés ou d'un centre social



Les territoires ruraux du département et certains secteurs périurbains ont principalement des problématiques liées à la couverture internet. Ces problématiques sont prises en compte dans le Schéma Directeur du THD qui prévoit, d'ici 2022, le raccordement de la totalité des foyers au THD et à la fibre.

- Une zone d'intention d'initiatives privées est portée par Orange et SFR et couvre 69 % des foyers.

Il est à souligner que l'ancienne région Nord – Pas de

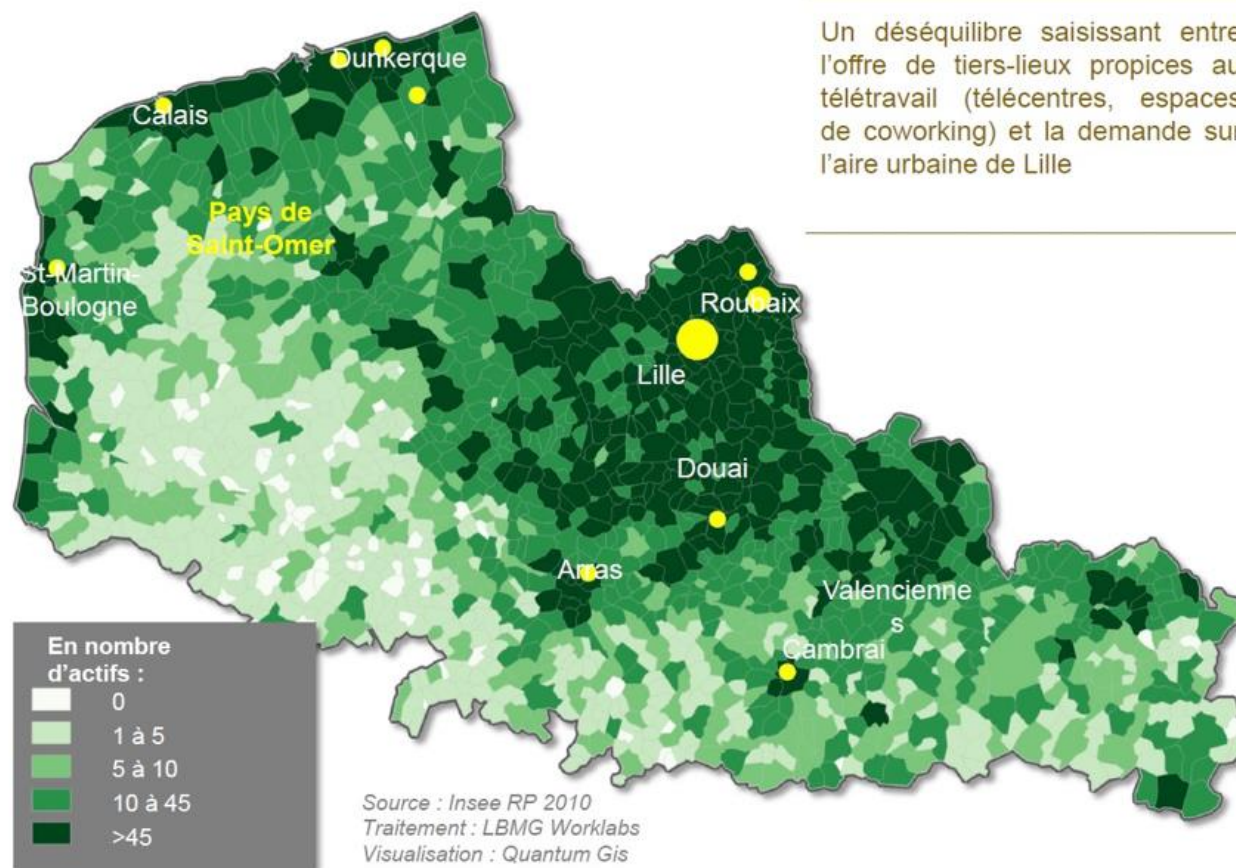
Calais figure dans le groupe des régions où les intentions des opérateurs sont parmi les plus élevées. Seule la région parisienne fait l'objet d'intentions d'investissements supérieures. La densité de population et la géographie favorable constituent deux facteurs explicatifs. Ces intentions élevées constituent une opportunité de disposer d'une partie importante du territoire du Nord et du Pas de Calais fibrée dans des conditions de délais favorables.

- Une zone non couverte par les investissements

privés pour 31 % des foyers appelant une intervention publique.

Il est retenu, pour cette zone, une maîtrise d'ouvrage publique unique, portée et partagée par la Région et les Départements dans le but de fibrer intégralement les communes concernées. Le syndicat mixte La fibre numérique5962 est chargée de couvrir les communes concernées. Pour celles-ci le coût par prise restant à charge de l'EPCI est de 68€, soit le coût le plus faible comparé aux autres régions de France.

Potentiel de télétravailleurs



Face aux problématiques liées aux contraintes des déplacements (durée / distance), différentes formes de travail à distance se développent. La mise en œuvre des premiers grands accords d'entreprise au début des années 2010 a permis de développer le télétravail. Depuis 2010, la part de télétravailleurs en France est de 17% (contre 8,9% en 2009). 10% utilisent régulièrement le télétravail (25% dans les Pays-Bas).

Le télétravail peut se réaliser au domicile, et **peut être pratiqué dans différents lieux**. Depuis ces dernières années, différents espaces s'ouvrent pour permettre de travailler comme au bureau, sans avoir besoin de s'y déplacer, qu'on appelle « lieux-tiers ». Ce sont des espaces de travail qui ne sont ni dans l'entreprise ni au domicile.

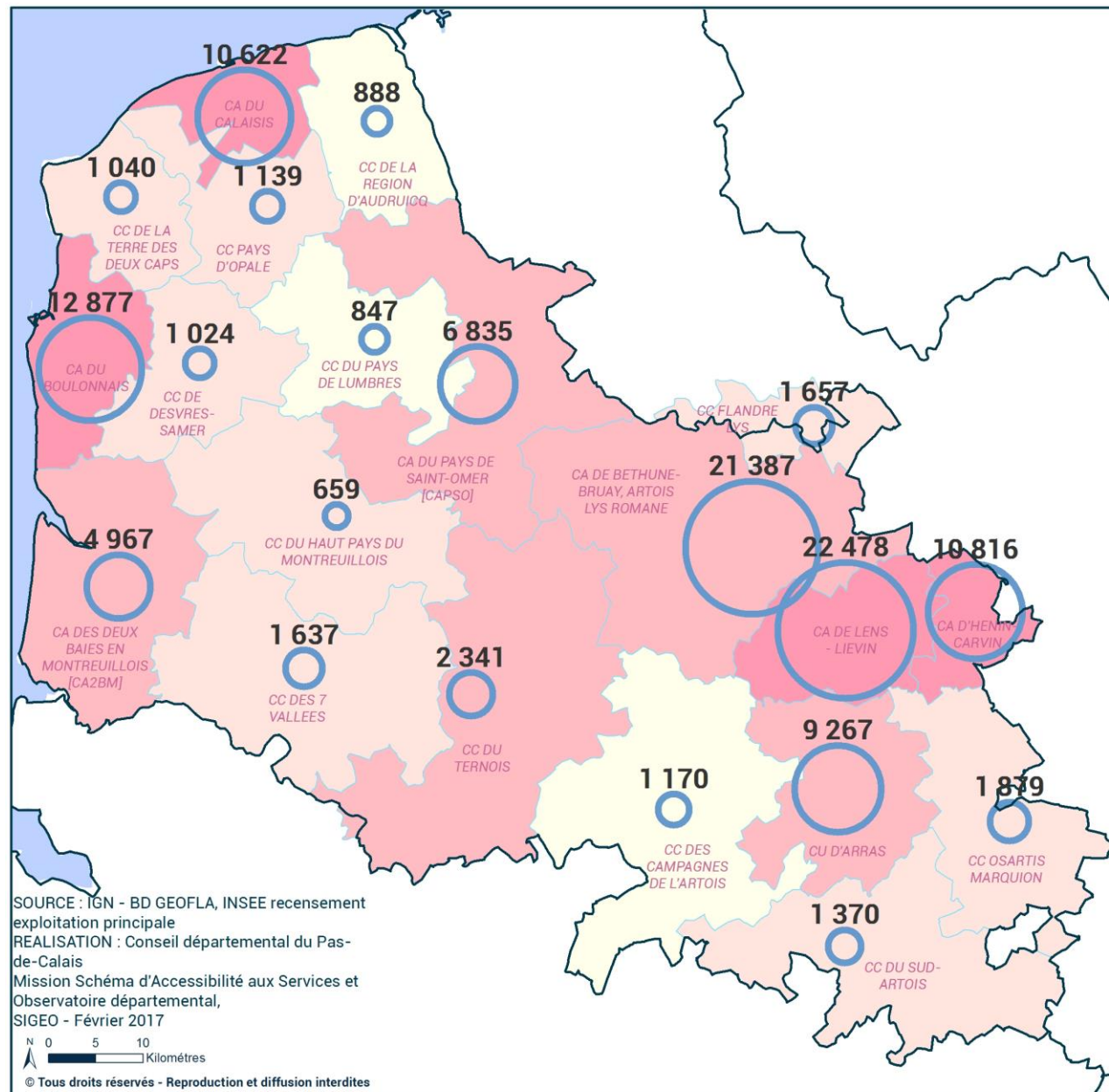


Pas-de-Calais

Le Département

Mobilité





21% des ménages du Pas-de-Calais ne possèdent pas de voiture. Le Pas-de-Calais fait partie des départements les moins équipés en voiture par rapport aux moyennes nationales.

Ce constat s'explique principalement par le facteur de la densité humaine. En zone urbaine, la non-motorisation s'explique par la proximité aux services, commerces, l'offre développée de transports publics ... Ces transports en commun, modes doux, peuvent apparaître comme des moyens de transports plus adaptés que la voiture (stationnement limité, payant, embouteillage...). La non-motorisation est également présente dans les territoires ruraux pour des publics jeunes ou à l'inverse plus âgés avec une offre moins importante de solution alternative à l'usage de la voiture.

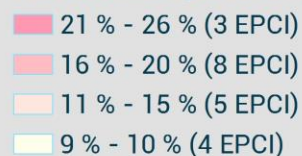
Un des facteurs liés à la non-motorisation est notamment le revenu pour une partie de la population. L'INSEE, dans son étude parue en novembre 2015 sur les dépenses énergétiques consacrées au logement, montre que dans le rural et le périurbain, le carburant pèse également sur le budget « énergie » des ménages. Des difficultés budgétaires pour se déplacer sont réelles pour certains ménages.

Légende

Nombre de ménages sans voitures en 2013



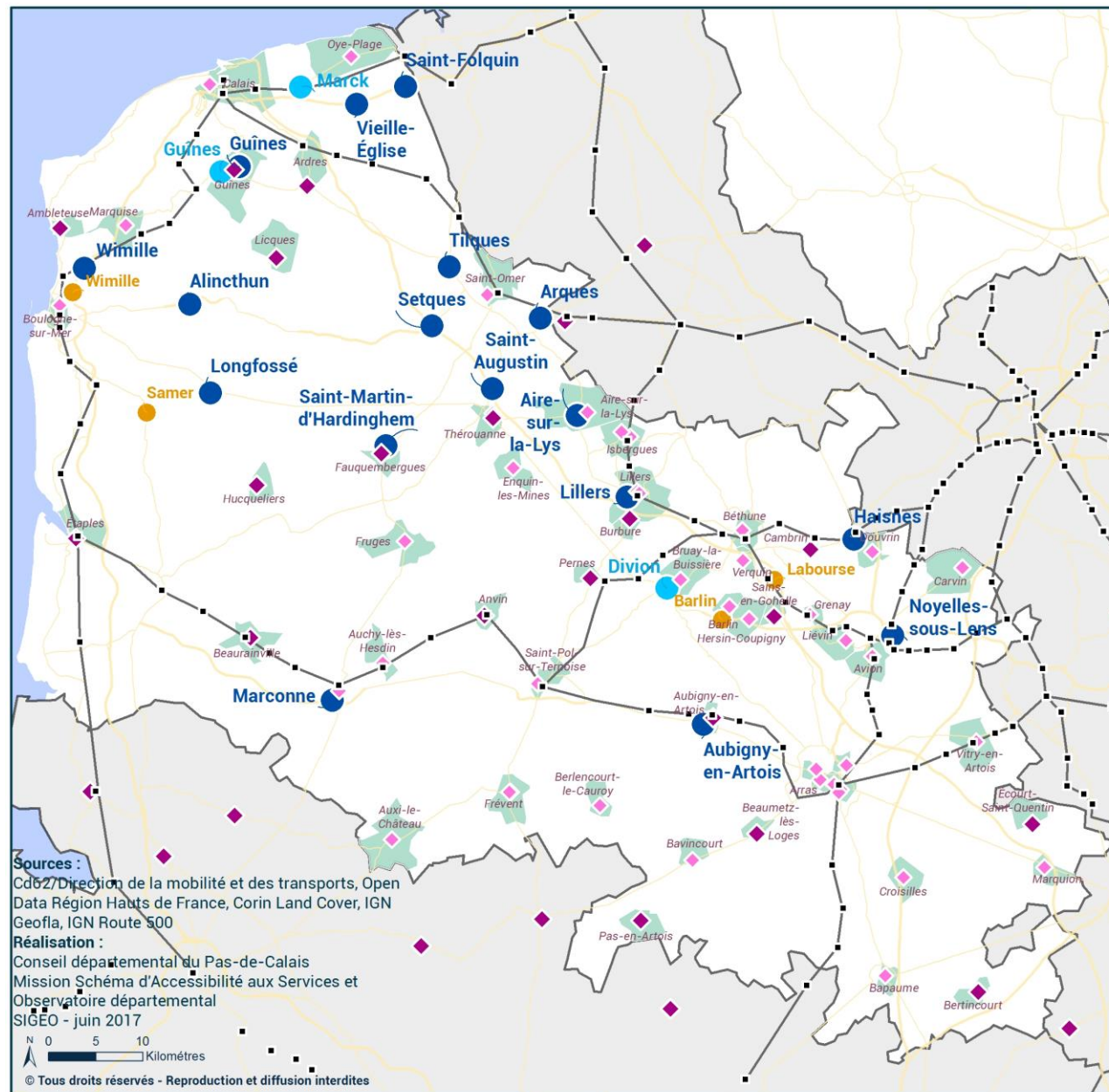
Part des ménages sans voiture en 2013



SOURCE : IGN - BD GEOFLA, INSEE recensement exploitation principale
 REALISATION : Conseil départemental du Pas-de-Calais
 Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental,
 SIGEO - Février 2017



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



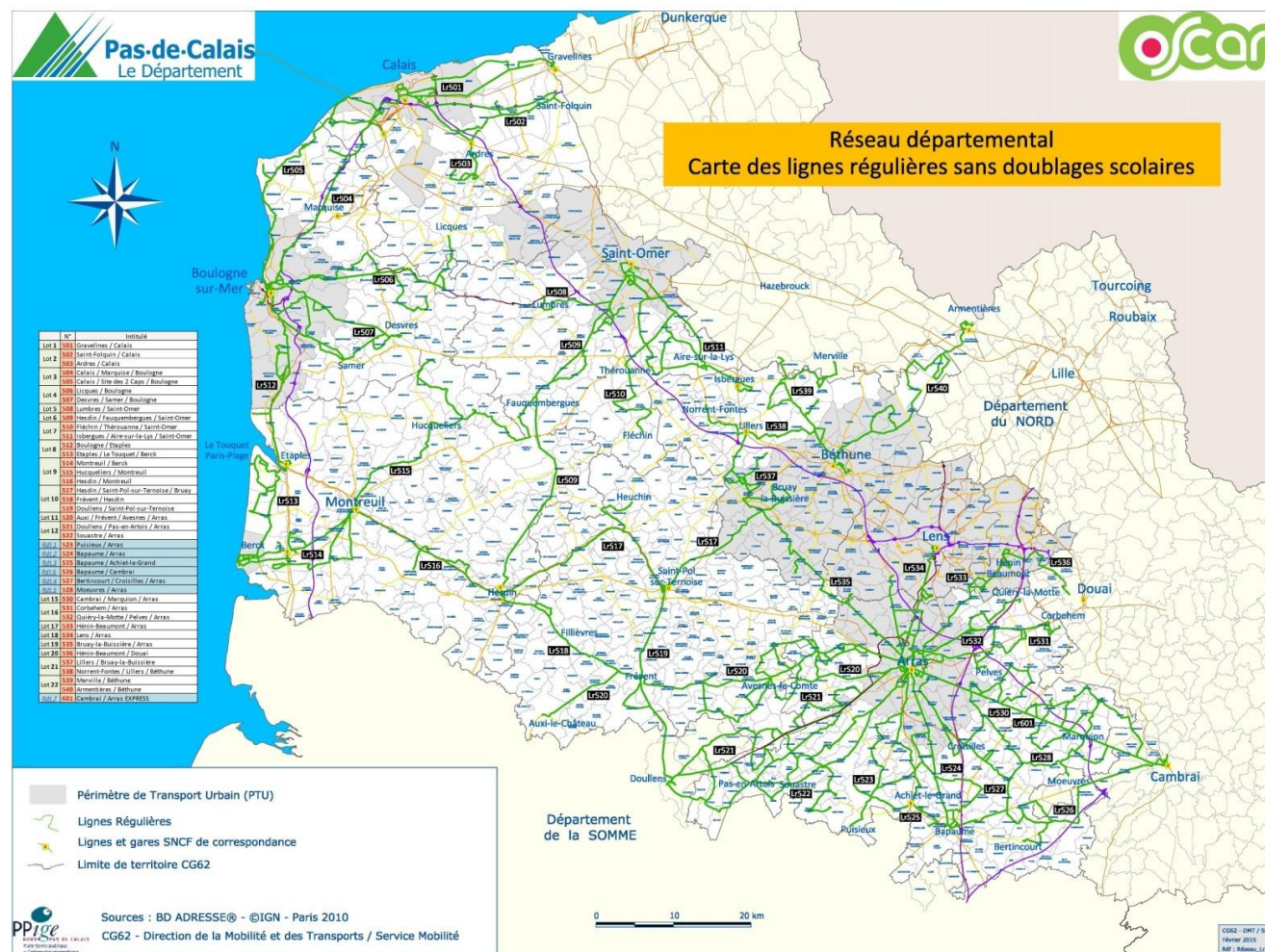
17 aires existent dans le Pas-de-Calais : l'Aire de covoiturage d'Aire-sur-la-Lys, l'Aire de covoiturage de Colembert à Alincthun, l'Aire de covoiturage d'Arques, l'Aire de covoiturage de l'Atrébatie à Aubigny-en-Artois, l'Aire de covoiturage de Guînes, l'Aire de covoiturage d'Haisnes, l'Aire de covoiturage de Lillers, l'Aire de covoiturage de Desvres à Longfossé, l'Aire de covoiturage de Marconnelle, l'Aire de covoiturage de Noyelles-sous-Lens (partenariat avec Intermarché), l'Aire de covoiturage des Escardalles à Saint-Augustin, l'Aire de covoiturage de Saint-Folquin, l'Aire de covoiturage de Saint-Martin-d'Hardinghem, l'Aire de covoiturage du Pays de Lumbres à Setques, l'Aire de covoiturage de Tilques, l'Aire de covoiturage des Deux-Eglises à Vieille-Église, l'Aire de covoiturage de la Trésorerie à Wimille ; **soit 714 places pour véhicule léger, dont 22 pour personnes à mobilité réduite.**

Les premiers comptages montrent déjà des taux d'occupation supérieurs à 50%.

Trois sont actuellement en travaux à Guînes, Divion et Marck et quatre autres sites de covoiturage ont été identifiés et sont cours de programmation à Barlin, Wimille, Samer et Labourse.

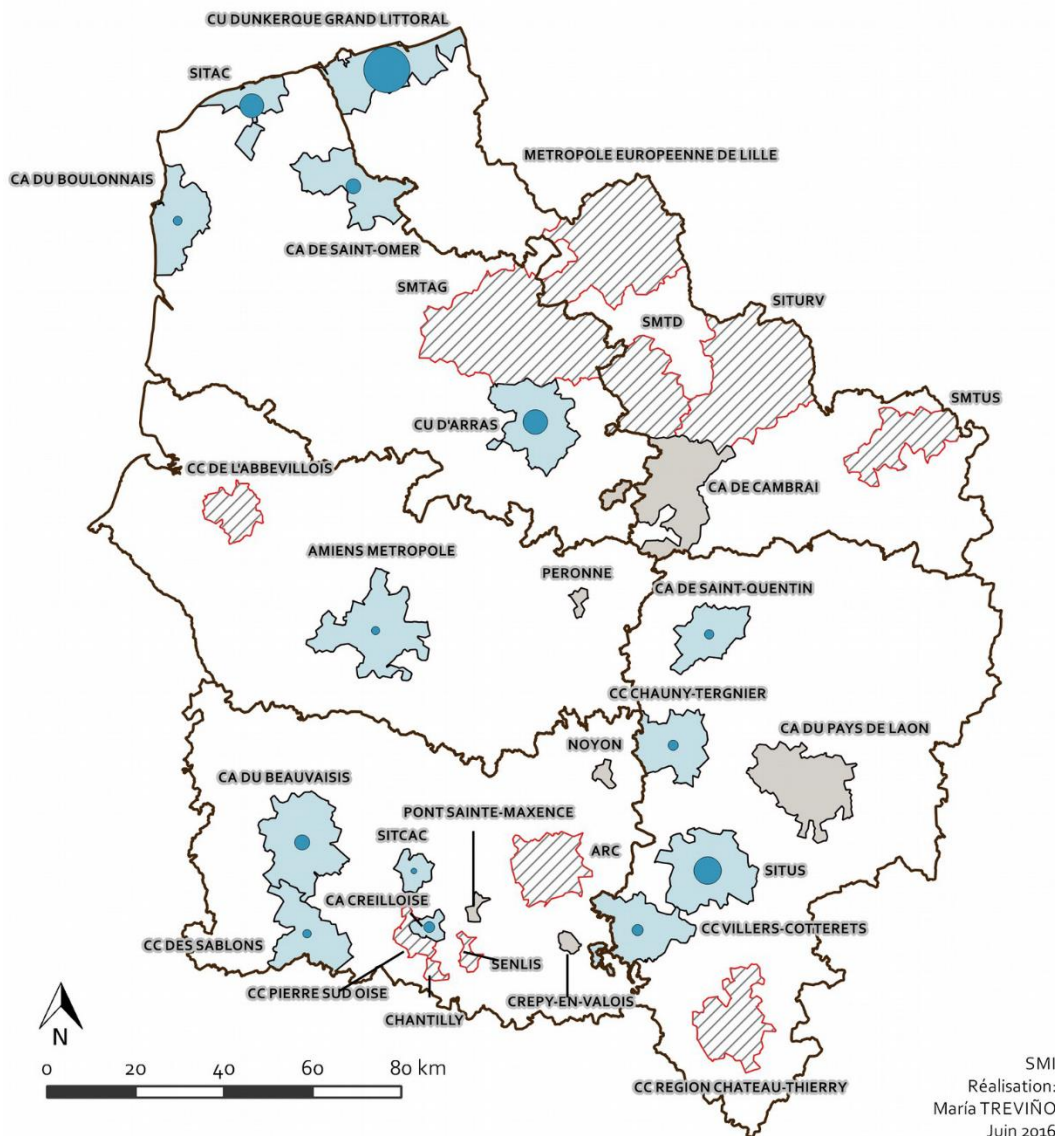
Légende

- | | | |
|---|---|---|
| <p>Aires de covoiturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aire de covoiturage réalisée : 17 ● Aire de covoiturage en cours de réalisation : 3 ○ Site de covoiturage identifié en programmation : 4 | <p>Espaces de services mutualisés (ouverts ou en projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Maison de service labellisée ◆ Maison de service non labellisée ■ Communes concernées par une maison de services, labellisée ou non, existante ou en projet: 52 | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gares et points d'arrêt TER — Réseau TER — Réseau routier principal |
|---|---|---|



Le réseau départemental de transport routier de voyageurs est composé à ce jour de 39 lignes. 6 sont exploitées par la Régie Départementale des Transports 62 (RDT 62), 33 sont réparties en 20 conventions de DSP qui desservent **3150 points d'arrêt** dont 4 lignes du littoral qui fonctionnent y compris le samedi et dimanche. Ce réseau a été restructuré en septembre 2013, et a changé de nom en septembre 2014 pour se

nommer OSCAR. Le réseau départemental dessert les centres bourgs d'EPCI, chefs lieu de canton ou communes pôles d'équipements et de services par une ligne interurbaine ou la voie ferrée, avec a minima 2 fréquences quotidiennes du lundi au samedi toute l'année.



- Département
- AOM 2015
- AOM n'ayant pas de TAD
- AOM n'ayant pas répondu

Nombre total de voyages

- 100 000
- 50 000
- 10 000
- 5 000
- 1 000

SITAC: Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis.
 SMTAG: Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.
 SMTD: Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.
 SITURV: Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes.
 SMTUS: Syndicat Mixte des Transports Urbains Sambre-Avesnois.
 ARC: Agglomération de la Région de Compiègne.
 SITCAC: Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs Urbains de l'Agglomération Clermontoise.
 SITUS: Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais.

Source: Questionnaire ORT 2016

Le transport à la demande est un service collectif, déterminé en partie en fonction de la demande des usagers, dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance.

Depuis janvier 2017, la Région Hauts-de-France est compétente pour l'organisation du TAD ou la délégation aux EPCI en secteurs non urbains. Dans le Pas-de-Calais, les tarifs des TAD sont identiques aux services « classiques » qui offrent un service régulier à horaires fixes.

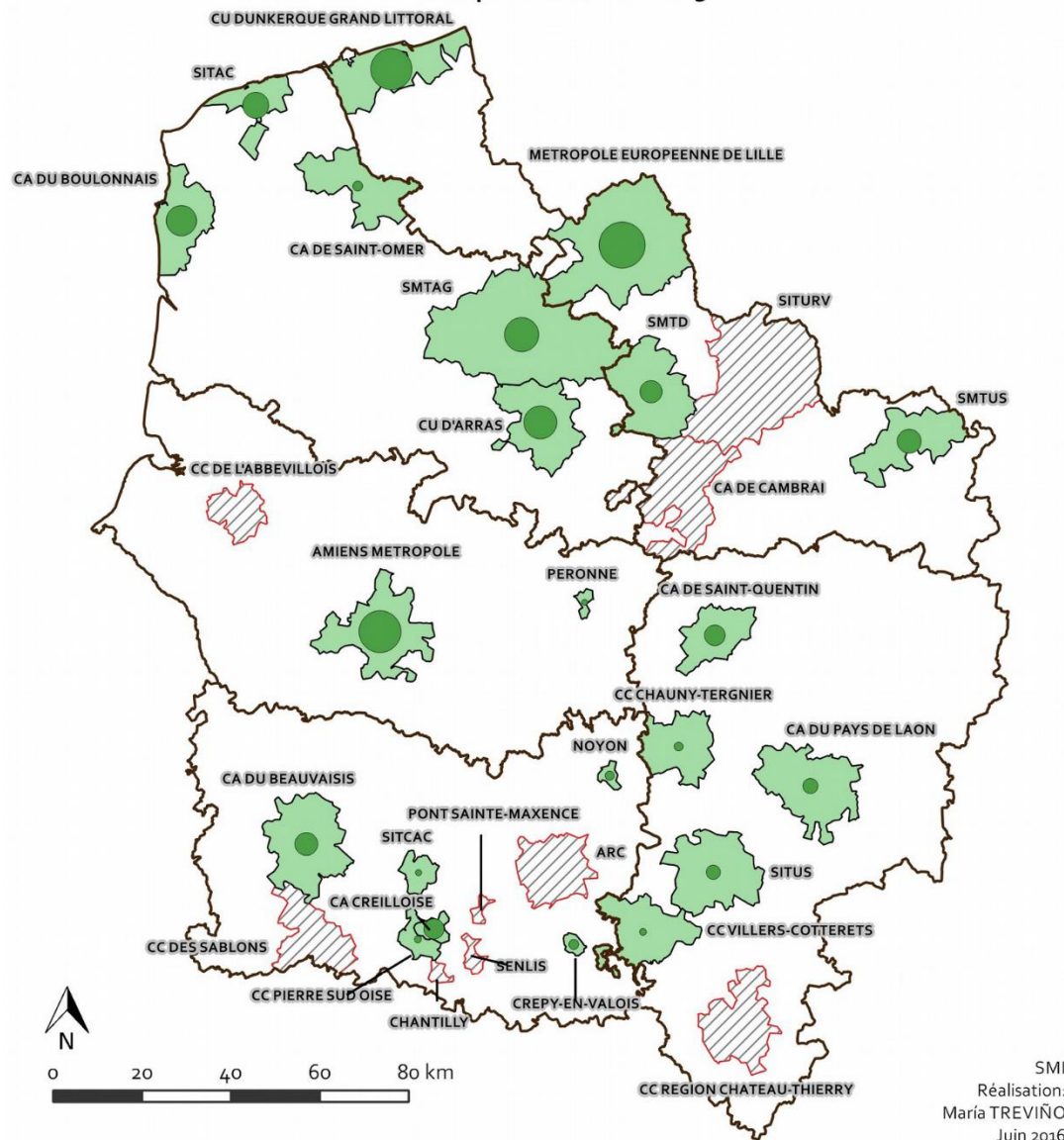
En 2015, la CU Arras et le SITAC ont comptabilisé le plus grand nombre de voyages effectués en TAD (50 000). Suivent ensuite la CA Saint-Omer (10 000) et la CA Boulonnais (5 000). Exemples de TAD : Le Taxi vert au sein de la Communauté de Communes des 3 Pays, le Taxi solidaire 2 sources...

Des collectivités ont mis en place des services de transports spécifiques afin de lutter contre l'isolement des personnes et faciliter les mobilités.

Toutes les Autorités organisatrice de mobilité du département proposent un TAD de lignes virtuelles, un service complémentaire de lignes de bus.

Nombre total de voyages effectués dans les réseaux de transport urbain en 2015

Nombre total de voyages effectués dans les réseaux de transport urbain en 2015



L'organisation de services réguliers de transport urbain est gérée par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). De natures juridiques différentes, plusieurs catégories se distinguent parmi les 5 AOM du département :

- Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calais (SITAC)
- Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (TADAO)
- Communauté Urbaine Arras (ARTIS)
- Communauté d'agglomération du Boulonnais (MARINEO)
- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (MOUVEO)

Les AOM du Calais et de l'Artois desservent la totalité des communes de leur territoire.

Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMTAG) dispose du plus grand nombre de lignes régulières de bus (56) par jour desservant la gare principale de son territoire. Suivis par la Communauté Urbaine d'Arras (15). Les autres réseaux de transport, situés sur les territoires moins denses, comptent moins de lignes régulières (entre 2 et 7).

SMI
Réalisation:
María TREVIÑO
Juin 2016

- Département
- AOM 2015
- /// AOM n'ayant pas répondu

Nombre total de voyages

- 15 000 000
- 10 000 000
- 500 000
- 100 000
- 50 000

SITAC: Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calais.
SMTAG: Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.
SMTD: Syndicat Mixte des Transports du Douais.
SITURV: Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes.
SMTUS: Syndicat Mixte des Transports Urbains Sambre-Avesnois.
ARC: Agglomération de la Région de Compiègne.
SITCAC: Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs Urbains de l'Agglomération Clermontoise.
SITUS: Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais.

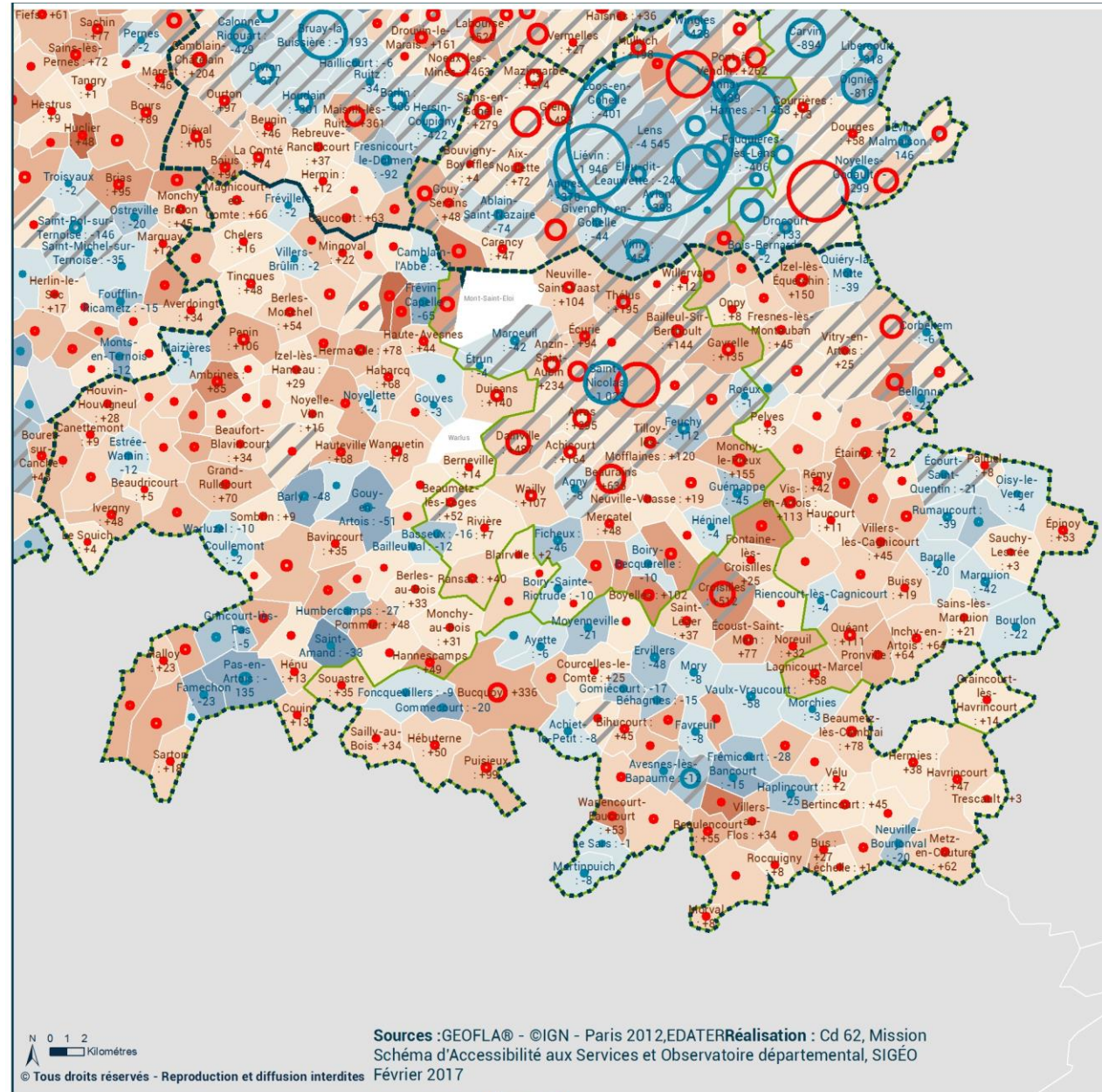


Pas-de-Calais

Le Département

Cartes territoriales : indicateur démographique





Attractif sur le plan résidentiel, l'Arrageois connaît une **augmentation constante de sa population** avec une évolution de 1,8% entre 2007 et 2012. Les secteurs situés au nord-ouest, au sud-est d'Arras et au nord de l'axe Arras-Vitry, qui bénéficient du desserrement résidentiel d'Arras, ont connu la plus forte augmentation. Les principaux pôles du territoire, Arras, Bapaume et Vitry-en-Artois, ont bénéficié d'un gain de population, contrairement à d'autres pôles du Pas-de-Calais. En revanche, le nord de Bapaume, les régions de Marquion et surtout de Pas-en-Artois ont connu une perte de population depuis 1999.

Légende

Evolution démographique

186 communes
67 communes



Gain de population ← → Perte de population

Variation de la population

- Diminution de la population
- Augmentation de la population

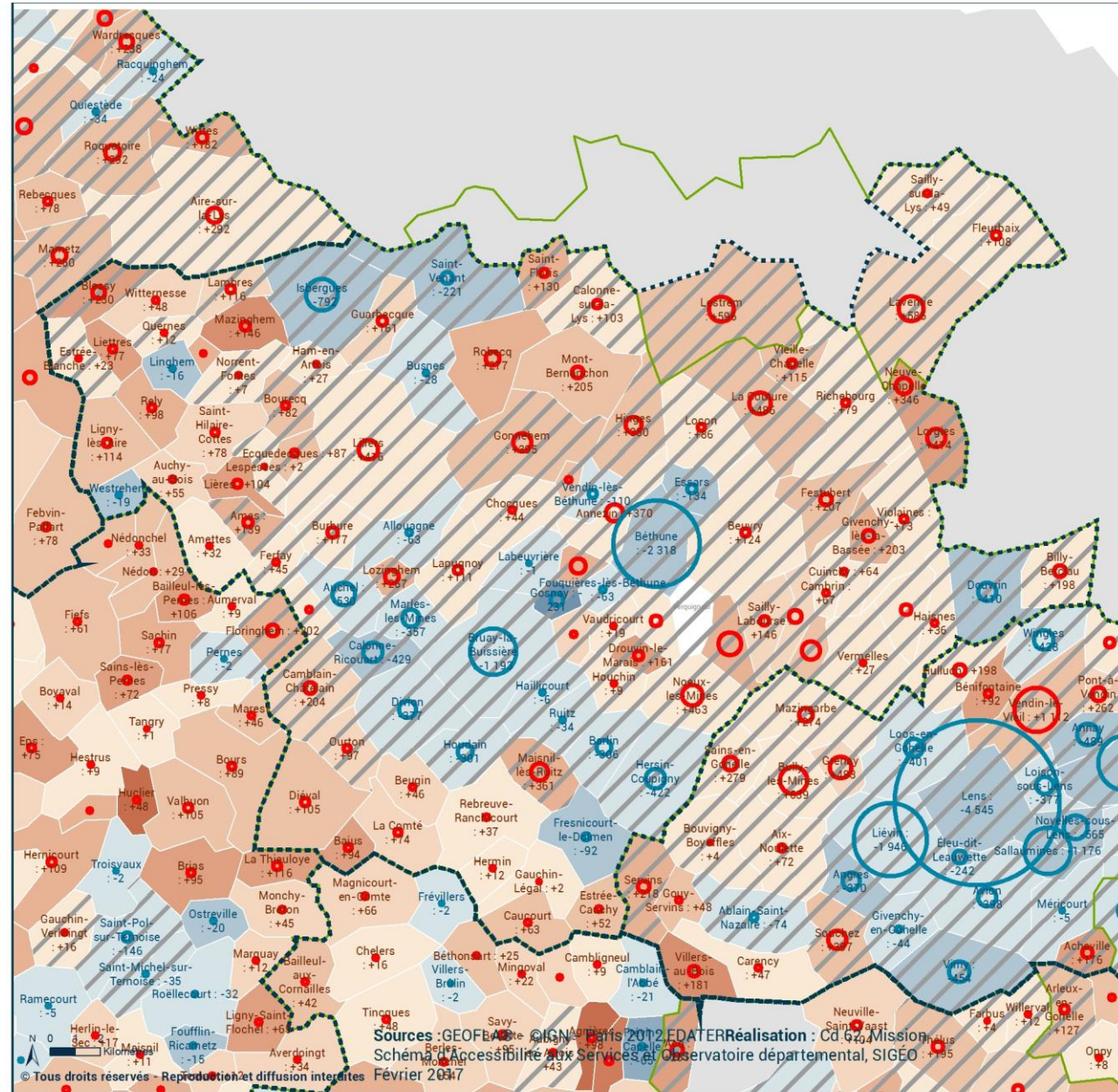
Composition de l'indicateur :
- Taux de variation de la population entre 1999-2013
- Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2013

□ Pas d'évolution ou la commune n'existait pas en 1999

▨ Communes les plus denses

⋯ Territoires d'intervention du département

▭ EPCI au 1er janvier 2017



Le territoire de l'Artois présente une **dynamique démographique globalement stable** (+0,8% entre 2007 et 2012). Elle est positive dans les zones périphériques rurales et périurbaines, attractives sur le plan résidentiel, surtout au nord-est qui bénéficie du desserrement résidentiel de l'agglomération lilloise. Les soldes naturels et migratoires y sont positifs. En revanche, les secteurs plus urbains, correspondant au bassin minier, connaissent une diminution du nombre d'habitants due à un solde migratoire négatif. Les communes qui occupent des fonctions de centralité comme Béthune, Bruay ou Isbergues ont ainsi perdu des habitants entre 1999 et 2013.

Légende

Evolution démographique

79 communes gagnent de la population
24 communes perdent de la population



Gain de population ← → Perte de population

Variation de la population

○ Diminution de la population

○ Augmentation de la population

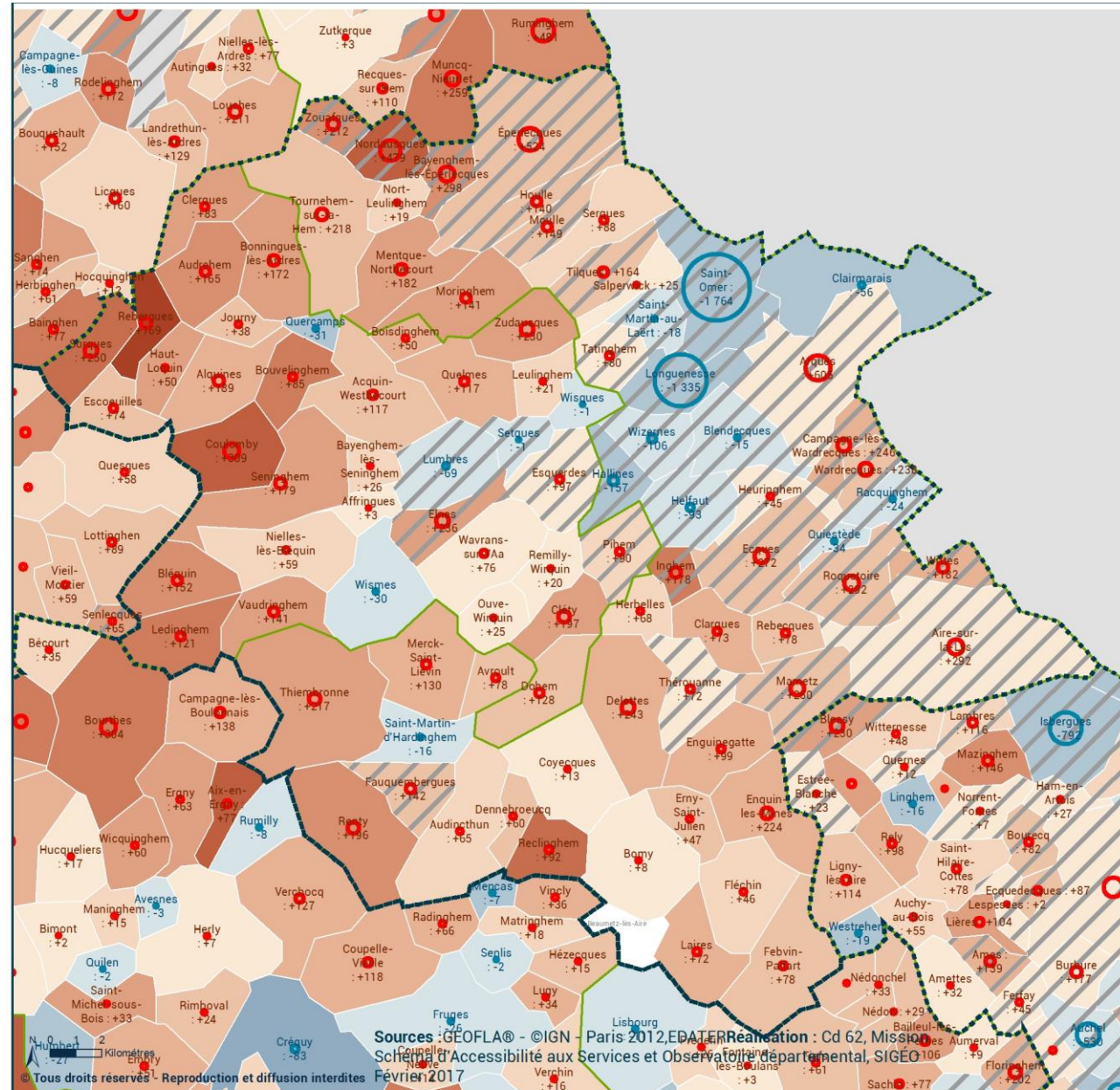
Composition de l'indicateur :
- Taux de variation de la population entre 1999-2013
- Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2013

□ Pas d'évolution ou la commune n'existait pas en 1999

▨ Communes les plus denses

⋯ Territoires d'intervention du département

▭ EPCI au 1er janvier 2017



Sources : GéoFla® - ©IGN - Paris 2012, EDATERRÉalisation : Cd 62, MISSIO
Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGEO
Février 2017

Légende

Evolution démographique

76 communes gagnent de la population
16 communes perdent de la population

Variation de la population

- Diminution de la population
- Augmentation de la population

Composition de l'indicateur :

- Taux de variation de la population entre 1999-2013
- Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2013

Pas d'évolution ou la commune n'existait pas en 1999

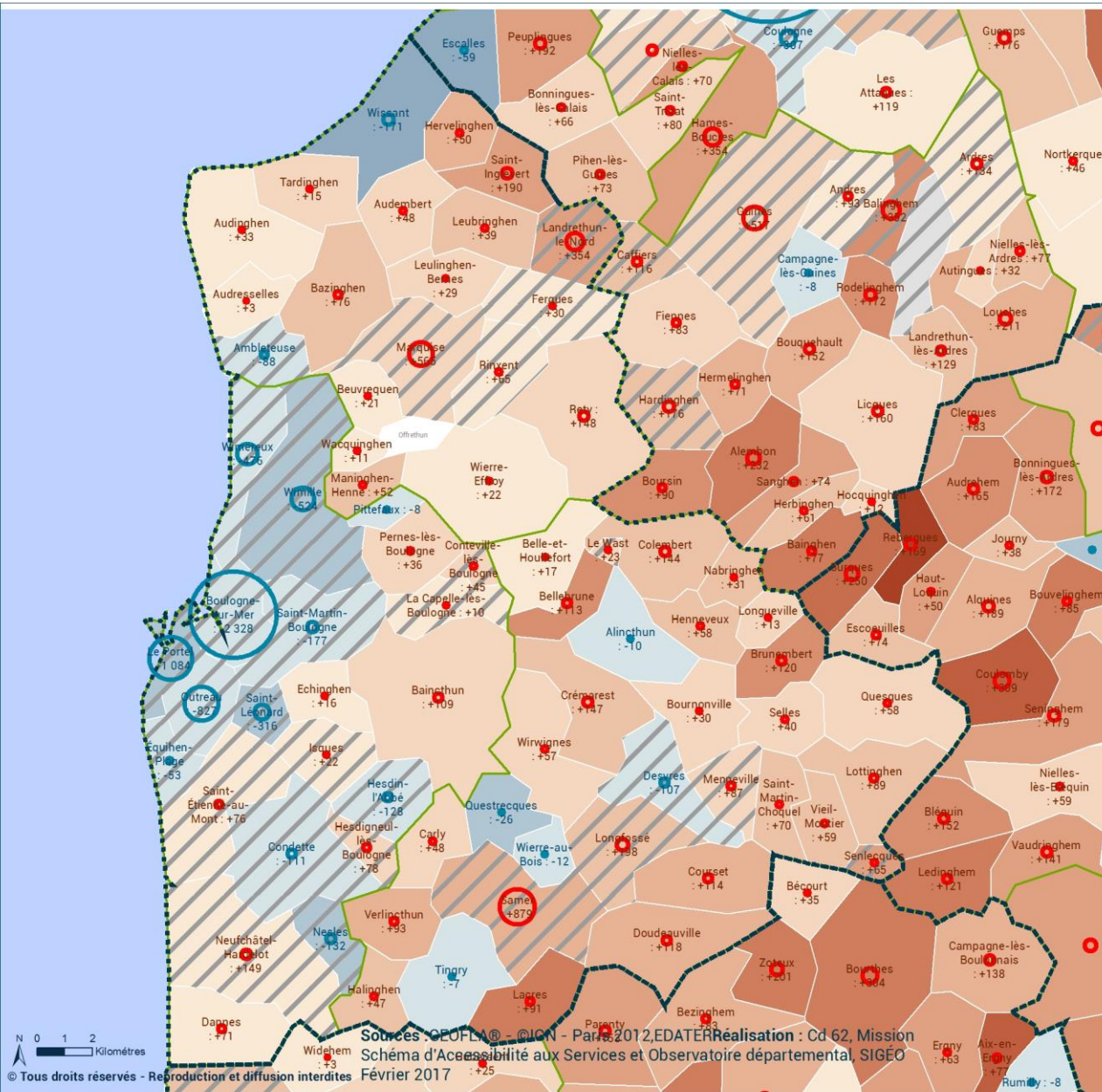
Communes les plus denses

Territoires d'intervention du département

EPCI au 1er janvier 2017

Gain de population ← → Perte de population

L'Audomarois connaît une croissance démographique constante depuis 1990 (+0,5%/an 2007/2012, PdC +0,09%). Cette progression n'est cependant pas uniforme. Les espaces ruraux sont en forte progression démographique ; les communes situées plus particulièrement au carrefour des territoires du Calais, du Boulonnais et de l'Audomarois faisant preuve de dynamisme. A l'inverse, le cœur urbain est en nette perte de vitesse à l'image de Saint-Omer (- 1 700 habitants).

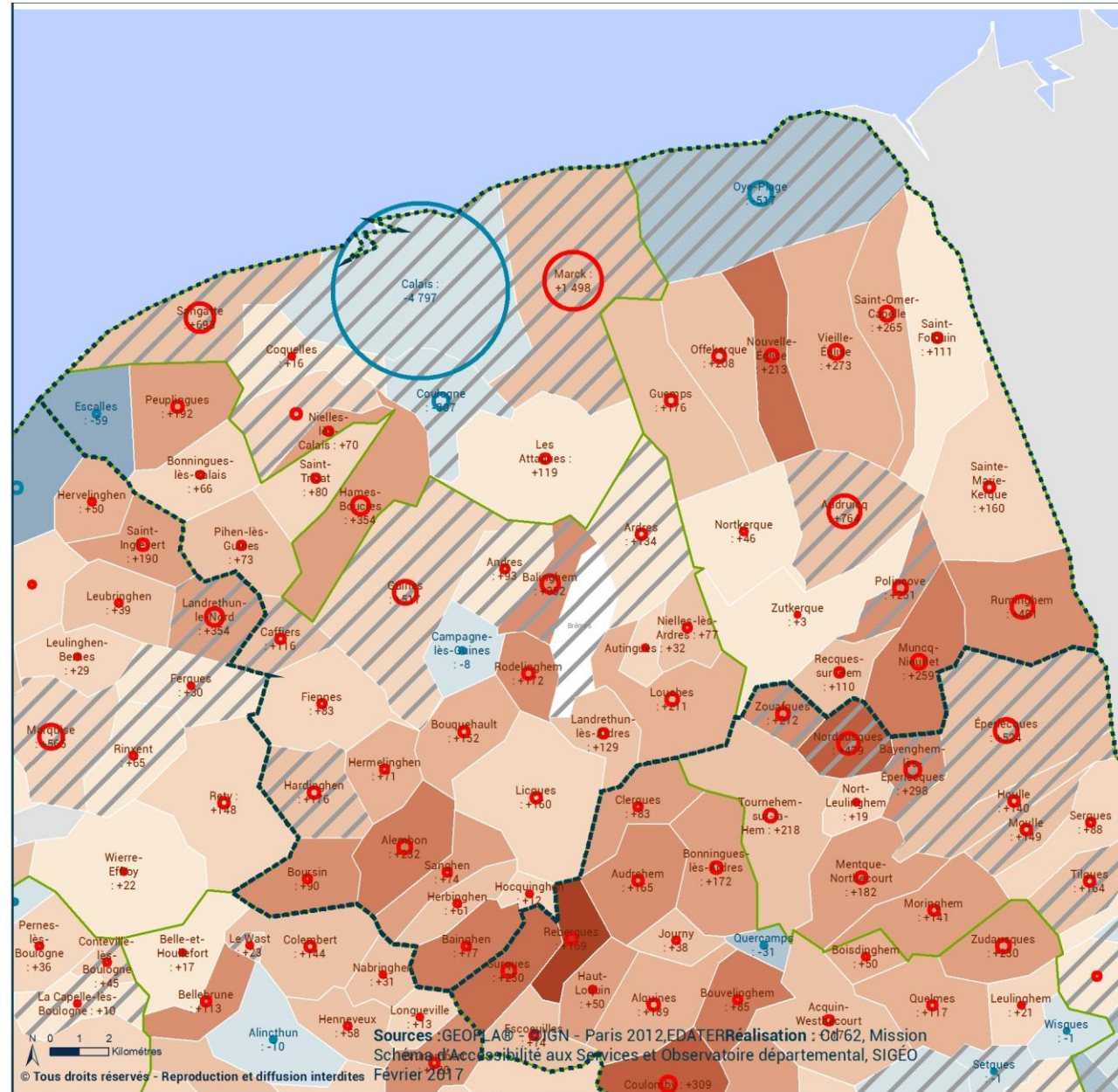


Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017

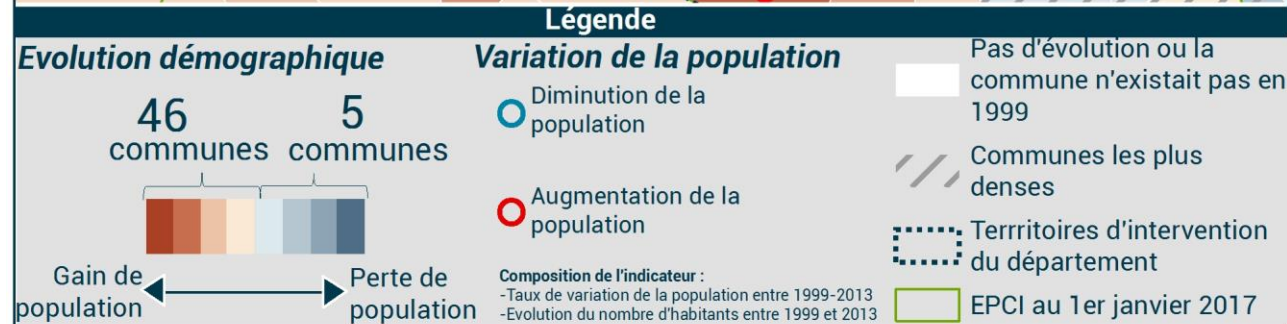
Légende

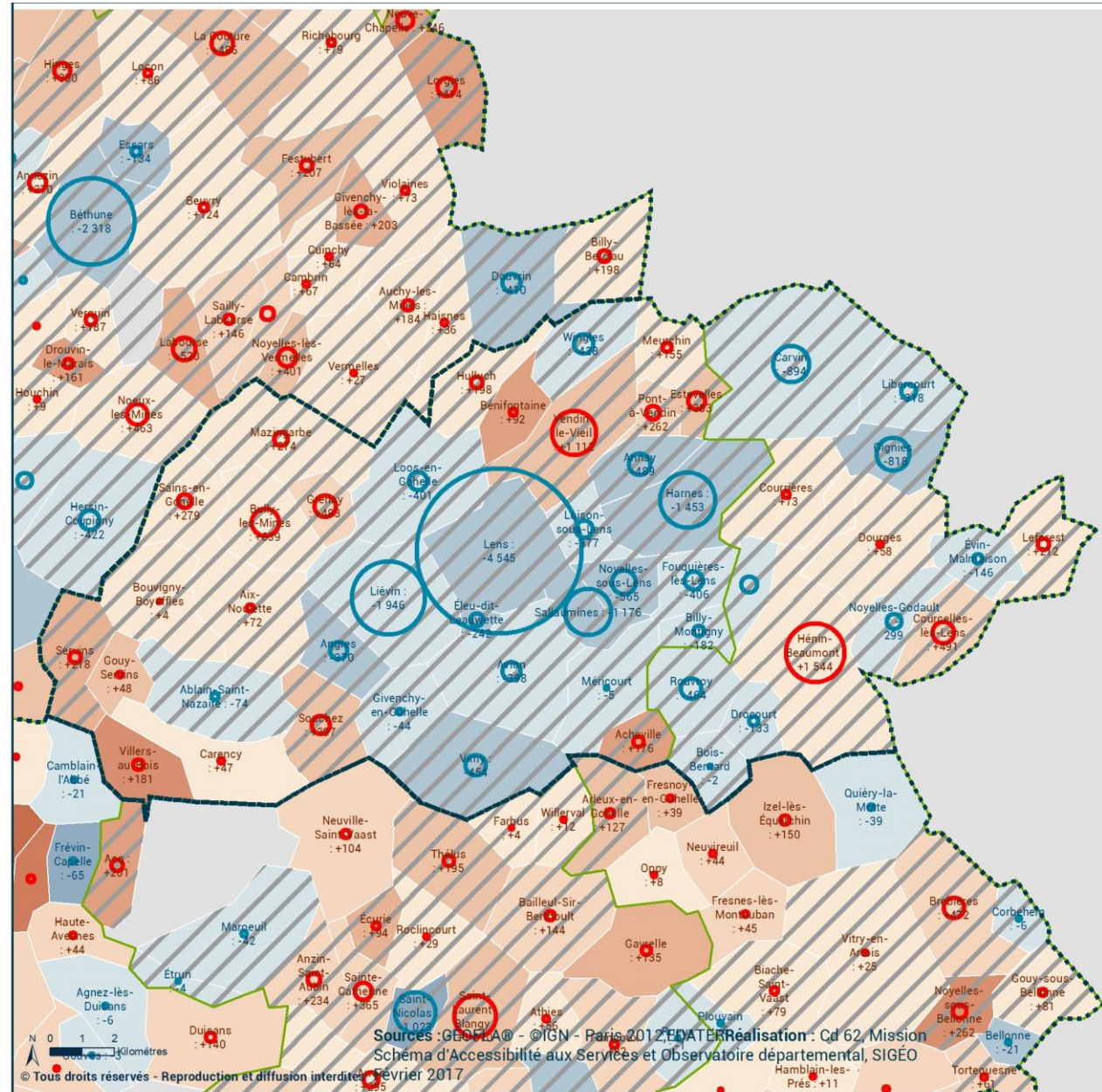
<p>Evolution démographique</p> <p>54 communes gagnent de la population 19 communes perdent de la population</p> <p>Gain de population ← → Perte de population</p>	<p>Variation de la population</p> <p>○ Diminution de la population</p> <p>○ Augmentation de la population</p> <p>Composition de l'indicateur : - Taux de variation de la population entre 1999-2013 - Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2013</p>	<p>□ Pas d'évolution ou la commune n'existait pas en 1999</p> <p>▨ Communes les plus denses</p> <p>⋯ Territoires d'intervention du département</p> <p>▭ EPCI au 1er janvier 2017</p>
--	---	--

Sur le plan démographique, le Boulonnais présente des dynamiques contrastées. L'agglomération boulonnaise perd de la population. Le déficit de population se constate plus particulièrement au cœur de l'agglomération (Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau). **A l'inverse, la périphérie du territoire bénéficie d'une croissance démographique positive, plus particulièrement les bourgs centre de Marquise et Samer.** Les secteurs périurbains attirent les ménages, ils offrent un cadre de vie privilégié, sont proches des pôles de services et bassins d'emplois, et ont un coût du foncier attractif. La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps bénéficie de la desserte de l'A16, de la proximité de la gare TGV et du tunnel sous la Manche.



Le Calaisis présente une croissance démographique positive. La périphérie de Calais connaît une extension très forte et rapide. Les communes qui gagnent le plus de population sont Marck-en-Calais et Audruicq. Les secteurs périurbains attirent les ménages, ils offrent un cadre de vie privilégié (territoire naturel et rural Marais de Guînes, coteaux de Licques, Lac d'Ardres, Platier d'Oye, le littoral...), sont proches des pôles de services, bassins d'emplois, le coût du foncier demeure attractif. Si globalement la population n'a cessé d'augmenter, un ralentissement de cette croissance et un déficit migratoire des communes urbaines au profit des communes rurales de l'arrière-pays sont constatés depuis ces dernières années. Seules 5 communes perdent des habitants.



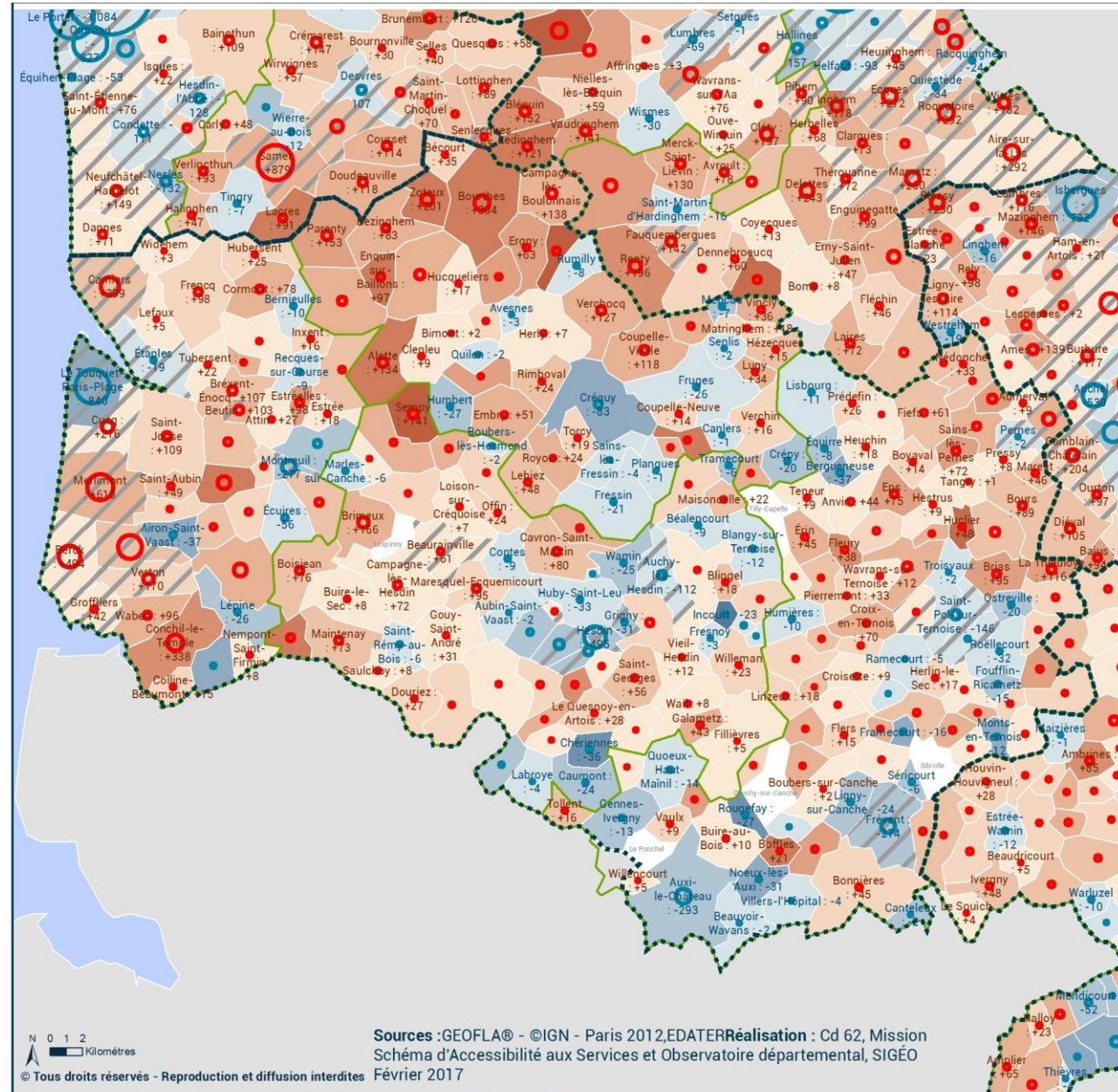


Légende

<p>Evolution démographique</p> <p>23 communes Gain de population</p> <p>27 communes Perte de population</p>	<p>Variation de la population</p> <p>○ Diminution de la population</p> <p>● Augmentation de la population</p> <p>Composition de l'indicateur : - Taux de variation de la population entre 1999-2013 - Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2013</p>	<p>□ Pas d'évolution ou la commune n'existait pas en 1999</p> <p>▨ Communes les plus denses</p> <p>⋯ Territoires d'intervention du département</p> <p>▭ EPCI au 1er janvier 2017</p>
--	---	--

Sur le **plan démographique**, le territoire de Lens-Hénin a une relative stabilité du nombre d'habitants. Toutefois, le territoire présente des dynamiques contrastées même entre villes centre. Globalement, la partie centrale du territoire connaît une baisse du nombre d'habitants comme les principaux pôles de services du Pas-de-Calais (la situation démographique de certaines villes a évolué positivement plus récemment). Le manque d'attractivité résidentielle explique en partie ce solde migratoire négatif.

A l'inverse, la périphérie du territoire bénéficie d'une croissance démographique positive, en particulier au nord, secteur périurbain soumis au desserrement résidentiel de l'agglomération lilloise, ainsi qu'à l'ouest, zone plus rurale et au cadre de vie privilégié.



Le Montreuillois-Ternois connaît une **relative stabilité démographique** ; la perte de population du centre du territoire (axe Auxi-le-Château-Hesdin-Fruges) étant compensée par la croissance du St-Polois, du Montreuillois et du nord dans l'intervalle Desvres-Hucqueliers-Lumbres. La frange du littoral est concernée par un phénomène de desserrement lié à la pression foncière exercée par l'habitat secondaire qui contraint les ménages disposant de revenus plus modestes à s'installer de plus en plus loin dans l'arrière-pays.

Légende

Evolution démographique

187 communes
75 communes



Gain de population ← → Perte de population

Variation de la population

- Diminution de la population
- Augmentation de la population

Composition de l'indicateur :
- Taux de variation de la population entre 1999-2013
- Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2013

□ Pas d'évolution ou la commune n'existait pas en 1999

▨ Communes les plus denses

⋯ Territoires d'intervention du département

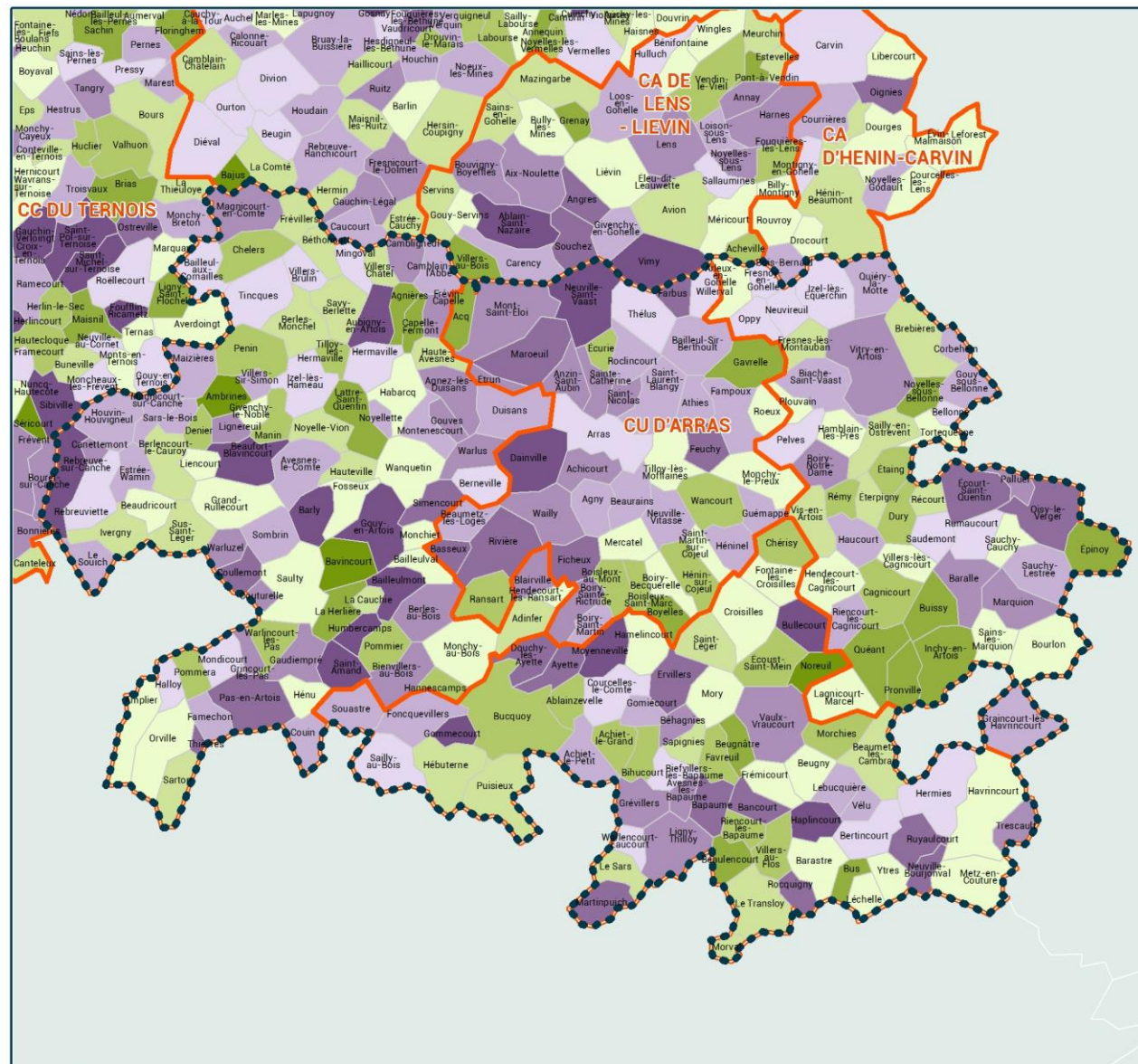
▭ EPCI au 1er janvier 2017



Pas-de-Calais

Le Département

Cartes territoriales : indicateur de structure par âge



S'agissant de la structure de la population par âge, **l'Arrageois est un territoire globalement âgé et vieillissant**. Il présente un indice de vieillissement supérieur à la moyenne départementale et c'est le 2ème territoire le plus âgé du Pas-de-Calais après le Montreuillois-Ternois.

Les communes urbaines et périurbaines autour d'Arras, les régions de Bapaume et de Marquion sont parmi les plus âgées, avec une tendance au vieillissement qui se confirme (plus de 12% d'augmentation de l'indice de vieillissement entre 2007 et 2012). Les zones les plus attractives (au nord-ouest et au sud-est d'Arras) sont relativement moins touchées.

N 0 1 2
 Kilomètres
 Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende

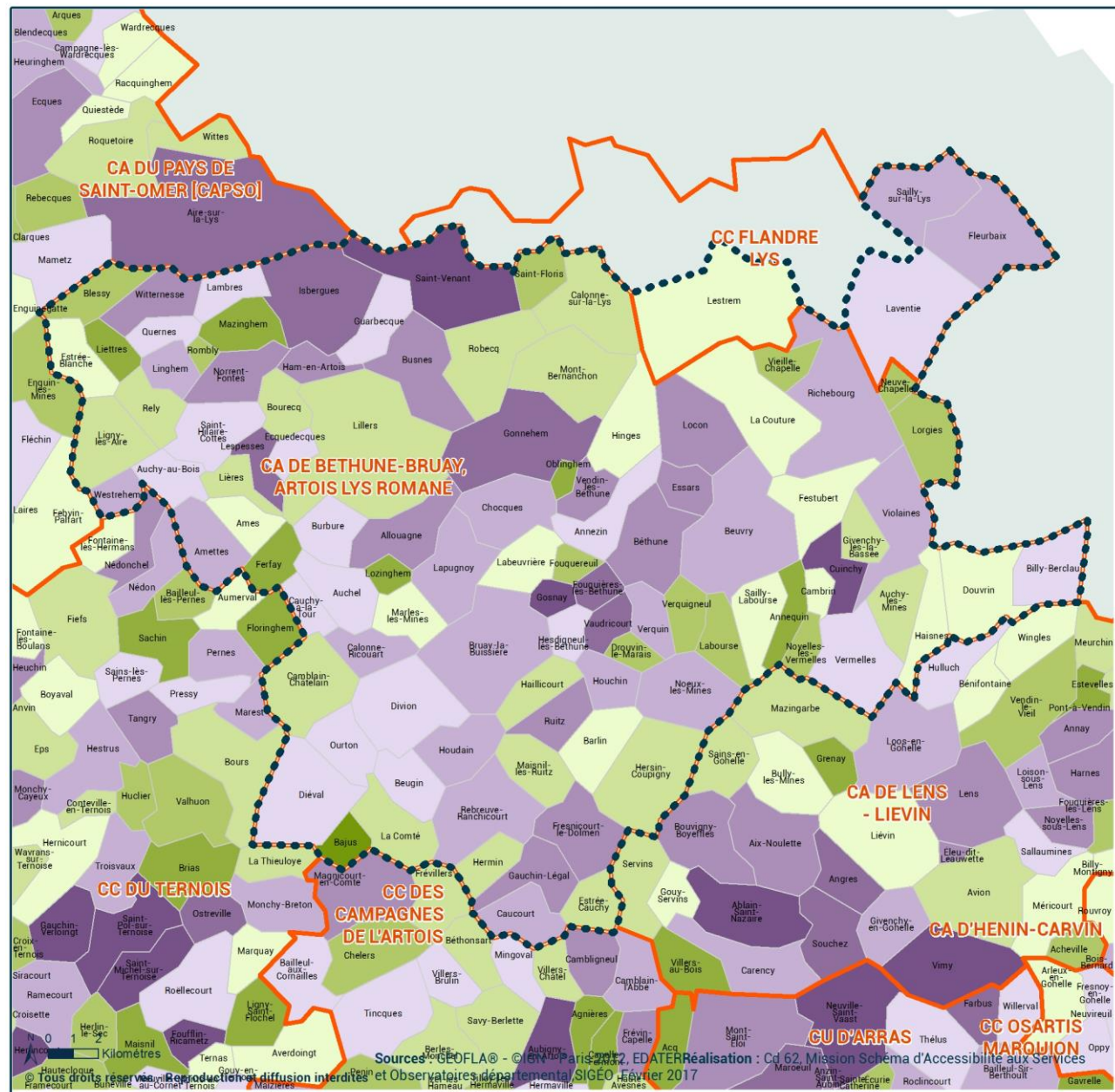
Indicateur de structure par âge

137 communes Agé & vieillissant
 118 communes Jeune & rajeunissant

Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013

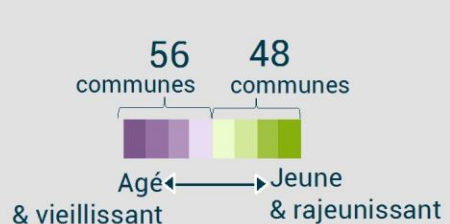
 EPCI au 1er janvier 2017
 Territoire



Sources : GEOFLA® - © IGN Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départementaux SIGEO Février 2017

Légende

Indicateur de structure par âge

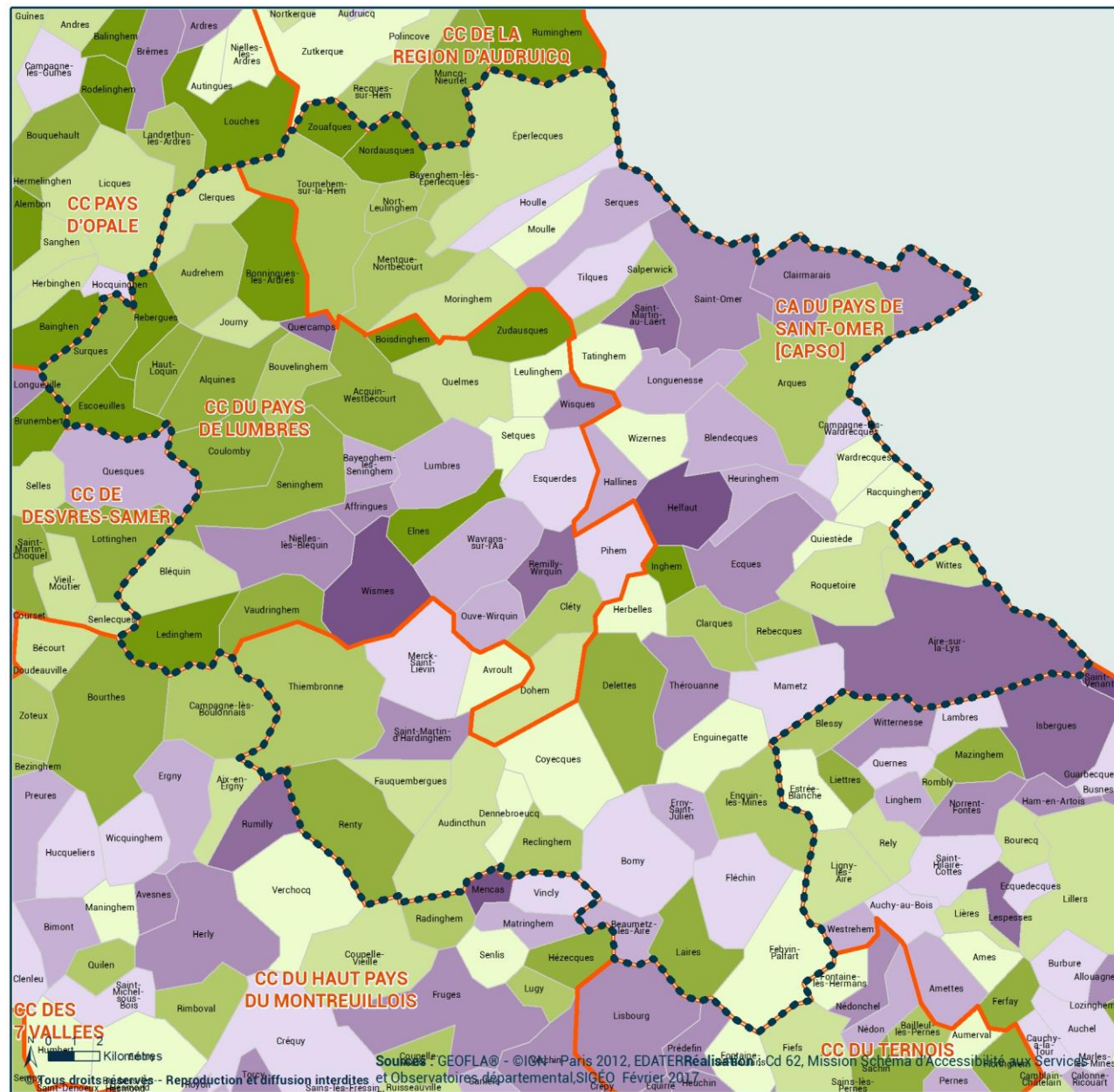


- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoire

Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013

L'Artois est un territoire plutôt **âgé et vieillissant**. Son indice de vieillissement est supérieur à la moyenne départementale (85,1 contre 83,3 en 2012, soit le 3^{ème} territoire le plus âgé du Pas-de-Calais, en augmentation de plus de 7% entre 2007 et 2012). Les secteurs urbains de Béthune-Bruay, et surtout d'Isbergues-Saint-Venant, au sud d'Aire-sur-la-Lys sont les plus âgés de l'Artois.



En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire est marqué par un rajeunissement des espaces ruraux au dépend des 2 pôles urbains de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys. Certains bourgs-centres historiques, comme Lumbres ou Théroouanne sont aussi confrontés à un vieillissement important de leur population. Enfin, il existe quelques épiphénomènes à relativiser au regard du nombre d'habitants (Quercamps, Helfaut, Wismes).

Légende

Indicateur de structure par âge

Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013

□ EPCI au 1er janvier 2017

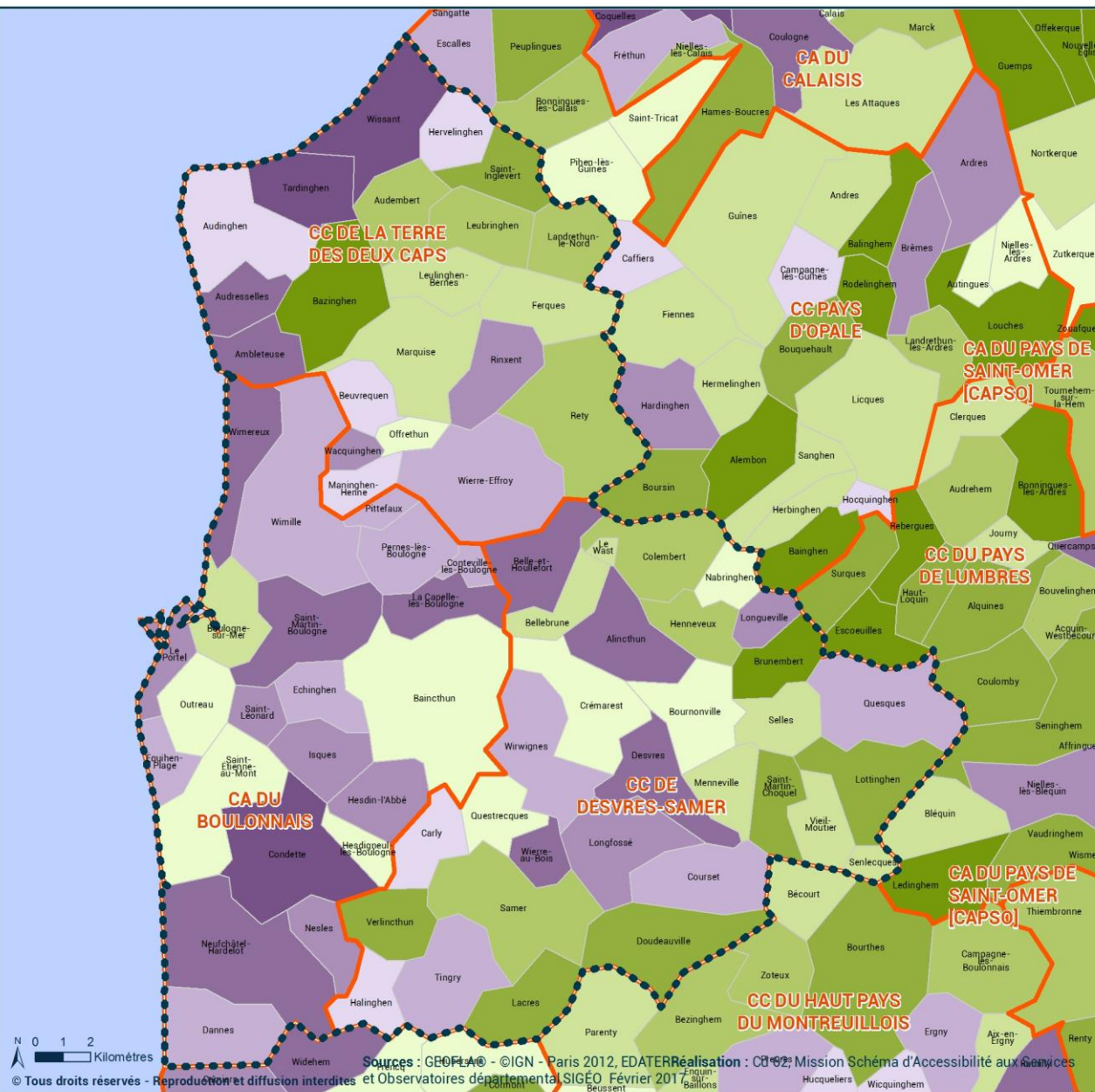
● Territoire

34 communes Agé & vieillissant

59 communes Jeune & rajeunissant



Agé & vieillissant ← → Jeune & rajeunissant



En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire présente différentes tendances. Les principales communes situées sur le littoral de Wissant à Danne sont des espaces âgés et vieillissants. Les deux bourgs centres Marquise et Samer, et le cœur urbain de Boulogne-sur-Mer sont plus jeunes. Les secteurs périurbains, plus attractifs sur le plan résidentiel, sont plus jeunes et poursuivent une dynamique de rajeunissement de la population, à l'exception de quelques communes où la population est vieillissante (Desvres, Condette, Wierre-au-Bois l'une des plus petites communes du territoire avec 242 habitants).

Légende

Indicateur de structure par âge

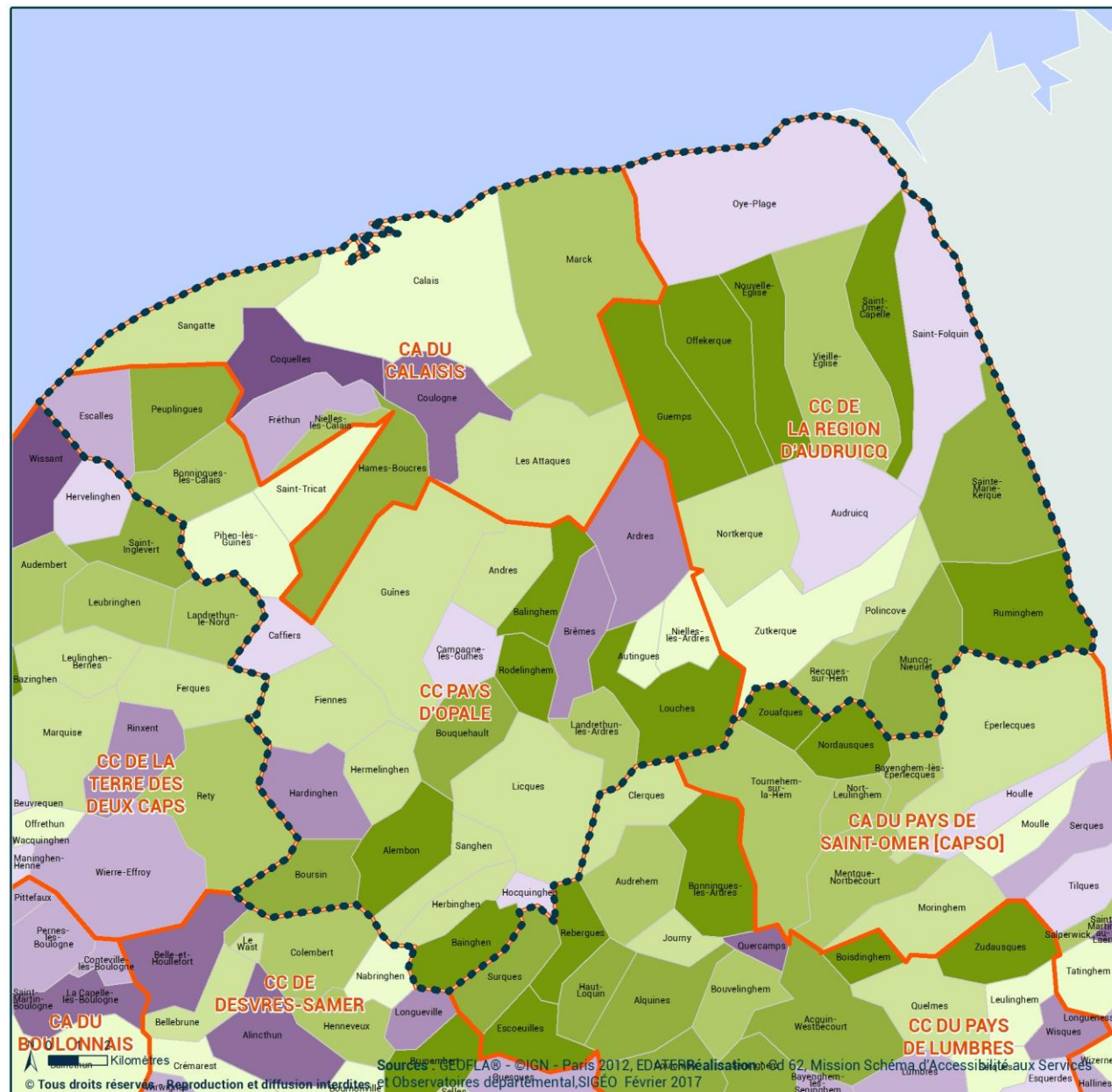
40 communes Agé & vieillissant
34 communes Jeune & rajeunissant

□ EPCI au 1er janvier 2017

● Territoire

Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013



Le Calaisis est un territoire jeune. Avec un indice de jeunesse de 143 (en 2012), le Calaisis est le territoire le plus jeune du Pas-de-Calais (indice de 120 en moyenne dans le département). Les secteurs périurbains et ruraux, plus attractifs sur le plan résidentiel, sont les plus jeunes.

A une échelle plus fine, le Calaisis présente différentes tendances. Certaines communes sont concernées par un vieillissement de leur population (Coquelles, Coulogne, Ardres, Brêmes). L'indice de vieillissement a augmenté de 10% sur le territoire ces dernières années.

Légende

Indicateur de structure par âge

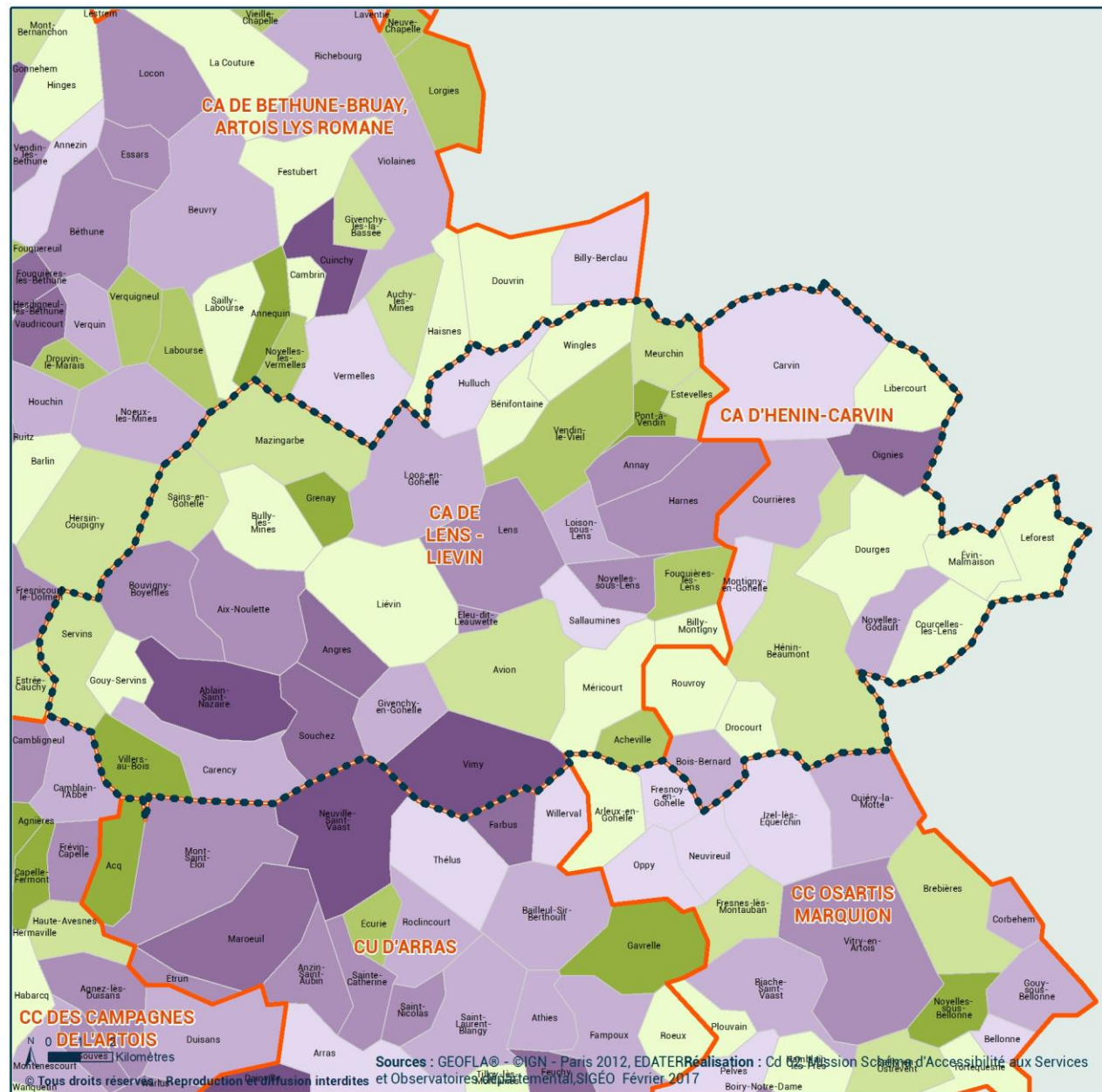
Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013

13 communes Agé & vieillissant
39 communes Jeune & rajeunissant

□ EPCI au 1er janvier 2017

● Territoire



En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire de Lens-Hénin est l'un des plus jeunes du Pas-de-Calais. Son indice de jeunesse est supérieur à la moyenne départementale (128 contre 120 en 2012). Mais il connaît un vieillissement croissant (l'indice de vieillissement a augmenté de 8,1% et l'indice de jeunesse a diminué de 15% entre 2007 et 2012).

A une échelle plus fine, il présente différentes tendances. Les principales communes urbaines entre Lens et Oignies, et surtout la partie correspondant aux Collines de l'Artois sont des espaces âgés et vieillissants. En revanche, les secteurs périurbains, plus attractifs sur le plan résidentiel, sont plus jeunes et poursuivent une dynamique de rajeunissement de la population.

Légende

Indicateur de structure par âge

Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013

□ EPCI au 1er janvier 2017

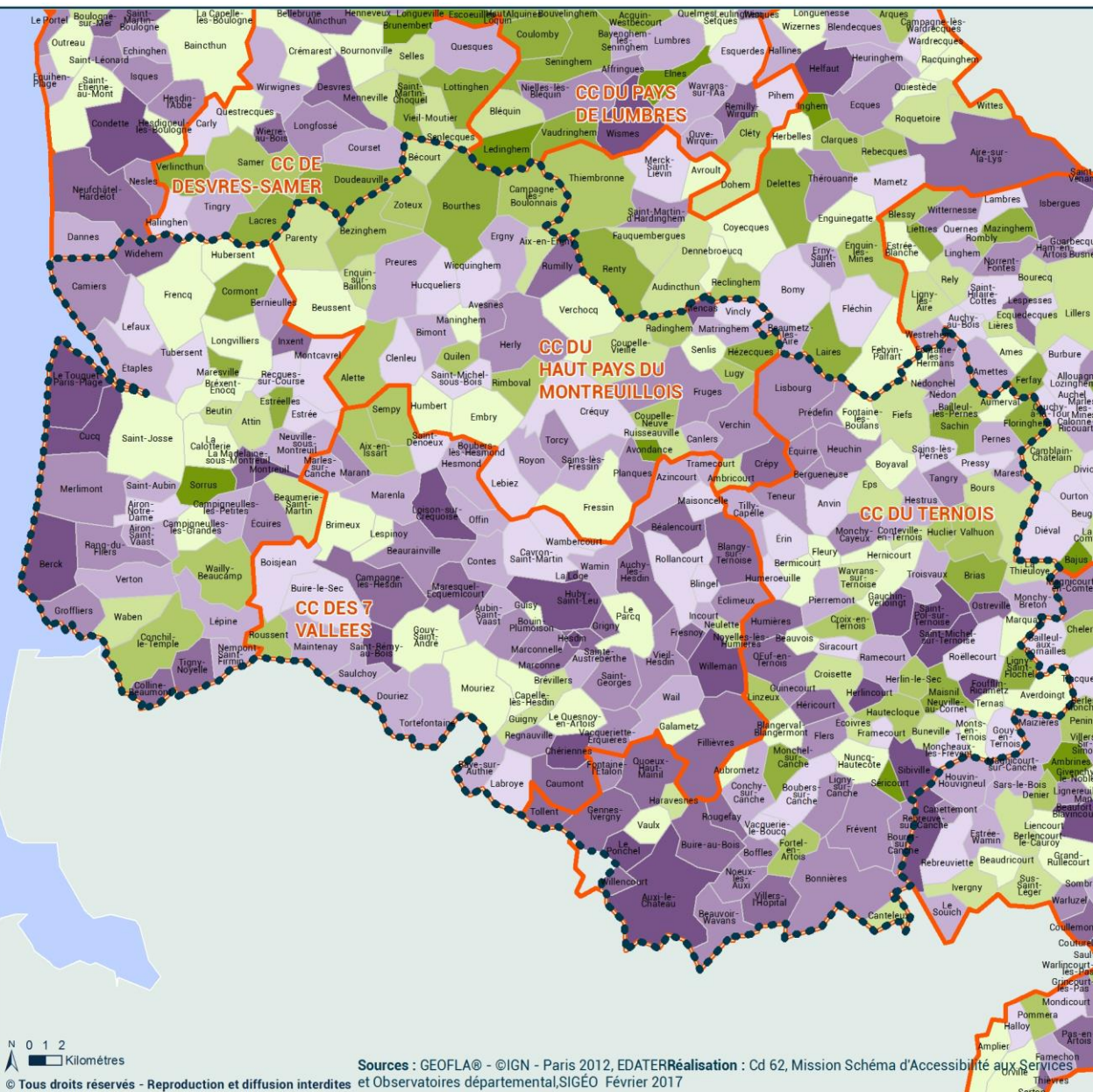
●●● Territoire

23 communes Agé & vieillissant

27 communes Jeune & rajeunissant



Agé & vieillissant ← → Jeune & rajeunissant



Le Montreuillois-Ternois est marqué par un fort vieillissement des espaces ruraux du Ternois et des 7 Vallées mais aussi du littoral où sont massivement implantés résidences secondaires et retraités (Indice de jeunesse passé de 105 à 90 entre 2007 et 2012). La pression foncière contraint les jeunes ménages souvent pourvus de revenus plus modestes à s'installer de plus en plus loin dans les terres.

Le nord de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et l'est de Ternois Com sont sous l'influence respectivement de l'Audomarois, de l'Artois et de l'Arrageois.

Indicateur de structure par âge

166 communes Agé & vieillissant (purple)

101 communes Jeune & rajeunissant (green)

Composition de l'indicateur :

- Part des 0-9 ans, 2013
- Part des 10-19 ans, 2013
- Part des plus de 60 ans, 2013
- Part des plus de 80 ans, 2013
- Indice de jeunesse, 2013
- Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013
- Solde naturel 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 60 ans, 1999-2013
- Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013
- Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013

Légende

- Orange outline: EPCI au 1er janvier 2017
- Black dots: Territoire

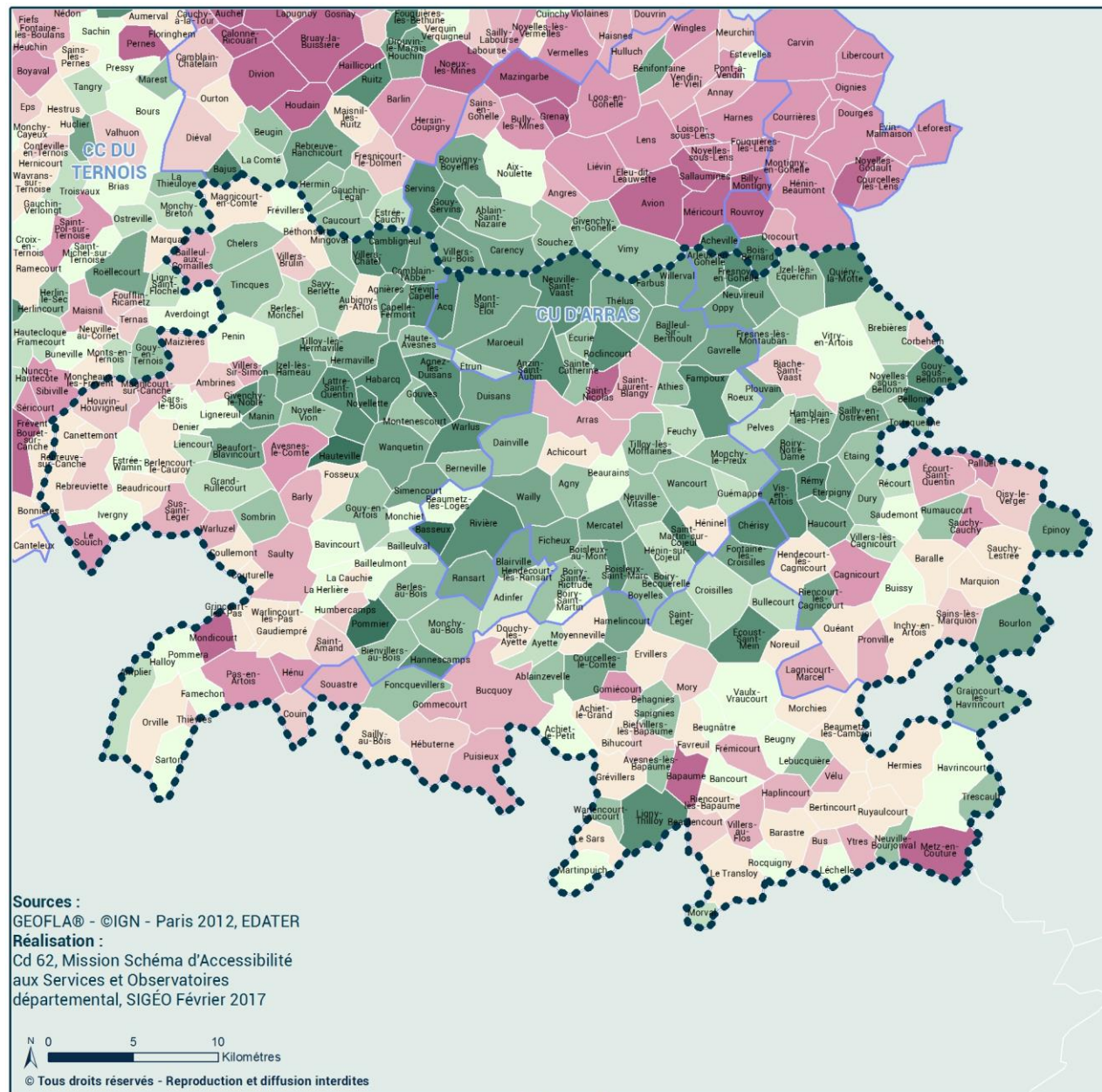


Pas-de-Calais

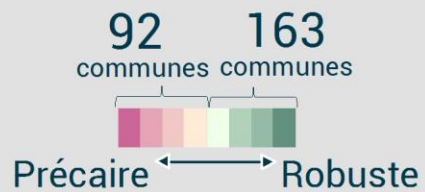
Le Département

Cartes territoriales : indicateur social





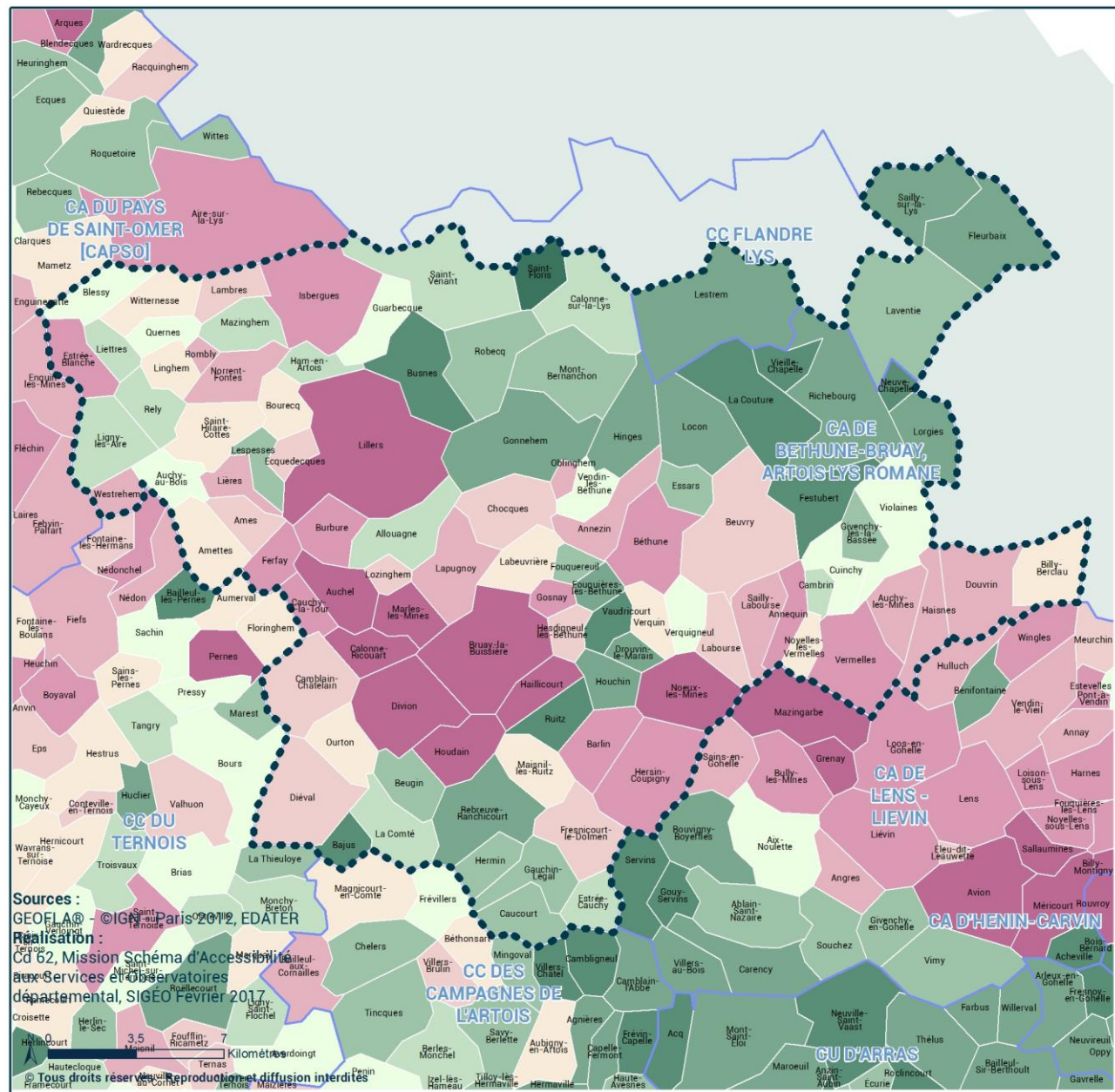
Légende



- Composition de l'indicateur :**
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

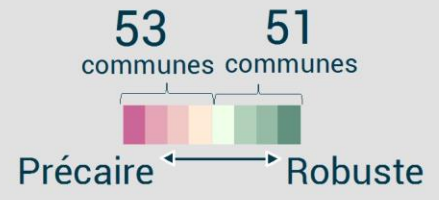
□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

Sur le plan social, l'Arrageois est globalement un **territoire plus favorisé** que le reste du département. Son indice de développement humain est élevé. Les secteurs périurbains en première et deuxième couronne d'Arras présentent une situation sociale positive. Mais malgré ces bons indicateurs, les **difficultés sociales** existent. En milieu urbain, elles se concentrent dans les **quartiers prioritaires** d'Arras et des communes voisines (Saint-Nicolas, Saint-Laurent-Blangy). Dans les **territoires ruraux**, notamment aux franges avec la Somme et le Nord, elles sont plus diffuses et se cumulent avec des difficultés liées au vieillissement et à la mobilité.



Sources : GEOFLA® - ©IGN Paris 2012, EDATER
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017
 Tous droits réservés. Toute reproduction et diffusion interdites

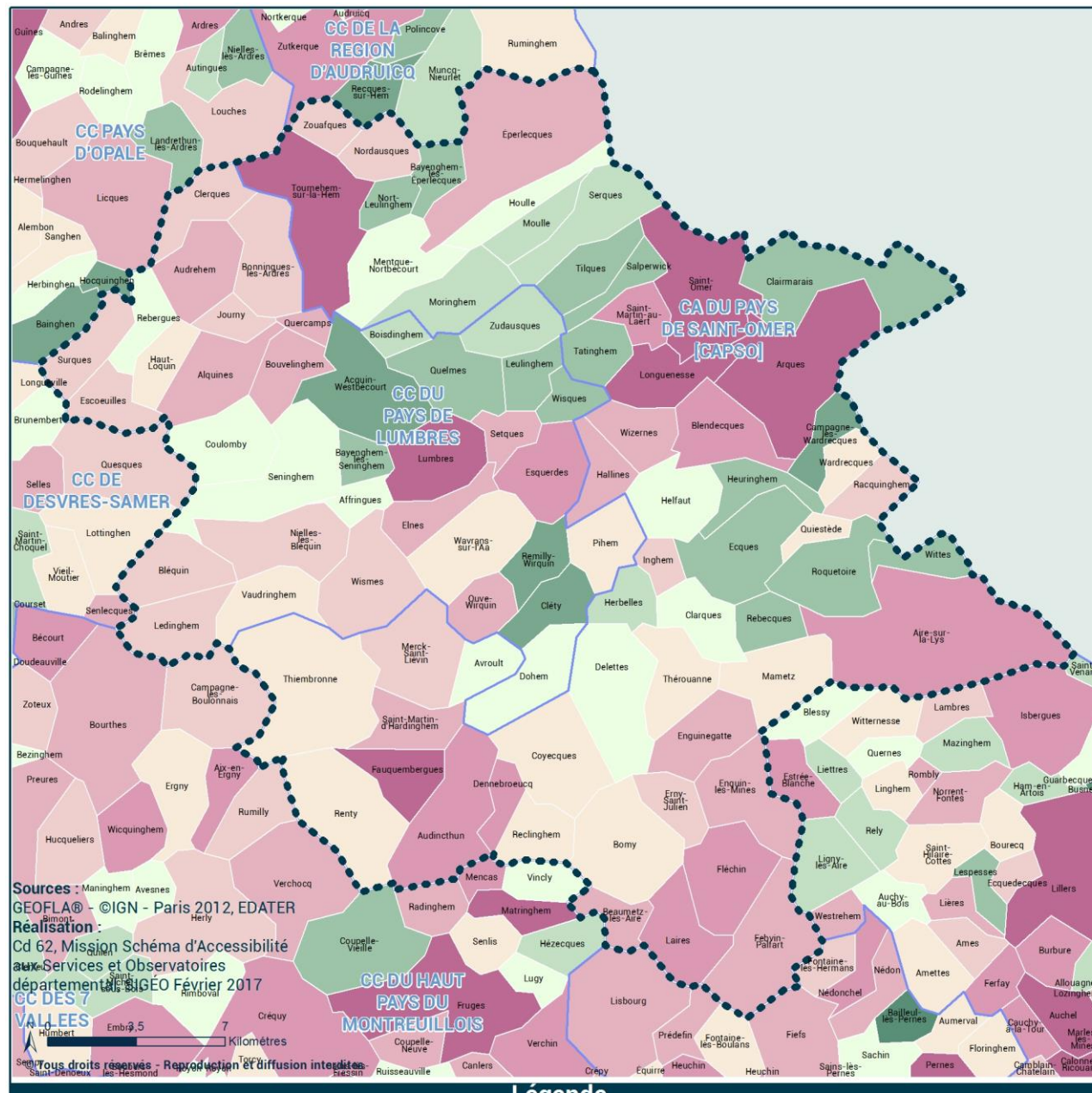
Légende



- Composition de l'indicateur :**
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

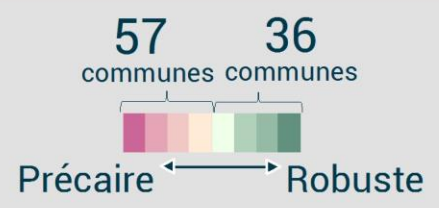
□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

Sur le plan social, l'Artois présente également un profil contrasté. Alors que le nord-est du territoire fait partie des secteurs les plus favorisés du département, la population présente des problématiques sociales importantes autour de l'axe Lillers-Auchel-Noeux. Cette zone, essentiellement marquée par le phénomène de désindustrialisation, concentre d'ailleurs les 15 quartiers prioritaires couverts par un contrat de ville. De plus, la région d'Auchel est l'une des zones les plus fragiles en matière de santé selon l'ARS.



Sources : Maninghem Avesnes
 GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER
 Réalisation :
 Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité
 aux Services et Observatoires
 départementaux SIGÉO Février 2017
 CC DES 7 VALLEES

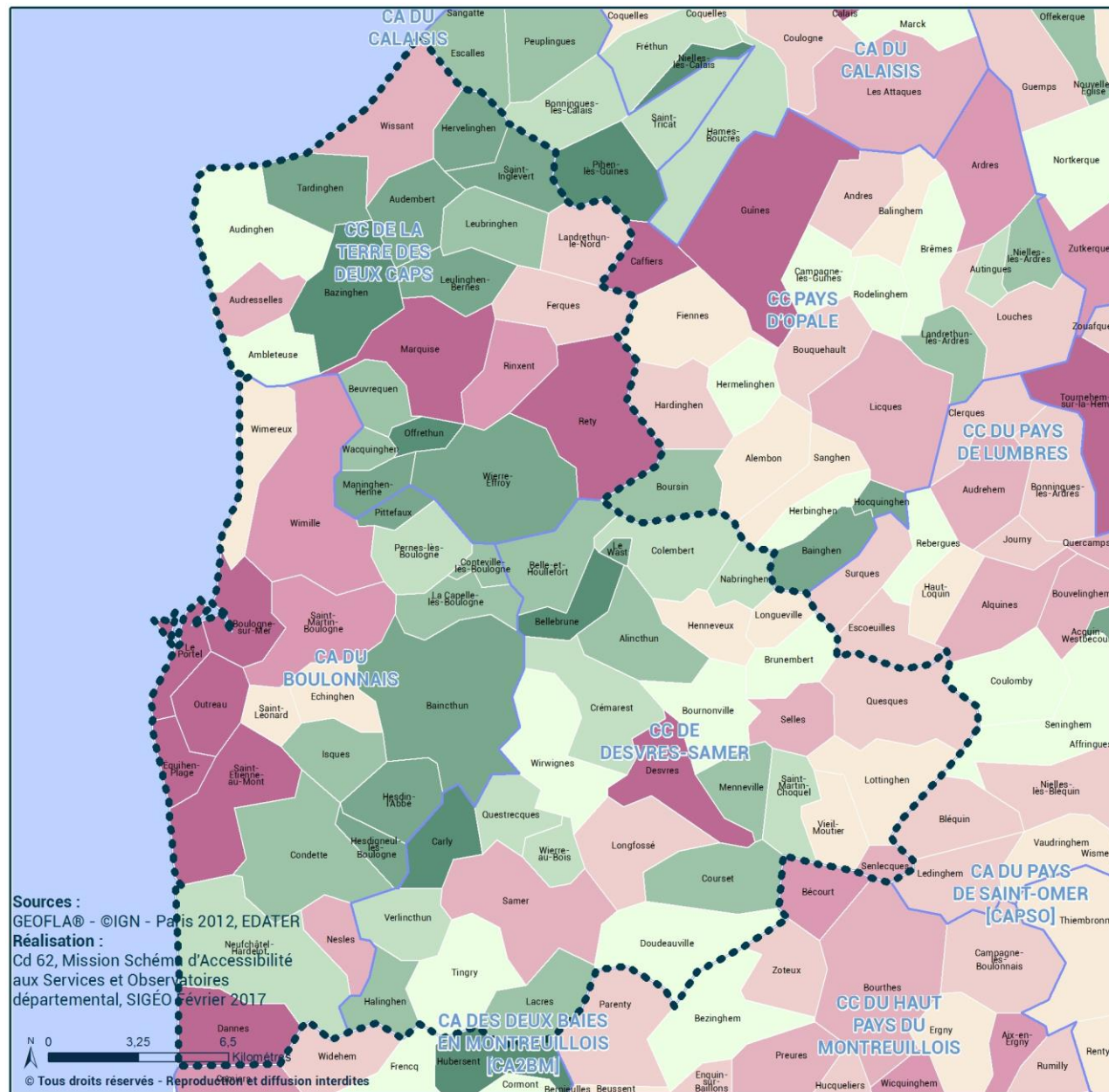
Légende



- Composition de l'indicateur :**
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

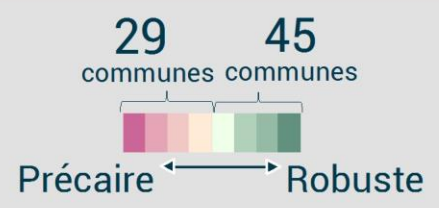
□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

Hormis deux espaces à caractère résidentiel disposant d'indicateurs sociaux plus favorables, **l'audomarois est globalement exposé à un fort potentiel de précarité** notamment Saint-Omer et sa périphérie ainsi que les bourgs-centres, collectivités les plus densément peuplées et concentrant le plus de problématiques sociales. Les mutations sociodémographiques modifient aussi le contexte des espaces ruraux confrontés à de nouveaux besoins.



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO février 2017
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

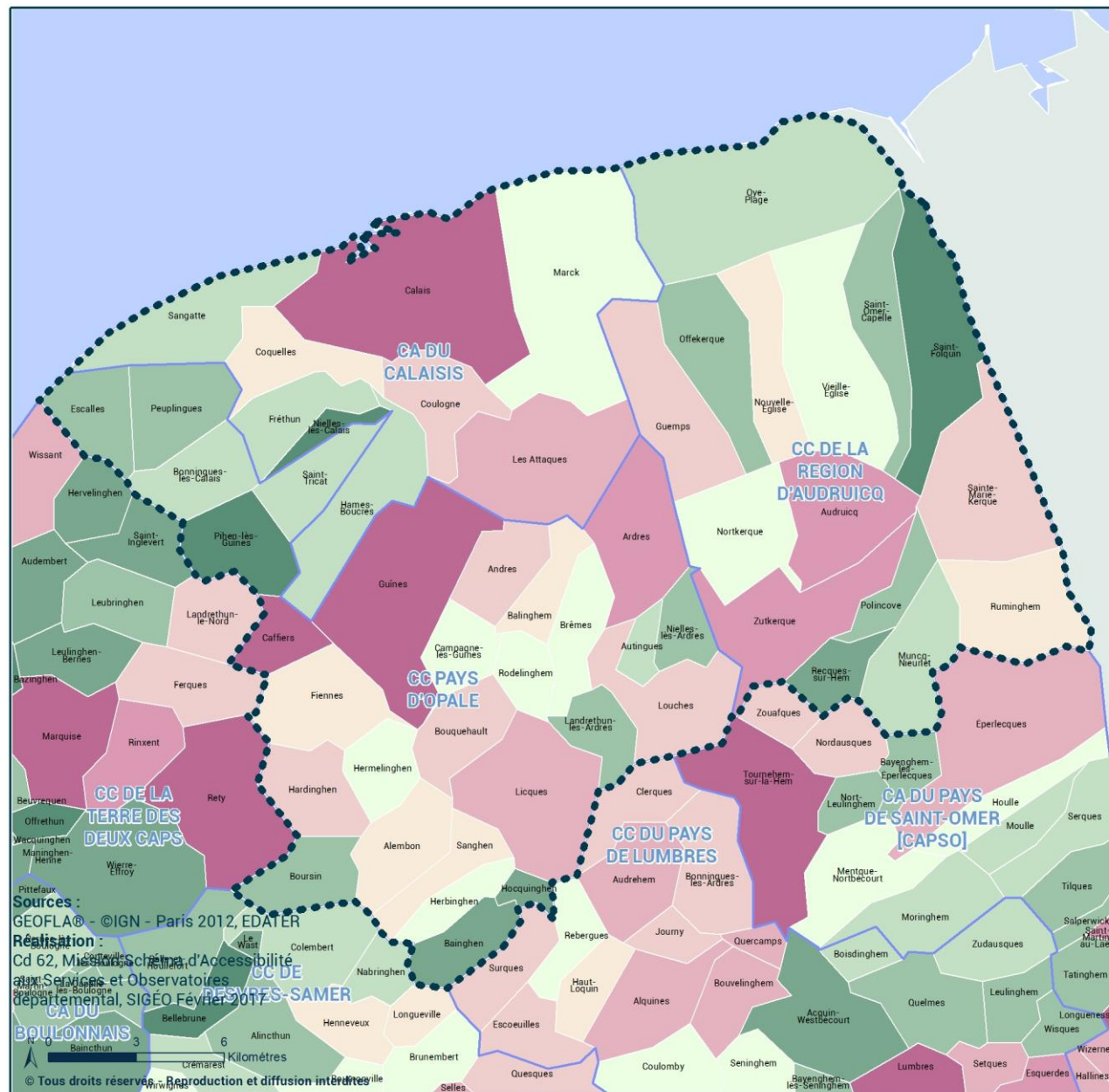
Légende



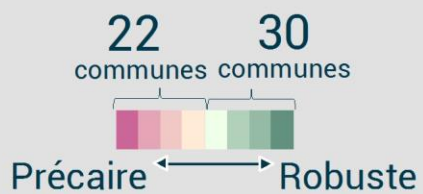
- Composition de l'indicateur :**
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

La population du territoire du Boulonnais présente d'importantes **problématiques sociales**, en particulier dans l'agglomération. Celle-ci concentre 6 quartiers prioritaires, situés dans les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel. Marquise a également un quartier prioritaire. Cette précarité sociale se combine avec des problématiques sanitaires préoccupantes, notamment dans les bourgs centres du territoire. Les bénéficiaires des minimas sociaux sont en effet sur-représentés dans l'agglomération boulonnaise. D'autres indicateurs comme la santé soulignent cette précarité. Les communes les moins denses présentent à l'inverse, un indicateur social plus positif (Bazinghen, Bellebrune, Carly).



Légende



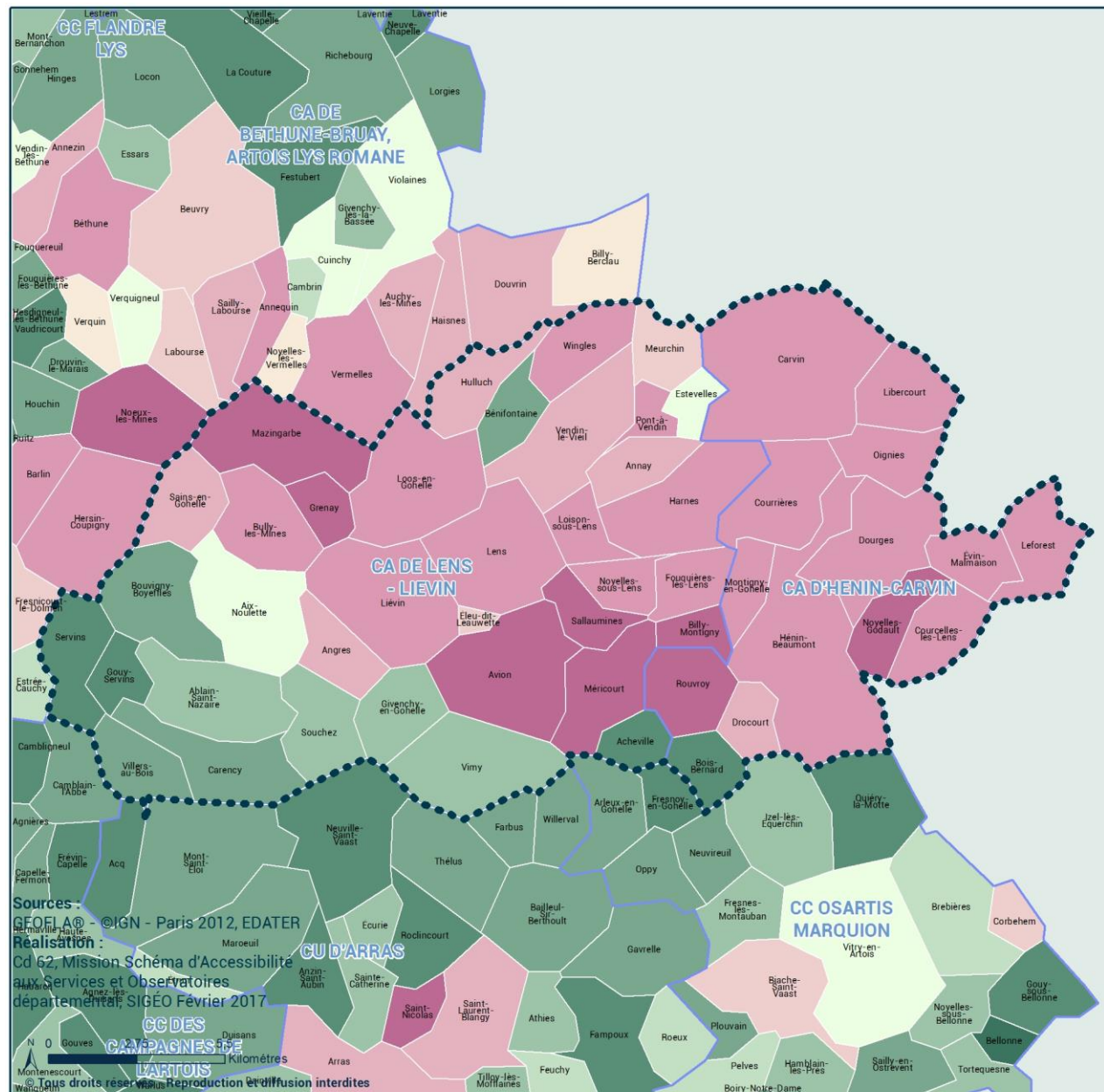
- Composition de l'indicateur :**
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

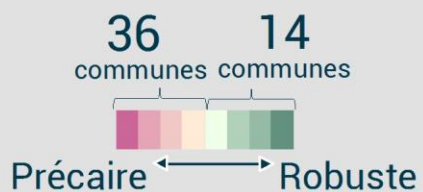
Sur le **plan social**, la population du Calaisis présente de fortes disparités.

Le territoire est globalement concerné par des difficultés. Calais, Guînes et Caffiers concentrent des problématiques sanitaires et sociales importantes. La ville de Calais présente une part importante de familles monoparentales, taux de chômage élevé, et un indice de surmortalité supérieur à la moyenne (les cancers et les maladies respiratoires y sont supérieurs d'environ 80%).

Les ménages les plus modestes sont situés à l'est et en cœur d'agglomération (proche des bassins d'emploi de l'Audomarois et du Dunkerquois). A l'inverse, la partie ouest du territoire, particulièrement maritime, attire les catégories sociales les moins en difficulté.



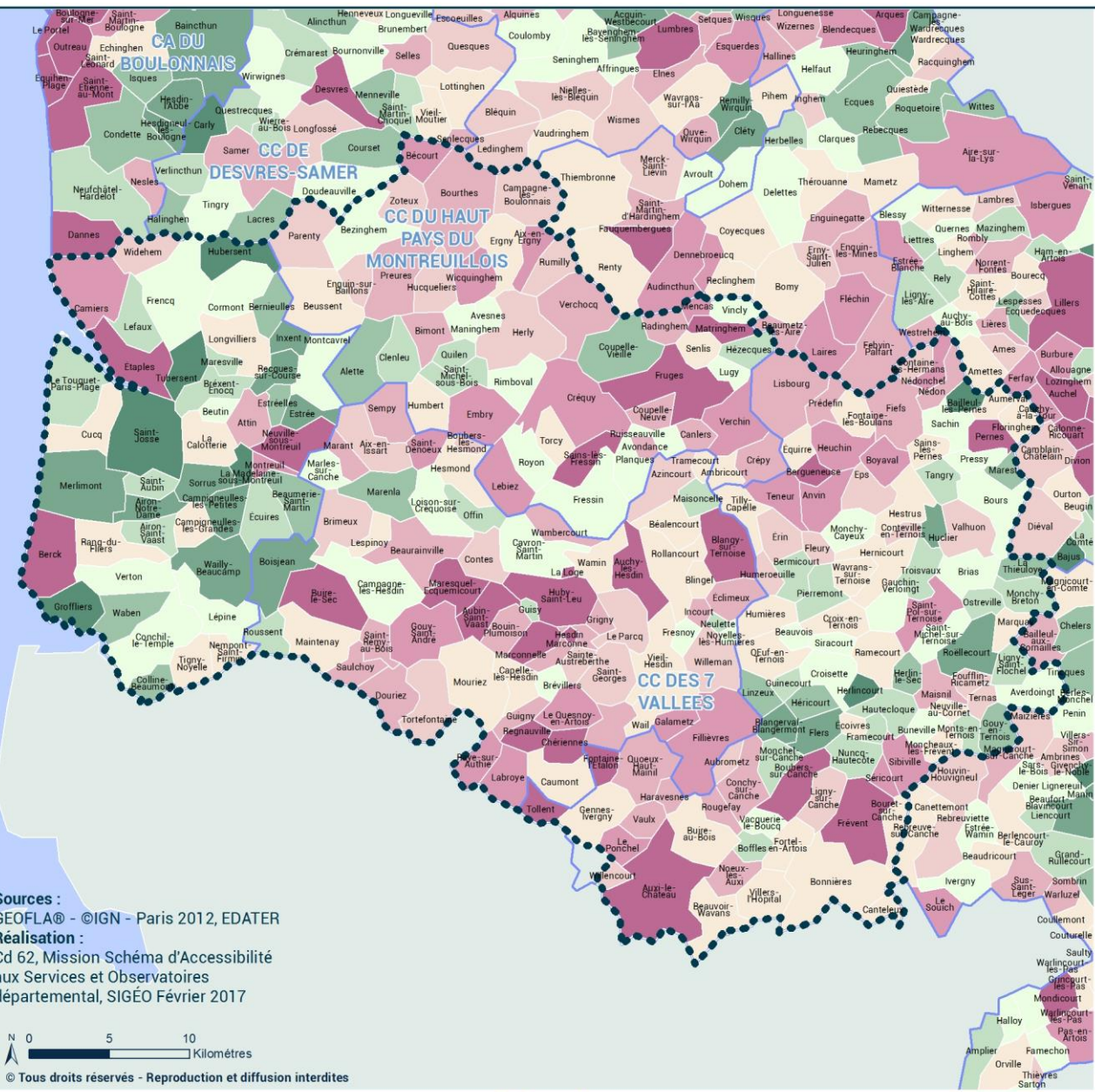
Légende



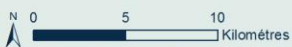
- Composition de l'indicateur :
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

La population du territoire de Lens-Hénin présente d'importantes **problématiques sociales**. Par exemple, c'est le territoire où la part des familles monoparentales est la plus importante du département et l'indice de développement humain le plus bas. Le cœur urbain des agglomérations concentre une trentaine de quartiers prioritaires, dont certaines anciennes cités minières, dans plus de la moitié des communes du territoire. Cette précarité sociale se combine avec des problématiques sanitaires préoccupantes. Seule la partie sud-ouest, correspondant aux Collines de l'Artois, présente un indicateur social plus élevé.

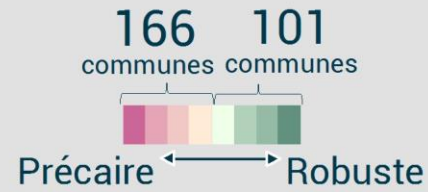


Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Légende



- Composition de l'indicateur :**
- Revenus médians par U.C. 2013
 - Taux de chômage INSEE, 2013
 - Part des actifs avec un diplôme inférieur au bac, 2013
 - Taux d'emploi féminin, 2013
 - Part des actifs à temps partiel, 2013

□ EPCI au 1er janvier 2017 ● Territoire

Le cœur rural du Montreuillois-Ternois présente un fort **potentiel de précarité**. Par ailleurs, les principales villes (Berck, Etaples) et bourgs-centres (St-Pol, Auxi, Frévent, Hesdin, Fruges) concentrent la plus forte densité de population ainsi que les problématiques sociales. 2 zones robustes émergent ; l'une autour du pôle urbain Saint-Polois avec nombre de villages à connotation résidentielle et l'autre, la plus importante, la façade maritime et touristique qui concentre la plus forte densité d'emplois et de richesses.

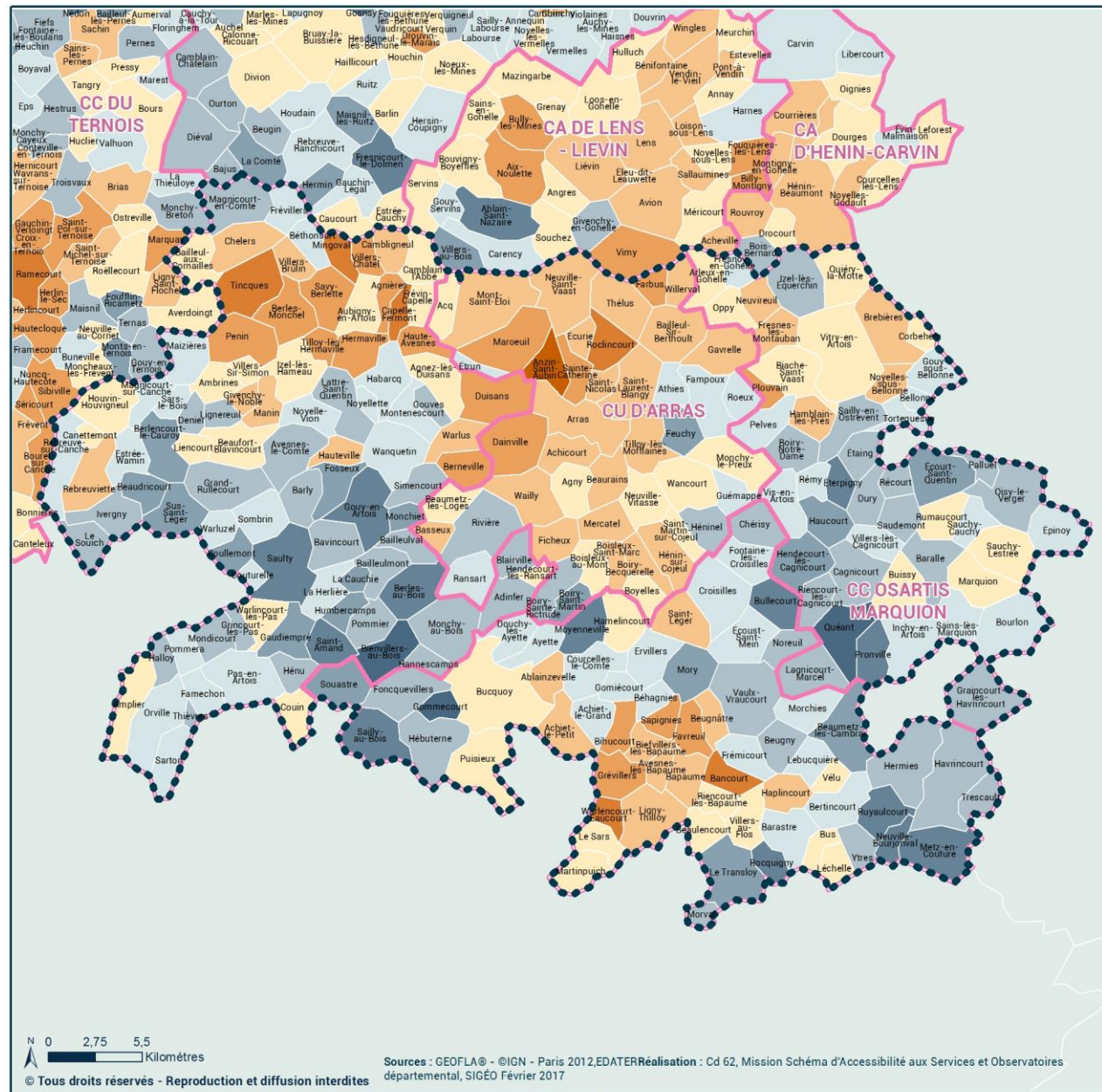


Pas-de-Calais

Le Département

Cartes territoriales : indicateur de mobilité





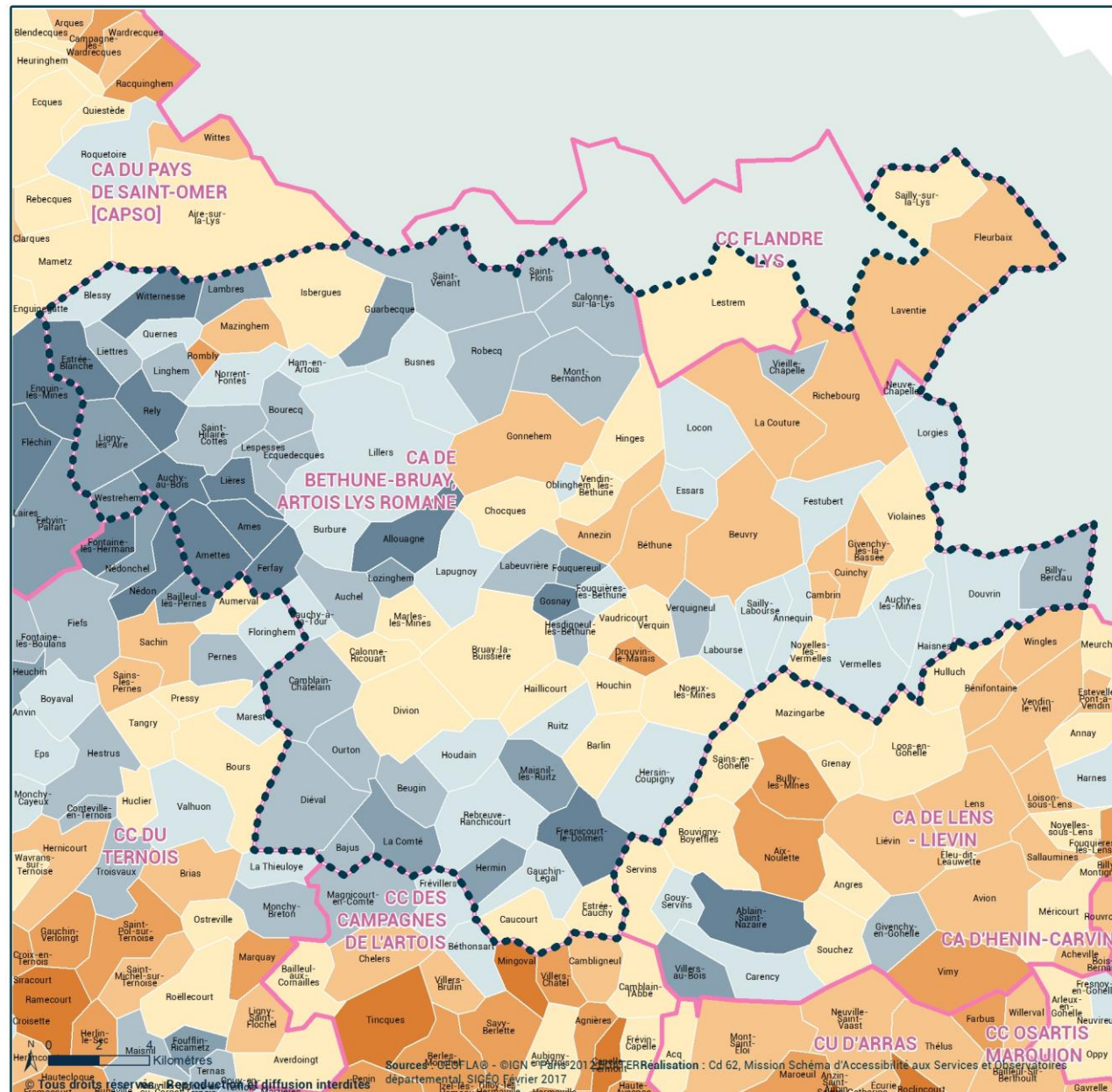
En ce qui concerne la mobilité des habitants, l'Arrageois présente différentes tendances. Dans les communes urbaines et périurbaines des principaux pôles, plus favorisées sur le plan social, le potentiel de mobilité est important. Les habitants sont très mobiles du fait d'un taux de motorisation très élevé (seuls 15,6% des ménages n'avaient pas de voiture en 2013, contre 18,9% dans le département). Ils bénéficient également des services de transport urbain au sein de la Communauté urbaine d'Arras (dont un service de transport à la demande), ou de l'offre de transport interurbain avec un niveau de fréquence élevé dans les secteurs périphériques. Toutefois, la convergence des réseaux vers Arras et la dépendance à la voiture provoquent d'importants problèmes de circulation routière aux heures de pointe. De même, certains trajets en bus peuvent être très longs lorsque le point de destination n'est pas Arras.

A l'inverse, dans les secteurs du sud-ouest et de l'est, les problématiques de mobilité sont importantes. Ces zones sont plus éloignées des pôles de services et la population est moins motorisée. Le niveau de desserte du transport interurbain y est moins élevé.

Légende



- Composition de l'indicateur :**
- Part des ménages sans voiture, 2013
 - Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
 - Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
 - Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
 - Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
 - Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015



Légende

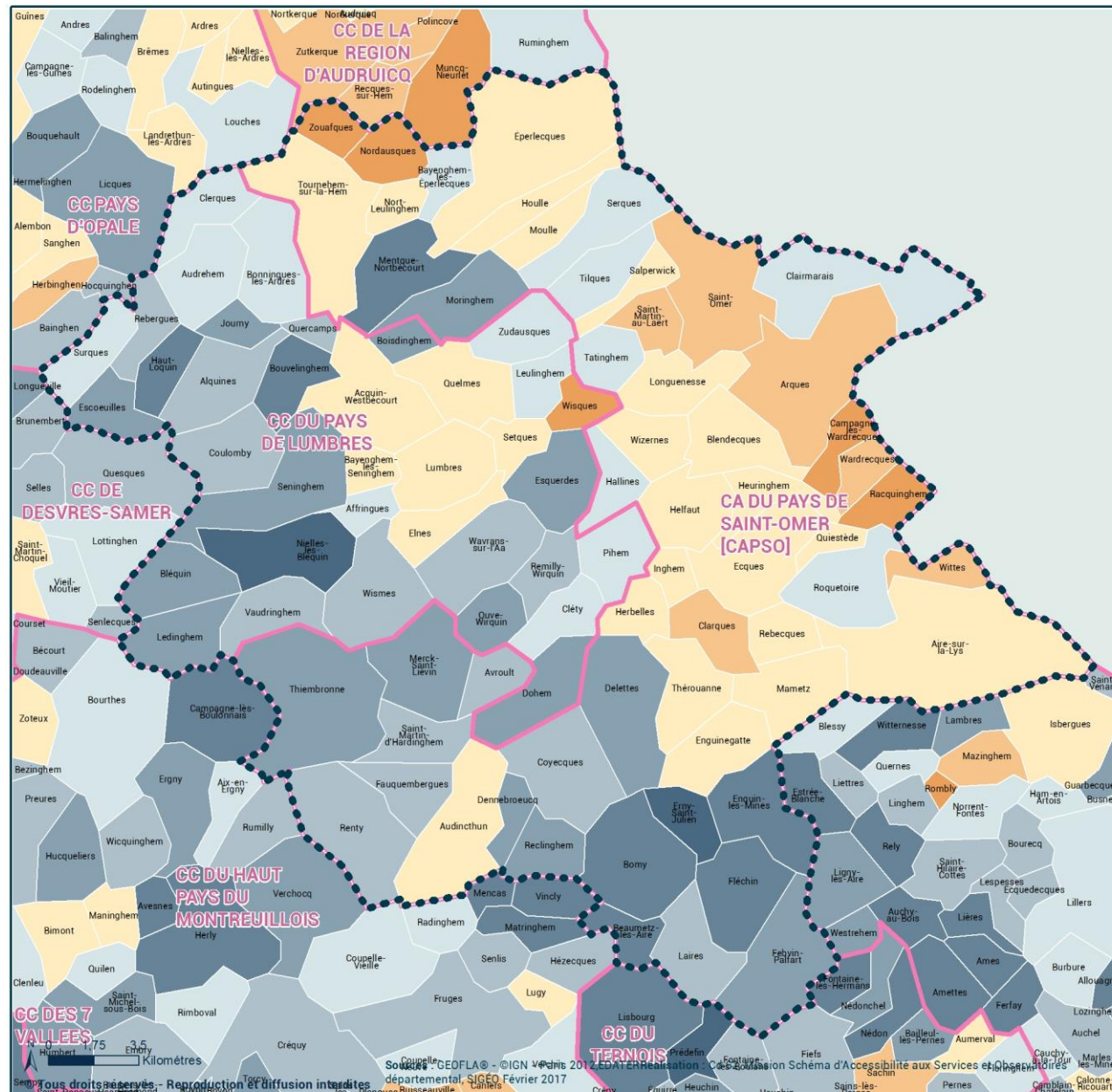


- Composition de l'indicateur :**
- Part des ménages sans voiture, 2013
 - Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
 - Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
 - Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
 - Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
 - Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015

En matière de mobilité, la situation est très contrastée dans le territoire. Au nord-est, dans la zone tournée vers l'agglomération lilloise, le potentiel de mobilité des habitants est plutôt satisfaisant.

Dans le cœur urbain du territoire, les services de transport urbain du SMT Artois-Gohelle et le projet de Bus à Haut Niveau de Service permettent d'apporter une offre relativement importante. Mais d'importants freins psychologiques à l'utilisation des transports en commun sont constatés chez certains publics (les jeunes, les ménages en situation de précarité...).

En revanche, dans les secteurs situés plus au sud et au nord-ouest, la population est peu mobile. C'est la zone qui présente le moins de capacités et le plus de besoins de mobilité dans le Pas-de-Calais. Malgré la présence d'infrastructures routières, autoroutières et de gares ferroviaires, l'absence de service de transport urbain, le faible taux de motorisation et l'éloignement en temps des principaux pôles de services rendent difficile la mobilité des habitants dans ce secteur.



Légende



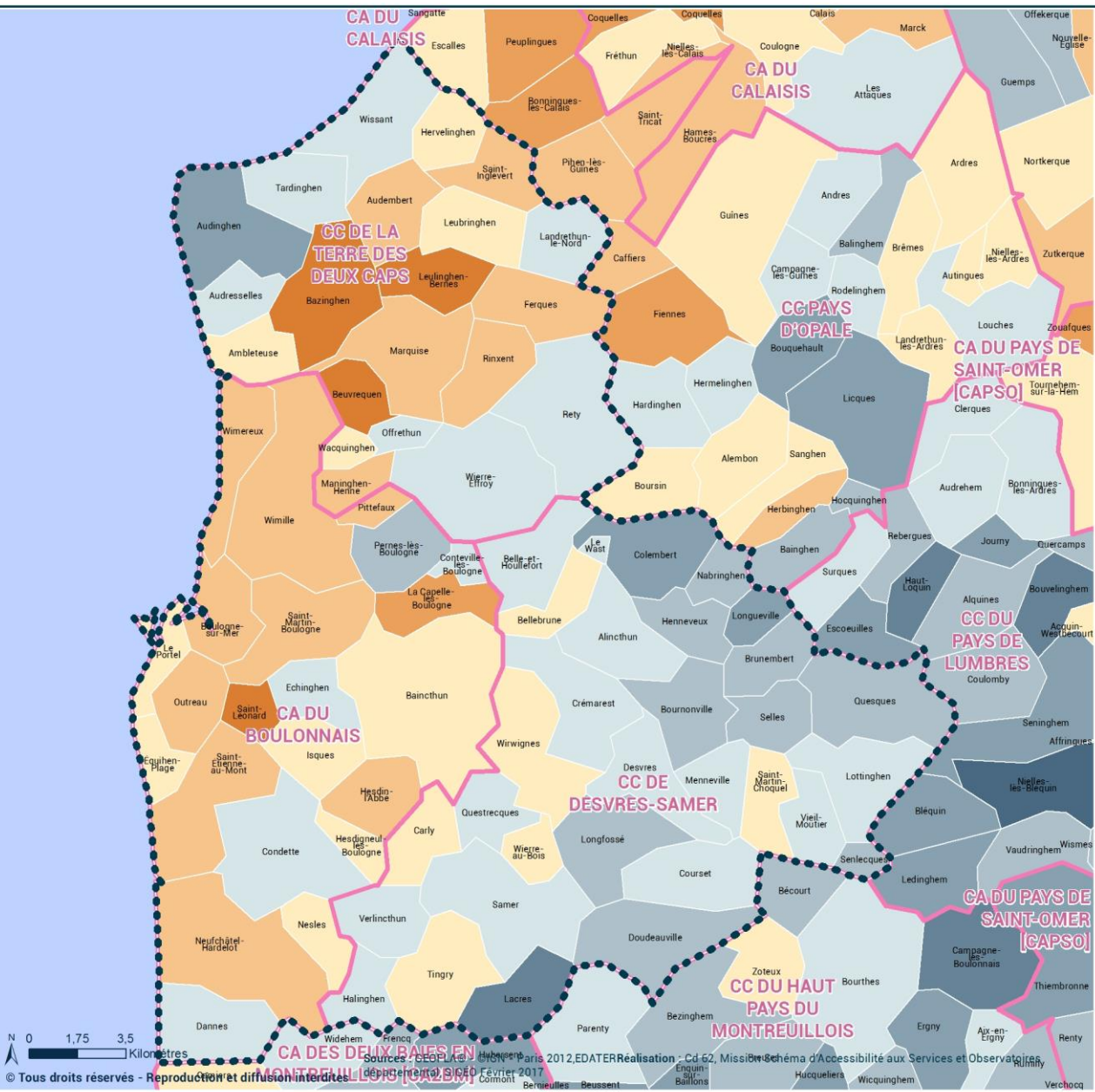
- Composition de l'indicateur :**
- Part des ménages sans voiture, 2013
 - Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
 - Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
 - Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
 - Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
 - Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015

L'Audomarois présente deux zones avec un **potentiel de mobilité** différent.

Le Nord-Ouest bénéficie d'une offre de transport structurée avec la présence d'infrastructures routières, autoroutières (A26) et ferroviaires, et des services de transport en commun de la CAPSO (Autorité Organisatrice de la Mobilité, réseau Mouvéo).

Le Sud-Est est équipé d'une desserte routière satisfaisante principalement organisée autour d'axes traversant (RD 942, 928, ...) mais dispose d'une offre alternative au transport individuel limitée (taux de motorisation des ménages de la CC du Pays de Lumbres 90%, CASO 81,2 % et PdC 81,1% - 2013).

Globalement, la population de l'Audomarois connaît aussi un manque de mobilité ; des freins psychologiques, la précarité sociale, ralentissent la capacité à se déplacer et notamment celle des publics en difficulté (jeunes, demandeurs d'emploi, ...).



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites.

Légende

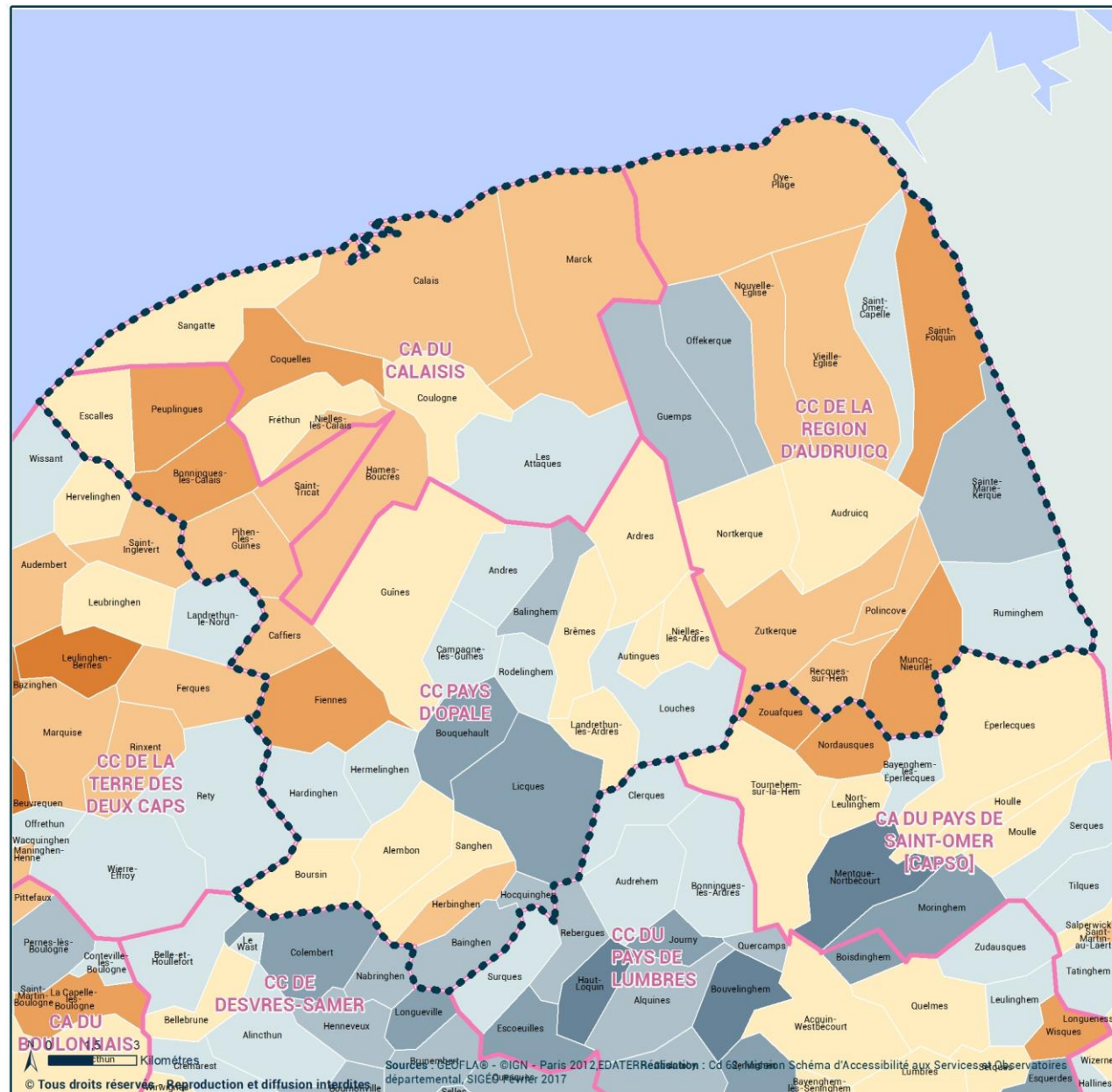


- Composition de l'indicateur :**
- Part des ménages sans voiture, 2013
 - Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
 - Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
 - Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
 - Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
 - Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015

Le **potentiel de mobilité** des habitants du Boulonnais paraît important pour l'agglomération et les principales communes de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

L'agglomération bénéficie d'une offre de transports structurée, avec la présence de grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, et des services de transports en commun. Le sud-est du territoire est plus éloigné des services (Communauté de Communes Desvres-Samer), et présente de faibles capacités de mobilité et des besoins importants. Ces communes sont rurales, leurs populations vieillissantes, éloignés des services, l'offre de transports en commun est limitée.

Malgré l'offre de transports en milieu urbain, le territoire connaît un manque de mobilité de sa population. Des freins psychologiques à l'utilisation des transports en commun sont constatés chez certains publics (les personnes en situation de précarité sociale, les jeunes). Cette problématique se rencontre le plus souvent dans les quartiers prioritaires où la population est peu mobile (faible motorisation) et constituent des freins à l'emploi.

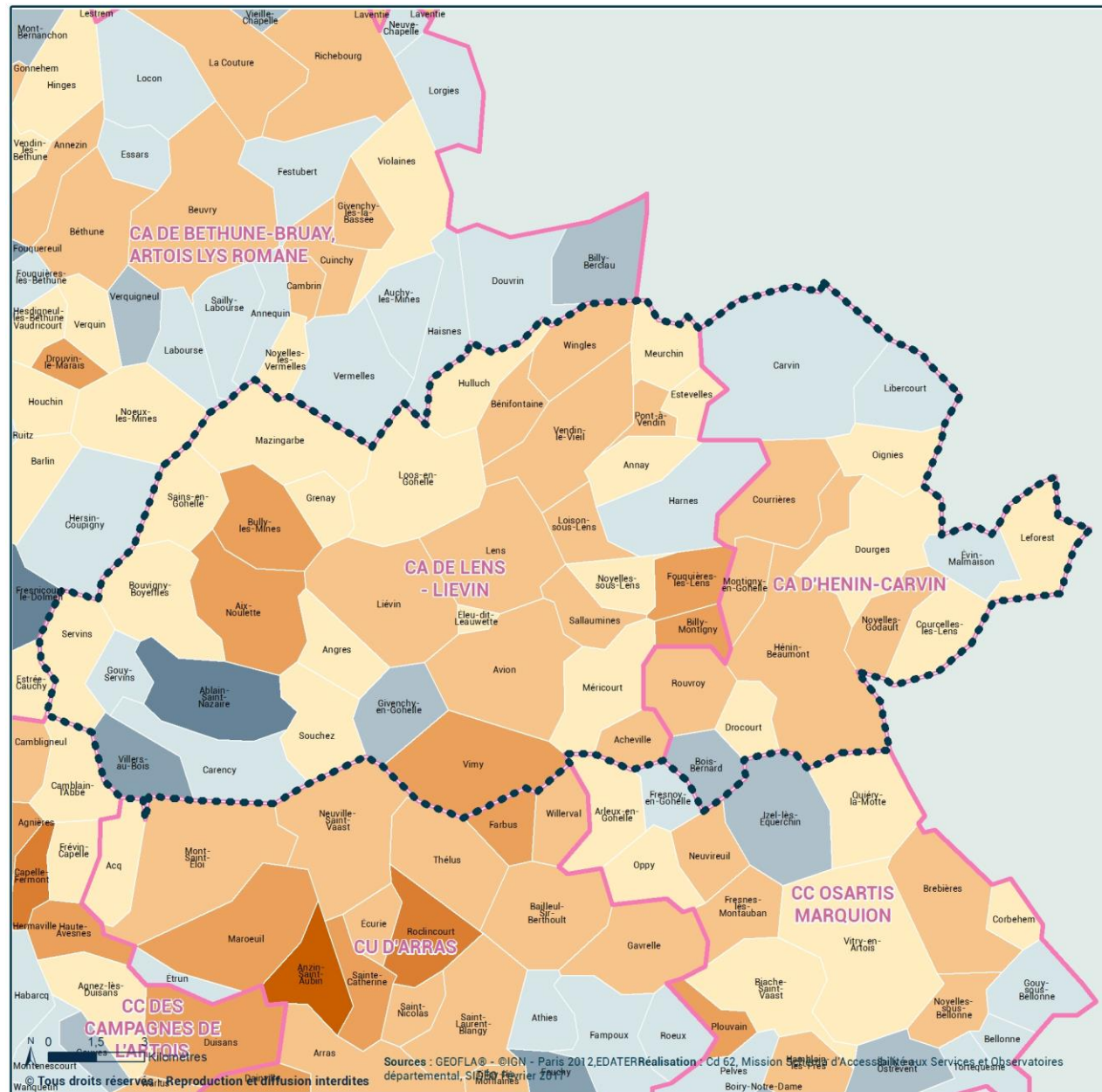


Le **potentiel de mobilité** des habitants du Calaisis paraît contrasté. Les communes du sud-ouest et de l'est du territoire présentent de faibles capacités de mobilité malgré d'importants besoins de déplacements. En revanche, sur le littoral, le potentiel de mobilité est plus élevé. La particularité de Grand Calais Terres et Mers est de bénéficier d'une offre importante de transports (route, port, fret, canaux, ferroviaire). Les besoins de liaisons entre les communes périurbaines, rurales et l'agglomération sont importants, pour autant l'offre de transports en commun est limitée. L'usage de la voiture reste le moyen de déplacement privilégié. Les problématiques de mobilité pour les populations plus fragiles s'accroissent (pas de voiture, pas de permis, peu de transports en commun).

Légende



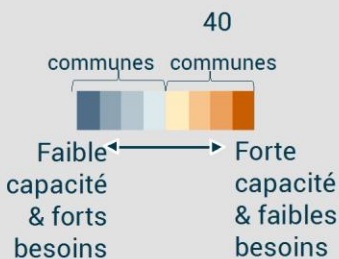
- Composition de l'indicateur :**
- Part des ménages sans voiture, 2013
 - Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
 - Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
 - Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
 - Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
 - Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015



Le **potentiel de mobilité** des habitants de Lens-Hénin paraît très important. En effet, le territoire bénéficie d'une offre de transport structurée avec la présence de grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, et des services de transport en commun du SMT Artois-Gohelle (Tadao). Le secteur des Collines de l'Artois est toutefois plus éloigné des services.

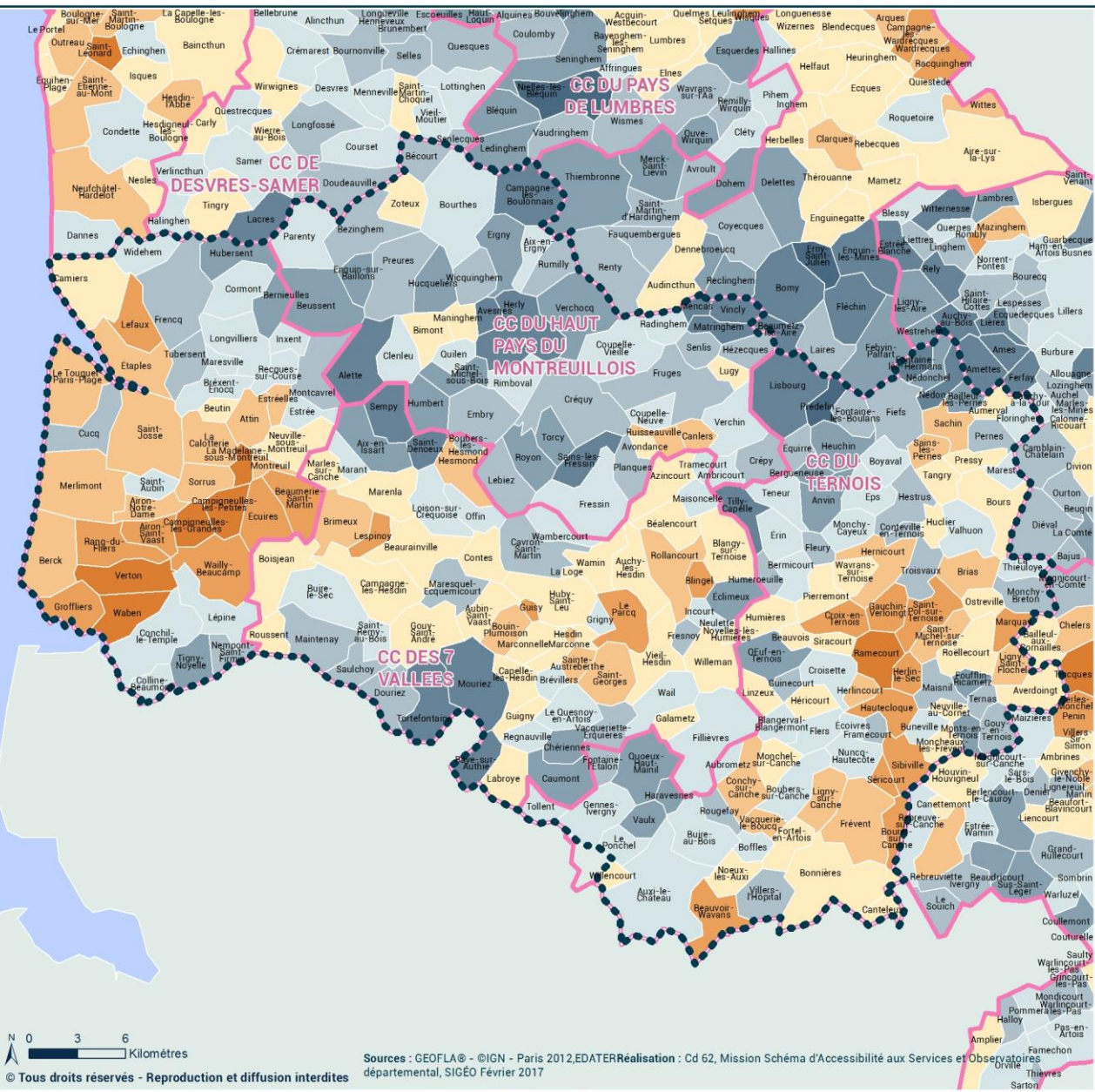
Malgré cette offre de transport, le territoire souffre d'un **manque de mobilité de sa population**. D'importants **freins psychologiques** à l'utilisation des transports en commun sont constatés chez certains publics, en particulier les personnes en situation de précarité sociale, mais également les jeunes. Cette problématique se rencontre le plus souvent dans les quartiers prioritaires où la population est déjà peu mobile (faible motorisation) et constituent souvent des freins à l'emploi.

Légende



Composition de l'indicateur :

- Part des ménages sans voiture, 2013
- Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
- Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
- Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
- Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
- Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015



La mobilité du Montreuillois-Ternois s'organise principalement autour des itinéraires routiers et notamment celui de la RD 939 qui le traverse d'Ouest en Est. L'autoroute A16 et la RD 901 sur le littoral et les RD 928, 941 et 916 dans les terres assurent les liaisons Nord-Sud. Le territoire dispose d'une offre de transports en commun limitée (Taux de motorisation des ménages de 84,8%, PdC 81,1% -2013), le développement des alternatives étant quant à lui rendu difficile par l'échelle des distances du territoire. Le Nord du Montreuillois-Ternois, intégré au cœur rural du Pas-de-Calais, la frange avec la Somme sont les plus exposés à l'éloignement des pôles d'attractivités et aux difficultés de déplacement.

Légende

114 communes communes

Territoire
 EPCI au 1er janvier 2017

Faible capacité & forts besoins ← → Forte capacité & faibles besoins

Composition de l'indicateur :

- Part des ménages sans voiture, 2013
- Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016
- Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013
- Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013
- Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013
- Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015

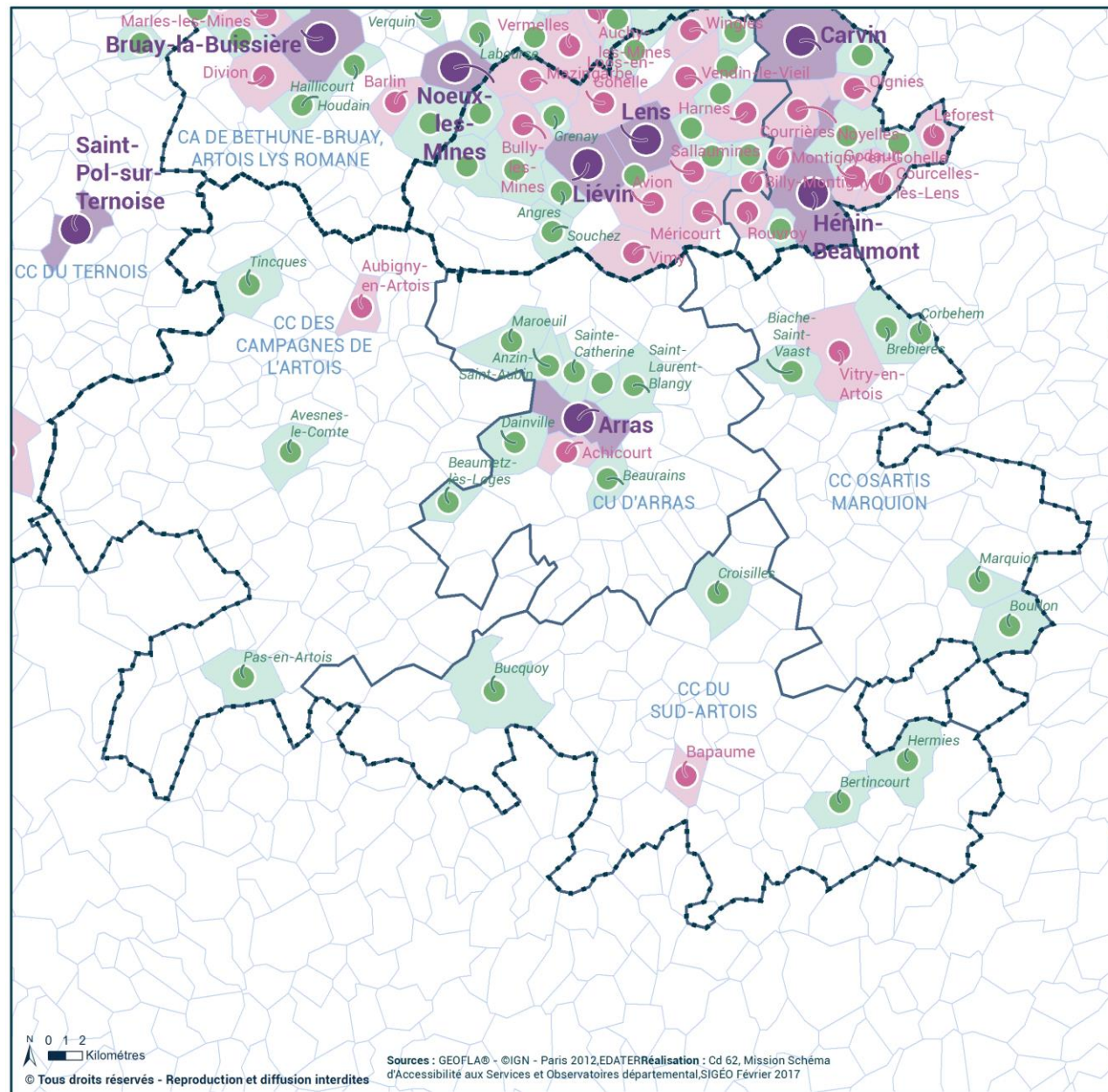


Pas-de-Calais

Le Département

Cartes territoriales : armature territoriale et pôles de services





N 0 1 2
Kilomètres
© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017

Légende

Pôles de services :

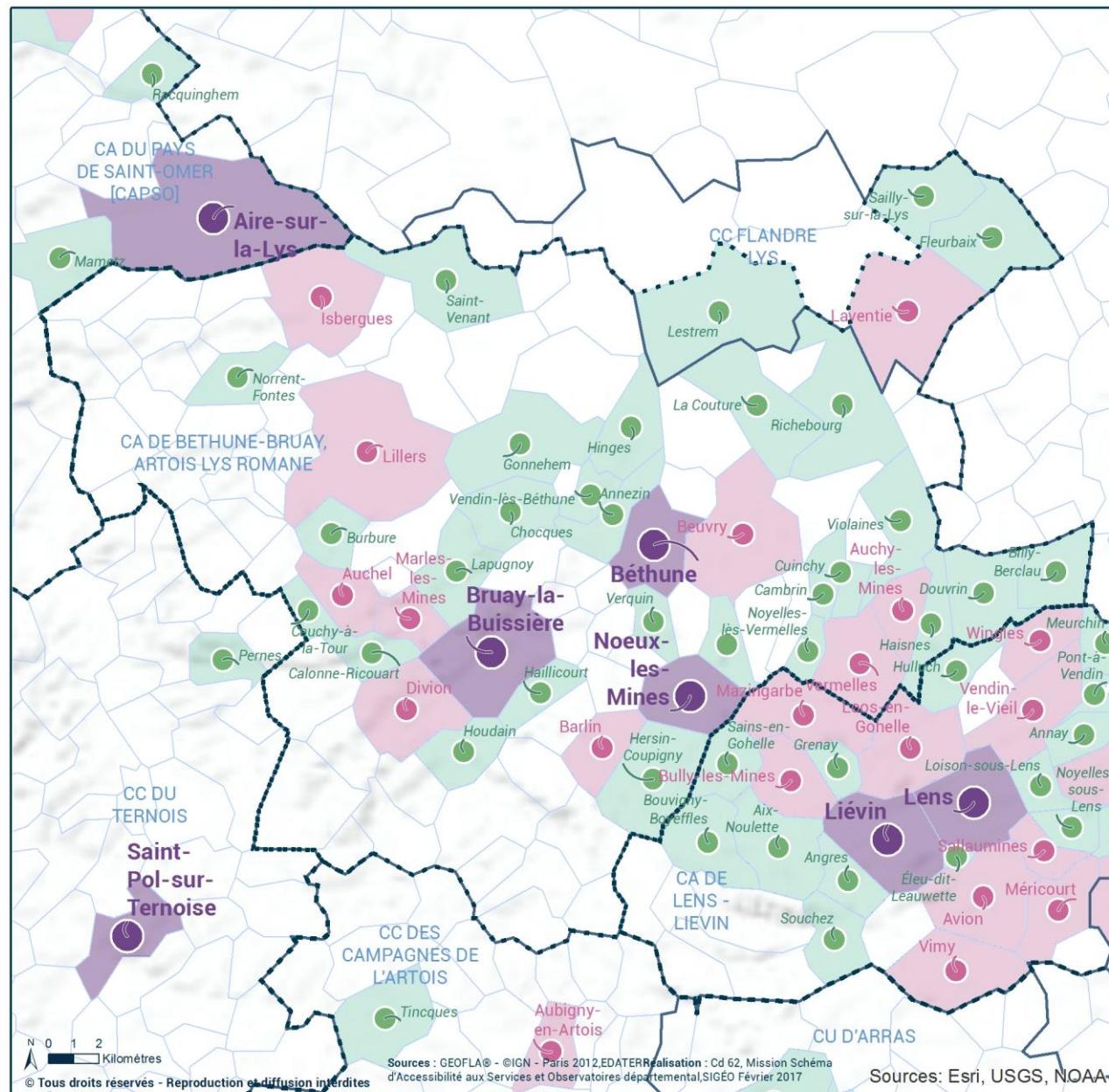
- supérieurs: 1 dans le territoire
- intermédiaires: 4 dans le territoire
- de proximité: 20 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoires d'intervention du département

L'Arrageois est un territoire diversifié qui s'organise autour d'un maillage structuré. Le pôle supérieur du territoire, constitué d'Arras et sa première couronne, concentre un grand nombre de services en particulier liés à ses fonctions de chef-lieu (services administratifs, hospitaliers, universitaires...).

Au sud et à l'est du territoire, Bapaume, Vitry-en-Artois, Biache-Saint-Vaast et Aubigny-en-Artois constituent des pôles intermédiaires. Ces communes regroupent des services au public qui rayonnent, que ce soit en milieu rural autour de Bapaume, Aubigny-en-Artois ou le long de l'axe Arras-Douai.

Un certain nombre de pôles de proximité rayonnent localement dans des secteurs plus ruraux. C'est le cas, notamment, de Marquion, de Pas-en-Artois, de Croisilles et d'Avesnes-le-Comte. Ces communes sont peu denses mais leur localisation dans des zones rurales peu dotées en services explique leur rayonnement.



Légende

Pôles de services :

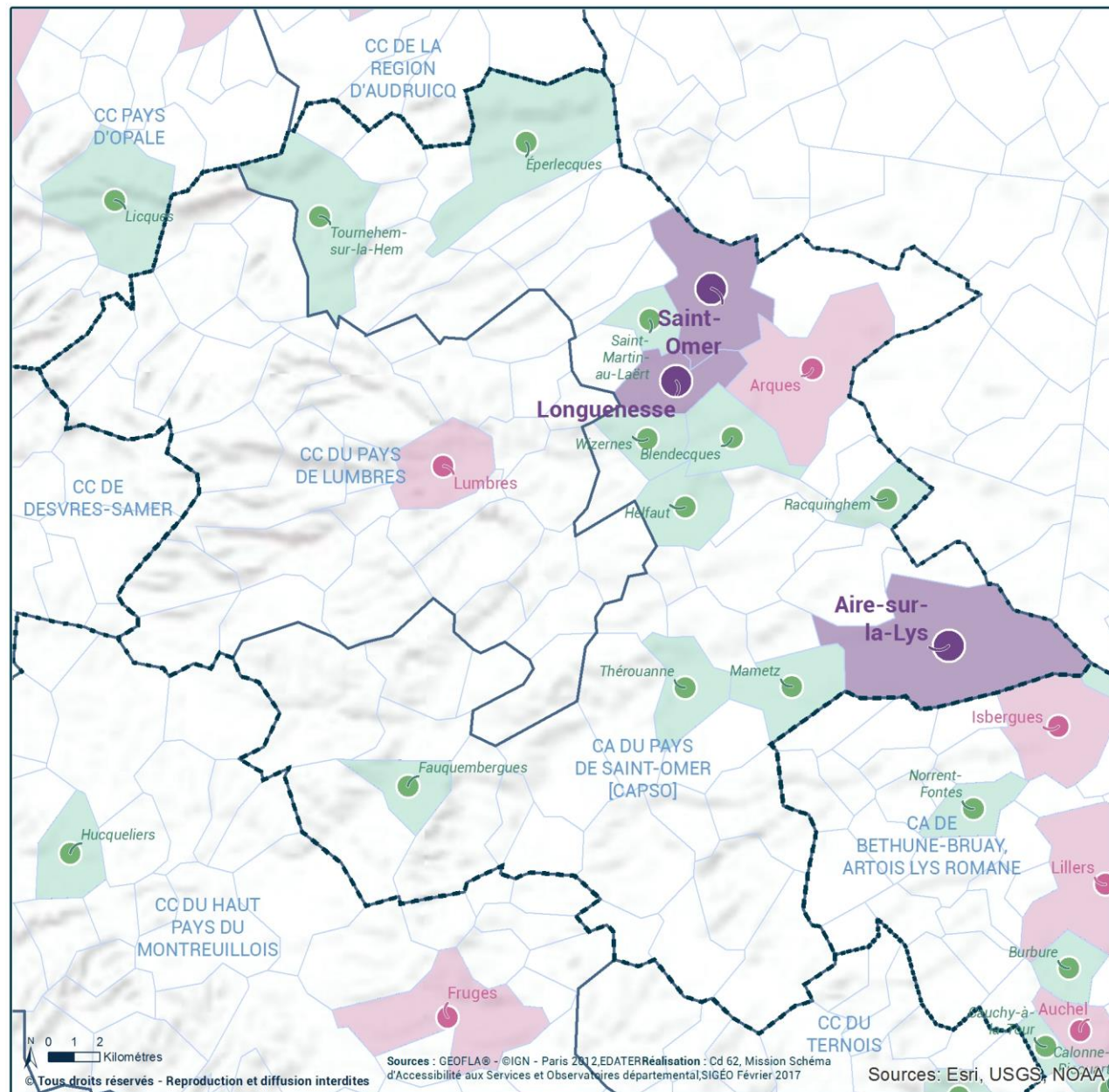
- supérieurs: 3 dans le territoire
- intermédiaires: 10 dans le territoire
- de proximité: 28 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoires d'intervention du département

L'Artois est un territoire multipolarisé qui ne s'organise pas autour d'un pôle unique mais qui s'appuie sur un **maillage très diversifié**.

L'offre de services se concentre essentiellement dans les pôles supérieurs de Béthune-Bruay et Noeux-les-Mines. Ces communes regroupent de nombreux services au public qui rayonnent. En parallèle, l'arc minier qui s'étend d'Auchel à Billy-Berclau concentre un certain nombre de pôles locaux. Le développement des zones commerciales ces dernières années a certes permis d'y améliorer l'offre mais engendre aujourd'hui de nombreuses fermetures de commerces de proximité, d'épiceries dans les centres-bourgs, y compris dans les communes de taille importante comme à Bruay-la-Buissière.

Plus au nord, Lillers et Isbergues constituent des pôles intermédiaires qui rayonnent dans les communes rurales. Néanmoins, ce secteur connaît des tensions sur le maintien de certains services au public (trésorerie d'Isbergues, boulangeries, boucheries...). La proximité d'Aire-sur-la-Lys (territoire de l'Audomarois), qui exerce des fonctions de centralité sur le nord de l'Artois, permet d'offrir un certain niveau de service.



L'armature territoriale de l'Audomarois s'appuie sur un maillage satisfaisant en quantité et qualité au regard du contexte du territoire. L'aire Saint-Omer-Arques-Longuenesse constitue le principal pôle supérieur avec une armature commerciale dense et la présence d'une activité industrielle forte (Arc International). Le second pôle supérieur d'Aire-sur-la-Lys concentre services et équipements structurants. Les pôles de Théroüanne, Fauquembergues, Eperlecques et Lumbres complètent le maillage.

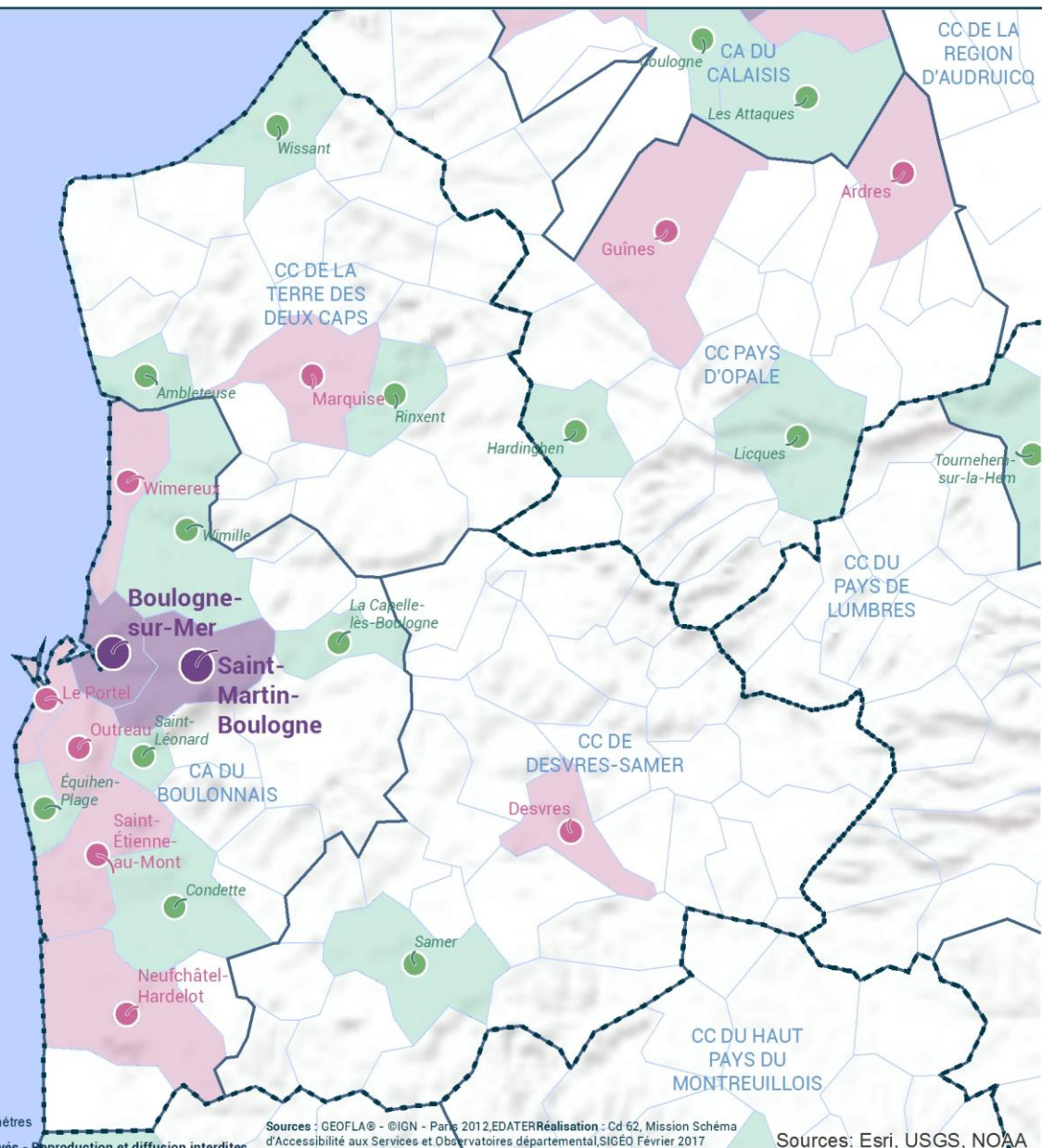
Grâce à cette organisation, 74% des communes bénéficient d'un accès à un pôle de service intermédiaire ou supérieurs ce qui est satisfaisant au regard du caractère rural du territoire.

Légende

Pôles de services :

- supérieurs: 3 dans le territoire
- intermédiaires: 2 dans le territoire
- de proximité: 10 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoires d'intervention du département



L'armature territoriale du Boulonnais montre l'existence d'une offre dense principalement concentrée sur l'agglomération, avec une continuité de nombreux pôles de services.

Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne constituent des pôles de services supérieurs avec une armature commerciale importante. De nombreuses communes situées sur le littoral de l'agglomération ont un rôle de pôles intermédiaires et de proximité. Les deux bourgs centres Marquise et Desvres ont un rôle de pôle intermédiaire. Samer, Ambleteuse, et Wissant, des pôles de proximité.

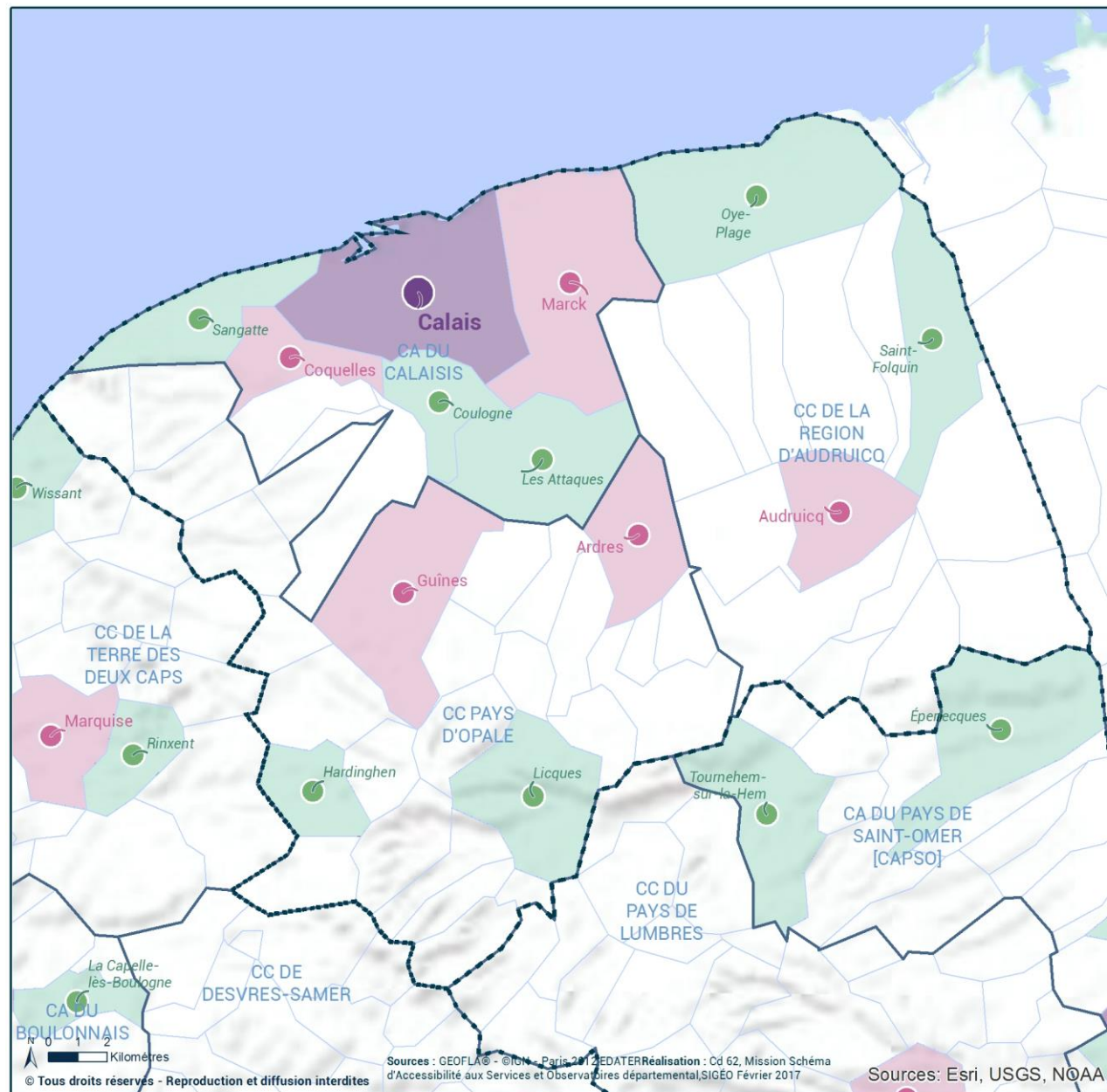
Plus globalement, s'agissant des services au public, leur présence se concentre principalement à Boulogne-sur-Mer. Les bourgs centres accueillent des espaces mutualisés. Les communes situées sur le littoral, bénéficient d'une attractivité touristique (Site des 2 Caps labellisé Grand site de France). Toutefois, la présence physique de certains services publics diminue (agences Pôle emploi, bureaux de poste...), de même que l'amplitude horaire pour l'accueil de public. Des tensions autour du maintien de services sont constatées.

Légende

Pôles de services :

- supérieurs: 2 dans le territoire
- intermédiaires: 7 dans le territoire
- de proximité: 9 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoires d'intervention du département



Légende

Pôles de services :

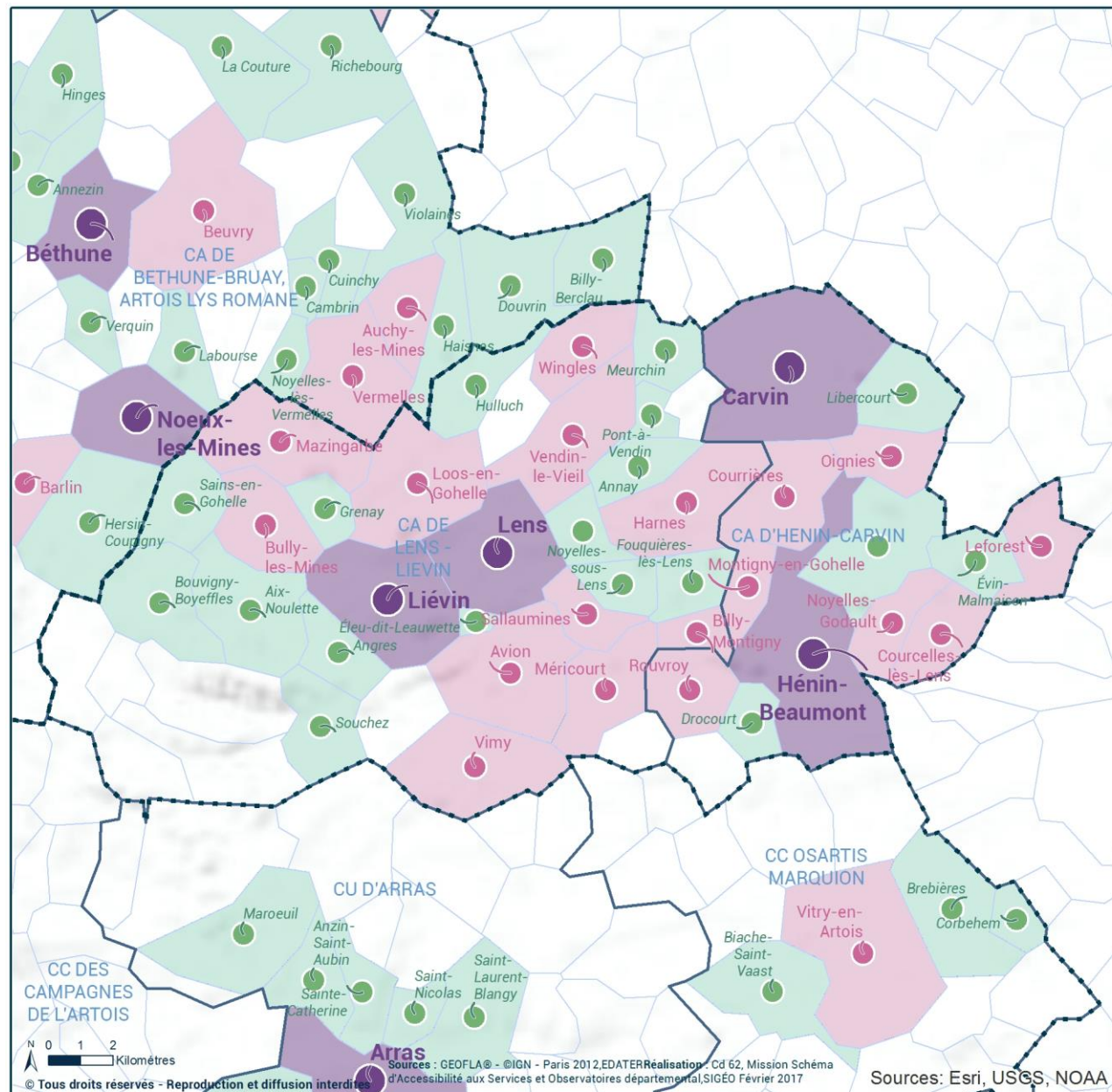
- supérieurs: 1 dans le territoire
- intermédiaires: 5 dans le territoire
- de proximité: 7 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- ⋯ Territoires d'intervention du département

L'armature territoriale du Calaisis montre l'existence d'une offre dense principalement concentrée sur l'agglomération, avec une continuité de nombreux pôles de services. Calais constitue un pôle de services supérieurs (Calais concentre de nombreuses structures éducatives, un pôle universitaire, les principaux équipements sportifs et culturels). Les principales communes bourgs-centres ont un rôle de pôle intermédiaire et de proximité avec des équipements de qualité.

Les équipements sportifs, culturels, de loisirs sont également orientés vers la nature, le tourisme, en lien avec le positionnement maritime, et ils participent à l'attractivité du territoire (centres nautiques, bases de voile, golf, Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode...).

S'agissant des services publics, leur présence se concentre principalement à Calais. Les bourgs centres accueillent néanmoins des espaces mutualisés intéressants pour la population (Guînes, Ardres, Audruicq). Toutefois, certains services publics disparaissent ou réduisent leur activité (agences Pôle emploi, bureaux de poste, CAF...), de même que l'amplitude horaire pour l'accueil de public. Des tensions autour du maintien de services sont constatées.



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites. Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation - Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Février 2017. Sources: Esri, USGS, NOAA

Légende

Pôles de services :

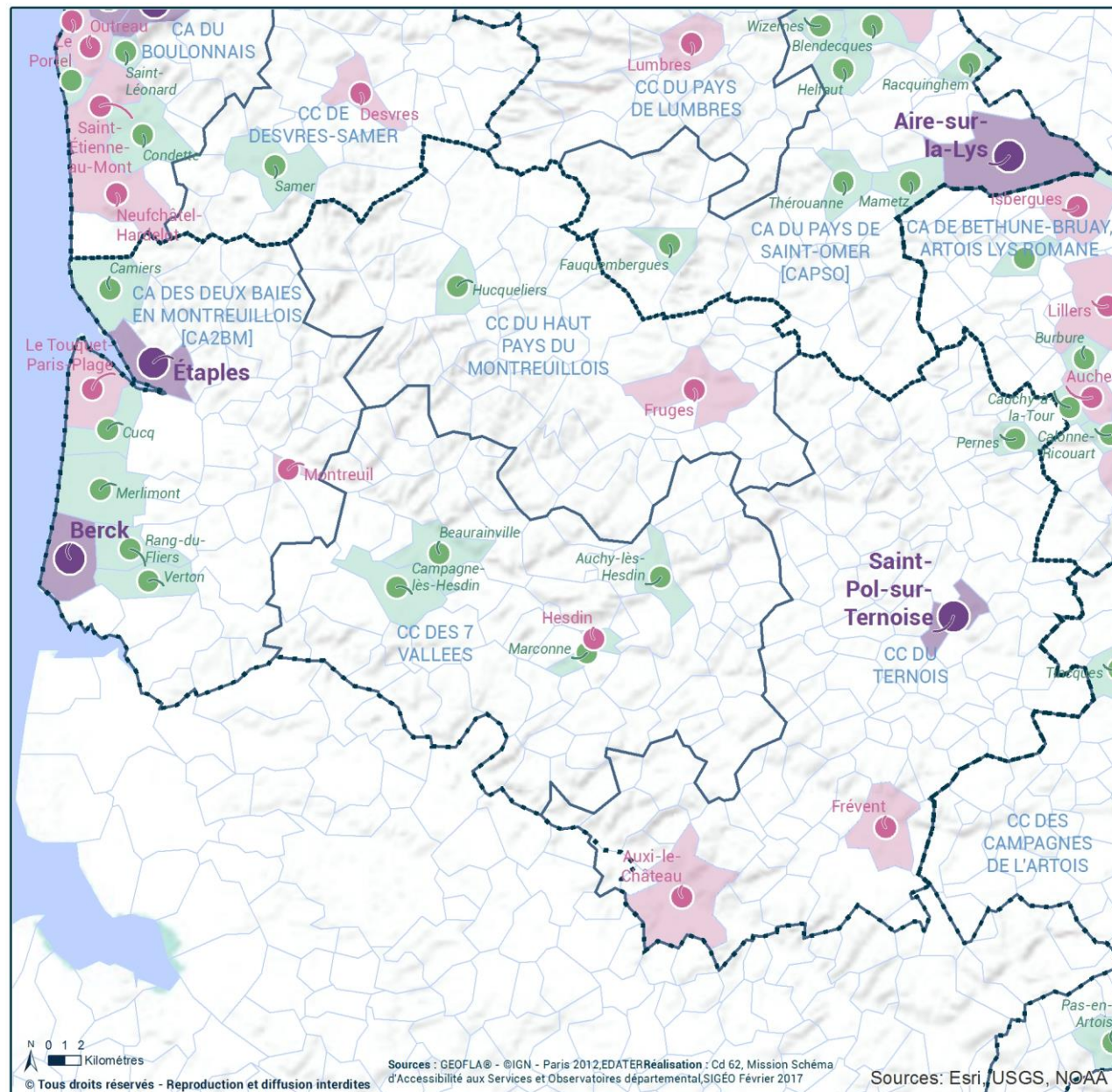
- supérieurs: 4 dans le territoire
- intermédiaires: 18 dans le territoire
- de proximité: 18 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- ⋯ Territoires d'intervention du département

L'armature territoriale de Lens-Hénin montre l'existence d'une offre dense et d'une continuité de nombreux pôles de services. Ce profil de territoire multi-polarisé est une caractéristique du bassin minier.

Les communes de Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin constituent des pôles supérieurs avec une armature commerciale dense, en particulier sur le secteur d'Hénin-Noyelles-Godault qui accueille une zone industrielle et commerciale de rayonnement régional. Cette zone concentre une offre très importante en commerces de tous types et l'arrêt de bus qui la dessert enregistre d'ailleurs le plus de montées et de descentes dans le territoire. Il est à noter que dans ces zones dont l'extension se poursuit, les supermarchés « hard-discount » remplacent souvent les épiceries et autres petits commerces alimentaires de proximité (boulangeries, boucheries...).

Le reste du territoire se compose de pôles intermédiaires ou de proximité, à l'exception des Collines de l'Artois qui bénéficient toutefois de la proximité d'autres pôles qui rayonnent dans le bassin de vie.



N 0 1 2
Kilomètres
© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017

Sources: Esri, USGS, NOAA

Légende

Pôles de services :

- supérieurs: 3 dans le territoire
- intermédiaires: 6 dans le territoire
- de proximité: 11 dans le territoire

- Communes
- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoires d'intervention du département

L'armature territoriale du Montreuillois-Ternois s'appuie sur un maillage au regard de son caractère rural. Le Littoral bénéficie d'une des 3 zones les plus denses et structurées du département, Montreuil se trouvant cependant plus isolé. Les 3 autres EPCI disposent de 2 à 4 pôles de services correspondant aux bourgs-centres hormis les 7 Vallées où les services sont plus dispersés. Les distances entre les pôles demeurent toutefois importantes et imposent, selon les besoins, des déplacements plus ou moins importants à la population. Le maillage des pôles de service demeure perfectible et essentiel à l'équité territoriale.

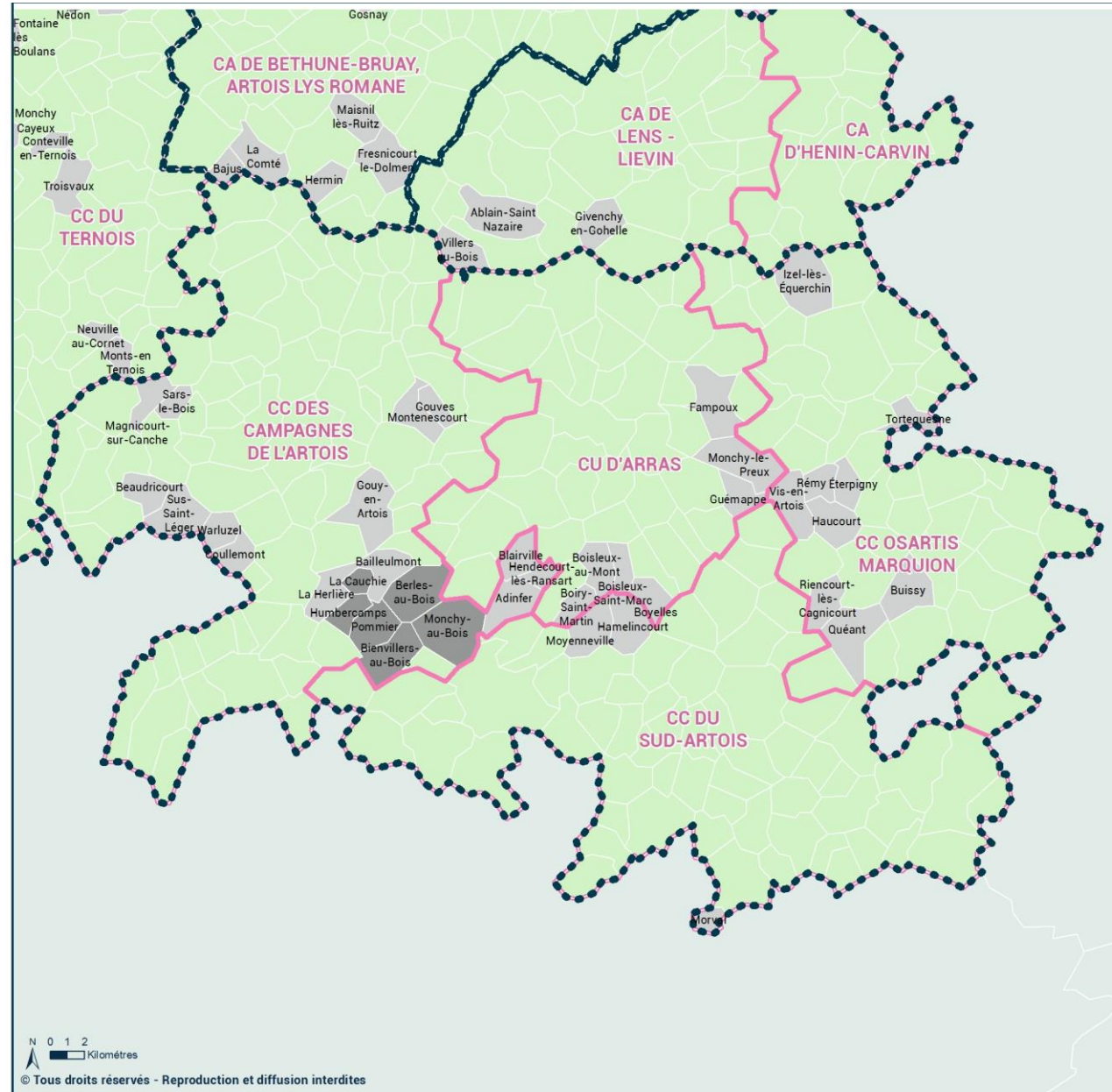


Pas-de-Calais

Le Département

Cartes territoriales: éloignement aux services





Légende

Superposition des zones grises pour les services de proximité, de niveau intermédiaires et supérieurs, 2015

- Un niveau de service (33)
- Deux niveaux de service (6)
- Trois niveaux de service (0)
- Aucun niveau de zones grises (216)

EPCI au 1er janvier 2017

Territoire

Entre () le nombre de communes dans le territoire

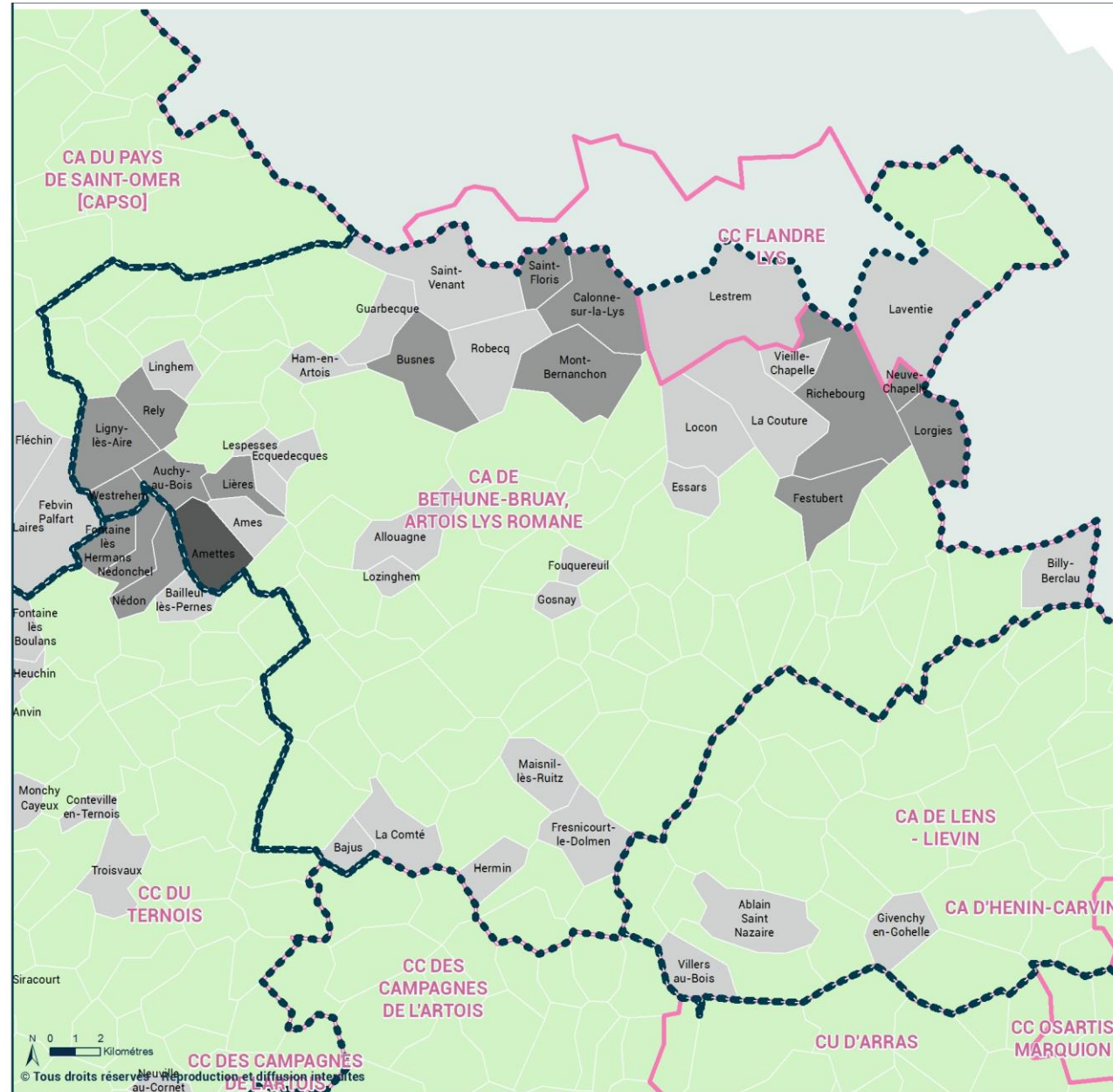
Sources :
 GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATERéalisation :Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017

D'une manière générale, l'Arrageois est plutôt bien doté par les équipements et les services au public, notamment dans les différents pôles du territoire et en particulier à Arras.

Une zone grise, où la densité de services de proximité est faible et où la population est éloignée des autres pôles est toutefois présente. Cette zone s'étend de l'ouest des Campagnes de l'Artois au sud d'Osartis-Marquion, en passant par la frange sud de la Communauté urbaine d'Arras.

Le secteur autour de Monchy-au-Bois fait partie des secteurs les plus déficitaires du Pas-de-Calais car il cumule des problématiques d'éloignement par rapport aux services de proximité et intermédiaires.

En ce qui concerne plus particulièrement les services publics, ce secteur est celui où le temps d'accès est le plus long du département pour se rendre dans une mairie équipée du dispositif spécifique aux cartes d'identité à compter d'avril 2017 (plus de 20 minutes en moyenne).



Légende

Superposition des zones grises pour les services de proximité, de niveau intermédiaires et supérieurs, 2015

- Un niveau de service (24)
- Deux niveaux de service (13)
- Trois niveaux de service (1)
- Aucun niveau de zones grises (66)

EPCI au 1er janvier 2017

Territoire

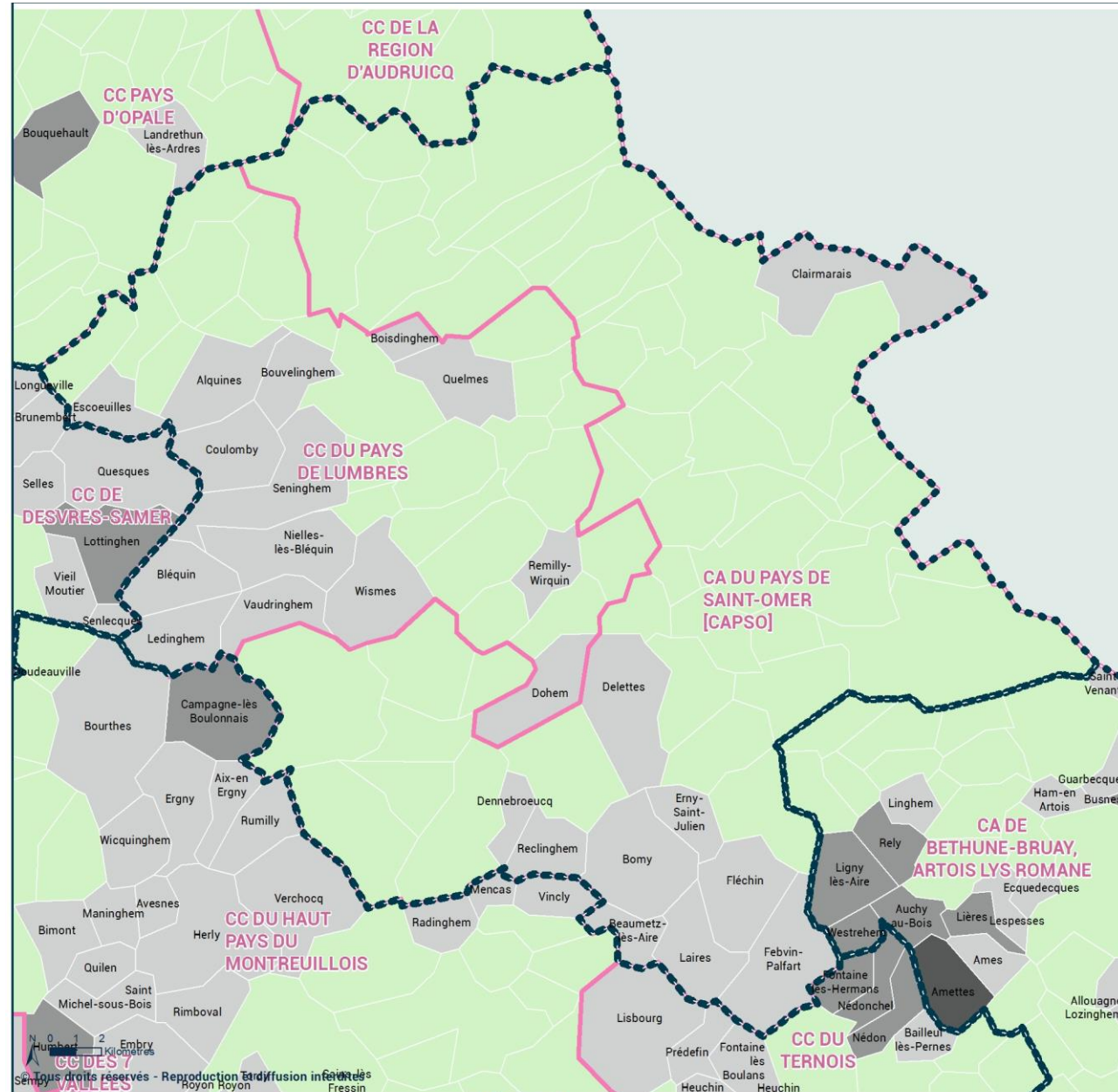
Entre () le nombre de communes dans le territoire

Sources :

GEOFLA® - © IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017

Compte tenu de la diversité territoriale et de la multipolarité de l'Artois, deux secteurs sont plus éloignés des services. La région rurale située à l'ouest de Lillers, aux franges avec le Ternois et l'Audomarois, est la zone qui cumule le plus de problématiques d'éloignement aux pôles de proximité, intermédiaires et supérieurs dans le Pas-de-Calais.

Le nord de l'Artois, d'Isbergues à Laventie, est également très peu doté en services. Ces secteurs correspondent aux régions où la population présente le plus de problèmes de mobilité.



Légende

Superposition des zones grises pour les services de proximité, de niveau intermédiaires et supérieurs, 2015

- Un niveau de service (24)
- Deux niveaux de service (0)
- Trois niveaux de service (0)
- Aucun niveau de zones grises (69)

EPCI au 1er janvier 2017

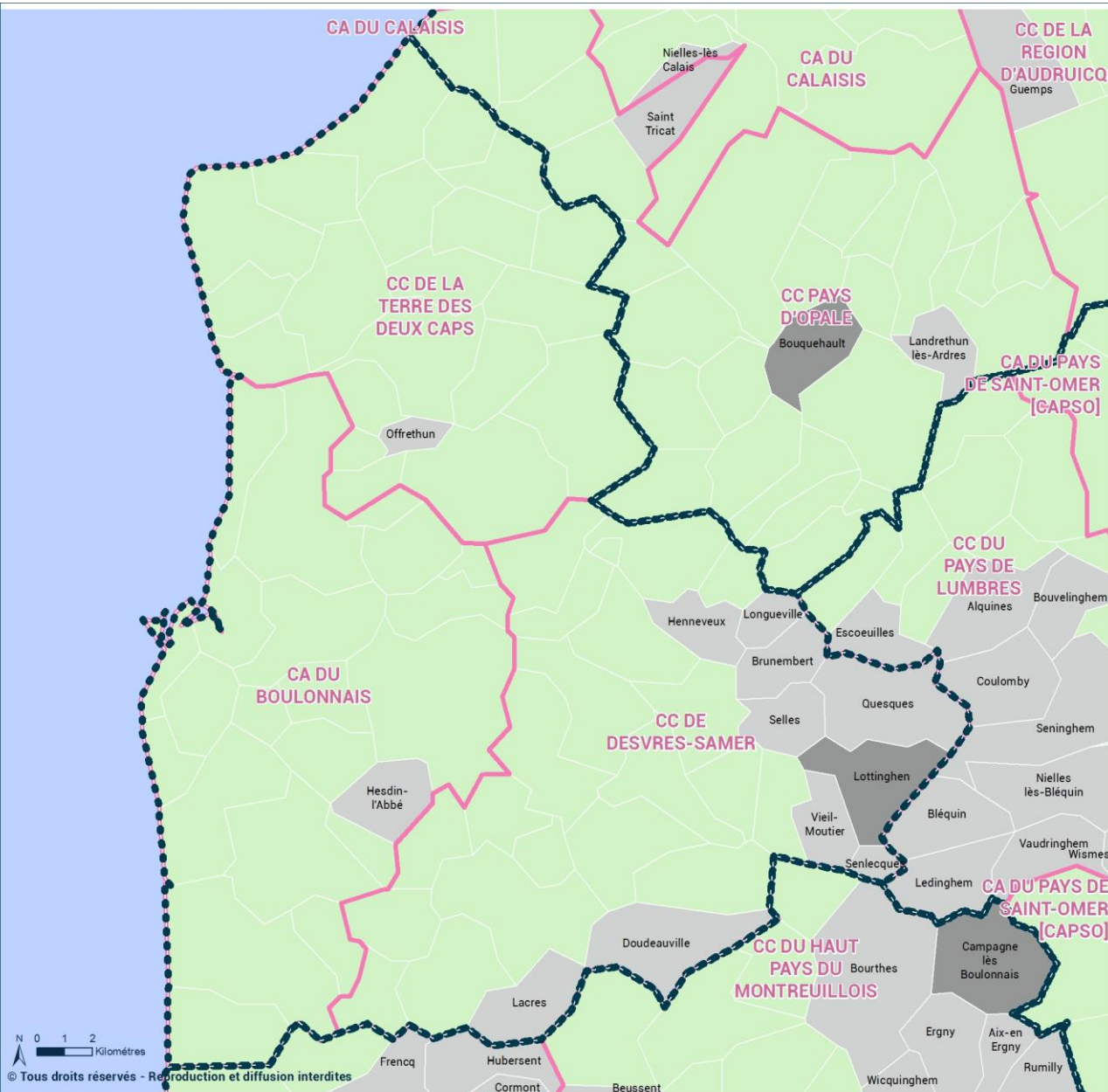
Territoire

Entre () le nombre de communes dans le territoire

Sources :

GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017

24 communes en zone grise pour un seul niveau de service se situent au sud et à l'Ouest de l'Audomarois. Ces secteur partageant la même situation que les communes des Communautés de Communes de Desvres-Samer, du Haut Pays du Montreuillois ou encore de Ternois Com, cœur rural du Département.



Seules quelques communes situées aux franges sud-est du territoire Boulonnais, de Longueville à Lacres, sont plus éloignées des services de proximité.

Légende

Superposition des zones grises pour les services de proximité, de niveau intermédiaires et supérieurs, 2015

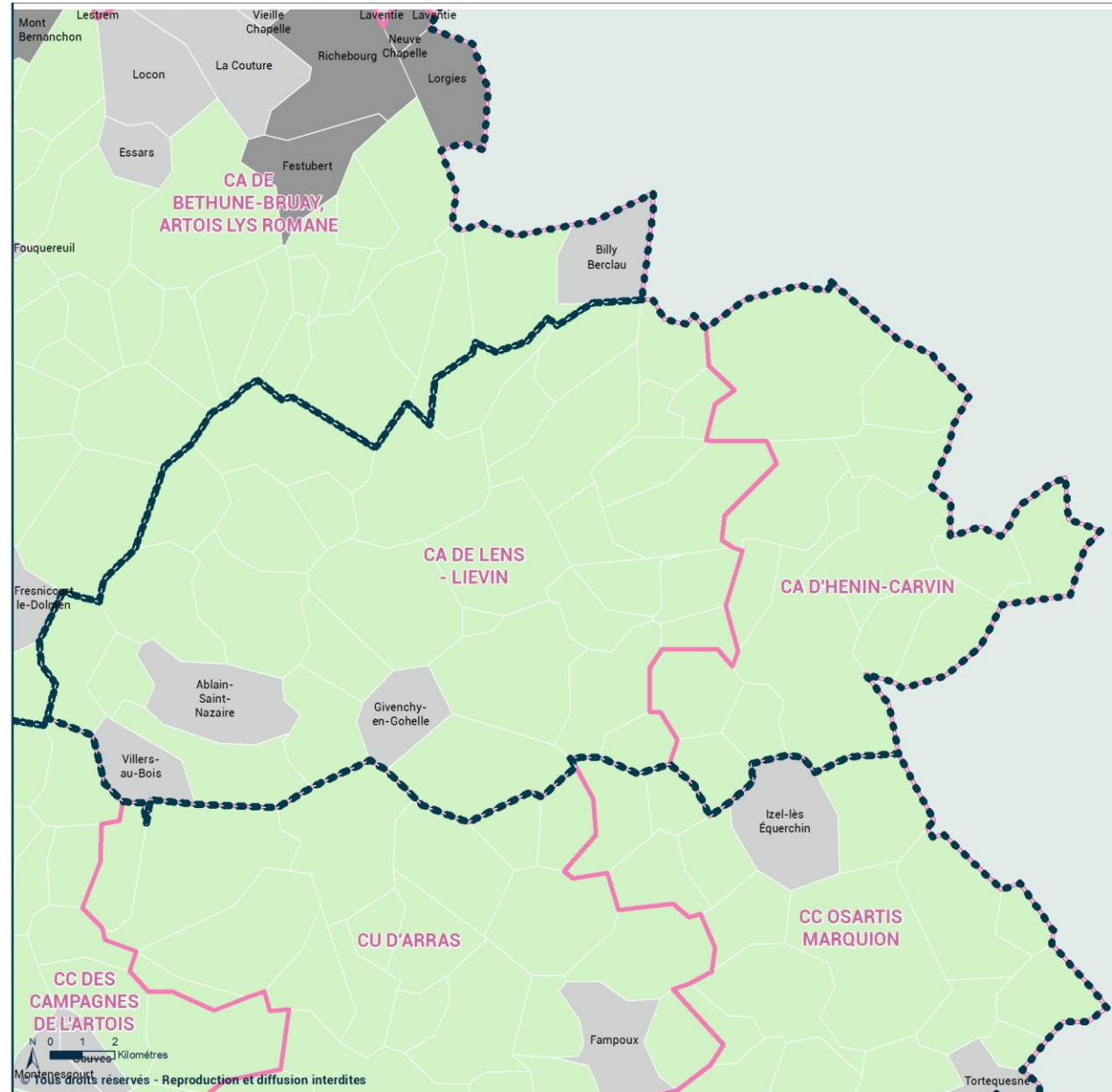
- Un niveau de service (11)
- Deux niveaux de service (1)
- Trois niveaux de service (0)
- Aucun niveau de zones grises (62)

EPCI au 1er janvier 2017

Territoire

Entre () le nombre de communes dans le territoire

Sources :
GEOFLA® - © IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017



Seules quelques communes situées aux franges sud-ouest de l'agglomération de Lens-Liévin sont plus éloignées des services de proximité que le reste du territoire.

Légende

Superposition des zones grises pour les services de proximité, de niveau intermédiaires et supérieurs, 2015

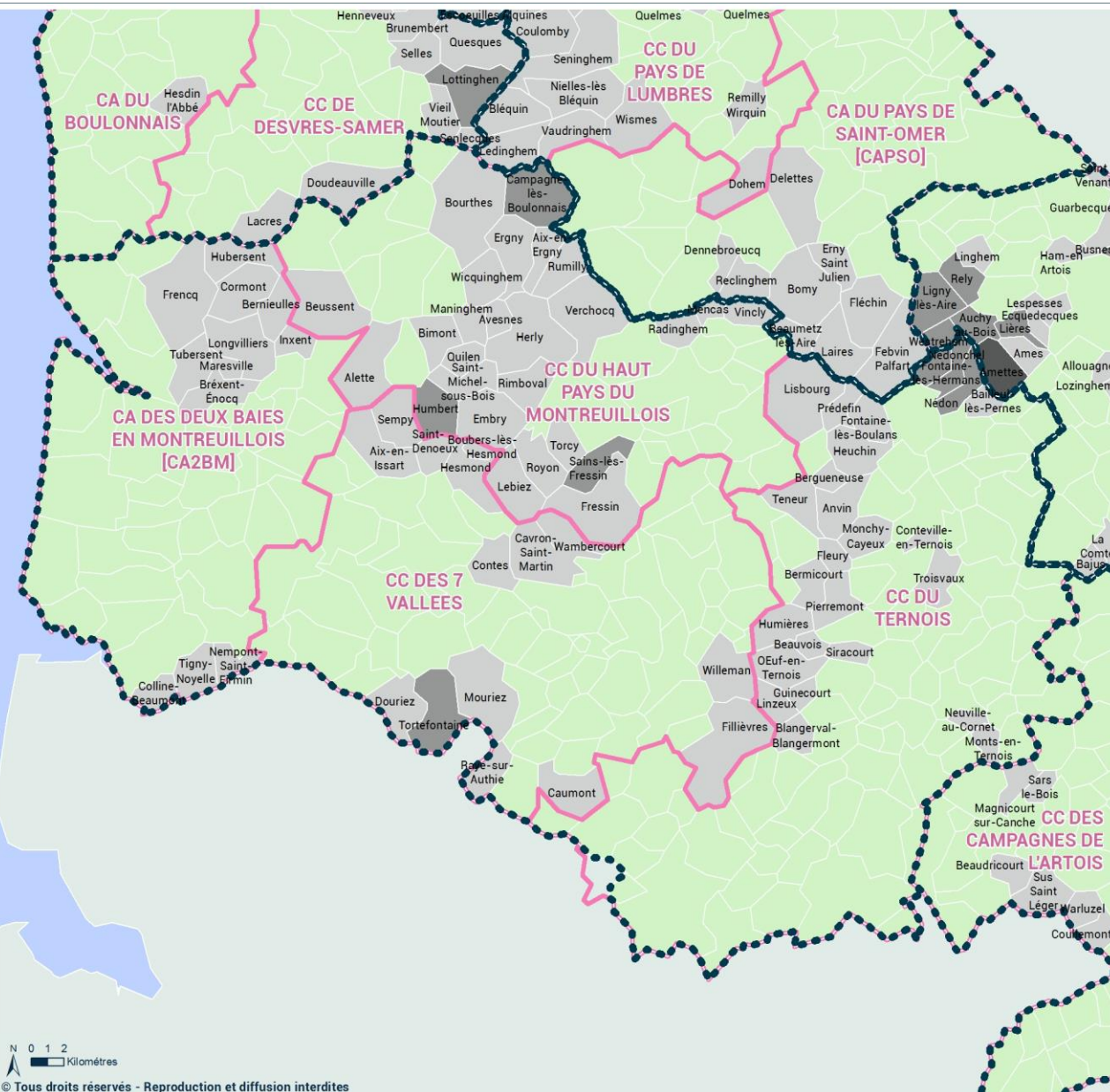
- Un niveau de service (3)
- Deux niveaux de service (0)
- Trois niveaux de service (0)
- Aucun niveau de zones grises (47)

EPCI au 1er janvier 2017

Territoire

Entre () le nombre de communes dans le territoire

Sources : GEOFLA® - © IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017



70% des communes bénéficient d'un accès à un pôle de service intermédiaire ou supérieur ce qui est satisfaisant au regard du caractère rural du territoire.

Les 72 communes ayant accès à un seul niveau de service se situent majoritairement dans le cœur rural mais aussi sur un axe entre les Communautés de Communes Ternois Com, Haut pays du Montreuillois et 7 Vallées. Quelques communes limitrophes de la Somme se trouvent isolées des services des 2 départements. L'absence de pôles supérieurs induit une forte dépendance extérieure pour l'accès à certains services.

Légende

Superposition des zones grises pour les services de proximité, de niveau intermédiaires et supérieurs, 2015

- Un niveau de service (72)
- Deux niveaux de service (7)
- Trois niveaux de service (0)
- Aucun niveau de zones grises (188)

- EPCI au 1er janvier 2017
- Territoire

Entre () le nombre de communes dans le territoire

Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental, SIGÉO Février 2017

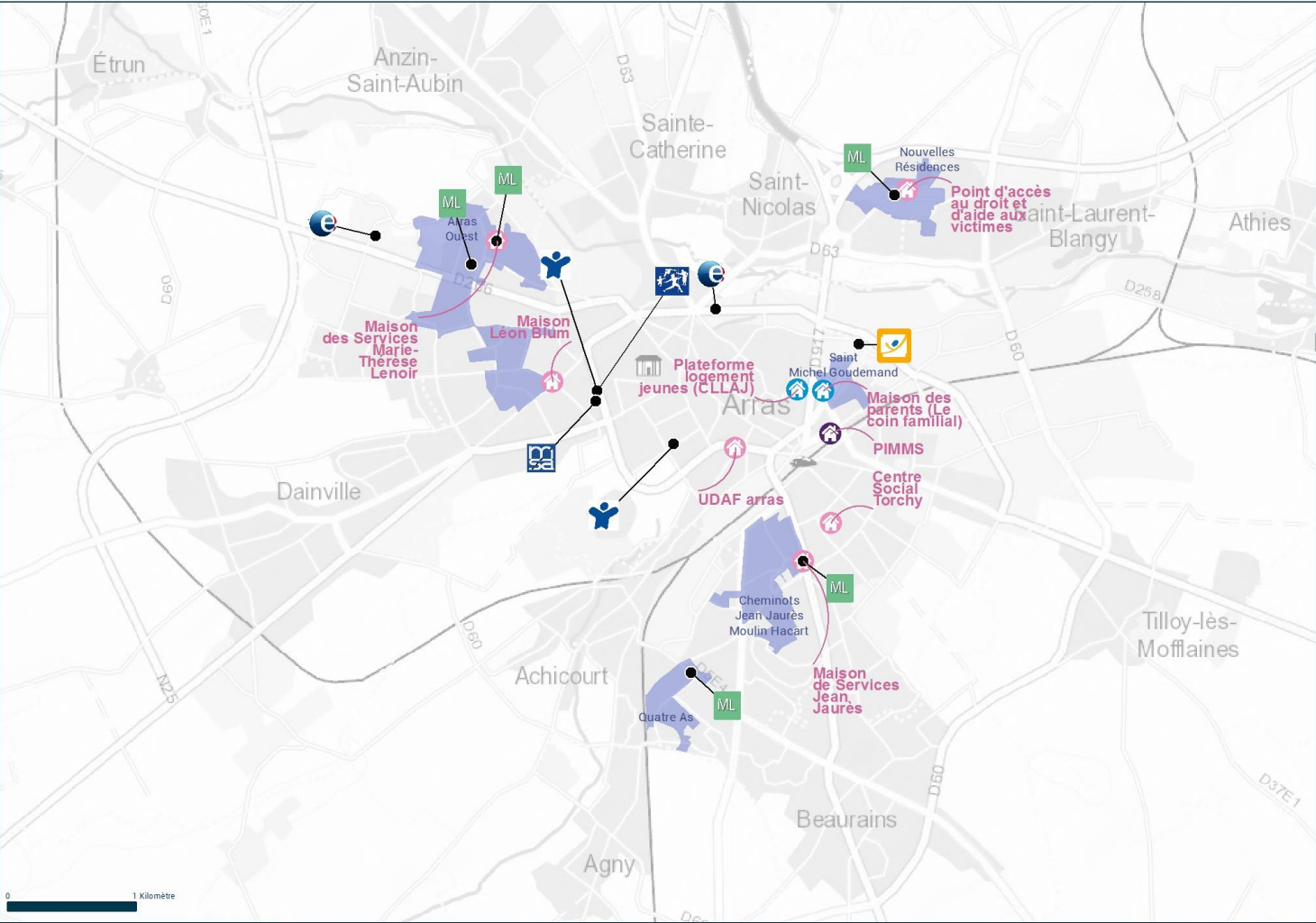


Pas-de-Calais

Le Département

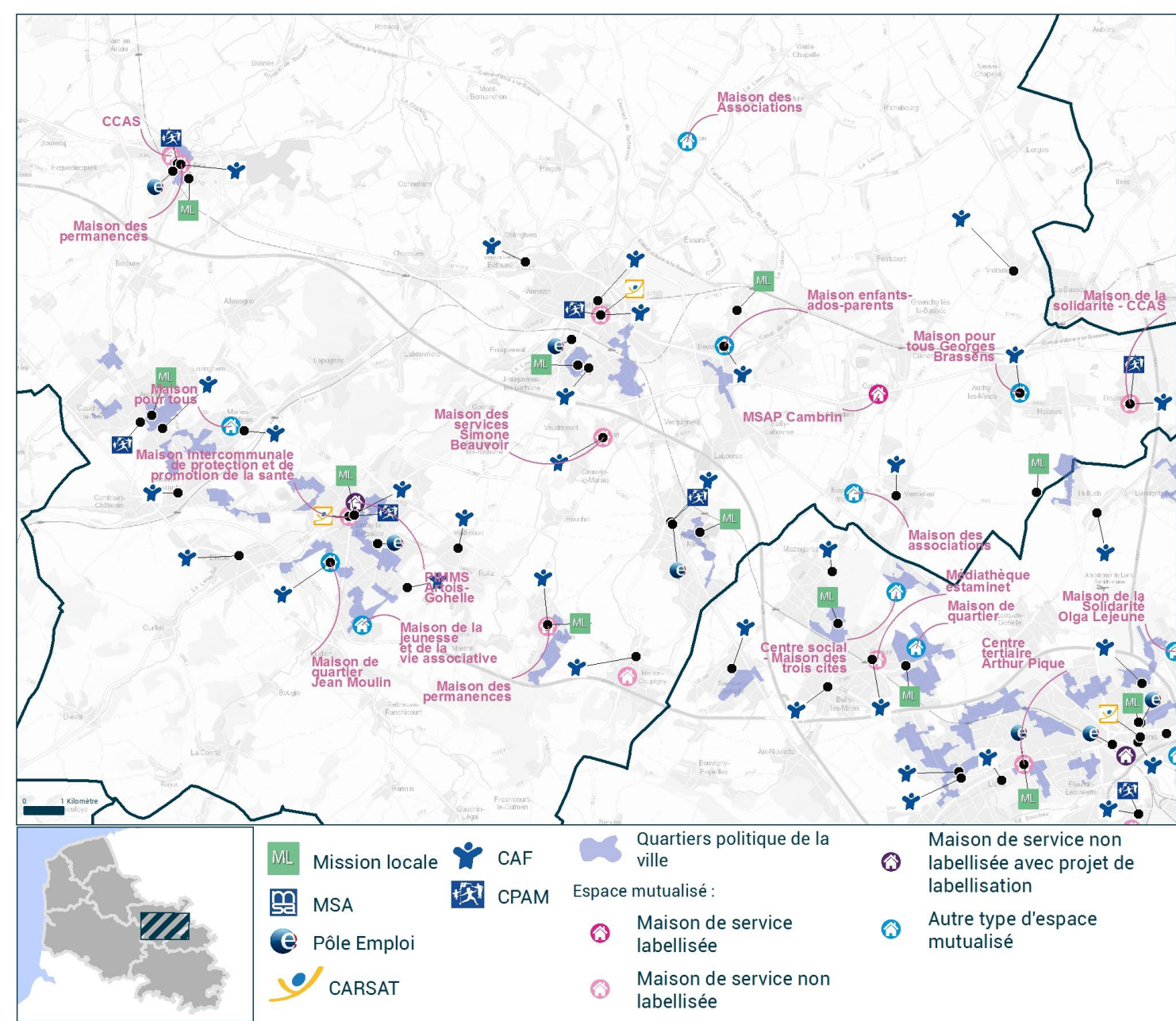
Cartes territoriales : opérateurs et quartiers politique de la ville



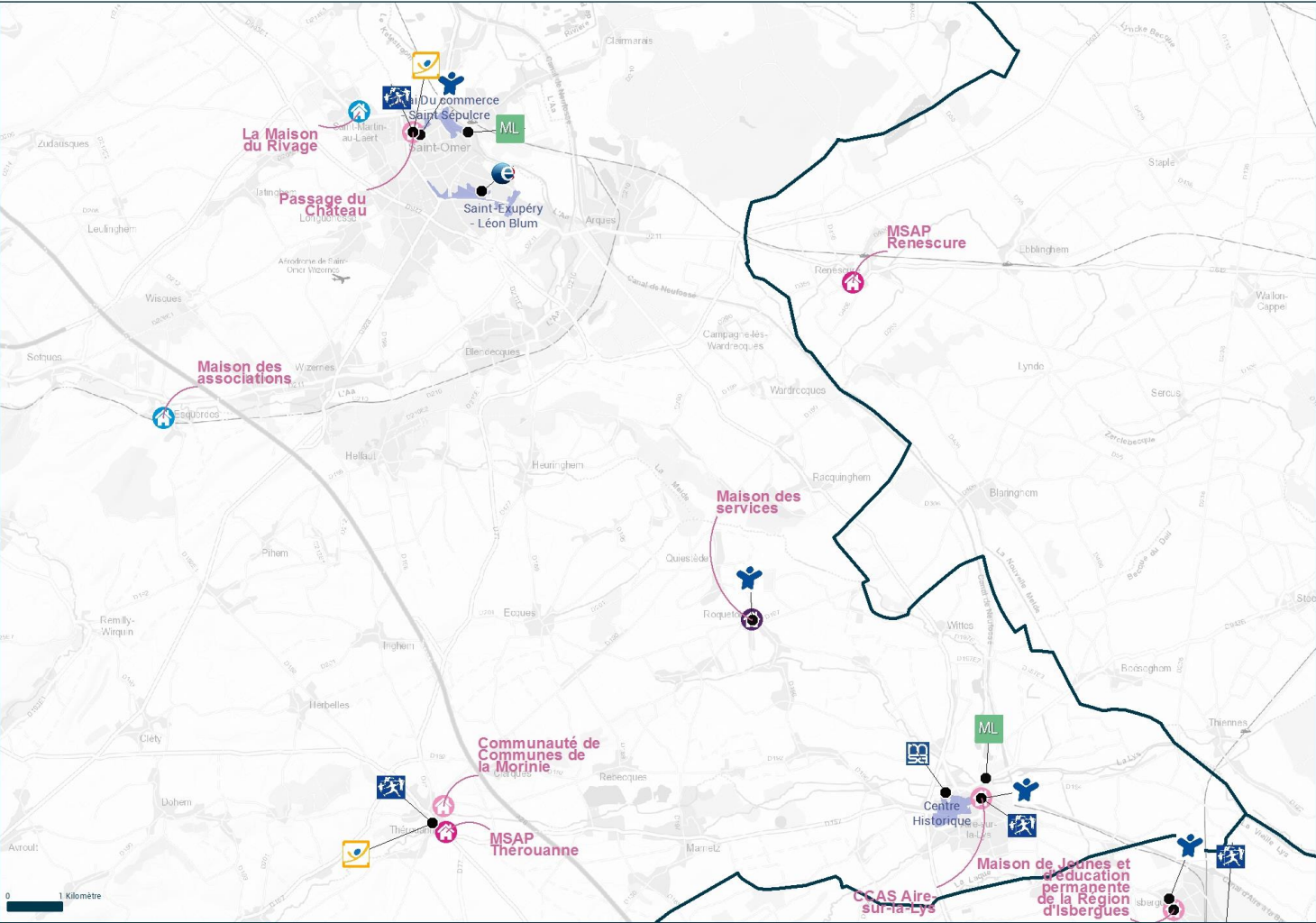


- | | | | |
|----------------|------|--|---|
| Mission locale | CAF | Quartiers politique de la ville | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA | CPAM | Espace mutualisé :
Maison de service labellisée | Autre type d'espace mutualisé |
| Pôle Emploi | | Maison de service non labellisée | |
| CARSAT | | | |

L'offre de services étant très concentrée sur Arras, **les quartiers prioritaires sont globalement peu dotés**. La présence d'espaces mutualisés de services au public, comme la maison de services Jean Jaurès et la maison de services Marie-Thérèse Lenoir, permet de favoriser l'accès aux services publics. D'autres quartiers, comme les 4AS et Cheminot-Jean-Jaurès, sont éloignés des services. Ces secteurs étant relativement enclavés, le principal enjeu porte sur l'amélioration de l'accès aux services présents à l'extérieur tout en conservant une offre de proximité adaptée.

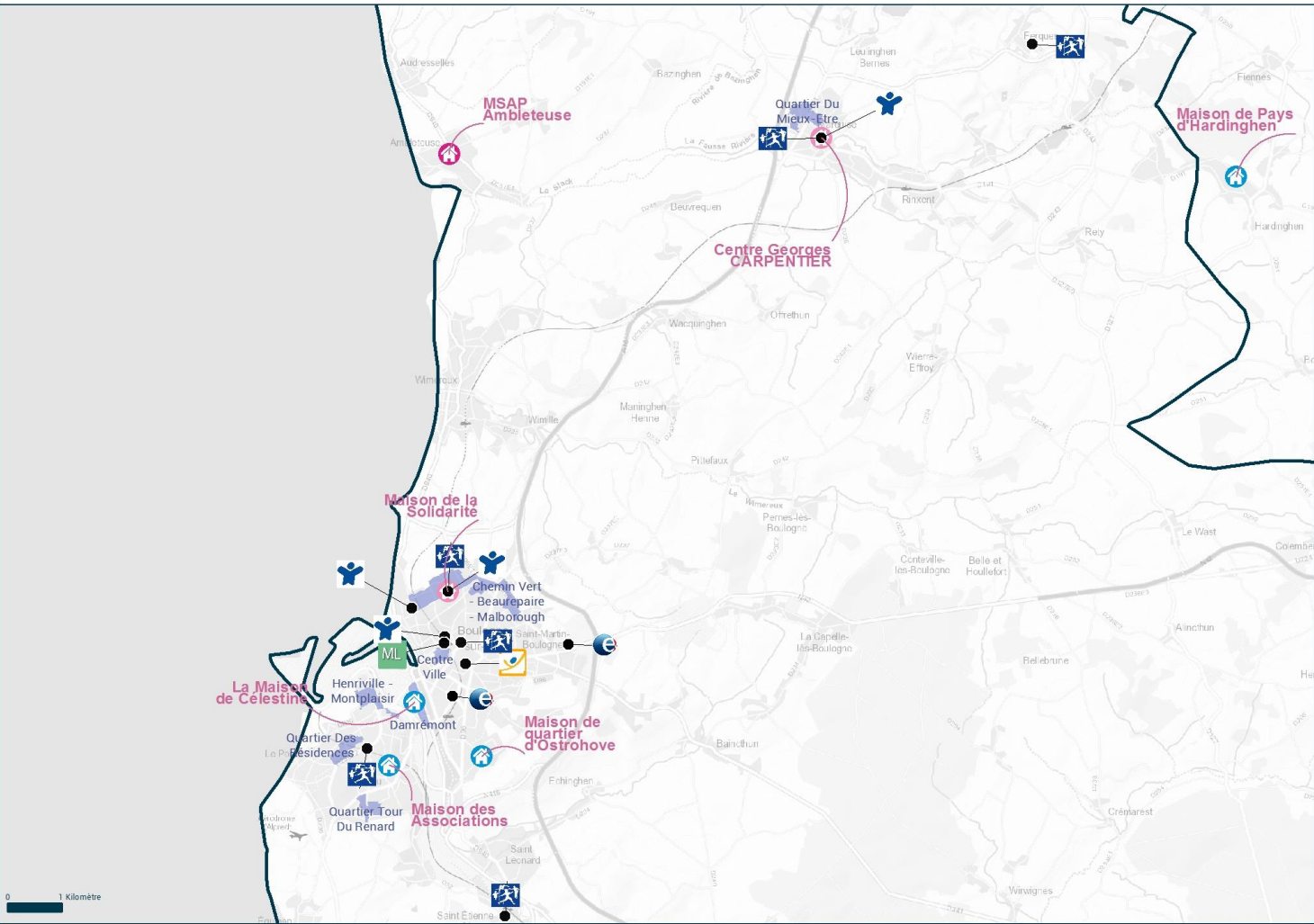


Les quartiers ne bénéficient pas toujours d'un bon maillage d'équipements de service au public même si la présence d'équipements culturels, sportifs et de loisirs est à relever. Majoritairement, les services se concentrent dans les centres-villes ou centres-bourgs, pas toujours situés à proximité directe des quartiers. A Béthune par exemple, le sud du quartier de la rue de Lille est à près de 3 km du centre-ville. Les quelques quartiers prioritaires comme à Lillers, Noeux-les-Mines ou Bruay accueillent des services, d'agences ou de permanences d'opérateurs nationaux au sein d'espaces mutualisés comme les CCAS, les maisons de quartiers ou le PIMMS Artois-Gohelle. D'autres secteurs sont très peu dotés. Les services sont localisés à l'extérieur des quartiers, à l'exception de sites qui accueillent des permanences du Département (permanences sociales, consultations d'enfants...).



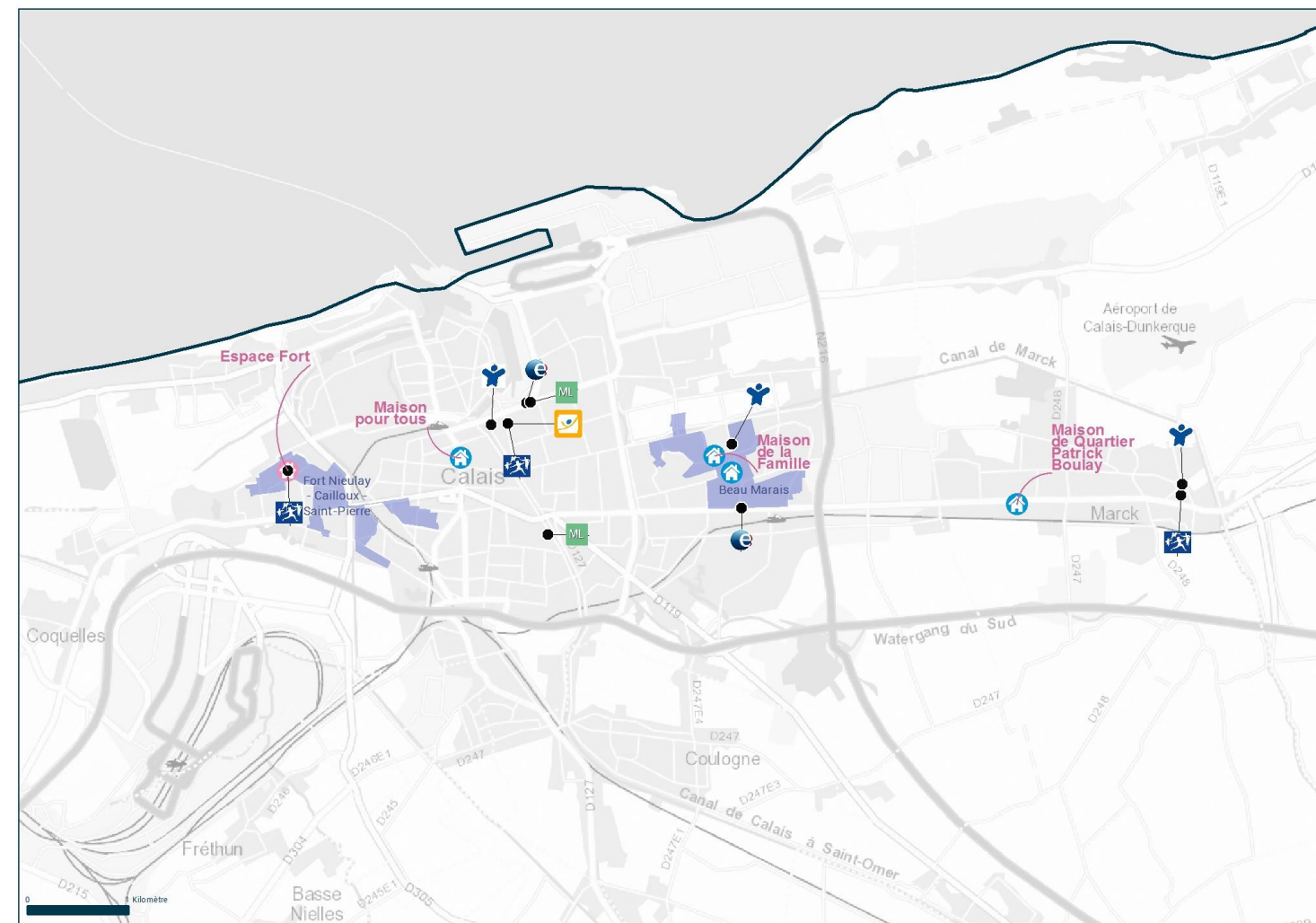
- | | | | |
|----------------|------|----------------------------------|---|
| Mission locale | CAF | Quartiers politique de la ville | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA | CPAM | Espace mutualisé : | Autre type d'espace mutualisé |
| Pôle Emploi | | Maison de service labellisée | |
| CARSAT | | Maison de service non labellisée | |

Les 24 communes ayant accès à un seul niveau de service se situent au sud de l'Audomarois, partageant cette situation avec des communes des Communautés de Communes de Desvres-Samer, du Haut Pays du Montreuillois ou encore de Ternois Com, cœur rural du Département.



- | | | | |
|----------------|------------------------------|----------------------------------|---|
| Mission locale | CAF | Quartiers politique de la ville | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA | CPAM | Espace mutualisé : | Autre type d'espace mutualisé |
| Pôle Emploi | Maison de service labellisée | Maison de service non labellisée | |
| CARSAT | | | |

Parmi les quartiers prioritaires de l'agglomération, certains sont moins bien dotés en services au public. Le quartier Beurepaire ne dispose pas de commerces de proximité, ni d'école primaire, les services sociaux n'y sont pas implantés. Le quartier de Damrémont situé au sud de la ville, est isolé géographiquement du centre-ville et enclavé entre la liaison routière A16, le Port, et la zone industrialo-portuaire, accentuant les problématiques de mobilité. Le quartier Henriville à Le Portel est enclavé et peu desservi en transports en commun. La vie associative y est peu développée et les équipements structurants peu présents. Le quartier Montplaisir est très enclavé. Il n'y a pas d'équipements publics, ni d'école. La vie associative y est peu développée. Les professionnels de santé ne sont pas présents. Le quartier de la Tour du Renard concentre les problématiques liées au logement. La Communauté de Commune de la Terre des 2 Caps compte un quartier prioritaire, le quartier du Mieux Etre à Marquise. L'accessibilité aux services fait partie des enjeux stratégiques de ce contrat : amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la cohésion sociale, de l'emploi, du développement économique. Ce quartier est essentiellement résidentiel. Il ne dispose d'aucun commerce, de très peu d'équipements structurants. Le parc privé est occupé part une part importante de personnes de 56 ans et plus, nécessitant des aménagements spécifiques pour permettre leur autonomie.



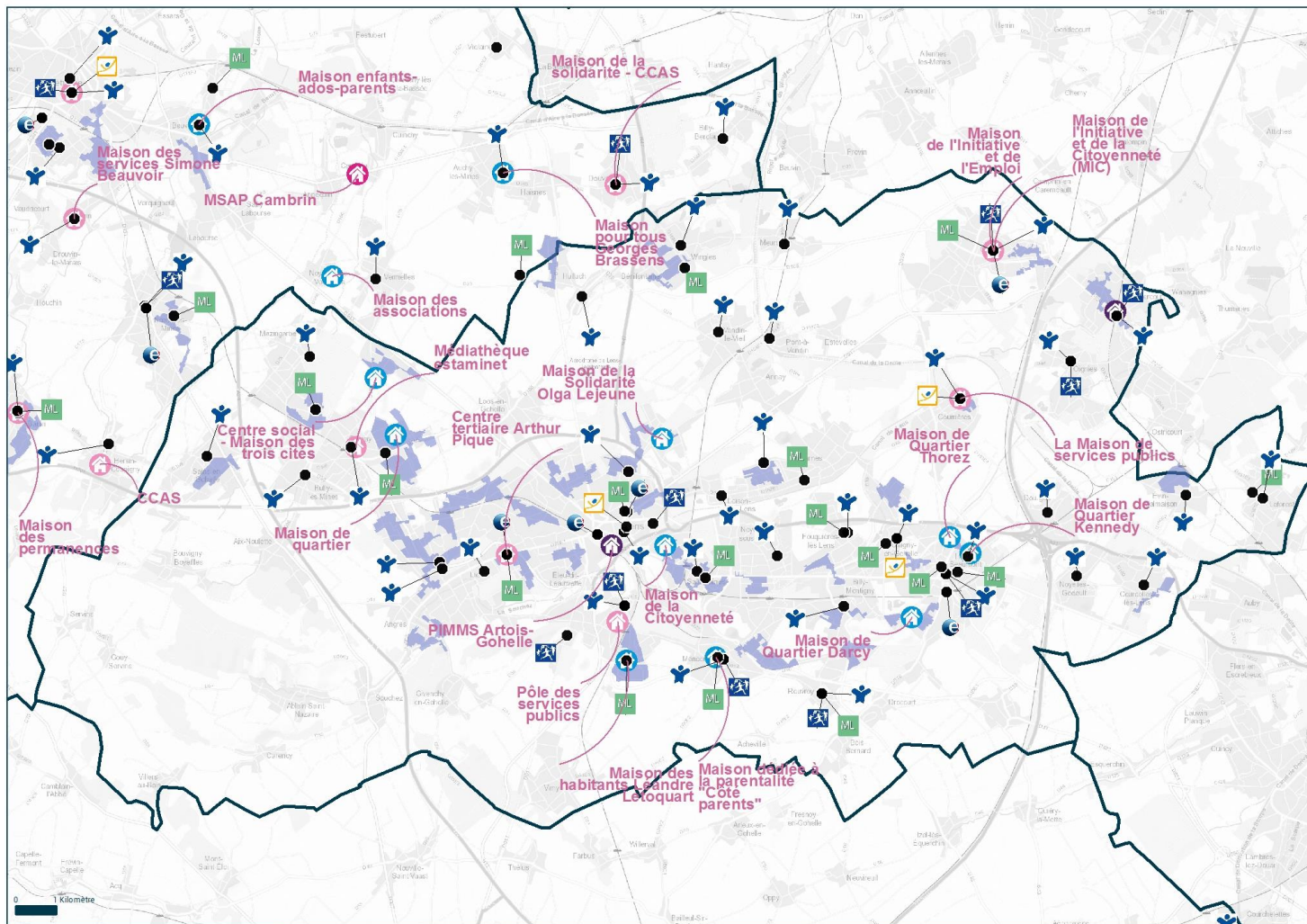
Le Calaisis est concerné par deux quartiers prioritaires situés sur la commune de Calais (Beau-Marais et Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre). Ils sont inscrits dans la géographie prioritaire et couverts par un contrat de ville géré par la Grand Calais Terres et Mers.

Le quartier du Beau Marais est situé à l'est du centre-ville. Avec environ 8 000 habitants, il représente près de 10% des habitants de la ville de Calais. Le taux de chômage y est très important, notamment chez les jeunes. On observe une concentration des familles monoparentales. 36% de la population des jeunes de 15 ans et plus ne sont pas scolarisés et n'ont pas de diplôme. Le quartier bénéficie de commerces de proximité et le tissu associatif est important, des services publics sont présents (La Poste, bibliothèque, CAF, services de la Mairie, centre social...), l'association de prévention spécialisée « la Spirale », des établissements scolaires, des équipements sportifs...

Le quartier Fort Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre est situé à l'ouest du centre-ville de Calais. Il regroupe trois secteurs urbains différents (Fort Nieulay : habitat mixte, part importante de logement social, Les Cailloux : habitat individuel, une partie du quartier Saint-Pierre : zonage urbain dense). La population y est plutôt jeune. Il concentre également une part importante de familles monoparentales. Le taux de chômage y est aussi très important, l'offre commerciale de proximité est en déclin. Des équipements structurants sont présents (centre social, écoles, équipements sportifs, Maison du Département Solidarités...) mais l'offre de loisirs est peu importante.

Plus globalement, l'offre de services est très concentrée dans le centre-ville de Calais et pas toujours accessible pour les populations des quartiers prioritaires.

- | | | | |
|----------------|------|----------------------------------|---|
| Mission locale | CAF | Quartiers politique de la ville | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA | CPAM | Espace mutualisé : | Autre type d'espace mutualisé |
| Pôle Emploi | | Maison de service labellisée | |
| CARSAT | | Maison de service non labellisée | |



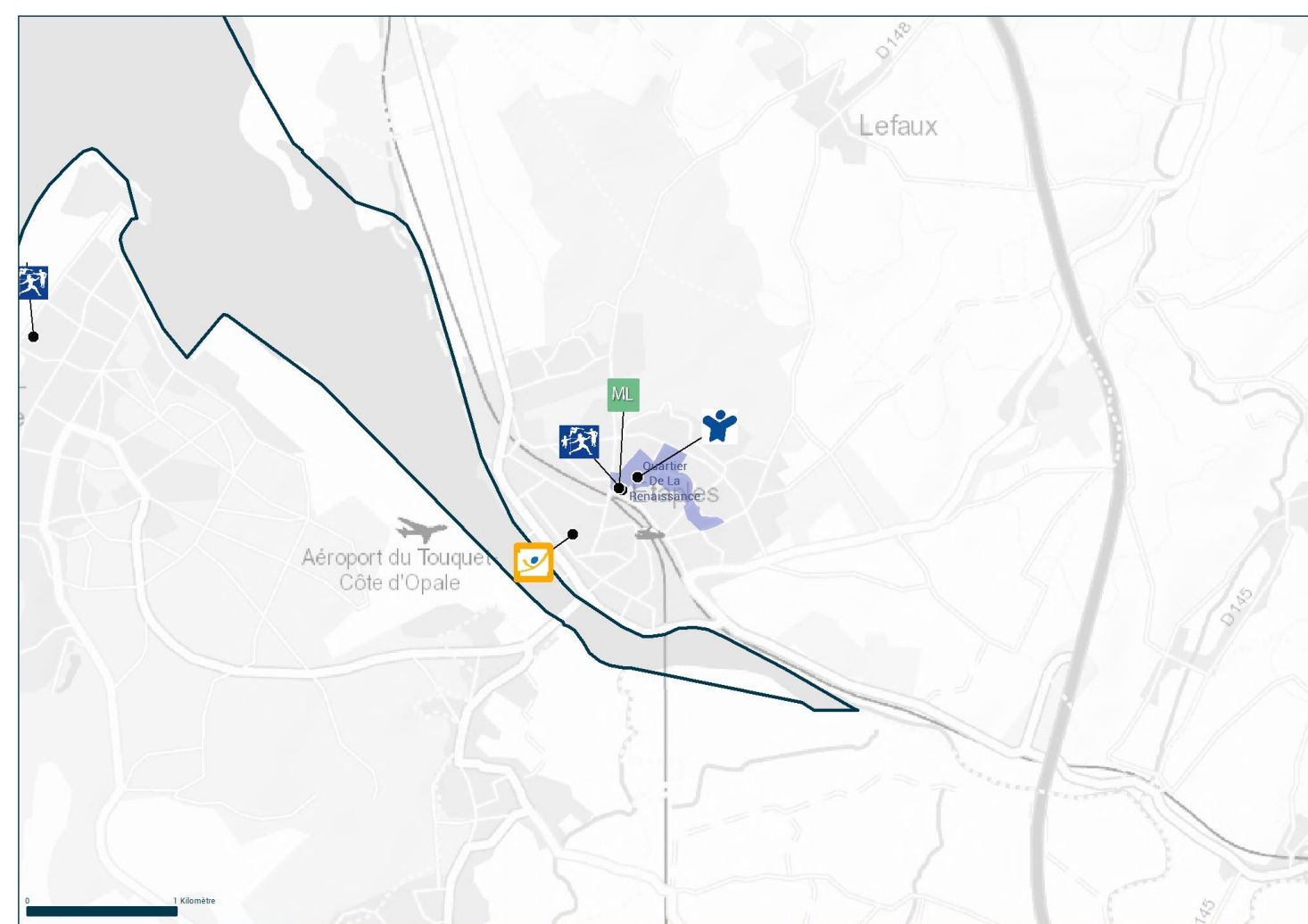
33 quartiers du territoire de Lens-Hénin, répartis dans 27 communes (sur 50 communes au total), sont inscrits dans la géographie prioritaire et couverts par les deux contrats de ville gérés par les Communautés d'agglomérations. **Près de 73 000 habitants sont concernés** : 56 000 dans le secteur de Lens-Liévin et 17 000 dans le secteur d'Hénin-Carvin, soit 20% de la population du territoire.

L'accessibilité aux services est un enjeu transversal dans les deux contrats de ville : l'accès à l'emploi, l'accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, l'accès au sport et à la culture sont des objectifs prioritaires.

Parmi les quartiers prioritaires, certains sont moins bien dotés par les services au public. C'est le cas, en particulier, de la cité Camus (Angres), du quartier du 12-14 (Lens) et de la Plaine du 7 (Montigny-en-Gohelle, Courrières, Fouquières-lès-Lens), qui ne comptent aucun espace mutualisé de services ni permanences d'opérateurs nationaux dans le quartier ou à proximité directe. Seuls des points d'accueil de permanences du Département y sont présents.



- | | | | |
|----------------|------------------------------|----------------------------------|---|
| Mission locale | CAF | Quartiers politique de la ville | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA | CPAM | Espace mutualisé : | Autre type d'espace mutualisé |
| Pôle Emploi | Maison de service labellisée | Maison de service non labellisée | |
| CARSAT | | | |



Un seul quartier du territoire du Montreuillois-Ternois (le quartier de la Renaissance d'Étaples-sur-Mer) est inscrit dans la géographie prioritaire et couvert par le contrat de ville géré depuis 2015 par la Communauté de Communes de Mer et Terres d'Opale. 1 207 habitants sont concernés, soit 0,7% de la population du territoire. L'accessibilité aux services figure parmi les enjeux du Contrat (enjeu 2 : Développer une offre de service diversifiée et accessible aux habitants) tout comme l'accès à l'emploi, l'accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, et l'accès au sport et à la culture.



- | | | | |
|----------------|------|----------------------------------|---|
| Mission locale | CAF | Quartiers politique de la ville | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA | CPAM | Espace mutualisé : | Autre type d'espace mutualisé |
| Pôle Emploi | | Maison de service labellisée | |
| CARSAT | | Maison de service non labellisée | |



*Près de chez vous, **proche** de tous*